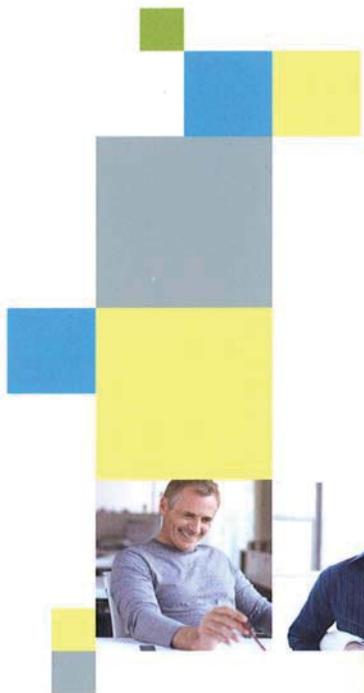


Annexe 4

Évaluation des impacts sur les déterminants de la santé



PROJET MINIER ARNAUD

RAPPORT SECTORIEL

ÉVALUATION DES IMPACTS SUR
LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ



PROJET MINIER ARNAUD
RAPPORT SECTORIEL
ÉVALUATION DES IMPACTS SUR
LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ

Présenté à

Mine Arnaud inc.

Par

GENIVAR inc.

Approuvé par :



Gilles Vaillancourt
Responsable

NOVEMBRE 2012
121-17926-00

SOMMAIRE

Le projet minier Arnaud vise à exploiter un gisement d'apatite dans la municipalité de Sept-Îles. Un rapport d'étude d'impact sur l'environnement de ce projet a été déposé en mars 2012 (Roche ltée, 2012). Après examen du rapport, la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)¹ a demandé des renseignements supplémentaires sur le projet, le milieu récepteur ainsi que sur les impacts environnementaux potentiels. Le présent document a été préparé afin de répondre à cette demande de renseignements supplémentaires en ce qui a trait aux aspects touchant les déterminants de la santé de la population concernée par le projet.

Le projet ne nécessite aucune relocalisation de résidences. Cependant, Mine Arnaud a développé un cadre d'ententes et d'acquisitions dont les modalités préliminaires ont été présentées aux résidents localisés dans le canton Arnaud afin d'offrir des alternatives et compensations à ces derniers. Le cadre d'ententes et d'acquisitions final tiendra compte des commentaires exprimés par les propriétaires visés. En construction, Mine Arnaud estime que le projet nécessitera entre 800 et 1 000 travailleurs tandis que durant la phase d'exploitation, qui durera 23 ans, le nombre annuel moyen d'employés sera d'environ 330.

La ville de Sept-Îles incorpore les territoires de l'ancienne municipalité de Gallix et des anciennes villes de Moisie et de Sept-Îles. Sa population est d'environ 26 500 habitants. Les territoires des réserves indiennes de Uashat et Maliotenam (Mani-Utenam) sont enclavés dans les limites de l'agglomération septilienne. Elles comptent globalement 2 554 personnes.

Les impacts sur les déterminants de la santé ont été identifiés et évalués en considérant la santé dans une perspective dynamique. Selon cette vision, partagée par la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSSQ), la santé résulte d'une interaction constante entre l'individu et son milieu et n'est pas simplement considérée comme l'absence de maladie. Ainsi, un problème de santé particulier ou encore un état de santé global est associé à différents facteurs individuels, sociaux, économiques et environnementaux désignés comme déterminants de la santé. L'approche qui a été utilisée est empruntée au cadre conceptuel élaboré par la Direction générale de la santé publique qui regroupe les déterminants de la santé selon quatre champs : les caractéristiques individuelles, les milieux de vie, les systèmes, et le contexte global.

Au moyen des données disponibles, l'étude décrit les déterminants de la santé par une série d'indicateurs qui permettent de cerner les principales caractéristiques du milieu d'insertion du projet minier Arnaud. Les caractéristiques suivantes ont été documentées : l'état de santé de la population (santé globale, santé physique et santé psychologique); les caractéristiques

¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) depuis septembre 2012.

individuelles (caractéristiques socioéconomiques, habitudes de vie et comportements); les milieux de vie (milieu familial, milieu de garde et scolaire, milieu de travail, communauté locale et voisinage); les systèmes (services sociaux et de santé, services municipaux, soutien à l'emploi et solidarité sociale, aide au logement, services de sécurité publique, aménagement du territoire); et le contexte global (contexte politique et législatif, contexte socioéconomique, contexte démographique, contexte environnemental). À la lumière de ces données, on constate plusieurs particularités du milieu d'insertion, en comparaison avec la situation de l'ensemble du Québec, dont notamment les suivantes : l'état de santé de la population de la région de la Côte-Nord est généralement moins favorable; les populations de la Côte-Nord et de la ville de Sept-Îles disposent de revenus plus élevés; les habitudes de vie des résidents de la Côte-Nord sont plus problématiques; le sentiment d'appartenance est plus élevé chez les résidents de la Côte-Nord; la population de la Côte-Nord est plus favorable au développement de l'industrie minière; les populations de Uashat et de Mani-Utenam se distinguent par une population plus jeune, une plus forte proportion de la population sans diplôme d'études secondaires, une proportion plus importante de familles monoparentales et des indicateurs d'emploi largement moins favorables.

L'évaluation des impacts du projet minier Arnaud a été effectuée au regard des phases de construction, d'exploitation et de fermeture du projet. L'évaluation a été faite sur les aspects des déterminants de la santé pour lesquels des préoccupations ont été soulevées lors des activités préliminaires d'information et de consultation et de préconsultation menées par Mine Arnaud : les comportements sexuels à risque; la consommation d'alcool; l'emploi, le revenu et l'employabilité de la population; le logement et le milieu familial; la modification du milieu de vie des résidents riverains du projet; la cohésion sociale; la circulation routière; les services de garde à l'enfance et éducatifs; les services sociaux et de santé; les infrastructures et services municipaux; et le contexte démographique. Pour réduire l'intensité des impacts négatifs appréhendés et bonifier les effets positifs du projet, Mine Arnaud a élaboré une série de mesures qui seront mises en œuvre. De façon globale, les impacts résiduels du projet seront d'importance faible à moyenne.

De plus, un programme de suivi spécifique aux déterminants de santé susceptibles d'être affectés par le projet sera appliqué. Il concernera les comportements à risque, la situation des services sociaux et de santé, la circulation routière, le voisinage du canton Arnaud et la cohésion sociale.

Enfin, une évaluation des impacts cumulatifs sur la santé et ses déterminants a été réalisée. L'impact cumulatif sur les composantes du logement, de la circulation routière et des services de santé et sociaux ont été examinés. Les effets du projet minier Arnaud combinés à ceux de la hausse des activités dans le secteur de Pointe-Noire, du complexe de la Romaine, des projets d'infrastructures et des autres projets miniers auraient un impact cumulatif faible sur ces composantes. Ces impacts devront faire l'objet de mesures d'atténuation et de suivi de la part de tous les acteurs concernés.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Mine Arnaud inc.

Directeur de projet : François Biron
Coordonnatrice en environnement : Marie-France Therrien

GENIVAR inc.

Chargé de projet : Bernard Massicotte, biologiste
Chargé de projet adjoint : Mathieu Cyr, géographe
Collaborateurs : Gilles Vaillancourt, géographe
Antoine Moreau, sociologue
Marie-Eve Martin, anthropologue et urbaniste
Flavie Armand, géographe
Lynne Champoux-Williams,
conseillère en gestion environnementale et
développement durable
Patricia Desgagné, anthropologue
Louise Grimard, géographe
Karine Neumann, anthropologue
Édition : Nancy Laurent
Linette Poulin
Catherine Boucher

Référence à citer :

GENIVAR, 2012. *Projet minier Arnaud. Rapport sectoriel. Évaluation des impacts sur les déterminants de la santé.* Rapport de GENIVAR présenté à Mine Arnaud inc. 184 pages.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Sommaire	i
Équipe de réalisation	iii
Table des matières	v
Liste des tableaux.....	xi
Liste des figures.....	xiii
Liste des cartes.....	xiii
1. Introduction.....	1
2. Contexte et méthodologie.....	3
2.1 Projet.....	3
2.2 Milieu d'insertion.....	5
2.3 Méthodologie.....	6
3. Santé et caractéristiques socioéconomiques du milieu.....	11
3.1 État de santé de la population.....	11
3.1.1 Santé globale.....	11
3.1.2 Santé physique.....	12
3.1.3 Santé psychosociale ou mentale.....	13
3.2 Caractéristiques individuelles.....	15
3.2.1 Caractéristiques socioéconomiques.....	15
3.2.1.1 Grands groupes d'âge et sexe.....	15
3.2.1.2 Niveau de scolarité.....	16
3.2.1.3 Professions.....	17
3.2.1.4 Revenu individuel.....	17
3.2.1.5 Sécurité alimentaire.....	18
3.2.1.6 Satisfaction à l'égard de la vie.....	19
3.2.1.7 Langue et origine ethnoculturelle.....	20
3.2.2 Habitudes de vie et comportements.....	20
3.3 Milieux de vie.....	23
3.3.1 Milieu familial.....	23

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
3.3.1.1	Composition des familles..... 23
3.3.1.2	Revenu familial 24
3.3.1.3	Famille et emploi 25
3.3.1.4	Violence intrafamiliale..... 26
3.3.1.5	Conditions liées au logement..... 26
3.3.2	Milieu de garde et scolaire 28
3.3.2.1	Milieu scolaire 28
3.3.2.2	Indice de milieu socioéconomique..... 28
3.3.2.3	Taux de décrochage 29
3.3.2.4	Service de garde 30
3.3.3	Milieu de travail 30
3.3.4	Communauté locale et voisinage..... 31
3.3.4.1	Ressources communautaires et réseaux associatifs et de loisirs 31
3.3.4.2	Sentiment d'appartenance..... 32
3.3.4.3	Sécurité dans le quartier..... 33
3.3.4.4	Circulation routière 33
3.4	Systèmes 35
3.4.1	Services de santé et sociaux 35
3.4.2	Services municipaux 38
3.4.3	Soutien à l'emploi et solidarité sociale 38
3.4.3.1	Services d'aide à l'emploi 38
3.4.3.2	Aide de dernier recours aux personnes et familles démunies 39
3.4.4	Aide au logement 39
3.4.5	Services de sécurité publique 40
3.4.6	Aménagement et utilisation du territoire..... 40
3.4.6.1	MRC de Sept-Rivières..... 41
3.4.6.2	Ville de Sept-Îles 42

TABLE DES MATIERES (suite)

	<i>Page</i>
3.5 Contexte global	46
3.5.1 Contexte politique et législatif.....	46
3.5.2 Contexte socioéconomique	49
3.5.2.1 Marché du travail	50
3.5.2.2 Structure économique.....	52
3.5.2.3 Logement	56
3.5.3 Contexte démographique.....	60
3.5.3.1 Évolution de la population.....	60
3.5.3.2 Naissance, décès et fécondité	62
3.5.4 Contexte environnemental	63
3.5.4.1 Qualité de l'air	63
3.5.4.2 Climat sonore	65
3.5.4.3 Érosion littorale	65
3.6 Particularités du milieu d'insertion.....	66
4. Préoccupations du milieu répertoriées lors des consultations publiques	79
4.1 Activités préliminaires d'information et de consultation.....	79
4.2 Activités de préconsultation.....	81
4.3 Suivi des activités de préconsultation.....	87
5. Méthode d'analyse des impacts du projet	89
5.1 Limites temporelles	89
5.2 Limites spatiales.....	89
5.3 Approche méthodologique	89
5.3.1 Sources d'impact.....	89
5.3.2 Composantes sensibles de la santé et de ses déterminants et matrice d'interrelations	93
5.3.3 Description et analyse des impacts, élaboration des mesures d'atténuation et autres et détermination de l'impact résiduel	97
5.3.3.1 Détermination de l'importance de l'impact	97

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
5.3.3.2 Type d'impact	97
5.3.3.3 Importance de l'impact.....	98
5.3.3.4 Intensité	98
5.3.3.5 Étendue	98
5.3.3.6 Durée	99
5.3.3.7 Atténuation, compensation et bonification des impacts et impacts résiduels	99
6. Évaluation des impacts sur les déterminants de la santé	101
6.1 Caractéristiques individuelles.....	101
6.1.1 Habitudes de vie et comportements.....	101
6.1.1.1 Comportements sexuels à risque	101
6.1.1.2 Consommation d'alcool	105
6.1.2 Caractéristiques socioéconomiques – Emploi, revenu et employabilité de la population.....	110
6.2 Milieux de vie	113
6.2.1 Logement et milieu familial.....	113
6.2.2 Communauté locale et voisinage	118
6.2.2.1 Modification du milieu de vie des résidents riverains.....	118
6.2.2.2 Cohésion sociale	123
6.2.2.3 Circulation routière	127
6.3 Systèmes	130
6.3.1 Services de garde à l'enfance et éducatifs	131
6.3.2 Services sociaux et de santé	133
6.3.3 Services locaux.....	138
6.3.3.1 Services de sécurité publique.....	138
6.3.3.2 Infrastructures et services municipaux	141
6.4 Contexte démographique.....	145
6.5 Synthèse des impacts résiduels.....	148

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
6.6 Impacts cumulatifs.....	148
6.6.1 Logement	149
6.6.1.1 Situation, actions, évènements ou projets d'importance.....	149
6.6.1.2 Effets cumulatifs	160
6.6.1.3 Mesures d'atténuation et suivi	161
6.6.2 Circulation routière	162
6.6.2.1 Actions, évènements ou projets d'importance	162
6.6.2.2 Effets cumulatifs	163
6.6.2.3 Mesures d'atténuation et suivi	164
6.6.3 Services de santé et sociaux.....	164
6.6.3.1 Situation, actions, évènements ou projets d'importance.....	164
6.6.3.2 Effets cumulatifs	165
6.6.3.3 Mesures d'atténuation et suivi	166
7. Plan de gestion environnementale	167
7.1 But et composantes du plan de gestion environnementale.....	167
7.2 Plan d'intégration et d'insertion sociale	168
7.3 Surveillance et suivi environnemental	169
7.3.1 Surveillance environnementale	169
7.3.2 Suivi environnemental	170
8. Références	173
8.1 Personnes consultées	184

LISTE DES TABLEAUX

	<i>Page</i>
Tableau 1	Espérance de vie, 1990-1992 à 2007-2009 14
Tableau 2	Répartition de la population par grand groupe d'âge, 2011 16
Tableau 3	Proportion de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, 2006..... 16
Tableau 4	Profession de la population active expérimentée totale de 15 ans et plus, 2006..... 18
Tableau 5	Revenu médian des personnes de 15 ans et plus, 2006 18
Tableau 6	Revenu personnel par habitant, 2010 18
Tableau 7	Évolution de certains indicateurs d'habitudes de vie et comportements..... 21
Tableau 8	Indicateurs d'habitudes de vie et comportements, Autochtones vivant dans les réserves et le Canada 22
Tableau 9	Composition des familles, 2006 23
Tableau 10	Familles selon le nombre d'enfants à la maison, 2006 24
Tableau 11	Revenu des familles, taux de faible revenu des familles et revenu médian après impôt dans les familles à faible revenu, 2008..... 24
Tableau 12	Caractéristiques des logements privés occupés, 2006 27
Tableau 13	Effectifs scolaires par établissement et indice de milieu socioéconomique 29
Tableau 14	Taux de décrochage en formation générale, 2008-2009 et 2009-2010 29
Tableau 15	Débit de circulation et proportion de camions sur la route 138, 2008 à 2011 34
Tableau 16	Spécialités permanentes et sur une base itinérante du CSSS de Sept-Îles, 2008-2009..... 36
Tableau 17	Aide à l'habitation sociale, ménages aidés pour 1 000 ménages, selon le type de programme..... 40
Tableau 18	Caractéristiques de la population active, 2006..... 50
Tableau 19	Nombre, taux et revenu d'emploi médian des travailleurs de 25 à 64 ans, MRC de Sept-Rivières, 2009 et 2010..... 51

LISTE DES TABLEAUX (suite)

		Page
Tableau 20	Évolution des indicateurs du marché du travail, 2007-2011	52
Tableau 21	Population active par secteur d'activité, 2006.....	53
Tableau 22	Logements mis en chantier par type d'unités à Sept-Îles, 2006-2011	57
Tableau 23	Taux d'inoccupation des appartements d'initiative privée à Sept-Îles, 2005-2011	57
Tableau 24	Loyer moyen des appartements d'initiative privée à Sept-Îles, 2006 à 2011	59
Tableau 25	Évolution de la population, 2001, 2006 et 2011	60
Tableau 26	Perspectives démographiques, 2006-2031	61
Tableau 27	Solde migratoire interrégional, 2008-2009 et 2009-2010.....	62
Tableau 28	Déterminants de la santé et indicateurs quantitatifs	69
Tableau 29	Principaux enjeux dégagés des activités préliminaires d'information et de consultation	80
Tableau 30	Sujets abordés lors des activités de préconsultation	82
Tableau 31	Matrice des interrelations entre les sources d'impact du projet et les composantes sensibles de la santé et de ses déterminants.....	95
Tableau 32	Matrice de détermination de l'importance de l'impact.....	100
Tableau 33	Mesures de maximisation de l'emploi local et régional lors de l'exploitation	104
Tableau 34	Mesures favorisant la création ou le maintien d'emplois locaux après la fermeture du site minier Arnaud.....	108
Tableau 35	Synthèse des impacts résiduels	151
Tableau 36	Mesures d'atténuation, de compensation et de bonification	155
Tableau 37	Projets, actions et événements passés, en cours ou futurs dans l'agglomération de Sept-Îles	159

LISTE DES FIGURES

		Page
Figure 1	Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants	9
Figure 2	État actuel de la qualité de l'air au canton Arnaud	64

LISTE DES CARTES

		Page
Carte 2-1	Zone d'étude	7

1. INTRODUCTION

Le projet minier Arnaud vise à exploiter un gisement d'apatite dans la municipalité de Sept-Îles (Québec). Un rapport d'étude d'impact sur l'environnement de ce projet a été déposé en mars 2012 (Roche ltée, 2012). Après examen du rapport, la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)² a demandé des renseignements supplémentaires sur le projet, le milieu récepteur ainsi que sur les impacts environnementaux potentiels. Elle a transmis à cet effet à Mine Arnaud inc. (Mine Arnaud) le document « Questions et commentaires pour le projet d'exploitation d'un gisement d'apatite sur le territoire de la municipalité de Sept-Îles par Mine Arnaud inc. – Dossier 3211-16-006 » daté du 10 juillet 2012.

Le présent document a été préparé afin de répondre à cette demande de renseignements supplémentaires en ce qui a trait aux aspects touchant les déterminants de la santé de la population concernée par le projet, ce qui inclut également les aspects sociaux et psychosociaux. Ces aspects sont abordés dans le contexte des questions et commentaires (QC) 9.6, 9.9, 9.10, 9.11, 9.16, 11.1, 11.2, 11.3 et 14.4. Les renseignements présentés dans ce rapport sectoriel visent à compléter les données fournies dans l'étude d'impact.

Ce document comporte huit chapitres. Après la présente introduction, le chapitre 2 présente sommairement les contextes technique et géographique du projet, de même que la méthodologie de la présente étude. Le chapitre 3 décrit l'état de santé et les conditions socioéconomiques du milieu d'insertion du projet. Le chapitre 4 fait le bilan des préoccupations de la population exprimées au cours des activités préliminaires d'information et de consultation de même qu'à l'étape des préconsultations qui ont eu lieu sur le projet. La méthodologie pour l'identification et l'évaluation des impacts sur les déterminants de la santé fait l'objet du chapitre 5. Les impacts comme tels sont décrits et évalués au chapitre 6 qui traite aussi des impacts cumulatifs. Les chapitres 7 et 8 font état respectivement du plan de gestion environnementale et des références consultées.

² Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) depuis septembre 2012.

2. CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

2.1 Projet

La description du projet est présentée de façon détaillée au chapitre 5 de l'étude d'impact (Roche Itée, 2012). Il est rappelé ci-après dans ses grandes lignes.

Mine Arnaud désire entreprendre l'exploitation d'un gisement d'apatite se trouvant au sein des claims miniers qu'elle détient. L'apatite est un minerai de phosphate utilisé dans la fabrication des fertilisants agricoles.

La propriété minière comprend un bloc de claims contigus couvrant une superficie d'environ 56,5 km². Les claims étant enregistrés au nom de Mine Arnaud, cette dernière détient tous les droits d'exploration de la propriété minière. La propriété est située dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières, dans la région administrative de la Côte-Nord (région 09). Le site est localisé dans les limites de la ville de Sept-Îles. Une partie du parc à résidus est cependant située dans le territoire non organisé (TNO) Lac-Walker.

La réalisation du projet implique la mise en place de nombreuses infrastructures minières et d'installations connexes qui seront utilisées tout au long de l'exploitation de la mine. Les principales composantes du projet sont :

- une fosse d'environ 800 m de large par 3,5 km de long et d'une profondeur de 240 m;
- une production journalière d'environ 30 000 tonnes (t) de minerai et 30 000 t de stériles;
- des installations de concassage et une usine de traitement du minerai ayant une capacité de production de 1,4 millions de tonnes (Mt) de concentré par année;
- une halde de stériles et une aire de stockage temporaire de minerai concassé;
- une aire d'accumulation de minerai de basse teneur;
- quatre aires d'accumulation de mort-terrain;
- un parc à résidus composé de plusieurs cellules permettant la ségrégation de deux types de résidus et une restauration progressive;
- un système de traitement des eaux usées industrielles;
- une route d'accès au site à partir de la route 138;
- le démantèlement et la relocalisation d'une section de 8 km de la voie ferrée appartenant à Chemin de fer Arnaud;

- des installations de chargement et de déchargement ferroviaire;
- des silos d'entreposage du concentré, un convoyeur et un chargeur à navires au port de Sept-Îles;
- des bâtiments de service (administration, garage, etc.);
- des sous-stations électriques alimentant l'usine de traitement et la mine;
- un entrepôt pour les amorces d'explosifs et un second pour les détonateurs.

Les ressources totales actuelles sont estimées à 251 Mt de minerai d'apatite. La production minière moyenne est de 23,7 Mt par année (incluant le minerai, le stérile et le mort-terrain). Le taux d'alimentation du concentrateur sera de 11,25 Mt de minerai par année. Le concentré produit, de l'ordre de 1,3 Mt annuellement, sera transporté de la mine au port de Sept-Îles par train à une cadence d'un voyage d'environ 40 wagons par jour. Le concentré sera ensuite chargé dans des bateaux et acheminé à une usine de production d'engrais en Norvège.

Le projet nécessitera également l'utilisation d'un quai multi-usagers et la construction au port de Sept-Îles, dans le secteur du quai de la Relance (à Pointe-Noire), d'installations permettant la manutention, l'entreposage et le transbordement d'un maximum de 1,4 Mt de concentré d'apatite par année. Le quai multi-usagers sera construit par l'Administration portuaire de Sept-Îles.

Afin de loger ses travailleurs, Mine Arnaud privilégie l'option avancée par Développement Économique Sept-Îles qui souhaite que soit mis en place par un promoteur local indépendant un campement évolutif de travailleurs visant à desservir plusieurs projets. Par ailleurs, si aucun projet ne se concrétise à temps pour le début de la construction de la mine, Mine Arnaud s'engage à mettre en place un campement de travailleurs pour la période de construction de la mine. Ce campement disposerait d'une capacité de 400 chambres et serait équipé, notamment, d'une salle commune, d'une salle de loisir, de blocs sanitaires, d'une cafétéria, d'installations septiques indépendantes, etc. Il serait localisé dans la partie ouest de la future fosse, au sud des lignes de transport d'énergie à haute tension, à l'est du ruisseau Clet et au nord de la voie ferrée existante. Avant que la route d'accès permanente au site ne soit construite, l'accès au campement se ferait par un chemin existant (chemin Allard), puis par la route d'accès. Un chemin d'accès temporaire entre le campement de travailleurs et l'emplacement du concentrateur devra être construit.

Le projet ne nécessite aucune relocalisation de résidences. Cependant, Mine Arnaud a développé un cadre d'ententes et d'acquisitions dont les modalités préliminaires ont été présentées aux résidents localisés dans le canton Arnaud afin d'offrir des alternatives et compensations à ces derniers. Le cadre d'ententes et d'acquisitions final tiendra compte des commentaires exprimés par les propriétaires visés. En construction, Mine Arnaud estime que le projet nécessitera entre 800 et 1 000 travailleurs tandis que durant la phase d'exploitation, qui durera 23 ans, le nombre annuel moyen d'employés sera d'environ 330.

Le marché de l'apatite est caractérisé par une production et des prix qui ne connaissent pas de fluctuations aussi importantes que d'autres minerais. En effet, ce minerai est moins sensible aux cycles économiques puisqu'ultimement, il est destiné à la fabrication de fertilisants agricoles directement associés à la production alimentaire, secteur pour lequel la demande est constamment en croissance et les besoins difficilement compressibles. Par conséquent, Mine Arnaud ne prévoit pas d'importantes périodes de ralentissement de ses opérations durant sa phase d'exploitation.

L'investissement requis pour mener le projet à terme est de plus de 750 M\$. Mine Arnaud est le fruit d'un partenariat unique entre Investissement Québec et Yara International ASA.

2.2 Milieu d'insertion

Tel que mentionné plus haut, le projet minier Arnaud se situe dans la MRC de Sept-Rivières, dans le canton Arnaud, à environ 15 km à l'ouest du centre-ville de Sept-Îles (carte 1). D'un point de vue administratif, le territoire de la MRC correspond à celui des villes de Sept-Îles et de Port-Cartier, toutes deux riveraines du golfe du Saint-Laurent, ainsi que des TNO Lac-Walker et Rivière-Nipississ, lesquels couvrent la totalité de l'arrière-pays.

Depuis 2003, la ville de Sept-Îles incorpore les territoires de l'ancienne municipalité de Gallix et des anciennes villes de Moisie et de Sept-Îles. La ville longe ainsi une baie de 45 km² dont l'entrée est protégée par un rempart naturel constitué des sept îles qui lui ont donné son nom. Aujourd'hui, le territoire de la ville occupe une superficie de presque 2 000 km² et sa population oscille aux alentours de 26 500 habitants, faisant de Sept-Îles la première ville en importance de la Côte-Nord.

Les territoires des réserves indiennes de Uashat et Maliotenam (Mani-Utenam) sont enclavés dans les limites de l'agglomération septilienne. Bien qu'un peu plus d'une quinzaine de kilomètres séparent les deux villages, ils sont regroupés sous un même Conseil de bande formant ainsi une seule communauté, la Première Nation Innu

Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM). En 2006, l'agglomération de recensement de Sept-Îles comptait 3 830 autochtones, dont un peu plus du tiers vivait hors réserve. Par ailleurs, ITUM constitue une des bandes les plus peuplées du Québec, ainsi qu'une des communautés innues les plus importantes au plan démographique.

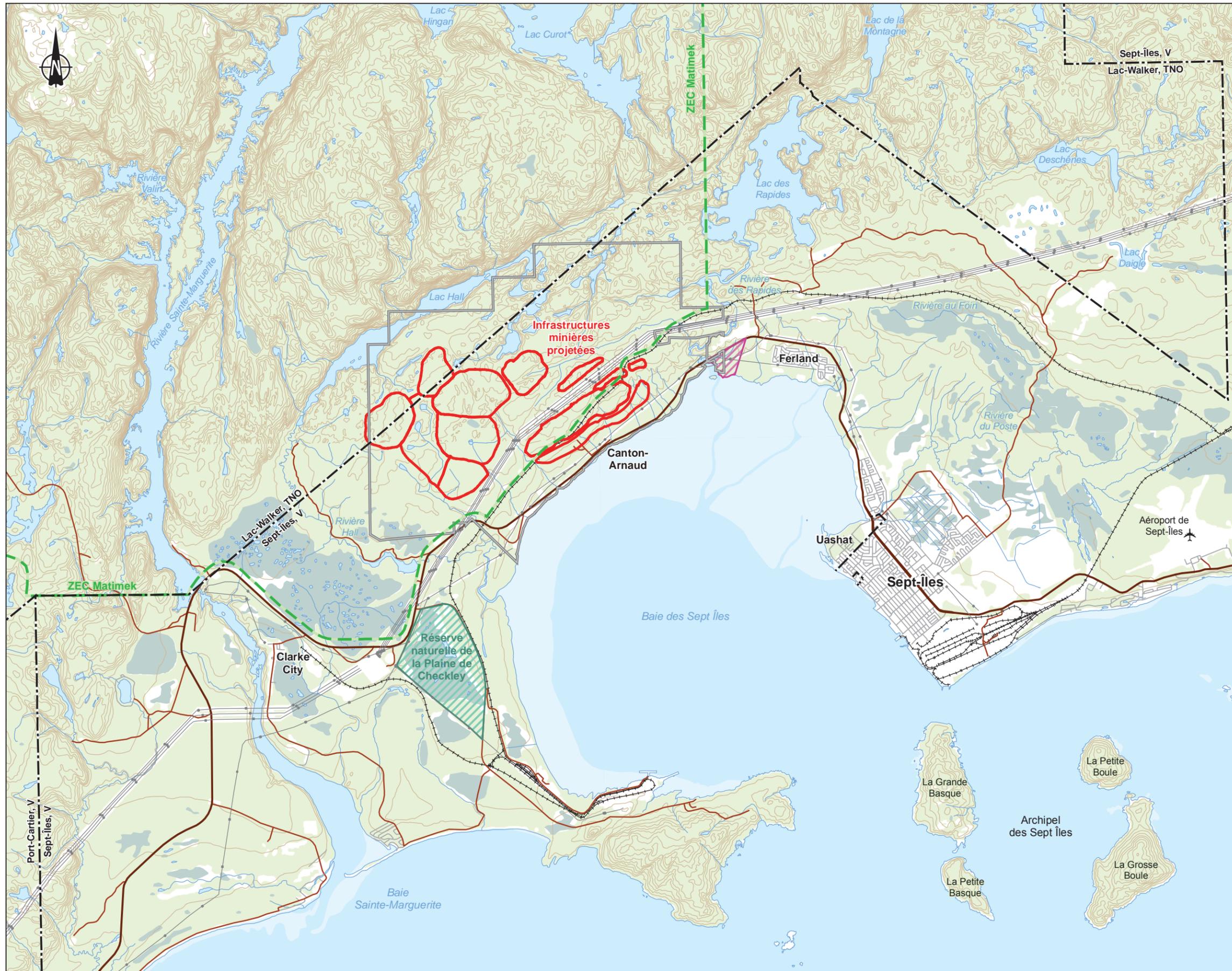
Le projet minier se trouve à la limite des terres publiques et privées; la démarcation entre celles-ci s'établit tout juste au nord-ouest de la voie ferrée du chemin de fer Arnaud. Le gisement est facilement accessible via la route 138 qui se trouve à un kilomètre au sud de la limite ultime de la fosse. Le gisement touche à plusieurs propriétés privées, ainsi qu'à la voie ferrée appartenant à Chemin de fer Arnaud. Plusieurs lignes à haute tension d'Hydro-Québec sont situées entre la fosse et les infrastructures du projet. Une grande partie de la propriété minière recoupe le territoire de la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Matimek. Il y a actuellement deux accès au site : un via le chemin Allard et l'autre par la propriété de Mine Arnaud.

2.3 Méthodologie

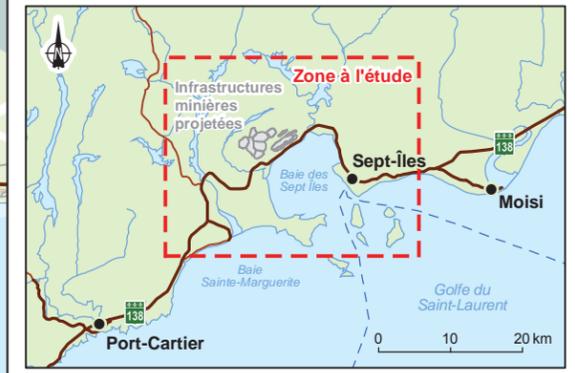
Les impacts sur les déterminants de la santé ont été identifiés et évalués en considérant la santé dans une perspective dynamique. Selon cette vision, partagée par la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSSQ), la santé résulte d'une interaction constante entre l'individu et son milieu et n'est pas simplement considérée comme l'absence de maladie. Ainsi, un problème de santé particulier ou encore un état de santé global est associé à différents facteurs individuels, sociaux, économiques et environnementaux désignés comme déterminants de la santé (MSSSQ, 2012a).

L'approche qui a été utilisée est empruntée au cadre conceptuel élaboré par la Direction générale de la santé publique qui regroupe les déterminants de la santé selon quatre champs : les caractéristiques individuelles, les milieux de vie, les systèmes, et le contexte global (figure 1).

Dans le cadre de la présente étude, les déterminants de la santé ont été décrits, lorsque possible, par une série d'indicateurs qui permettent de comparer la situation régionale ou locale à celle de l'ensemble du Québec. Ceci permet de cerner les principales caractéristiques du milieu d'insertion du projet minier Arnaud.



- Infrastructure minière projetée (Mine Arnaud)
- Claim (Mine Arnaud)
- Milieu humain**
- Route principale
- Route secondaire
- Rue
- Chemin de fer
- Ligne de transport d'énergie
- Milieu physique**
- Cours d'eau
- Zone ensablée
- Courbe de niveau
- Milieu humide
- Secteur boisé
- Autres**
- Réserve naturelle de la Plaine de Checkley
- Parc Aylmer-Whitton
- Limite de zone d'exploitation contrôlée
- Limite municipale



Mine Arnaud Projet minier Arnaud
Rapport sectoriel
Évaluation des impacts sur les déterminants
de la santé

Carte 2-1

Zone à l'étude



Sources :
 Base : BNDT, 1:50 000, feuillets 22J01, 22J02, 22J07 et 22J08, RNCan, 2007
 Infrastructures minières : EIE, N/Réf. : 059858-600-661, ROCHE, mars 2012
 Fichier : 121_17926_RSEIS_c2_1_zetude_121130.mxd

NOVEMBRE 2012



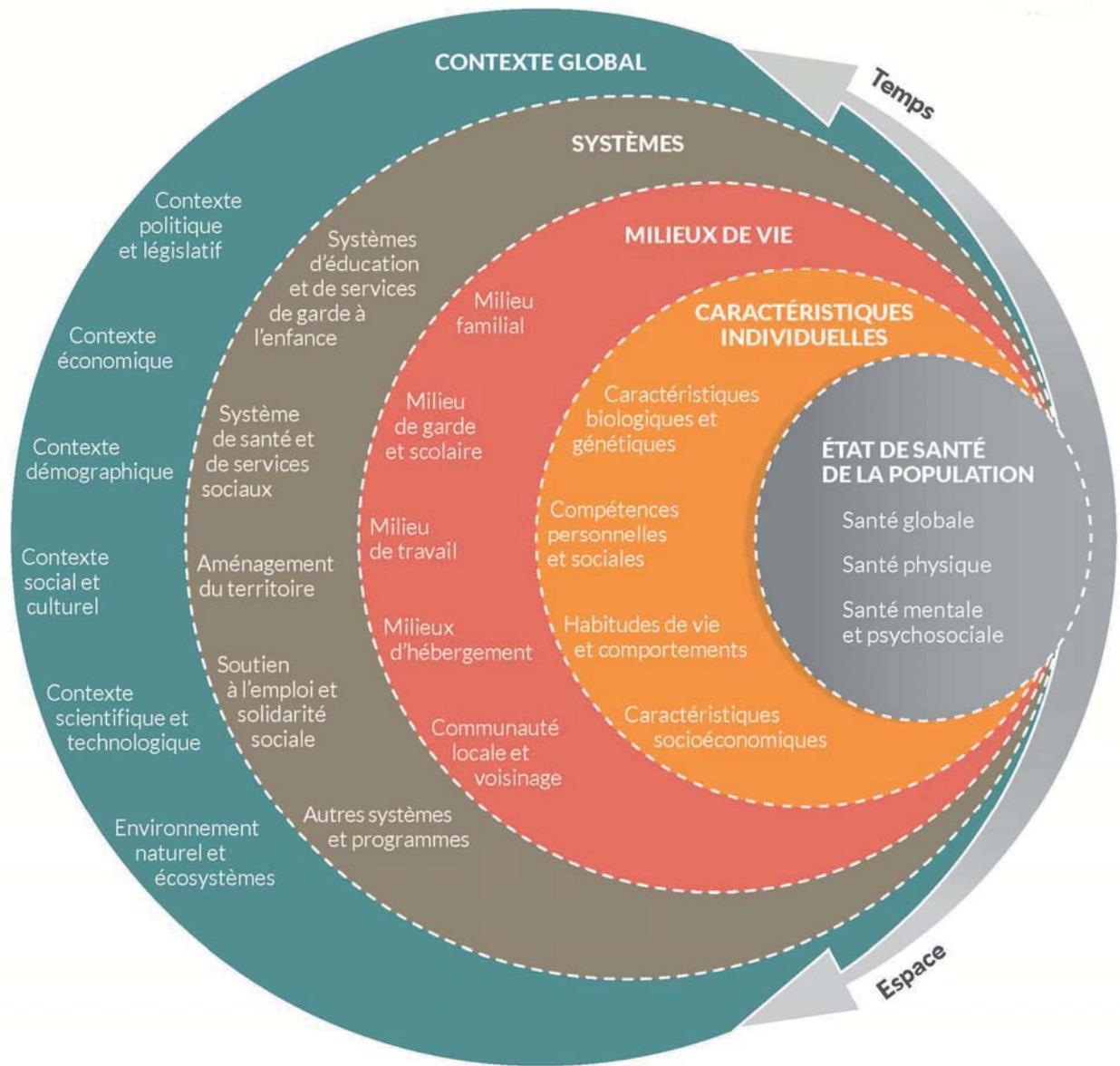


Figure 1 Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants

La collecte de données pertinentes s'est notamment faite à partir des sources de données officielles suivantes :

- le portrait de santé et de bien-être de la population de la Côte-Nord et autres documents réalisés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord;
- les recensements de la population de Statistique Canada;
- les autres études réalisées par Statistique Canada dont le profil de la santé de la région de la Côte-Nord et le profil de la population autochtone de 2006 pour Sept-Îles;
- les études produites par l'Institut de la statistique du Québec;
- les données provenant de différents ministères provinciaux et fédéraux.

Mentionnons que les données concernant l'état de santé des populations autochtones sont généralement limitées et rarement disponibles à l'échelle d'une communauté en raison de la problématique de confidentialité des données posée par des populations peu nombreuses. Pour cette raison, dans le cadre de la présente étude, l'état de santé des populations autochtones a été documenté à partir du profil général de la situation des Premières nations vivant dans des réserves au Canada (Santé Canada, 2009) et des Premières nations vivant hors réserve au Québec (Statistique Canada, 2009), qui représentent les principales sources de données officielles à ce sujet.

Des compléments de données ont également été recueillis à l'aide d'entrevues avec des intervenants du Centre de recherche et d'information en consommation (CRIC) de Port-Cartier, du Centre d'action bénévoles de Sept-Îles, de Transit Sept-Îles et de la Ville de Sept-Îles. Enfin, notons la tenue d'une rencontre d'échanges avec les intervenants de la santé qui a permis de documenter plus en détail certaines problématiques sociales vécues par le milieu dans le contexte économique actuel.

3. SANTÉ ET CARACTÉRISTIQUES SOCIOÉCONOMIQUES DU MILIEU

Le portrait de la santé et les caractéristiques socioéconomiques du milieu sont basés sur les données disponibles et présentées pour la région de la Côte-Nord et pour un territoire plus restreint selon leur disponibilité. Le découpage et l'appellation des territoires peuvent différer selon le thème abordé ou la source utilisée. Les principaux territoires nommés dans cette section sont les suivants :

- la région administrative et la région sociosanitaire de la Côte-Nord : Le Québec est découpé en 17 régions administratives officielles sur la base desquelles sont recueillies de nombreuses données administratives. Dans le domaine de la santé et des services sociaux un autre découpage, celui des 18 régions sociosanitaires, est plus souvent utilisé. Dans le cas de la Côte-Nord, région sociosanitaire et région administrative sont identiques;
- la MRC de Sept-Rivières : Les données présentées pour ce territoire sont celles des villes de Sept-Îles et de Port-Cartier, des réserves de Uashat et de Mani-Utenam ainsi que des TNO Rivière-Nipissis et Lac-Walker;
- le réseau local de santé (RLS) de Sept-Îles : Ce territoire comprend la population de la ville de Sept-Îles et des réserves de Uashat et de Mani-Utenam;
- l'agglomération de recensement de Sept-Îles : Ce territoire est équivalent à celui du RLS de Sept-Îles et comprend donc la population de la ville de Sept-Îles et des réserves de Uashat et de Mani-Utenam;
- la ville de Sept-Îles et les réserves de Uashat et de Mani-Utenam.

Les sections qui suivent présentent d'abord un portrait de l'état de santé de la population du milieu d'insertion du projet puis abordent tour à tour les divers champs des déterminants de la santé, soit les caractéristiques individuelles, les milieux de vie, les systèmes et le contexte global. La communauté ITUM est incluse dans ce portrait socioéconomique, sauf lorsque spécifié en raison de l'absence de données pour en traiter. Les particularités du milieu d'insertion du projet sont mises en évidence à la fin du chapitre 3.

3.1 État de santé de la population

3.1.1 Santé globale

En 2009-2010, dans la région sociosanitaire de la Côte-Nord, comme dans l'ensemble du Québec, une majorité de la population se perçoit en très bonne ou excellente santé (60,1 % et 60,2 %). Par ailleurs, sur la Côte-Nord, la proportion

d'hommes se percevant en très bonne ou excellente santé (61,6 %) est légèrement plus importante que celle des femmes (58,5 %), alors que dans l'ensemble du Québec, on observe la situation inverse où la proportion des femmes s'estimant en bonne ou excellente santé s'élève à 60,6 % et celle des hommes à 59,9 % (Statistique Canada, 2012)³.

Les données disponibles indiquent que plus de la moitié des adultes des Premières nations vivant hors réserve (population âgée de 15 ans et plus) qui habitaient au Québec se sont dits en excellente ou très bonne santé en 2006. Ainsi, lorsqu'on leur a demandé dans le cadre de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2006 s'ils étaient en excellente, très bonne, bonne, passable ou mauvaise santé, 57 % des adultes des Premières nations vivant hors réserve au Québec ont affirmé qu'ils étaient en excellente ou très bonne santé. En outre, 26 % des Autochtones ont déclaré être en bonne santé (Statistique Canada, 2009).

3.1.2 Santé physique

Le portrait de santé de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) de 2006⁴ révèle que la Côte-Nord figure parmi les cinq régions du Québec qui se distinguent par des prévalences plus élevées que la moyenne québécoise en matière de diabète (7,7 % contre 6,4 % au Québec) et de cancer, particulièrement le cancer du poumon (108 pour 100 000 habitants contre 83 au Québec) (INSPQ, 2006).

De plus, en 2009-2010 les tumeurs malignes (cancers) figuraient parmi les causes de décès d'une plus grande proportion de la population de la Côte-Nord (213,5 pour 100 000 habitants) que dans l'ensemble du Québec (183,4)⁵. On observait la même situation avec les maladies de l'appareil respiratoire en 2005-2007 (63,2 pour 100 000 habitants de la Côte-Nord contre 47,2 au Québec).

En ce qui concerne les infections transmissibles sexuellement et par le sang, la population de la Côte-Nord présentait en 2000-2004 un taux d'incidence plus élevé d'infection à *Chlamydia trachomatis* génitale que dans l'ensemble du Québec (263,6 pour 100 000 personnes contre 148,1 pour 100 000 personnes), mais des taux d'hépatite C chronique et d'infection gonococcique moins élevés (INSPQ, 2006)⁶. En 2010, 101 cas d'infection à *Chlamydia trachomatis* ont été

³ Ces données ne comprennent pas les populations de Uashat et de Mani-Utenam.

⁴ Idem.

⁵ Idem.

⁶ Idem.

déclarés au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Sept-Îles, ce qui représente 43 % des cas de ce type rapportés à l'échelle régionale lors de la même période, de même que des augmentations de 3 % par rapport à 2009 et de 6 % par rapport à 2008 (ASSSCN, 2011 b, 2010 et 2009a).

Toujours selon les données de 2009-2010, le taux de mortalité infantile était plus important dans la région de la Côte-Nord (5,8 pour 100 000) que dans l'ensemble du Québec (4,7 pour 100 000) (Statistique Canada, 2012).

Depuis 1990, bien qu'elle s'améliore, l'espérance de vie des Nord-Côtiers est inférieure à celle de l'ensemble du Québec. On observe cependant que l'écart est plus important depuis la période 2005-2007, et ce, autant pour les hommes que pour les femmes (sauf en ce qui concerne la période 1995-1997, où les hommes de la Côte-Nord avaient une espérance de vie nettement plus faible que les hommes de l'ensemble du Québec) (tableau 1).

Dans l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2006, on demandait aux répondants s'ils souffraient de problèmes de santé chroniques qui avaient été diagnostiqués par un professionnel de la santé. Environ la moitié des adultes des Premières nations (49 %) vivant hors réserve au Québec ont déclaré qu'ils avaient été diagnostiqués comme souffrant d'au moins un problème de santé chronique. Chez les adultes des Premières nations vivant hors réserve dans la province de Québec, les problèmes de santé chroniques les plus souvent déclarés étaient les suivants : l'hypertension artérielle, les maladies du cœur ou les troubles dus à un accident vasculaire cérébral (19 %), les problèmes respiratoires (19 %) et l'arthrite ou les rhumatismes (18 %) (Statistique Canada, 2009).

3.1.3 Santé psychosociale ou mentale

Selon l'enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, la population de la Côte-Nord perçoit davantage qu'elle a une très bonne ou excellente santé mentale par rapport à l'ensemble du Québec (80,1 % contre 76,3 %) (Statistique Canada, 2012)⁷. Les résultats d'un sondage réalisé pour la période 2010 par la Direction de la santé publique de la Côte-Nord indiquent que 78 % de la population du RLS de Sept-Îles se perçoit en excellente ou très bonne santé mentale. En comparaison, le même sondage révèle que cette proportion s'élève à 76 % pour l'ensemble de la région sociosanitaire de la Côte-Nord (ASSSCN, 2012c)⁸.

⁷ Ces données ne comprennent pas les populations de Uashat et de Mani-Utenam.
⁸ Idem.

Tableau 1 Espérance de vie, 1990-1992 à 2007-2009

Territoire	1990-1992		1995-1997		2000-2002		2005-2007		2007-2009	
	Hommes	Femmes								
Région de la Côte-Nord	72,9	80,5	72,4	80,4	75,1	81,3	77,0	81,7	77,3	81,4
Le Québec	73,7	80,8	74,6	81,0	76,3	81,9	78,1	83,0	78,7	83,3
Différence Région/Québec (%)	-0,8	-0,3	-2,2	-0,6	-1,2	-0,6	-1,1	-1,3	-1,4	-1,9

Source : ISQ, 2012 g.

Selon les portraits de santé de l'INSPQ et du MSSSQ, la proportion de la population éprouvant un stress quotidien élevé est moins importante dans la région de la Côte-Nord qu'au Québec, et ce, en 2003 (21,9 % contre 28,4 %) comme en 2007-2008 (21,7 % contre 26,3 %)⁹.

En 2010, la population du RLS de Sept-Îles présente une proportion légèrement plus importante que l'ensemble de personnes de la Côte-Nord percevant du stress dans leur vie (25 % contre 20 %). Par ailleurs, la proportion de personnes se situant à un niveau élevé sur l'échelle de détresse psychologique de Kessler¹⁰ est à peu près semblable dans le RLS de Sept-Îles (21 %) et dans l'ensemble de la Côte-Nord (24 %) (ASSSCN, 2012c)¹¹.

Pour la période 2000-2003, le RLS de Sept-Îles a enregistré une moyenne d'environ six suicides par année, ce qui représente un taux statistiquement comparable à celui du Québec (CSSS de Sept-Îles, 2011).

Par ailleurs, selon le profil de la santé de 2012, le taux de décès dus à des suicides ou des blessures auto-infligées était plus important dans la région sociosanitaire de la Côte-Nord (19 pour 100 000 habitants) qu'au Québec (14 pour 100 000 habitants) (Statistique Canada, 2012).

3.2 Caractéristiques individuelles

3.2.1 Caractéristiques socioéconomiques

3.2.1.1 Grands groupes d'âge et sexe

La population de Sept-Îles présente une structure d'âge semblable à la population régionale et québécoise (tableau 2). En 2011, le groupe des 0 à 14 ans y formait 17 % de la population et celui des 65 ans et plus, 15 %. À Uashat et Mani-Utenam, la population est plus jeune. Les personnes âgées entre 0 à 14 ans y représentent environ le tiers de la population alors que la proportion des personnes âgées de plus de 65 ans est de l'ordre de 5 %.

Dans la population du RLS de Sept-Îles, l'âge médian se situait à 39,4 ans en 2009, soit légèrement plus jeune que pour la Côte-Nord et le Québec, où il est de l'ordre de 41 ans. Selon les prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), l'âge de la population du RLS de Sept-Îles devrait augmenter à 43,8 ans d'ici 2031, mais rester en deçà des médianes régionale et provinciale qui se situeront au-dessus de 45 ans (ASSSCN, 2012a)¹².

9 Ces données ne comprennent pas les populations de Uashat et de Mani-Utenam.

10 À noter que selon l'ISQ, l'indice de détresse psychologique de Kessler n'est pas une mesure de prévalence de la détresse psychologique d'une population.

11 Ces données ne comprennent pas les populations de Uashat et de Mani-Utenam.

12 La dernière donnée n'inclut pas les populations de Uashat et de Mani-Utenam.

Tableau 2 Répartition de la population par grand groupe d'âge, 2011

Territoire	Grand groupe d'âge								Total
	0 à 14 ans		15 à 54 ans		55 à 64 ans		65 ans et plus		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Sept-Îles	4 525	17	14 305	54	3 730	14	3 895	15	26 455
Uashat	500	35	775	53	105	7	75	5	1 455
Mani-Utenam	340	30	630	56	95	8	70	6	1 135
MRC de Sept-Rivières	6 493	18	19 557	54	5 015	14	4 947	14	36 012
Région de la Côte-Nord	15 891	17	52 301	54	13 897	15	13 713	14	95 802
Le Québec	1 241 700	16	4 409 073	55	1 075 340	13	1 253 550	16	7 979 663

Notes : Les données de l'année 2011 sont provisoires.

À cause des arrondis, le total n'égale pas toujours 100 %.

Sources : ISQ, 2012c, d et e.

Il y a un peu plus d'hommes que de femmes à Sept-Îles tant dans la MRC de Sept-Rivières que dans la région de la Côte-Nord (51 % contre 49 %) (ISQ, 2012c, d et e). La proportion hommes/femmes est presque égale chez les résidents de Uashat et de Mani-Utenam, comme dans l'ensemble du Québec.

3.2.1.2 Niveau de scolarité

Un peu moins du quart de la population nord-côtière âgée de 25 à 64 ans possédait un diplôme d'études secondaires en 2006, la même proportion qu'au Québec, et la moitié avait un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires (tableau 3). Toutefois, le nombre de personnes ne détenant aucun diplôme est plus élevé sur la Côte-Nord, soit un peu plus du quart de la population, contre 17 % au Québec.

Tableau 3 Proportion de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, 2006

Territoire	Sans diplôme d'étude secondaire		Diplôme d'études secondaires		Certificat ou diplôme d'études postsecondaires ¹	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Agglomération de recensement de Sept-Îles ²					
Population non autochtone	18,5	21,2	19,3	22,5	62,2	56,3
Population autochtone ³	49,9	52,6	11,1	12,0	42,0	35,4
Région de la Côte-Nord	25,8		21,0		53,2	
Le Québec	17,1		21,1		61,8	

1 : Total des études postsecondaires comprenant les catégories Certificat d'une école de métiers, Diplôme d'études collégiales, Certificat ou diplôme inférieur au baccalauréat et Grade universitaire (au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur). Les données apparaissent pour certains niveaux de scolarité. Les autres niveaux de scolarité n'apparaissent pas séparément pour éviter les éventuels problèmes de qualité que posent les petits chiffres lorsque plusieurs variables sont croisées.

2 : L'agglomération de recensement de Sept-Îles comprend les réserves de Uashat et de Mani-Utenam.

3 : Ces personnes peuvent résider ou non dans une réserve.

Sources : Statistique Canada, 2009 et ASSSCN, 2012b.

Dans l'agglomération de Sept-Îles, il existe certaines disparités entre Autochtones et non-Autochtones en ce qui concerne la scolarité. Dans la population non autochtone âgée de 25 à 64 ans, la proportion des hommes et des femmes ne possédant aucun diplôme d'études secondaires était de l'ordre de 20 % alors que dans la population autochtone, elle était d'environ la moitié (50 % chez les hommes et 53 % chez les femmes) (tableau 3). Par ailleurs, comparativement à la population non autochtone de Sept-Îles, les jeunes autochtones de 15 à 24 ans sont moins susceptibles de fréquenter l'école (59 % contre 70 % en 2006) (Statistique Canada, 2009).

3.2.1.3 Professions

À Sept-Îles et sur la Côte-Nord, les trois catégories de professions qui regroupent la plus grande part de la population active de 15 ans et plus sont les ventes et services, les métiers, transport et machinerie et professions apparentées, de même que les affaires, finance et administration. Notons que cette dernière catégorie englobe une part plus importante de la population active au Québec (18,2 %) que sur la Côte-Nord (13,3 %) et à Sept-Îles (15,0 %) alors qu'à l'inverse, la catégorie des métiers, transport et machinerie et professions apparentées est plus importante sur la Côte-Nord (22,6 %) et à Sept-Îles (21,0 %), que dans l'ensemble du Québec (14,8 %) (tableau 4).

3.2.1.4 Revenu individuel

Les revenus médians¹³ avant et après impôt des personnes de 15 ans et plus étaient, en 2006, plus importants à Sept-Îles et sur la Côte-Nord que dans l'ensemble du Québec (tableau 5).

En 2010, selon les données provisoires de l'ISQ, on observe aussi des revenus personnels¹⁴ avant et après impôt plus élevés dans la MRC de Sept-Rivières et dans la région de la Côte-Nord que dans l'ensemble du Québec (tableau 6).

Parmi les 3 830 Autochtones de l'agglomération de Sept-Îles, ceux qui avaient travaillé à temps plein toute l'année en 2005 continuaient de gagner moins que leurs homologues non autochtones. En effet, en 2000, les Autochtones gagnaient 75 % de ce que touchaient leurs homologues non autochtones. En 2005, ce pourcentage a chuté à 70 % (Statistique Canada, 2009).

¹³ Le revenu d'emploi médian correspond à la valeur centrale qui sépare en deux parties égales un groupe donné.

¹⁴ Le revenu personnel est la somme de tous les revenus touchés, y compris la rémunération du travail et le rendement des investissements ainsi que les transferts des administrations et d'autres secteurs.

Tableau 4 Profession de la population active expérimentée totale de 15 ans et plus, 2006

Profession	%		
	Sept-Îles	Région de la Côte-Nord	Le Québec
Gestion	7,5	5,8	9,0
Affaires, finance et administration	15,0	13,3	18,2
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	4,8	4,6	6,5
Secteur de la santé	6,0	5,1	6,0
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	10,1	9,2	9,1
Arts, culture, sports et loisirs	1,5	1,9	3,2
Ventes et services	26,6	25,4	23,9
Métiers, transport et machinerie et professions apparentées	21,0	22,6	14,8
Professions propres au secteur primaire	1,7	3,8	2,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	5,8	8,2	6,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, 2007.

Tableau 5 Revenu médian des personnes de 15 ans et plus, 2006

Revenu	Sept-Îles	Région de la Côte-Nord	Le Québec
Revenu médian (avant impôt)	27 907	25 496	24 430
Revenu médian (après impôt)	25 006	23 427	22 471

Source : Statistique Canada, 2007.

Tableau 6 Revenu personnel par habitant, 2010

Revenu personnel	MRC de Sept-Rivières	Région de la Côte-Nord	Le Québec
Revenu personnel (avant impôt)	39 312	36 825	34 437
Revenu personnel (après impôt)	30 320	28 783	26 642

Sources : ISQ, 2011 b et 2011c.

3.2.1.5 Sécurité alimentaire

Le concept de sécurité alimentaire signifie que :

- les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse des processus naturels et, par conséquent, durable;
- la consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales qui sont à la fois justes, équitables et morales;
- chacun, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine;

- l'aptitude de chacun à acquérir des aliments est garantie;
- les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur les plans personnel et culturel;
- les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine;
- les individus ont accès à une information simple et fiable qui confère des habiletés et qui permet des choix alimentaires éclairés.

Selon l'enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes réalisée en 2004, les Nord-Côtiers se sentent moins en situation d'insécurité alimentaire financière que les Québécois en général (9,5 % contre 13,2 %) (DDM, 2011)¹⁵.

En 2011, une étude est parue sur la détermination du coût du panier à provisions nutritif (PPN) dans trois régions du Québec, dont la région sociosanitaire de la Côte-Nord. Les résultats de cette étude démontrent que le coût du PPN pour une famille à faible revenu (deux adultes et deux enfants) correspond à 58 % du revenu médian après impôt dans la région de la Côte-Nord et à 47 % dans l'ensemble du Québec. L'étude souligne par contre que les ménages à faible revenu ne consacrent en réalité que 19,1 % de leurs dépenses de consommation courante à l'alimentation, puisque contrairement à d'autres dépenses telles que le logement ou l'énergie, l'alimentation est une dépense compressible (DDM, 2011)¹⁶.

Par ailleurs, dans la MRC de Sept-Rivières, le coût moyen du PPN par semaine pour la famille-type (deux adultes et deux enfants) s'élève à 181,16 \$, ce qui représente un montant inférieur au coût moyen du PPN pour la région (215,48 \$). Ceci peut s'expliquer notamment du fait que le coût du PPN est plus faible dans les magasins accessibles par voie terrestre et dans les zones urbaines (DDM, 2011).

Selon les données du Centre de recherche et d'information en consommation (CRIC) de Port-Cartier, de 2011 à 2012, le panier d'épicerie a augmenté de 14 % dans la région de la Côte-Nord, après avoir subi une hausse variant entre 7 % et 9 % de 2009 à 2011 (Colette Girard Riffou, CRIC, comm. pers. septembre 2012).

3.2.1.6 Satisfaction à l'égard de la vie

On dénote une différence entre les Québécois et les Nord-Côtiers en ce qui a trait à la satisfaction à l'égard de la vie. En effet, une plus forte proportion parmi ces derniers (96,5 %) serait satisfaite ou très satisfaite par rapport à l'ensemble du Québec (94,1 %) (Statistique Canada, 2012)¹⁷.

¹⁵ Ces données ne comprennent pas les populations de Uashat et de Mani-Utenam.

¹⁶ Les données provenant de cette étude (DDM, 2011) ne comprennent pas les populations de Uashat et de Mani-Utenam.

¹⁷ Ces données ne comprennent pas les populations de Uashat et de Mani-Utenam.

3.2.1.7 Langue et origine ethnoculturelle

Le français est la principale langue parlée à Sept-Îles. En effet, la majorité de la population résidant dans le RLS de Sept-Îles (87 %) a déclaré le français comme langue maternelle en 2006, comparé à 85 % sur la Côte-Nord et 80 % au Québec. L'anglais représentait la langue maternelle de 3 % de la population du RLS de Sept-Îles et 10 % n'avait déclaré ni le français, ni l'anglais comme langue maternelle (ASSSCN, 2012b)¹⁸.

En 2006, la ville de Sept-Îles comptait une plus grande proportion de personnes bilingues (anglais-français) que la région de la Côte-Nord (27 % contre 19 %). C'est toutefois moindre que la proportion québécoise qui s'élève à 40 %. La communauté ITUM est pour sa part fortement unilingue français : 92 % de la population à Uashat et 83 % à Mani-Utenam. En outre, une partie de la population de cette communauté ne parle ni l'anglais, ni le français (5 % à Mani-Utenam et 3 % à Uashat) (ISQ, 2009c).

Moins de 1 % de la population de la Côte-Nord est composée d'immigrants alors que le Québec en compte 12 %. Près de la moitié de la population immigrante régionale (405 des 902 personnes immigrantes en 2006) vit sur le territoire de l'agglomération de Sept-Îles (ASSSCN, 2012b).

Par ailleurs, 3 785 personnes ont déclaré une identité autochtone en 2006 sur le territoire du RLS de Sept-Îles. Ces personnes peuvent résider ou non dans l'une des deux réserves que compte la communauté ITUM (ASSSCN, 2012b).

3.2.2 Habitudes de vie et comportements

Selon le portrait de santé de l'INSPQ de 2006, chez les personnes de plus de 18 ans résidant sur la Côte-Nord, un peu plus de la moitié présentait un surplus de poids en 2003 et cette proportion avait quelque peu augmenté en 2007-2008 (tableau 7)¹⁹.

Toujours selon ce portrait de santé, il appert que certaines composantes des habitudes de vie et des comportements des Nord-Côtiers sont plutôt négatives. D'abord, la relation avec l'alcool semble être problématique puisqu'une part importante de la population (une personne sur quatre en 2003) prend cinq verres ou plus d'alcool en une même occasion, douze fois ou plus par année, ce qui constitue

¹⁸ Idem.

¹⁹ Les données provenant de cette étude (INSPQ, 2006) ne comprennent pas les populations de Uashat et de Mani-Utenam.

le seuil d'une consommation abusive. La moyenne québécoise était d'une personne sur sept cette même année. Le taux de condamnations reliées à des infractions pour conduite avec facultés affaiblies est aussi supérieur à la moyenne québécoise, soit 442 condamnations pour 100 000 titulaires de permis contre 306 au Québec.

Le tabagisme est aussi plus fréquent chez les Nord-Côtiers que les Québécois en général. En 2003, 29,3 % des personnes de plus de 12 ans fumaient (25,9 % au Québec). En 2007-2008, la proportion régionale de fumeurs avait augmenté de 0,1 % alors qu'on observait une baisse de 1,7 % au Québec (tableau 7).

Tableau 7 Évolution de certains indicateurs d'habitudes de vie et comportements

Indicateurs d'habitudes de vie et comportements	Région de la Côte-Nord	Le Québec
Population présentant un surplus de poids – 18 ans et plus (%)		
2003	54,7	47,4
2007-2008	56,1	48,2
Fumeurs (12 ans et plus) (%)		
2003	29,3	25,9
2007-2008	29,4	24,2
Taux de grossesse à l'adolescence (14-17 ans) (nombre pour 1 000 adolescentes)		
1999-2003	25,7	18,2
2003-2007	22,2	14,2
Naissances de mères faiblement scolarisées (moins de 11 ans) (%)		
1999-2003	24,9	14,4
2006-2008	14,4	7,3

Sources : INSPQ, 2006 et MSSSQ, 2011a.

Par ailleurs, seulement la moitié de la population nord-côtière marche pour se rendre au travail, à l'école ou pour faire des courses alors qu'au Québec, la proportion est de 60 %. Par contre, la proportion de personnes sédentaires durant les loisirs (26 %) est semblable à la moyenne québécoise (INSPQ, 2006).

Le port de la ceinture de sécurité reste un peu moins fréquent sur la Côte-Nord qu'au Québec en général. La nuit, 86 % des conducteurs nord-côtiers de véhicules automobiles et 82 % des passagers bouclaient leur ceinture de sécurité en 2004 contre 89 % et 85 % respectivement pour l'ensemble des Québécois (INSPQ, 2006).

Les naissances de mères faiblement scolarisées et le taux de grossesse à l'adolescence étaient, en 1999-2003, parmi les plus élevés au Québec. Le taux de grossesses à l'adolescence s'élevait à 25,7 pour 1 000 chez les adolescentes âgées de 14 à 17 ans (18,2 pour 1 000 au Québec) (tableau 7). En 2003-2007, le taux de

grossesses à l'adolescence avait diminué pour la Côte-Nord, mais demeurait au-dessus de la moyenne québécoise. En ce qui a trait aux naissances de mères faiblement scolarisées, elles restent passablement plus élevées sur la Côte-Nord qu'au Québec malgré une baisse observée en 2006-2008.

Bien que la présente étude ne dispose d'aucune donnée pour illustrer la consommation quotidienne ou excessive de drogues sur la Côte-Nord et à Sept-Îles, mentionnons que les intervenants de la santé ont signalé l'importance de cette problématique dans le milieu, notamment lors des rencontres sectorielles réalisées dans le cadre de la démarche d'information et de consultation sur le projet et lors d'une rencontre de travail le 12 septembre 2012. Afin d'illustrer cette problématique, il a été indiqué que lors d'un récent concours pour combler des postes au centre hospitalier de Sept-Îles, 50 % des candidats avaient échoué le test de dépistage de drogues.

L'étude sur les déterminants de la santé des Premières nations au Canada de 1999 à 2003 relève des comportements et habitudes de vie qui se démarquent de la population canadienne en termes de tabagisme, de consommation abusive d'alcool, de poids corporel et de comportements sexuels. Tel qu'indiqué au tableau 8, pour tous les indicateurs, les proportions relevées sont beaucoup plus importantes chez les Autochtones vivant dans les réserves qu'au sein de la population canadienne en général.

Tableau 8 Indicateurs d'habitudes de vie et comportements, Autochtones vivant dans les réserves et le Canada

Indicateurs d'habitudes de vie et comportements	Autochtones vivant dans les réserves	Canada
Taux de tabagisme ¹ , 2002-2003 (%)	58,9	24,2
Proportion des Premières nations ayant déclaré une consommation abusive d'alcool ² sur une base hebdomadaire, 2002-2003 (%)	16,0	7,9
Adultes ayant un poids au-dessus du poids normal ³ , 2002-2003 (%)	73,0	48,0
Prévalence d'avoir trois partenaires différentes ou plus sur une période de 12 mois chez les adultes actifs sexuellement, 2002-2003 (%)	13,0	5,6

¹ : Usage quotidien et occasionnel du tabac.

² : Ayant bu cinq consommations ou plus en une seule occasion.

³ : Selon l'Indice de masse corporel.

Source : Santé Canada, 2009.

3.3 Milieux de vie

3.3.1 Milieu familial

3.3.1.1 Composition des familles

Selon le recensement de Statistique Canada de 2006, plus des trois quarts des familles²⁰ de Sept-Îles (83,5 %) comptaient un couple marié ou en union libre (tableau 9). Ce taux était similaire à ceux enregistrés pour les MRC de Sept-Rivières et Caniapiscau, la Côte-Nord et le Québec. La même tendance a été observée pour le nombre moyen de personnes dans les familles de recensement, généralement de 2,8 personnes. La communauté ITUM se démarque avec un taux plus élevé de familles monoparentales, soit 52,8 % contre 16,5 % à Sept-Îles. Le nombre moyen de personnes dans les familles innues était de 3,3.

Tableau 9 Composition des familles, 2006

Indicateur	Sept-Îles	ITUM	MRC de Sept-Rivières	Région de la Côte-Nord	Le Québec
Taux de familles comptant un couple (%) (marié ou en union libre)	83,5	47,2	82,5	82,8	83,4
Taux de familles monoparentales (%)	16,5	52,8	17,5	17,2	16,6
Nombre moyen de personnes dans les familles de recensement	2,8	3,3	2,8	2,8	2,9

Note : Les données de la MRC de Sept-Rivières comprennent également celles de la MRC de Caniapiscau.

Source : Statistique Canada, 2007.

À Sept-Îles, 42 % des familles n'avaient pas d'enfants en 2006 et 57,8 % avaient au moins un enfant (tableau 10). Des données similaires ont été recensées pour les familles de la MRC de Sept-Rivières, de la Côte-Nord et du Québec. La même année, la communauté ITUM enregistrait un plus fort taux de familles avec des enfants (88,2 %), soit 30,4 points de pourcentage de plus que Sept-Îles. Par ailleurs, le quart des familles innues avaient au moins trois enfants comparativement aux familles de Sept-Îles (7,1 %).

En 2006, moins de la moitié des enfants autochtones de 14 ans et moins (45 %) de Sept-Îles vivant hors réserve habitaient avec les deux parents. Comparativement à leurs homologues non autochtones, les enfants autochtones étaient plus susceptibles de vivre avec une mère seule (42 % contre 18 %) ou un père seul (6 % contre 3 %) (Statistique Canada, 2009).

²⁰ Une famille de recensement comprend les couples mariés avec ou sans enfants, les couples vivant en union libre avec ou sans enfants ou les parents seuls demeurant avec au moins un enfant dans le même logement.

Tableau 10 Familles selon le nombre d'enfants à la maison, 2006

Indicateur	Sept-Îles	ITUM	MRC de Sept-Rivières	Région de la Côte-Nord	Le Québec
Taux de familles sans enfants (%)	42,0	11,8	41,3	39,9	40,2
Taux de familles avec enfants (%)	57,8	88,2	58,9	60,2	59,8
Taux de familles avec (%) :					
• 1 enfant	29,1	36,2	28,7	29,8	28,4
• 2 enfants	21,6	27,6	22,1	21,9	22,7
• 3 enfants et plus	7,1	24,4	8,0	8,5	8,7

Note : En raison des arrondis, le total ne donne pas toujours 100 %.

Source : ISQ, 2009d.

3.3.1.2 Revenu familial

En 2008, les familles de la MRC de Sept-Rivières comptant un couple avaient un revenu médian après impôts de plus de 69 000 \$, soit un revenu supérieur à celui enregistré pour la Côte-Nord et l'ensemble du Québec (tableau 11). Par contre, le revenu après impôts des familles monoparentales, de 31 630 \$, était inférieur à celui de la province québécoise. Dans la MRC de Sept-Rivières, une plus grande proportion de familles monoparentales possédant de faibles revenus (33 %) a été recensée en 2008, comparativement à l'ensemble du Québec (27,4 %). Ce taux est toutefois inférieur à celui de la Côte-Nord (35,6 %). Parmi les familles comptant un couple, 3,9 % possédaient un faible revenu, soit près de la moitié du taux enregistré au Québec (6,8 %). La Côte-Nord (4,8 %) se situait à mi-chemin entre la MRC et la province. Chez les familles à faible revenu monoparentales, le revenu médian après impôt était similaire pour la MRC de Sept-Rivières, la Côte-Nord et le Québec; les familles à faible revenu comptant un couple se démarquaient avec un revenu médian après impôt plus élevé (17 450 \$)²¹.

Tableau 11 Revenu des familles, taux de faible revenu des familles et revenu médian après impôt dans les familles à faible revenu, 2008

	MRC de Sept-Rivières	Région de la Côte-Nord	Le Québec
Revenu médian après impôts des familles comptant un couple (\$)	69 350	65 640	59 830
Revenu médian après impôts des familles monoparentales (\$)	31 630	30 880	35 270
Taux de faible revenu des familles (%)			
• Famille comptant un couple	3,9	4,8	6,8
• Famille monoparentale	33,0	35,6	27,4
Revenu médian après impôt des familles à faible revenu (\$)			
• Famille comptant un couple	17 450	16 880	15 920
• Famille monoparentale	15 900	15 010	16 040

Source : ASSSCN, 2012 b.

²¹ Les données sur le revenu familial ne comprennent pas les populations de Uashat et de Mani-Utenam.

Le pourcentage des enfants de 17 ans et moins vivant dans des familles à faible revenu était, en 2006, moins élevé sur la Côte-Nord (10,7 %) que dans l'ensemble du Québec (17,4 %) (Statistique Canada, 2012).

Statistique Canada utilise le concept du seuil de faible revenu (SFR) qui représente le seuil sous lequel une famille consacrera vraisemblablement une part plus importante de son revenu aux nécessités (nourriture, logement et habillement), comparativement à la famille moyenne. En 2005, trois Autochtones vivant hors réserve sur dix (31 %) à Sept-Îles vivaient sous le SFR, par rapport à 9 % des non-Autochtones. En outre, 51 % des enfants autochtones (de 14 ans et moins) à Sept-Îles vivaient sous le SFR, par rapport à 10 % des enfants non autochtones (Statistique Canada, 2009).

3.3.1.3 Famille et emploi

Bien que le taux d'emploi des femmes et des mères ait augmenté au cours des dernières décennies, les femmes doivent davantage faire face que les hommes aux difficultés de concilier les obligations professionnelles et familiales. La présence d'enfants à la maison influence moins le taux d'emploi masculin que celui des femmes, en particulier lorsque les enfants sont en bas âge.

Dans la région de la Côte-Nord, 72,6 % des femmes de 25 à 54 ans qui avaient au moins un enfant de moins de 15 ans à la maison occupaient un emploi rémunéré en 2006, comparé à 86,1 % des hommes dans la même situation. Ces pourcentages sont plus faibles quand on les compare à la situation dans l'ensemble du Québec, autant pour les femmes (74,8 %) que chez les hommes (90 %) (Conseil du statut de la femme, 2010)²².

On observe également une différence selon le statut matrimonial des mères. La participation au travail des mères qui ont au moins un enfant de moins de six ans à la maison est plus élevée chez celles qui vivent en couple. Ainsi, le taux d'emploi des femmes qui ont au moins un enfant de moins de six ans et qui sont en couple est de 73,5 % alors qu'il est de 47,6 % pour les femmes monoparentales (61,6 % au Québec). Encore une fois, les hommes dans la même situation s'en tirent mieux puisque le taux d'emploi des pères seuls avec au moins un enfant de moins de six ans à la maison est de 82,1 % (80,3 % au Québec) (Conseil du statut de la femme, 2010).

²² L'étude du Conseil du statut de la femme (2010) ne spécifie pas si les données présentées incluent ou non les populations de Uashat et de Mani-Utenam.

3.3.1.4 Violence intrafamiliale

En 2003, le taux de victimisation pour violence conjugale chez les femmes de 12 ans et plus était plus élevé sur la Côte-Nord que dans l'ensemble du Québec, soit 510 pour 100 000 comparativement à 419 (CSSS de Sept-Îles, 2011). Selon les données diffusées par le ministère de la Sécurité publique du Québec, les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal étaient toujours proportionnellement plus élevées dans la région de la Côte-Nord que dans l'ensemble du Québec en 2010, avec un taux de victimisation régional de 560,6 pour 100 000 habitants contre 275,6 pour 100 000 au Québec (MSPQ, 2011).

Pour le territoire du RLS de Sept-Îles, le taux de signalement reçu à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) est comparable à celui de la Côte-Nord et à celui du Québec. Toutefois, les signalements chez les Autochtones représentent une part importante du volume total des signalements reçus et retenus. En 2003-2004, la moitié des signalements retenus à la DPJ se rapportaient à des situations vécues par de jeunes autochtones (CSSS de Sept-Îles, 2011).

L'étude réalisée en 2011 au sujet de la violence conjugale dans la région de la Côte-Nord révèle des taux élevés de violence conjugale dans les communautés autochtones. Cette situation a été confirmée par les informateurs consultés dans le cadre de l'étude à ce sujet, même si un souci de ne pas stigmatiser les communautés autochtones de la région était présent. Les taux d'infractions commises dans un contexte conjugal sur la Côte-Nord sont en constante augmentation depuis 2003. Par ailleurs, ces hausses coïncident avec une nouvelle méthode d'incorporation de statistiques criminelles sur la violence conjugale par les corps policiers (INSPQ, 2011).

3.3.1.5 Conditions liées au logement

En 2006, la taille moyenne des ménages à Sept-Îles (2,3 personnes) était proportionnellement semblable à celle de la région de la Côte-Nord (2,4 personnes) et du Québec (2,3 personnes) (Statistique Canada, 2007).

Les données de Statistique Canada pour la même période suggèrent une proportion plus importante de propriétaires que de locataires à Sept-Îles et sur la Côte-Nord puisqu'on y retrouvait en 2006 davantage de logements possédés que de logements loués par rapport à l'ensemble du Québec (tableau 12).

Tableau 12 Caractéristiques des logements privés occupés, 2006

Type de logement	Proportion (%)		
	Sept-Îles	Région de la Côte-Nord	Le Québec
Logements possédés	65,5	72,3	60,2
Logements loués	34,5	27,7	39,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Statistique Canada, 2007.

Sur la Côte-Nord, environ 14 % de la population de 18 ans et plus résidant en ménage privé vivait seule dans son logement comparativement à un peu moins de 17 % au Québec en 2006 (ASSSCN, 2012b). À la même période, les hommes de la région étaient proportionnellement un peu plus nombreux à vivre seuls que les femmes (16 % contre 13 %). Le fait de vivre seul se rencontre plus fréquemment chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

À Sept-Îles, environ un Autochtone sur cinq (18 %) vivant hors réserve habitait dans un logement nécessitant des réparations majeures en 2006, par rapport à 21 % en 2001. En comparaison, la proportion de non-Autochtones vivant à Sept-Îles dans des logements nécessitant des réparations majeures était de 11 % en 2006 et en 2001 (Statistique Canada, 2009).

La proportion d'Autochtones vivant hors réserve habitant dans des logements surpeuplés à Sept-Îles était de 10 % en 2006, ce qui représente une baisse par rapport à 13 % en 2001. Les taux comparables pour la population non autochtone étaient de 1 % en 2006 et en 2001 (Statistique Canada, 2009).

Ces disparités entre la situation vécue par les Autochtones vivant hors réserve et les non-Autochtones à Sept-Îles en rapport au logement font écho à la situation observée à l'échelle du Canada. En effet, en 2001, on observait une proportion de 22 % des foyers inférieurs à la norme relative au caractère adéquat²³ chez les Autochtones vivant dans les réserves tandis que cette proportion s'élevait à 2 % dans l'ensemble du Canada. De plus, le pourcentage de foyers inférieurs à la norme relative à la convenance²⁴ était plus important chez les Autochtones vivant dans les réserves (10 %) qu'au Canada (2 %) (Santé Canada, 2009).

²³ Ne nécessitant aucune réparation importante.

²⁴ Comptant assez de chambres à coucher pour accommoder la taille et la composition de la famille qui y habite, conformément aux exigences de la Norme nationale d'occupation déterminée par la Société canadienne d'hypothèque et de logement.

3.3.2 Milieu de garde et scolaire

3.3.2.1 Milieu scolaire

La commission scolaire du Fer dessert le territoire de la MRC de Sept-Rivières et de Caniapiscau. À Sept-Îles, elle compte sept établissements d'enseignement primaire, deux écoles secondaires et un centre de formation professionnelle et générale des adultes (Centre A.-W.-Gagné). En 2010-2011, les écoles primaires de Sept-Îles regroupaient 1 895 élèves tandis que l'école secondaire Jean-du Nord/Manikoutai comptait 1 183 élèves (tableau 13). De plus, un établissement d'enseignement secondaire privé, l'Institut d'enseignement de Sept-Îles, admettait 236 élèves en 2012.

La communauté ITUM dispose de deux écoles primaires, soit les écoles Tshishteshinu et Johnny Pilot, ainsi qu'une école secondaire, l'école Manikanitsh. En 2008-2009, les établissements innus du niveau primaire accueilleraient 343 élèves et celui du niveau secondaire, 214.

En 2011, la baisse du maximum d'élèves admis dans plusieurs des écoles primaires de Sept-Îles a limité leur capacité d'accueil (Commission scolaire du Fer, 2011). Pour pallier à cette situation, la construction d'une nouvelle école primaire a débuté en 2012 dans le secteur de Sainte-Famille, près du Cégep de Sept-Îles. Elle ouvrira ses portes en 2013. Par la suite, en 2011-2012, la Commission scolaire du Fer a fait face à une légère hausse de la clientèle, soit 70 élèves au total (Le Nord-Est, 2012). À Sept-Îles, cette hausse s'est traduite par l'utilisation à pleine capacité des écoles primaires. L'école primaire Maisonneuve était même utilisée au-delà de ses capacités d'accueil lors de l'année 2011-2012. Il en sera de même pour l'école primaire Camille-Marcoux en 2012-2013.

En septembre 2010, le Cégep de Sept-Îles accueillait 729 étudiants, dont 49,7 % dans un secteur technique, 39,0 % dans un programme préuniversitaire, 8,9 % en session d'accueil et 2,5 % dans un programme de transition (Cégep de Sept-Îles, 2011). La clientèle du Cégep de Sept-Îles se composait à 13,6 % d'étudiants autochtones en plus d'accueillir 71 étudiants internationaux (9,7 %).

3.3.2.2 Indice de milieu socioéconomique

L'indice de milieu socioéconomique, calculé annuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), considère la proportion de mères sous scolarisées et de parents inactifs sur le plan de l'emploi. Les écoles primaires

et secondaires de Sept-Îles enregistreraient en 2010-2011 un indice de milieu socioéconomique variant entre 10,35 et 27,52 (tableau 13). Classées sur une échelle provinciale allant de 1 à 10, ces écoles se situent entre les 5^e et 10^e rangs, dont la moitié au 10^e rang, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé.

Tableau 13 Effectifs scolaires par établissement et indice de milieu socioéconomique

Établissement	Effectifs scolaires	Indice de milieu socioéconomique	
		Indice de milieu socioéconomique (IMSE)	Rang décile (IMSE)
École du réseau public du secteur de Sept-Îles (2010-2011)			
École primaire Maisonneuve	293	10,35	5
École primaire Monseigneur-Blanche	94	16,18	8
École primaire Jacques-Cartier	331	26,22	10
École primaire Gamache	305	21,40	9
École primaire Marie-Immaculée	416	27,52	10
École primaire Camille-Marcoux	230	23,07	10
École primaire Bois-Joli	226	12,84	7
École secondaire Jean-du-Nord/Manikoutai	1 183	21,46	10
École privée (2012)			
Institut d'enseignement de Sept-Îles (secondaire)	236	-	-
École autochtone (2008-2009)			
École primaire Tshishteshinu (Mani-Utenam)	154	-	-
École primaire Johnny Pilot (Uashat)	189	-	-
École secondaire Manikanitsh (Uashat)	214	-	-

Sources : Commission scolaire du Fer, non daté; MELS, 2011; AADNC, 2010; FEPP, 2012.

3.3.2.3 Taux de décrochage

Le taux de décrochage en formation générale enregistré pour l'école secondaire Jean-du-Nord/Manikoutai a diminué pour atteindre 17,9 % en 2009-2010, se rapprochant du taux québécois (tableau 14). Il était de 20,3 % l'année précédente. L'institut d'enseignement de Sept-Îles, quant à lui, a un taux de décrochage de 8 % pour l'année 2009-2010.

Tableau 14 Taux de décrochage en formation générale, 2008-2009 et 2009-2010

Taux de décrochage en formation générale	Établissement d'enseignement secondaire de la Côte-Nord		Le Québec
	École Jean-du-Nord/Manikoutai	Institut d'enseignement de Sept-Îles	
2008-2009 (%)	20,3	-	18,0
2009-2010 (%)	17,9	8,0	17,4

Source : Plein Jour de Baie-Comeau, 2012.

3.3.2.4 Service de garde

La ville de Sept-Îles compte six centres de la petite enfance (CPE) qui totalisent ensemble 342 places subventionnées à 7 \$. Dans la communauté de Uashat mak Mani-Utenam, deux autres CPE sont en opération; celui de Mani-Utenam comprend 58 places et celui de Uashat, 44. De plus, le CPE sous le bon toit, qui agit à titre de bureau coordonnateur des services de garde en milieu familial pour le territoire de la MRC de Sept-Rivières, fournit 500 places (MFA, 2012).

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (CRÉCN) évalue que, dans la MRC de Sept-Rivières, les départs massifs de travailleurs pour la retraite entraînent l'arrivée de nouvelles familles avec de jeunes enfants. Ce facteur ainsi que l'augmentation constante du taux de natalité depuis 2002 (13,1‰ en 2006 comparativement à 10,6‰ en 2002) font en sorte que les listes d'attente des services de garde de la MRC comptent chacune environ 500 enfants (à noter que les enfants sont inscrits sur plus d'une liste) (CRÉCN, 2008). Selon ces données, il semble y avoir une problématique d'attente.

Selon l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde (EUSG) réalisée en 2009, la région de la Côte-Nord occupe la première place quant au nombre d'enfants occupant régulièrement une place non subventionnée et dont les parents changeraient de mode de garde pour une place à contribution réduite si une telle place était disponible au cours de l'année qui vient. En effet, 63 % des enfants se trouvaient à ce moment dans cette situation contre 47 % dans l'ensemble du Québec (ISQ, 2011a).

3.3.3 Milieu de travail

Selon les données de l'enquête québécoise sur la santé de la population de 2008 réalisée par l'ISQ, la proportion des travailleurs nord-côtiers exposés à un niveau élevé de contraintes biomécaniques du travail et au bruit est plus élevée que la moyenne québécoise (MSSSQ, 2012a). En effet, 28 % des travailleurs de la Côte-Nord disent avoir un niveau élevé de contraintes biomécaniques contre 23 % au Québec et 11 % estiment travailler dans le bruit contre 7 % au Québec. En contrepartie, les travailleurs nord-côtiers sont moins exposés à des exigences psychologiques élevées dans travail (32 % sur la Côte-Nord contre 35 % au Québec). Ils considèrent aussi leurs efforts au travail insuffisamment appréciés dans une proportion moindre qu'au Québec (6 % contre 8 %). En 2006, l'INSPQ indiquait que plus de travailleurs de la Côte-Nord sont exposés au bruit intense, aux solvants et à la fumée du soudage qu'au Québec (INSPQ, 2006).

Par ailleurs, parmi la population âgée de 17 à 75 ans en 2008, la proportion de victimes de blessures au travail était un peu plus élevée sur la Côte-Nord que dans l'ensemble du Québec, soit 3,8 % comparativement à 3,3 % en 2008 (MSSSQ, 2011a)²⁵.

Notons que selon les données de la CSST, le nombre d'accidents dans les mines du Québec est passé de 637 pour 12 261 travailleurs (5,2 %) en 1997 à 150 pour 9 230 travailleurs (1,6 %) en 2012 (CSST, 2012).

3.3.4 Communauté locale et voisinage

3.3.4.1 Ressources communautaires et réseaux associatifs et de loisirs

Le répertoire des ressources loisirs, culture et vie communautaire de la ville de Sept-Îles fait état de la présence d'une trentaine d'associations, clubs, comités ou sociétés dans les domaines de l'art, la culture, le patrimoine, les loisirs scientifiques et techniques sur le territoire de la ville, de même qu'une quarantaine d'organismes dans le domaine des activités physiques, sportives et de plein air, plus de 25 clubs sociaux, de services et organismes multisectoriels, ainsi qu'une soixantaine d'organismes de vie communautaire et d'aide à la personne.

Pour sa part, le site Internet de l'Agence de santé et des services sociaux de la Côte-Nord répertorie 29 organismes communautaires œuvrant dans différents secteurs dans la MRC de Sept-Rivières : ressources pour hommes, déficiences multiples, maintien à domicile, maison de jeunes, santé mentale, alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances, ressources pour femmes, santé physique, aide et lutte contre les agressions à caractère sexuel, déficience physique, hébergement pour femmes violentées ou en difficulté, justice alternative, personnes âgées, personnes démunies, troubles envahissants du développement et VIH-SIDA.

Soulignons que 34 organismes publics et communautaires de Sept-Îles se sont regroupés en table de concertation (Action Pauvreté Sept-Îles) à l'été 2011 afin d'étudier le phénomène de la pauvreté sur le territoire de la ville, de même que les problématiques connexes, telles que la pénurie du logement, la sécurité alimentaire, l'employabilité et l'éducation. Le président de la table de concertation, qui est également le directeur de la maison d'accueil Transit Sept-Îles, a indiqué lors d'une entrevue réalisée dans le cadre de cette étude, que le territoire de Sept-Îles comptaient plusieurs organismes communautaires, qu'ils étaient diversifiés et qu'ils travaillaient majoritairement de concert. Il a cependant ajouté que plusieurs organismes ont perdu des employés avec la venue d'offres d'emplois mieux

²⁵ Ces données ne comprennent pas les populations de Uashat et de Mani-Utenam.

rémunérés dans la région et que cette situation entraînait une pression supplémentaire sur les intervenants communautaires, en plus de l'accroissement de la clientèle en lien avec l'accentuation de différentes problématiques sociales (pénurie de logement, hausse du coût de la vie, consommation d'alcool et de drogues, violence conjugale, etc.).

De 2011 à 2012, la maison d'accueil Transit Sept-Îles, qui héberge des individus sans logement ou à risque de vivre cette problématique, a reçu 537 demandes d'hébergement, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à la période 2010-2011, où une augmentation s'élevant également à 30 % par rapport à l'année précédente avait été observée. Le directeur estime le nombre de refus d'hébergement à 30 personnes par mois (Doris Nadeau, Transit Sept-Îles, comm. pers. Septembre 2012).

Le directeur du Centre d'action bénévole de Sept-Îles a mentionné le dynamisme du milieu communautaire de Sept-Îles lors d'une entrevue téléphonique. Toutefois, il rapporte une diminution du nombre de bénévoles à Sept-Îles depuis 2008-2009. Ce dernier explique qu'avec le récent accroissement du nombre d'emplois disponibles sur le territoire, certaines personnes sont retournées sur le marché du travail et ont délaissé leur implication bénévole (Maurice Gagné, Centre d'action bénévole de Sept-Îles, comm. pers. août 2012).

3.3.4.2 Sentiment d'appartenance

Les Nord-Côtiers se distinguent de la population des autres régions du Québec par un plus fort taux d'appartenance à leur communauté. En effet, au Québec, en 2007-2008, la proportion de personnes de 12 ans et plus ayant un très faible sentiment d'appartenance à leur communauté et un niveau faible ou modéré de soutien émotionnel ou informationnel est de l'ordre de 12 %. Pour la Côte-Nord, la proportion est de 2,8 % pour le faible sentiment d'appartenance et de 9,6 % pour le niveau faible ou modéré de soutien émotionnel ou informationnel (MSSSQ, 2011a et b)²⁶.

Les données du profil de la santé 2012 de Statistique Canada indiquent également que la proportion de la population ayant un sentiment d'appartenance à la communauté locale est plus élevée sur la Côte-Nord (80,5 %) que dans l'ensemble du Québec (56,7 %) (Statistique Canada, 2012)²⁷.

²⁶ Ces données ne comprennent pas les populations de Uashat et de Mani-Utenam.

²⁷ Idem.

3.3.4.3 Sécurité dans le quartier

Sept-Îles affiche un taux d'infraction au Code criminel surpassant la valeur nord-côtière et celle du Québec, soit 7 035 infractions pour 100 000 habitants en 2005 comparativement à 6 006 pour la Côte-Nord et 5 212 pour le Québec. La majorité des régions du Québec ont vu leur taux d'infraction au Code criminel chuter en 2005 par rapport à 2004. La Côte-Nord et trois autres régions du Québec figurent au nombre de celles qui sont aux prises avec une hausse (CSSS de Sept-Îles, 2011).

En 2006, dans la région de la Côte-Nord, le taux de victimes de crimes contre la personne était de 1 518,3 pour 100 000 femmes et de 1 220,1 victimes pour 100 000 hommes, comparés à 884,9 et 848,5 victimes pour 100 000 au Québec. Tant chez les femmes que chez les hommes, ce sont surtout les voies de fait et les menaces qui sont signalées (Conseil du statut de la femme, 2010).

Chez les jeunes de moins de 18 ans, les taux s'élèvent à 1 643,1 victimes pour 100 000 filles et à 1 146,2 pour 100 000 garçons, comparés à 1 004,3 et à 888,6 pour 100 000 au Québec. Ce sont les voies de fait qui sont les plus souvent rapportées. On constate également un nombre élevé de filles victimes d'agression sexuelle dans la région. On rapporte en effet 534,5 victimes d'agression sexuelle pour 100 000 filles comparativement à 336,4 victimes pour 100 000 filles au Québec. Elles représentent la grande majorité des victimes d'agressions sexuelles commises envers des mineurs dans la région (Conseil du statut de la femme, 2010).

3.3.4.4 Circulation routière

Le seul axe routier d'importance le long du littoral nord-côtier est la route 138, qui s'étire sur un peu plus de 800 km entre Tadoussac et Natashquan. Cette route demeure, encore aujourd'hui, la seule façon d'accéder par voie terrestre aux régions voisines et au reste de la province. La route 138 comporte généralement deux voies (une voie par direction) bordées d'accotement de largeur standard. La vitesse affichée est de 90 km/h. À la hauteur du parc Ferland, la route 138 se dédouble, passant à quatre voies (deux voies par direction) jusqu'à la zone urbaine de Sept-Îles où elle prend le nom de boulevard Laure (Roche Itée, 2012).

Pour la période de 2004 à 2008, le débit journalier moyen annuel (DJMA) enregistré à la hauteur de la station 00138-94-470, située à 1,7 km à l'est de la sortie du chemin de la Pointe-Noire a varié de 6 200 véhicules (2004) à 4 700 (2008). Le pourcentage de camions se situait pour sa part entre 8 % et 9 % (Roche Itée, 2012).

Le tableau 15 présente les débits journaliers moyen annuel (DJMA), moyen estival (DJME) ainsi que moyen hivernal (DJMH) enregistrés de 2008 à 2011 à la même station. Au cours de cette période, on observe une augmentation de 8,5 % des DJMA, de 7,8 % des DJME et de 9,5 % des DJMH tandis que la proportion de camions est restée la même.

Tableau 15 Débit de circulation et proportion de camions sur la route 138, 2008 à 2011

Station 00138 94-470				
Années	DJMA	DJME	DJMH	Proportion de camions (%)
2008	4700	5100	4200	10,0
2009	5000	5400	4500	10,0
2010	5100	5500	4600	10,0
2011	5100	5500	4600	10,0

Source : MTQ, 2012.

Les statistiques n'indiquent pas l'importance de la circulation routière sur la route 138, entre le noyau urbain septilien et Pointe-Noire, à l'heure des changements de quart de travail de l'aluminerie Alouette et de l'usine de boulettage de Cliffs Natural Resources. Dans le cadre des entretiens avec les représentants de Mine Arnaud, plusieurs résidents du canton Arnaud ont indiqué que les flux de circulation augmentent alors de manière très significative, au point de devenir un irritant majeur de leur point de vue (Roche Itée, 2012).

Par ailleurs, la Côte-Nord se démarque de la province par sa proportion d'accidents mortels qui impliquent un camion lourd. Cette proportion est deux fois plus importante en Côte-Nord qu'en province (35 % contre 18 % en 2000-2004). Un phénomène identique s'observe avec les accidents graves. Les accidents impliquant un camion lourd comptent pour 13 % des accidents graves dans la région de la Côte-Nord, contre 8 % dans l'ensemble du Québec (ASSSCN, 2007b).

Les résultats provenant de l'Enquête Santé Côte-Nord de 2005 montrent que les Nord-Côtiers jugent à risque la conduite d'un véhicule sur le réseau routier de la région. Parmi les constats ressortant de cette enquête, on note que la route 138 est la route la plus à risque de la région, selon 36 % des répondants, que 43 % des Nord-Côtiers ne se sentent pas en sécurité sur cette route et que l'insécurité est croissante d'est en ouest (18 % en Basse-Côte-Nord, 55 % en Haute-Côte-Nord). Ceux qui perçoivent un risque sur la 138 ont identifié quatre facteurs d'insécurité comme facteurs explicatifs dominants : routes non conformes aux normes (35 %);

présence d'un grand nombre de camions lourds (25 %); routes mal entretenues (21 %); vitesses excessives d'un bon nombre de conducteurs (9 %) (ASSSCN, 2007b).

Au cours des dernières années, des efforts importants ont été consentis par divers intervenants de la région (ministère des Transports du Québec [MTQ], Agence de santé et de services sociaux de la Côte-Nord [ASSSCN], Table de concertation en sécurité routière de la Côte-Nord, etc.) afin de cerner et comprendre les répercussions associées à la circulation lourde sur la route 138. Bien que le tronçon de route situé dans les limites de la ville de Sept-Îles ait été considéré comme moins problématique que d'autres tronçons plus à l'ouest (le pourcentage de camions et le flux annuel de camions lourds y étant bien inférieurs), les résidents du canton Arnaud sont d'avis que la situation s'est détériorée depuis l'amorce du chantier de La Romaine, il y a quelques années, et ils anticipent que celle-ci pourrait se dégrader encore davantage, compte tenu de tous les projets prévus dans le secteur de Pointe-Noire (Roche ltée, 2012).

3.4 Systèmes

3.4.1 Services de santé et sociaux

Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord

L'ASSSCN a pour mission de coordonner la mise en place des services de santé et des services sociaux de la région de la Côte-Nord. Elle a des responsabilités spécifiques à l'égard des établissements, des organismes du réseau et de la population (ASSSCN, 2007a).

Selon l'ASSSCN, la problématique spécifique de la Côte-Nord en matière de ressources humaines réside principalement dans la pénurie importante de main-d'œuvre au niveau des effectifs médicaux et du personnel réseau et dans les difficultés de sa rétention (ASSSCN, 2011a). Le début de l'année 2012 a été marqué par le manque de main-d'œuvre dans les emplois de préposés aux bénéficiaires, d'infirmières auxiliaires et d'infirmières. Toutefois, trois pharmaciens et trois technologues en radiologie ont été embauchés.

En 2010, le taux de médecins de famille était plus important sur la Côte-Nord (143 pour 100 000 habitants) que dans l'ensemble du Québec (111 pour 100 000), alors que le taux de médecins spécialistes était plus faible (61 pour 100 000 sur la Côte-Nord contre 114 pour 100 000 dans l'ensemble du Québec) (Statistique Canada, 2012).

Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles

Les services de santé sont offerts par l'intermédiaire du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Sept-Îles (CSSS de Sept-Îles, 2012b). Le centre hospitalier de Sept-Îles a comme principale mission d'améliorer la santé et le bien-être de la population en offrant certains services : des soins généraux et spécialisés en milieu hospitalier; des services de santé et de services sociaux communautaires; des services d'hébergement et de soins de longue durée.

Le CSSS de Sept-Îles comptait, pour la période 2008-2009, 5 000 admissions, 600 naissances et 25 000 visites à l'urgence (CSSS de Sept-Îles, non daté). Les cliniques externes, qui regroupent l'ensemble des bureaux des spécialistes, reçoivent environ 55 000 visites par an. Le CSSS de Sept-Îles dispose de 100 lits d'admissions de longue durée et de 117 lits d'admissions de courte durée. Les lits pour les admissions de courte durée sont alloués aux hospitalisations (72), à la psychiatrie (21), à la gynécologie-obstétrique (12), à la pédiatrie (8) et aux soins intensifs (4). Les soins de santé sont pratiqués par une équipe de 34 omnipraticiens et de 49 médecins spécialistes.

Le CSSS de Sept-Îles offre des services pour dix-huit spécialités permanentes tandis que huit spécialités sont assurées sur une base itinérante (tableau 16). Parmi les soins spécialisés, le CSSS de Sept-Îles regroupe les services diagnostiques et thérapeutiques suivants : un service d'audiologie; un bloc obstétrical; un bloc opératoire; un service d'électrophysiologie; un service d'endoscopie; un service d'ergothérapie; un service d'imagerie médicale; un service d'inhalothérapie; un laboratoire; un département de médecine nucléaire; un service de pharmacie; un service de physiothérapie.

Tableau 16 Spécialités permanentes et sur une base itinérante du CSSS de Sept-Îles, 2008-2009

Spécialité permanente	Anesthésiologie	Neurologie	Pathologie
	Cardiologie	Médecine nucléaire	Pédiatrie
	Chirurgie générale	Obstétrique-gynécologie	Pneumonie
	Dermatologie	Ophtalmologie	Psychiatrie
	Médecine interne	Orthopédie	Radiologie
	Microbiologie-infectiologie	Oto-rhino-laryngologie	Urologie
Spécialité sur une base itinérante	Cardiologie pédiatrique	Néphrologie pédiatrique	Orthoptie
	Chirurgie vasculaire	Neurochirurgie	Pneumonologie pédiatrique
	Hématologie	Neurologie pédiatrique	

Source : CSSS de Sept-Îles, non daté.

De nombreux postes sont à combler afin de répondre aux besoins de santé, dont une dizaine de postes de médecins de famille et treize postes de médecins spécialistes. Il s'agit de postes en anatomopathologie, anesthésiologie, chirurgie orthopédique, gériatrie, médecine interne, microbiologie-infectiologie, obstétrique-gynécologie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, pédiatrie, psychiatrie et urologie (CSSS de Sept-Îles, non daté).

Par ailleurs, le CSSS de Sept-Îles s'assure de l'organisation, de la coordination et de la prestation de services sur le territoire, de concert avec ses partenaires locaux et régionaux. Pour la mission hospitalière, il dessert également les résidents de Port-Cartier et offre les services de deuxième ligne aux résidents des territoires de la Minganie, de la Basse-Côte-Nord, de l'Hématite ainsi que du centre local de santé communautaire (CLSC) Naskapi. Par conséquent, les besoins de ces populations doivent également être pris en compte (CSSS de Sept-Îles, 2012a).

Uauitshitun Santé et Services sociaux

Le centre Uauitshitun Santé et Services sociaux offre des services à partir de deux centres, le Centre de santé de Mani-Utenam et le Centre de services sociaux et de santé de Uashat. Il a pour mission de promouvoir le mieux-être physique, mental, émotionnel et spirituel par la promotion de la prestation de programmes globaux de santé qui respectent les besoins, les aspirations, les désirs, la culture et les valeurs propres à tous les membres de la communauté ITUM (ITUM, non daté).

Centres d'hébergement et de soins de longue durée et résidences pour personnes âgées

En ce qui concerne les centres d'hébergement et de soins de longue durée, le CSSS de Sept-Îles compte 100 lits répartis sur deux sites, soit la résidence Urgel-Pelletier située à l'intérieur du centre hospitalier et la résidence Gustave-Gauvreau (CSSS de Sept-Îles, non daté). La mission de ces centres d'hébergement et de soins de longue durée est d'offrir de façon temporaire ou permanente un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel. Pour ce faire, une équipe de 75 personnes œuvre comme travailleurs sociaux, infirmières, infirmières auxiliaires, préposés aux bénéficiaires, éducateurs spécialisés, animateurs de pastorale, physiothérapeutes et ergothérapeutes.

Par ailleurs, d'autres résidences pour personnes âgées sont présentes à Sept-Îles dont, entre autres, la résidence des Bâtisseurs (113 unités locatives), la résidence Vents et Marées (32 unités locatives), la résidence J.-R.-Lafontaine et la Place Arnaud (MSSSQ, 2012b et DESI, 2011).

La résidence des Bâtisseurs bénéficie d'un service de type centre d'accueil à domicile offert par le CSSS de Sept-Îles. Ce service permet de maintenir des personnes résidant dans un appartement de la résidence, en offrant une gamme de services professionnels (CSSS de Sept-Îles, non daté).

La communauté innue dispose également de deux centres pour personnes âgées, soit le Centre Innushkueu à Uashat et le Foyer Tshishennuat à Mani-Utenam (MSSSQ, 2012b).

3.4.2 Services municipaux

La population de la ville de Sept-Îles est alimentée en eau potable par une prise d'eau de surface située dans le lac des Rapides (Roche Itée, 2012). Elle est aussi desservie par un réseau d'égouts sanitaire et pluvial.

À Sept-Îles, la collecte des matières résiduelles est effectuée sur une base hebdomadaire durant l'été et à toutes les deux semaines en hiver. Les matières résiduelles de la ville ainsi que celles de Uashat et Mani-Utenam sont acheminées au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Sept-Îles. Le service de collecte des encombrants et des résidus domestiques dangereux est également offert sur le territoire de Sept-Îles (MRC de Sept-Rivières, 2004). Quant à la collecte des matières recyclables, elle se fait à une fréquence bimensuelle. Ces matières sont d'abord transportées au Centre de transfert des matières résiduelles de Sept-Îles, puis acheminées vers un centre de tri conforme à la réglementation applicable (Ville de Sept-Îles, 2012a).

3.4.3 Soutien à l'emploi et solidarité sociale

3.4.3.1 Services d'aide à l'emploi

On dénote la présence de quelques organismes offrant du soutien à l'emploi sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières. L'organisme Place aux jeunes Sept-Rivières, favorise la migration, l'établissement et le maintien des jeunes âgés de 18 à 35 ans en région (Place aux jeunes, non daté). De son côté, Action-emploi Sept-Îles a pour mission d'outiller les participants dans le cheminement professionnel vers l'emploi et à offrir aux entreprises des services de soutien à l'embauche et au développement

de leurs ressources humaines (Action-emploi Sept-Îles, non-daté). On trouve également à Sept-Îles l'un des 150 centres locaux d'emploi (CLE) répartis dans l'ensemble de la province qui offrent des ressources et des services aux personnes qui ont besoin d'aide en matière d'emploi ou d'une aide de dernier recours et aux entreprises qui ont des emplois disponibles, des besoins en gestion de leur main-d'œuvre et le développement des compétences (Emploi-Québec, 2009). De plus, les services externes de main-d'œuvre de la Côte-Nord (SEMO) offrent des services complémentaires à ceux des CLE visant l'intégration ou la réintégration sur le marché du travail de personnes ayant certaines limitations, aptes et désireuses de travailler (SEMO, 2008).

3.4.3.2 Aide de dernier recours aux personnes et familles démunies

L'aide financière de dernier recours est octroyée dans le cadre des programmes d'aide financière aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent. Elle regroupe le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale (MESS, 2012).

En juin 2012, on comptait dans la région de la Côte-Nord 2 667 ménages prestataires d'aide financière de dernier recours, ce qui représente une hausse de 0,8 % par rapport à l'année précédente. Les régions qui comptent les taux d'assistance sociale (proportion de la population qui bénéficie d'un des programmes d'assistance sociale) des 0-64 ans les plus élevés sont la Mauricie (10,1 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (9,6 %) et l'Île de Montréal (10,0 %). Sur la Côte-Nord, ce taux s'élève à 4,3 %. L'aide moyenne versée aux ménages nord-côtiers est de 738,60 \$ comparée à 728,38 \$ à l'échelle de la province (MESS, 2012).

3.4.4 Aide au logement

La Côte-Nord, comparativement à l'ensemble du Québec, compte relativement plus de logements de type habitation à loyer modique (HLM), mais moins de bénéficiaires d'autres types d'aide à l'habitation sociale administrés par la Société d'habitation du Québec, durant la période 2008-2009 (tableau 17).

Tableau 17 Aide à l'habitation sociale, ménages aidés pour 1 000 ménages, selon le type de programme

Territoire	HLM ¹		AccèsLogis Québec Logement abordable Québec ²		Supplément au loyer ¹		Allocation- logement ¹	
	Nombre de ménages aidés	Ménages aidés/ 1 000 ménages	Nombre de ménages aidés	Ménages aidés/ 1 000 ménages	Nombre de ménages aidés	Ménages aidés/ 1 000 ménages	Nombre de ménages aidés	Ménages aidés/ 1 000 ménages
Région de la Côte-Nord	1 538	39,9	83	2,2	179	4,6	681	17,6
Le Québec	73 275	23,0	21 655	6,8	20 285	6,4	117 166	36,7

¹. En 2008.

². Les statistiques se rapportent aux logements achevés et en voie de l'être au 31 mai 2009.

Source : MESS, 2011.

3.4.5 Services de sécurité publique

Sur le territoire dont traite cette étude, la sécurité publique est assurée par la Sûreté du Québec de la MRC de Sept-Rivières, qui a un poste de police à Sept-Îles et qui est rattachée au district de la Côte-Nord, dont le Quartier général se trouve à Baie-Comeau. On retrouve également sur le territoire le service de la sécurité publique de Uashat mak Mani-Utenam, service de police autochtone.

Pour l'ensemble du district de la Côte-Nord, qui s'étend de Tadoussac au sud-est, à Schefferville au nord et à Blanc-Sablon à l'ouest, on compte 221 policiers et 53 civils, répartis en six postes principaux et trois postes auxiliaires (Sûreté du Québec, 2008).

3.4.6 Aménagement et utilisation du territoire

La responsabilité de l'aménagement et du développement du territoire est partagée entre deux mandataires principaux : la MRC de Sept-Rivières et la Ville de Sept-Îles.

3.4.6.1 MRC de Sept-Rivières

La MRC de Sept-Rivières est une vaste région dont les principales fonctions se trouvent de part et d'autre de la route nationale 138. De manière générale, le territoire est utilisé de façon intensive entre la route et le golfe du Saint-Laurent avec des fonctions à caractère urbain et péri-urbain (résidentiel, villégiature concentrée, industriel, commerces et services, récréation intensive). Au nord de la route 138 le territoire est caractérisé par une utilisation extensive du territoire et des activités de type rural telles que production forestière, exploitation de la faune, récréation extensive, villégiature dispersée.

De par sa situation géographique, la MRC de Sept-Rivières occupe une place économique stratégique le long de la voie maritime du Saint-Laurent, entre autres, par la présence de lourdes infrastructures de transport. Celles-ci comprennent deux lignes ferroviaires par où transite le minerai de fer extrait plus au nord près de Fermont et au Labrador. Ce minerai est transporté aux terminaux portuaires en eaux profondes des installations de Port-Cartier et du Port de Sept-Îles, d'où il est acheminé par bateau à différents points du globe. À cela s'ajoute l'aéroport de Sept-Îles pouvant accueillir de gros porteurs et venant appuyer une économie régionale axée vers les activités minières, l'aluminerie, la pêche, le tourisme, les activités portuaires et les services (MRC de Sept-Rivières, non daté).

Aux termes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les MRC ont la responsabilité de mettre en œuvre des politiques régionales d'aménagement et de développement. Elles s'occupent notamment de l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement. Bien que le schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières soit actuellement en cours de révision, la version originale (1988) de celui-ci, demeure pour l'instant la référence en matière d'aménagement du territoire (Roche ltée, 2012).

Orientations et objectifs d'aménagement

Le contenu du schéma d'aménagement s'appuie sur une série de repères constituée de grandes orientations et d'objectifs d'aménagement spécifiques. Parmi ces grandes orientations, les plus pertinentes en regard du projet à l'étude sont les suivantes :

- Développer des activités économiques diversifiées dans la MRC par la reconnaissance et la mise en valeur des éléments du milieu naturel ayant un potentiel économique et commercial (via l'exploitation de la forêt, des mines, de la pêche, etc.);
- Confirmer la vocation de pôle régional de Sept-Îles par la reconnaissance de son rôle essentiel dans le développement de la région;

- Mettre en valeur les éléments historiques, culturels, esthétiques et écologiques les plus caractéristiques de la MRC dans une perspective de développement de l'activité récréotouristique;
- Assurer le maintien d'un réseau routier de qualité dans la région afin de favoriser une accessibilité plus grande aux ressources naturelles et récréatives.

Affectations du territoire

La zone d'étude du projet recoupe deux grandes aires d'affectation, à savoir, l'aire récréoforestière et l'aire périurbaine et rurale.

Les usages et activités associés à l'industrie (qui comprend les activités d'extraction) sont compatibles sous certaines conditions à l'intérieur de l'affectation récréoforestière. Les objectifs d'aménagement spécifiques liés à ces affectations visent notamment à encourager l'utilisation multifonctionnelle de la forêt ainsi que le maintien et l'amélioration du réseau de chemins forestiers pour une utilisation accrue à des fins autres que l'exploitation de la forêt.

Dans cette version initiale de son schéma d'aménagement, il importe de mentionner que la MRC de Sept-Rivières retient certaines composantes du milieu récepteur à titre de territoires d'intérêt : le corridor de la route 138, identifié non seulement comme axe récréotouristique dans le concept d'aménagement régional, mais qui est aussi désigné territoire d'intérêt esthétique; le périmètre de protection de la prise d'eau potable de la ville de Sept-Îles au lac des Rapides que le schéma d'aménagement décrit comme territoire d'intérêt écologique.

3.4.6.2 Ville de Sept-Îles

La ville de Sept-Îles comprend le noyau le plus fortement urbanisé de la région, et étend son aire d'influence sur l'ensemble de la MRC et même au-delà de ses limites. Sa population, ses institutions d'enseignement, la concentration des commerces et services, des équipements et infrastructures, son secteur industriel ainsi qu'un potentiel de développement élevé lui confèrent le statut de pôle régional (MRC de Sept-Rivières, non daté).

Canton Arnaud

Le projet développé par Mine Arnaud est localisé au nord du secteur du canton Arnaud de la ville de Sept-Îles. Le canton Arnaud est l'un des six secteurs qui forment le territoire urbanisé de l'agglomération de Sept-Îles, mais il ne fait pas partie du périmètre d'urbanisation tel que déterminé par la MRC de Sept-Rivières dans son schéma d'aménagement (Roche ltée, 2012).

S'étirant le long de la route 138 sur près de 8 km, le milieu bâti est essentiellement constitué de résidences unifamiliales de faible densité de type linéaire, occupant les deux côtés de l'infrastructure routière, approximativement entre les rivières Hall et des Rapides. Le secteur de la rue Longue-Épée, à son extrémité ouest, en fait également partie. La majorité des constructions recensées dans le secteur se trouvent cependant du côté nord de la route puisque l'espace disponible et constructible entre la route et la baie est souvent trop exigü pour être occupé. Certains des terrains ont été subdivisés au fil des ans, créant ainsi des lots de plus faible superficie adjacents à la route 138. Mis à part les propriétés de Mine Arnaud et les propriétés publiques, on dénombre dans ce secteur 191 propriétés (40 % détenues par des propriétaires résidents et 60 % par des propriétaires non-résidents).

Selon les entretiens entre les représentants de Mine Arnaud, les résidents ainsi que les propriétaires de terrains non construits du canton, les terrains sont utilisés par les résidents comme espace de détente/loisir, sentier, chalet familial, etc. Dans ce secteur, on retrouve quelques entreprises commerciales-industrielles (ex. : ferrailleur, machinerie lourde, etc.). On note également la présence de l'ancien autodrome Le Californien, dont le terrain est maintenant propriété de Mine Arnaud.

La voie ferrée appartenant à Chemin de fer Arnaud longe la limite d'arrière-lots des propriétés sur la majorité de son tracé dans ce secteur. On dénote la présence de plusieurs lignes à haute tension d'Hydro-Québec au nord de la voie ferrée. Une grande partie de la propriété minière recoupe le territoire de la zec Matimek.

La ville de Sept-Îles possède dans le secteur un espace à vocation publique, la Chapelle du canton Arnaud, un centre multifonctionnel où se retrouve une salle polyvalente et quelques équipements de loisir (Parc Centre La Chapelle).

Les seules activités agricoles recensées dans la zone d'étude sont celles pratiquées par un producteur opérant sous la raison sociale Le Végétarien. Il s'agit d'une production essentiellement maraîchère, sur les terres cultivées entre la baie et la route 138, et horticole, dans un mini-complexe serricole situé de l'autre côté de la route 138. Aux activités de production s'ajoutent des comptoirs de vente de fruits et légumes. Rappelons que ces terrains ont obtenu le statut de terre agricole protégée de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Les renseignements obtenus du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)²⁸ et les rencontres avec les détenteurs de baux de villégiature ont permis de localiser une quinzaine de camps ainsi que quelques abris sommaires (ex. : cache

²⁸ Ministère des Ressources naturelles (MRN) depuis septembre 2012.

pour la chasse au gros gibier). La majorité d'entre eux ont été recensés entre l'extrémité est du lac Hall et la baie des Crans (lac des Rapides). Ces camps sont non seulement utilisés à des fins de chasse et de pêche, mais ils constituent en quelque sorte un refuge hors de la ville pour leurs propriétaires.

Par ailleurs, le Club de motoneige Ook-Pik de Sept-Îles possède un relais le long du sentier Trans-Québec, un peu à l'ouest du lac à l'Anguille (Roche Itée, 2012).

Innu Takuaihan Uashat mak Mani-Utenam

Menée présentement par la communauté ITUM, en collaboration avec Mine Arnaud, une étude vise à dresser le portrait de l'utilisation du territoire par les membres de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam. En complément de cette étude sera également effectuée une analyse de l'étude d'impact sur l'environnement du projet.

Par ailleurs, les informations présentées ci-après proviennent de sources documentaires récentes qui concernent la zone d'étude du projet en titre, plus particulièrement de rapports préparés aux fins de l'évaluation environnementale du complexe de la Romaine et du projet d'expansion du réseau de transport d'Hydro-Québec en Minganie (Roche Itée, 2012).

La totalité du site sur lequel le projet minier Arnaud doit être implanté se trouve à l'extérieur de limites de la réserve à castor Saguenay, division Sept-Îles; ainsi, aucun lot de piégeage attribué aux membres de la Première nation ITUM n'est touché par les installations minières.

Les Innus considèrent cependant la large bande littorale qui s'étend au sud de la réserve à castor, entre le réservoir SM-2 et la rivière Sheldrake plus à l'est, comme une vaste zone communautaire où se pratiquent des activités de prélèvement de nourriture, de loisirs et de villégiature (Roche Itée, 2012).

Une étude de l'utilisation du territoire réalisée en 2004 dans le cadre du suivi environnemental du projet hydroélectrique de la rivière Sainte-Marguerite (Hydro-Québec) indique la présence d'une douzaine de camps sur la rive est du réservoir SM-2. On y pratiquerait diverses activités liées à la chasse au petit gibier, mais ces camps serviraient avant tout à des fins de villégiature pour les propriétaires et les membres de leur famille.

Par ailleurs, selon les utilisateurs nord-côtiers (trappeurs, villégiateurs, etc.) rencontrés dans le cadre de la présente étude, les Innus ne disposent pas d'installations permanentes dans le secteur et ils n'utiliseraient pas de façon régulière le secteur de la future mine (Roche Itée, 2012).

Orientations et objectifs d'aménagement de la ville de Sept-Îles

Suite au regroupement de la ville de Sept-Îles et des municipalités de Gallix et de Moisie pour former la nouvelle ville de Sept-Îles, le conseil municipal a entrepris la refonte des trois plans d'urbanisme et ses trois réglementations d'urbanisme en conformité avec le décret de fusion (Roche ltée, 2012).

Le nouveau plan d'urbanisme (règlement n° 2007-102) a été adopté en décembre 2007 puis est entré en vigueur en février 2008.

Parmi les éléments pertinents de ce plan et des règlements qui en permettent la mise en application, les orientations, objectifs et moyens de mise en œuvre qui sont pertinents pour le projet minier Arnaud sont liés soit à l'activité industrielle, soit au patrimoine bâti et naturel, à l'environnement et au paysage.

Activité industrielle

Par l'entremise de son plan d'urbanisme, la Ville de Sept-Îles exprime sa volonté « d'assurer la poursuite des activités industrielles en fonction d'un développement structuré, rationnel et harmonieux ». La Ville entend y parvenir notamment en structurant l'activité industrielle selon les principes d'harmonisation, de compatibilité et d'esthétisme, en reconnaissant le potentiel de l'activité industrielle axée sur l'exploitation minière, par exemple l'apatite, en établissant des normes dans les zones industrielles afin de minimiser les impacts sur le réseau routier, sur le paysage et enfin, sur l'occupation humaine; en s'assurant que le développement industriel en bordure des principales voies de circulation et des secteurs urbains ne crée pas de problèmes sur le plan fonctionnel, sécuritaire et esthétique et qu'il soit adapté au milieu dans lequel il s'insère, ou encore en établissant des normes d'implantation particulières, d'entreposage extérieur, d'aires de stationnement / déchargement /chargement, de contenants à déchets, d'appareils de mécanique du bâtiment, d'accès, d'architecture, d'aménagement et de lotissement pour les industries qui s'implanteront en bordure des principales voies de circulation et des secteurs résidentiels.

Patrimoine bâti et naturel, à l'environnement et au paysage

La grande orientation de la ville de Sept-Îles à ce sujet est de « reconnaître et préserver les caractéristiques significatives des composantes du milieu sur le plan architectural, patrimonial (bâti et naturel) et esthétique (paysage) ». Dans la perspective de l'éventuelle mise en œuvre du projet minier Arnaud, les objectifs

spécifiques et les moyens de mise en œuvre pertinents impliquent de protéger ou bonifier certains éléments naturels du milieu, d'assurer la protection des éléments hydriques (cours d'eau assujettis) ainsi que des sources d'eau potable municipale en conformité avec le schéma d'aménagement régional, de protéger le secteur de la plaine de Checkley et de limiter l'ajout d'infrastructures pouvant avoir des impacts négatifs sur le paysage et/ou sur l'environnement.

Affectations du sol

Dans le plan d'urbanisme, le territoire de Sept-Îles est subdivisé en une dizaine d'affectations distinctes qui vont de l'habitation à la conservation. Les affectations qui concernent plus directement le site du projet minier Arnaud sont principalement forestières, mais aussi industrielles (Roche ltée, 2012).

Les aires d'affectation forestières couvrent l'ensemble du territoire forestier de la ville. Elles se caractérisent par une utilisation polyvalente. L'activité forestière ainsi que les usages de nature récréative (ex. : camping), récréotouristique (ex.: sentiers d'interprétation) et les activités connexes (ex. : pêche, chasse, pourvoirie, camp forestier, etc.) constituent les usages dominants.

Dans le cas de l'affectation industrielle, elle comprend des secteurs d'utilité publique et d'infrastructures, notamment le corridor des lignes de transport d'électricité à 735 kV, et la plus vaste aire industrielle de la ville, qui s'étend entre la rivière Hall et Pointe-Noire, à l'extrémité ouest de la baie des Sept Îles.

3.5 Contexte global

3.5.1 Contexte politique et législatif

Afin de répondre à la croissance des pays émergents tels que le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, la valeur et les prix des matières premières augmentent (INM, 2012a). En 2009, le gouvernement du Québec annonçait un vaste projet de développement économique afin de tirer profit de ce contexte. Le Plan Nord²⁹, selon la définition du gouvernement en poste jusqu'en septembre 2012, aurait représenté « l'un des plus grands chantiers de développement économique, social et

²⁹Depuis l'élection d'un nouveau gouvernement provincial en septembre 2012, ce projet de développement économique se nomme maintenant « Le Nord pour tous ». Si l'orientation générale du projet et son approche ne semblait pas avoir changé au moment de la rédaction de ce rapport, ses composantes n'avaient pas encore été annoncées par le nouveau gouvernement.

environnemental de notre époque, qui sera aux prochaines décennies ce que le développement de la Manicouagan et de la Baie-James aura été aux décennies 1960 et 1970 » (Gouvernement du Québec, 2011). Le gouvernement de l'époque annonçait qu'au cours de la décennie 2010-2020, 12 800 postes devaient être comblés dans le secteur minier au Québec (INM, 2012a).

Dans sa formule, le projet du Plan Nord s'inscrit dans la même approche de développement économique que les projets hydroélectriques de la Manicouagan et de la Baie-James, où les territoires des régions nordiques sont considérés comme des régions ressources que l'État entend développer « non pas dans une simple perspective économique, mais pour en faire un projet collectif, un outil de souveraineté économique, voire un moyen de donner au Québec une place sur l'échiquier mondial » (INM, 2012 b).

La ville de Sept-Îles fait partie du territoire couvert par le Plan Nord, qui s'étend à l'ensemble du territoire du Québec situé au nord du 49^e parallèle, puis au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent, couvrant 72 % de la superficie du Québec (MRNF, 2012). Sept-Îles est témoin du développement de l'activité minière puisque trois compagnies minières exploitant des gisements de fer près de Fermont, Schefferville, Labrador City et Wabush - la Compagnie minière Iron Ore du Canada (IOC), Cliffs Natural Resources (qui opère également une usine de bouletage à Pointe-Noire) et Labrador Iron Mines - acheminent leurs productions respectives jusqu'aux terminaux portuaires situés de part et d'autre de la baie des Sept Îles afin que celles-ci soient expédiées par bateau à destination de l'industrie sidérurgique mondiale (Roche ltée, 2012).

Afin de créer les conditions propres à rendre compétitives les ressources naturelles du Québec, deux projets de loi avaient été avancés par le gouvernement en poste à l'époque de l'annonce du Plan Nord. Avec le projet de loi 27, le gouvernement souhaitait créer un organisme public de coordination, la Société du Plan Nord. Ce projet de loi témoigne de la volonté qu'avait le gouvernement d'encourager le développement minier.

De son côté, le projet de loi 14 sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable avait pour objectif de réformer la Loi sur les mines en fonction de l'évolution des réflexions collectives sur le développement minier depuis la création de cette loi en 1880. Parmi les amendements du projet de loi 14, on proposait notamment de retirer le droit pour une société minière de recourir à l'expropriation à l'étape de l'exploration; d'exclure certaines zones de l'exploration et de l'exploitation minière (périmètre d'urbanisation,

secteurs résidentiels incompatibles avec l'activité minière, et secteurs à vocation récréotouristique ou de villégiature); d'exiger à une compagnie d'obtenir le consentement explicite de la municipalité locale concernée; ou encore d'éviter les conflits d'usage en soustrayant à la recherche ou à l'exploitation certains territoires en tenant compte de la planification régionale (INM, 2012a).

Ainsi, certains des amendements proposés par le projet de loi 14 auraient donné un peu plus de pouvoir aux citoyens et auraient pu permettre aux municipalités, MRC ou communautés métropolitaines de participer aux décisions; le pouvoir de ces dernières quant aux activités minières étant limité dans le contexte actuel puisque l'activité minière n'est pas soumise aux schémas d'aménagement régionaux (INM, 2012a).

De plus, un amendement apporté au projet de loi 14 aurait eu pour effet de soumettre tous les projets d'exploitation d'une mine, ou de construction d'une usine de traitement, à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. À l'heure actuelle, une entreprise minière qui veut aménager une mine ou une usine de traitement de minerai doit obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et lui soumettre un plan détaillé des activités prévues qui montre comment elle compte respecter les différentes règles environnementales qui s'appliquent à son projet. Quand un projet implique l'extraction ou le traitement en usine de 7 000 t de minerai ou plus par jour, il est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement décrite dans la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Selon les conclusions d'un sondage réalisé en 2011, les régions ressources telles que la Côte-Nord ont une perception plus favorable que l'ensemble des Québécois vis-à-vis du développement de l'industrie minière, et ce, en raison de la création d'emplois et des bienfaits pour l'économie. De plus, les répondants nord-côtiers sont plus nombreux à avoir l'impression que l'industrie minière respecte les principes de développement durable (Minalliance, 2011).

Par ailleurs, certaines filières suscitent plus de critiques ou de dilemmes. Par exemple, dans le cas de la recherche d'uranium dans la région de Sept-Îles, l'opposition a rassemblé des acteurs que l'on retrouve plus souvent dans des camps diversifiés lorsque le développement minier est une source de controverse : le maire de Sept-Îles, la corporation de développement économique et la chambre de

commerce de la ville ont adopté la même position que les citoyens et les médecins (INM, 2012a). De plus, avec le projet de la Corporation minière Osisko à Malartic, le débat sur les mines ouvertes à proximité des milieux urbains a été lancé et continue d'alimenter les critiques (Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, non daté).

Les Autochtones vivent également des expériences contrastées avec le secteur minier, dû au fait que le contexte historique, juridique et économique varie beaucoup d'une nation à l'autre, voire d'une communauté à l'autre. Il n'existe pas un consensus politique autochtone ou un front commun rassembleur sur le développement minier ou sur des initiatives comme le Plan Nord. Les Cris et les Inuits sont intégrés dans tout le processus de consultation dans la continuité des ententes signées par Québec. Par ailleurs, il n'y a pas de forum institutionnel mis en place pour que les nations autochtones qui n'ont pas de droits reconnus par des ententes politiques (Algonquins, Atikamekw, Premières nations innues) puissent exprimer leurs points de vue. Notons qu'en vertu de décisions de la Cour suprême du Canada, les gouvernements ont aujourd'hui l'obligation de consulter les Premières nations avant de prendre des décisions qui pourraient porter préjudice à leurs revendications territoriales et à leurs titres ancestraux, ce qui inclut les activités minières et forestières (INM, 2012a).

En conclusion, les Québécois vivent présentement une période de recadrage par rapport au développement minier, où les perceptions changent et le contexte politique et législatif est en mouvance. Plus ou moins directement, ce contexte se répercute dans la vie des individus et des communautés.

3.5.2 Contexte socioéconomique

Contrairement à certaines autres villes de la Côte-Nord et d'autres régions du Québec, Sept-Îles ne connaît pas actuellement de ralentissement économique. En fait, il semble que pour la première fois depuis le début des années 1980 (fermeture de l'Iron Ore), il soit possible d'affirmer que l'économie locale-régionale se maintient, voire se développe. Si cela comporte son lot de bonnes nouvelles, par exemple le retour de jeunes partis étudier à l'extérieur de la région et qui reviennent pour y travailler et s'y établir, la situation actuelle pose de nombreux défis que Sept-Îles et ses employeurs s'efforcent de relever : population croissante (certains estiment même qu'elle aura doublé d'ici 15 ans), réseau routier encombré, difficultés de recrutement de main-d'œuvre qualifiée, disponibilité de logements pour les nouveaux arrivants, pression sur les services municipaux et gouvernementaux, etc. (L'Actualité, 2012; Roche Itée, 2012).

À l'instar des autres régions-ressources ayant des économies peu diversifiées, les écarts liés au marché du travail nord-côtier par rapport à la moyenne québécoise ont toujours été significatifs. Ceux-ci fluctuent toutefois d'une période à l'autre, parfois de façon remarquable, en fonction de la réalisation de grands projets de développement ou des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles. Les prix des matières premières sur les marchés internationaux ont également des conséquences significatives sur les écarts de revenu et de chômage, considérant que l'économie de la Côte-Nord repose fortement sur les exportations. Il est également important de souligner que la diminution de la population régionale, souvent associée à la disponibilité des emplois, influence le taux de chômage régional (MRNF, 2007).

3.5.2.1 Marché du travail

En 2006, la situation de l'emploi dans la ville de Sept-Îles était du même ordre, voire légèrement supérieure, à celle de l'ensemble du Québec (tableau 18). Entre autres, le taux de chômage était un peu moindre à Sept-Îles qu'au Québec (6,7 % contre 7 %). Par contre, dans le cas de la communauté ITUM, tous les indicateurs étaient défavorables; notamment le taux de chômage enregistré dans la communauté était environ cinq fois plus élevé que celui de Sept-Îles (Roche Itée, 2012).

Tableau 18 Caractéristiques de la population active, 2006

Indicateurs	Sept-Îles	Uashat	Mani-Utenam	MRC de Sept-Rivières	Région de la Côte-Nord	Le Québec
Population totale de 15 ans et plus	20 615	810	760	27 700	77 645	6 184 490
Population active	13 600	440	400	17 840	49 545	4 015 200
Personnes occupées	12 690	265	270	16 350	43 615	3 735 505
Chômeurs	905	170	125	1 475	5 925	279 695
Inactifs	7 010	375	360	9 860	28 075	2 169 285
Taux d'activité ¹	66,0	54,3	52,6	64,4	63,8	64,9
Taux d'emploi ²	61,6	32,7	35,5	59,0	56,2	60,4
Taux de chômage ³	6,7	38,6	31,3	8,3	12,0	7,0

1. Le taux d'activité représente la population active exprimée en pourcentage de la population de 15 ans et plus.
2. Également appelé le rapport emploi-population, le taux d'emploi désigne le nombre de personnes qui travaillent par rapport à la population de 15 ans et plus.
3. Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs en proportion de la population active. Cette dernière englobe les personnes âgées de 15 ans et plus qui travaillent ou qui sont à la recherche d'un emploi (chômage).

Sources : Roche Itée, 2012 et ISQ, 2009c.

En l'absence de données qui permettraient de suivre annuellement le marché du travail à l'échelle des MRC et des territoires équivalents, l'ISQ a élaboré, à partir des statistiques fiscales, trois indicateurs : le nombre de travailleurs (25 à 64 ans), le taux et le revenu d'emploi médian des travailleurs³⁰. Le tableau 19 présente ces différents indicateurs pour la MRC de Sept-Rivières et leur évolution entre 2009 et 2010 (Roche Itée, 2012).

Tableau 19 Nombre, taux et revenu d'emploi médian des travailleurs de 25 à 64 ans, MRC de Sept-Rivières, 2009 et 2010

Indicateurs	2009	2010	Variation 2009-2010 (%)
Nombre de travailleurs	14 731	15 435	4,8
Taux de travailleurs (%)	73,4	77,5	4,1
Revenu d'emploi médian (\$)	42 567	45 411	6,7

Source : Roche Itée, 2012.

Entre 2009 et 2010, le nombre de travailleurs de 25 à 64 ans dans la MRC de Sept-Rivières a connu une progression qualifiée de vigoureuse par l'ISQ par rapport à celle de l'ensemble du Québec (4,8 % contre 1,9 %). La MRC de Sept-Rivières se classait d'ailleurs au quatrième rang des MRC et territoires équivalents ayant affiché la plus forte croissance au cours de cette période. Durant ce temps, le taux de travailleurs chez les 25-64 ans augmentait d'un peu plus de 4 points de pourcentage dans Sept-Rivières (tableau 19). L'ISQ attribue la performance de la MRC de Sept-Rivières, la troisième meilleure au Québec, entre autres, à l'intensification des activités minières comme dans certaines autres régions ressources. Dans l'ensemble du Québec, le taux de travailleurs augmentait d'à peine 0,9 point en 2010 pour atteindre un sommet historique (73,5). Quant au revenu médian des travailleurs, la MRC de Sept-Rivières qui affichait une augmentation de 6,7 %, était seulement devancée à l'échelle provinciale par la Haute-Gaspésie (9,9 %), la Minganie (7,1 %) et la Haute-Côte-Nord (6,9 %). Son revenu d'emploi médian de 45 411 \$ la plaçait au 6^e rang québécois, loin derrière la MRC de Caniapiscau où la médiane s'établissait à près de 76 000 \$ (Roche Itée, 2012).

Enfin, l'évolution des principaux indicateurs du marché du travail des régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec pour la période quinquennale s'étendant de 2007 à 2011 montre d'importantes fluctuations des taux d'activité, d'emploi et de chômage (tableau 20). Dans chacun des cas, la performance régionale s'était améliorée de manière significative entre 2009 et 2010, mais avait quelque peu régressé de 2010 à 2011 (Roche Itée, 2012; ISQ, 2012f).

³⁰ Le nombre de travailleurs correspond au nombre de particuliers de 25 à 64 ans ayant des revenus d'emploi ou d'entreprise comme principale source de revenus. Le taux de travailleurs est le rapport entre le nombre de travailleurs et la population des 25-64 ans. Le revenu d'emploi médian des travailleurs correspond, quant à lui, à la valeur centrale qui sépare en deux parties égales un groupe donné de travailleurs.

Tableau 20 Évolution des indicateurs du marché du travail, 2007-2011

Indicateurs	Régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec					Le Québec				
	2007	2008	2009	2010	2011	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'activité	60,1	61,4	59,2	63,8	62,3	65,7	65,8	65,3	65,4	65,2
Taux d'emploi	54,8	54,5	53,5	59,4	57,4	60,9	61,0	59,8	60,2	60,1
Taux de chômage	8,7	11,2	9,8	6,9	7,8	7,2	7,2	8,5	8,0	7,8

Sources : Roche ltée, 2012 et ISQ, 2012f.

Les résidents nord-côtiers dépendent autant des transferts gouvernementaux (assurance-emploi, TPS, prestation fiscale pour enfants, sécurité de la vieillesse, régime de pensions du Canada ou régime de rentes du Québec, indemnités d'accidents du travail, assistance sociale, crédits d'impôt provinciaux remboursables/allocation familiales) comme sources de revenus que l'ensemble de la population québécoise en vertu de l'indicateur « rapport de dépendance économique » (ASSSCN, 2012 b). Par ailleurs, la MRC de Sept-Rivières enregistre un indice de dépendance économique inférieur à la valeur québécoise, ce qui signifie qu'elle dépend moins de ce type de revenu que la population québécoise.

3.5.2.2 Structure économique

Le secteur primaire, particulièrement les industries axées sur les ressources autres que l'agriculture, est plus important dans la structure industrielle de la Côte-Nord que dans celle du Québec (tableau 21). C'est également vrai pour les MRC de Sept-Rivières/Caniapiscau et pour Sept-Îles, où les emplois du secteur primaire accaparaient en 2006 une bonne part des travailleurs de la ville de Sept-Îles, soit 7,9 % et 15,3 % contre 3,7 % au Québec.

En ce qui concerne plus particulièrement le secteur minier, les emplois directs de ce secteur sont concentrés dans quatre régions administratives, qui cumulent les deux tiers du total des emplois : Montérégie (20 %), Côte-Nord (20 %), Abitibi-Témiscamingue (17 %) et Nord-du-Québec (9 %). Sur les 25 mines en exploitation au Québec en 2012, on en retrouvait trois sur la Côte-Nord (mines de fer et ilménite), où la masse salariale des emplois directs du secteur minier représentait 10 % de la masse salariale totale. En 2008, au Québec, le salaire moyen des emplois directs en exploitation minière était de 74 500 \$, comparé au salaire québécois moyen de 32 800 \$ (INM, 2012a).

Tableau 21 Population active par secteur d'activité, 2006

Catégorie d'emploi	Proportion de travailleurs (%)				
	Sept-Îles	ITUM	MRC de Sept-Rivières et Caniapiscou	Région de la Côte-Nord	Le Québec
Agriculture et autres industries axées sur les ressources	7,9	1,5	15,3	12,3	3,7
Industries de la fabrication et de la construction	17,1	12,4	16,0	20,8	19,8
Commerce de gros et de détail	15,8	5,8	13,3	13,2	16,4
Finance et services immobiliers	4,0	1,5	3,1	2,9	5,4
Soins de santé et enseignement	19,4	17,5	17,3	18,2	18,1
Services commerciaux	13,6	16,1	12,1	10,9	17,1
Autres services	22,2	45,3	22,8	21,7	19,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : Les données de la MRC de Sept-Rivières comprennent également les données de la MRC de Caniapiscou.

Source : Statistique Canada, 2007.

D'autre part, tel que mentionné à la section 3.5.1, Sept-Îles est étroitement liée aux activités minières qui se déroulent sur les gisements de fer des secteurs de l'arrière-pays nord-côtier puisque la production transite par ses installations portuaires (Roche Itée, 2012). Malgré quelques ralentissements au cours de la dernière période quinquennale, le transbordement du minerai de fer compte parmi les activités économiques les plus importantes de Sept-Îles, et ce depuis plusieurs décennies. Cette situation tendra à se maintenir puisque d'autres entreprises telles New Millennium Capital Corp., Alderon et Adriana ont indiqué qu'elles allaient aussi utiliser les installations portuaires en eaux profondes pour expédier leurs futures productions. Ainsi, le port de Sept-Îles, premier port minéralier d'Amérique du Nord, qui expédie actuellement près de 24 millions de tonnes par année, devrait recevoir d'ici 2015 30 Mt de plus arrivant de la zone de Fermont-Labrador City, puis de Schefferville. De plus, si deux mégaprojets de New Millenium (KéMag et LabMag) se concrétisent, c'est 22 Mt additionnelles qui s'ajouteront encore en 2016, portant le total à près de 80 Mt par année (Roche Itée, 2012).

Le projet de Chemin de fer minier de la Côte-Nord, qui prévoit la construction et l'exploitation d'un réseau de chemins de fer de même qu'un terminal de manutention et d'entreposage du minerai à Pointe-Noire (Sept-Îles), permettrait également de répondre aux besoins de la clientèle minière dans les régions de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et du Labrador. Le site de manutention et d'entreposage aurait une capacité finale de 125 Mt de minerai par année, tandis que celle du chemin de fer, d'une distance allant jusqu'à 550 km, varierait entre 35 et 70 Mt de minerai par année. La date de mise en fonction des infrastructures a été estimée à 2016 (GENIVAR, 2012a).

Les pêches demeurent toujours une activité de développement économique fort importante dans la région. Sept-Îles constitue aujourd'hui le plus important point de débarquement de la Côte-Nord, tant pour ce qui est du volume que de la valeur des prises et elle abrite également une industrie dans le domaine de la transformation des produits de la mer (Roche ltée, 2012). Dans les espèces les plus exploitées, on retrouve le crabe des neiges, la crevette et le pétoncle. À cela s'ajoutent plusieurs centres commerciaux, commerces de détail, bureaux de professionnels et institutions financières qui font que le secteur des commerces et services emploie près de 10 000 personnes localement (Roche ltée, 2012).

La ville de Sept-Îles compte également une plus forte proportion de travailleurs des secteurs de la santé et de l'enseignement (19 %) et des autres services (22 %) qu'au Québec (18 % et 19 %) (tableau 21). Parmi les employeurs importants de ce secteur, on retrouve notamment le CSSS de Sept-Îles, les établissements d'enseignement, la ville de Sept-Îles, de même que les bureaux gouvernementaux (fédéral, provincial et supralocal).

Les emplois du secteur secondaire (industries de la fabrication et de la construction) étaient moins fortement représentés à Sept-Îles qu'au Québec en 2006 (17,1 % contre 19,8 %) (tableau 21). Cependant, l'industrie de la construction est de celles qui fluctuent sans cesse. Sur la Côte-Nord, l'année 2010 a marqué le retour à de meilleures performances après plusieurs années plus difficiles. Ainsi, après un creux au tournant des années 2005-2006, le nombre d'heures travaillées a augmenté notamment en raison de la construction non résidentielle et, plus particulièrement, des travaux de génie civil et voirie. L'amorce du chantier de La Romaine (Hydro-Québec) n'est certes pas étrangère à cette situation (Roche ltée, 2012).

Durant cette même période (2006-2010), le nombre de travailleurs de la construction actifs et domiciliés dans la région de la Côte-Nord a connu une hausse importante (31,4 %), passant de 2 688 à 3 533. En 2010, les travailleurs de la construction de la Côte-Nord représentaient toutefois à peine 2,3 % des effectifs du Québec dans ce secteur (Roche ltée, 2012).

Du côté du secteur de la fabrication, l'aluminerie Alouette, la plus importante aluminerie des Amériques, est le principal employeur de la ville de Sept-Îles avec près de 1 000 employés directs. En production depuis 1992, l'entreprise est considérée comme ayant « sauvé » la ville du déclin au début des années 1990. Depuis, la compagnie a connu une croissance à peu près continue des investissements et des emplois. Son importance est telle que certains estiment, en

incluant les emplois indirects qu'elle génère (estimés à 2 000), que près de 20 % des travailleurs locaux en dépendent. L'entreprise expédie son aluminium principalement par bateau à partir des quais du port de Sept-Îles à ses différents clients à travers le monde (Roche Itée, 2012).

En 2006, les services commerciaux et autres services avaient plus d'importance à Sept-Îles (35,8 %) que sur la Côte-Nord (32,6 %). En effet, les liens d'affaires développés avec les sociétés minières œuvrant dans les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec se sont traduits au fil des ans par la mise sur pied d'un noyau significatif de petites et moyennes entreprises (PME) spécialisées offrant des services destinés à combler les besoins de la grande industrie (ex. : entretien, installation de structures métalliques, fourniture d'équipements ou de produits chimiques, etc.). Sept-Îles compte donc aujourd'hui un bassin d'entreprises desservant non seulement les clients locaux et régionaux, mais qui exportent maintenant leur expertise au Mexique, aux États-Unis, au Brésil, en Scandinavie, en Russie, en Inde et ailleurs à travers le monde, notamment dans les domaines des technologies, produits et services destinés aux compagnies exploitant le minerai de fer (Roche Itée, 2012).

Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam

Comme dans la plupart des communautés autochtones, tant québécoises que canadiennes, l'économie actuelle de la communauté ITUM repose largement sur le secteur public. En fait, le conseil de bande, avec un total de près de 267 emplois permanents et 600 emplois saisonniers, demeure le plus important employeur pour les Innus de Uashat mak Mani-Utenam et un des plus importants de l'agglomération septilienne (Roche Itée, 2012).

Pour ce qui est des activités économiques relevant du secteur public, la communauté innue possède une flotte de huit bateaux de pêche pour l'exploitation du crabe, du homard, de la crevette et des poissons de fond (ex. : turbot, flétan). Cette pêche crée annuellement de 20 à 30 emplois saisonniers dans la communauté. Elle semble constituer un secteur d'activité économique privilégié par le conseil de bande de la communauté ITUM, notamment en raison de la création d'emplois qu'elle entraîne (Roche Itée, 2012).

Les activités ayant trait à la foresterie sont relativement limitées. Au cours de 2004, un contrat d'entretien d'emprise de ligne de transport d'électricité a employé près d'une vingtaine d'Innus. Toutefois, il faut mentionner que la communauté dispose, en vertu de négociations avec le gouvernement provincial, d'un volume de 44 400 m³ de bois qui n'est actuellement pas exploité (Roche Itée, 2012).

Quant aux activités économiques qui relèvent davantage du secteur privé, il faut noter la présence de plus d'une trentaine d'entreprises de la communauté ITUM. Ces dernières œuvrent essentiellement dans les secteurs des services et de la construction. En 2005, les entreprises étaient réparties assez également entre les villages de Uashat et de Mani-Utenam. Le secteur des services était le plus important, car on y comptait un peu plus de 200 emplois. Le secteur de la construction était aussi très important, avec plus d'une centaine d'emplois et près d'une dizaine d'entreprises, dont Assi, entrepreneur général et expert-conseil, qui emploie plus de 60 personnes (Roche Itée, 2012).

Malgré la présence d'entreprises dans la communauté de Uashat mak Mani-Utenam qui permet de répondre, dans une certaine mesure, à la demande de la communauté en services et en produits de consommation, on observe une fuite de capitaux vers l'extérieur, essentiellement vers Sept-Îles. À titre indicatif, les retombées économiques engendrées par la communauté ITUM dans la région de Sept-Îles ont été évaluées, au début des années 2000, à près de 65 M\$ (Roche Itée, 2012).

3.5.2.3 Logement

Une revue de presse ainsi que les entrevues menées auprès des individus et groupes d'intérêt de Sept-Îles pour les fins de l'étude d'impact ont mis en lumière l'importance de la problématique du logement dans la région (disponibilité, prix, etc.). Les raisons d'une telle crise seraient nombreuses, mais, selon certains observateurs de la scène locale, elles seraient entre autres liées au nombre de projets déjà en cours ou projetés dans la région, en particulier en lien avec l'accroissement de la demande mondiale pour les ressources naturelles, dont le fer extrait de l'arrière-pays nord-côtier et labradorien. D'autres établissent également un lien avec l'annonce du Plan Nord par le Gouvernement du Québec, bien qu'encore peu de projets en découlant ne se soient encore concrétisés (Roche Itée, 2012).

Plus concrètement, les acteurs économiques locaux expliquent d'abord et avant tout la pénurie de logements à Sept-Îles par le faible nombre de mises en chantier depuis le milieu de la décennie précédente, mais également le type d'unités qui ont été construites. En effet, les trois quarts des unités résidentielles mises en chantier au cours de la période 2006-2011 ont été des résidences individuelles (unifamiliales); pour leur part, les appartements et autres logements locatifs comptaient pour à peine un peu plus de 15 % du total (tableau 22) (Roche Itée, 2012).

Tableau 22 Logements mis en chantier par type d'unités à Sept-Îles, 2006-2011

Type d'unité de logements	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total 2006-2011	Part relative (%)
Individuels	30	52	44	41	43	52	262	75,1
Jumelés	2	16	8	0	6	2	34	9,7
Appartements et autres	0	18	3	0	6	26	53	15,2
Total	32	86	55	41	55	80	349	100,0

Notes : Aucun logement en rangée n'a été mis en chantier durant la période 2006-2011. Pour l'année 2011, les dernières données disponibles couvrent la période de janvier à septembre.

Source : Roche ltée, 2012.

L'indicateur privilégié pour établir s'il y a crise du logement ou non est le taux d'inoccupation, qui mesure la proportion de logements vacants disponibles pour la location par rapport à l'ensemble du parc locatif. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) considère qu'un marché locatif est en équilibre lorsque le taux d'inoccupation atteint 3 %; sous ce taux, il y a pénurie de logements (Roche ltée, 2012).

S'il est généralement admis que la crise du logement a débuté vers 1999 au Québec, il semblerait que celle-ci ne se soit vraiment fait sentir qu'à partir du milieu des années 2000 dans l'agglomération septilienne. En effet, les rapports sur le marché locatif disponibles pour la période 2005 à 2011 montrent que c'est à ce moment que le seuil entre la pénurie et l'équilibre (3 % selon la SCHL), a été franchi, le taux d'inoccupation passant à un peu plus de 2 % alors qu'à peine un an avant il s'établissait encore largement au-dessus de 3 % (tableau 23). Depuis ce temps, le taux d'inoccupation a chuté de manière importante, si bien qu'il est demeuré inférieur à 1 % depuis l'année 2008. L'insuffisance de logements locatifs a atteint une telle ampleur que la Ville de Sept-Îles estimait au printemps 2011 qu'environ 300 logements additionnels devraient être construits seulement pour retrouver le point d'équilibre et satisfaire les besoins de ses citoyens. Plus encore, en tenant compte de l'ensemble des projets prévus et connus de la municipalité, ce nombre serait de 800 nouveaux logements (Lévesque, 2012 dans Roche ltée, 2012).

Tableau 23 Taux d'inoccupation des appartements d'initiative privée à Sept-Îles, 2005-2011

Type d'unité	Taux d'inoccupation (%)						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Studio	13,7	5,7	4,0	0,5	2,7	1,9	2,9
Une chambre	2,3	1,9	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6
Deux chambres	2,5	1,7	1,1	0,9	0,4	0,5	0,5
Trois chambres	3,8	2,5	0,9	0,7	0,9	0,4	0,2
Ensemble des logements	3,7	2,3	1,3	0,8	0,8	0,6	0,7

Source : Roche ltée, 2012.

Il importe de souligner ici, comme le montre le tableau 23, que ce constat s'applique non seulement à l'ensemble du parc locatif, mais également à tous les types de logements, peu importe leur taille. Pire encore, au cours des dernières années, les logements de trois chambres et plus qui sont particulièrement recherchés par les familles ont vu leur taux d'inoccupation se rapprocher de 0 % (Roche ltée, 2012).

Le faible nombre de mises en chantier et le faible taux d'inoccupation ont eu des conséquences importantes sur les prix des maisons. En effet, selon la Fédération des chambres immobilières du Québec, le prix moyen d'une résidence unifamiliale à Sept-Îles serait passé d'environ 106 000 \$ en 2005 à 175 000 \$ en 2010, soit un accroissement de l'ordre de 65 % sur une période de six ans (FCIQ, 2012 dans Roche ltée, 2012). Sur le marché de la revente, le prix moyen demandé pour une résidence unifamiliale atteindrait actuellement 240 000 \$ alors que 130 000 \$ seraient demandés pour une maison mobile (Lévesque, 2012 dans Roche ltée, 2012). Selon la consultation du répertoire des propriétés en vente de l'Association canadienne de l'immeuble, en date du 8 novembre 2012, 88 propriétés résidentielles étaient en vente sur le territoire de Sept-Îles. Un peu plus du tiers était en vente à moins de 200 000 \$, un peu moins du tiers se vendait entre 200 000 \$ et 300 000 \$ et environ un autre tiers était mis en vente à plus de 300 000 \$ (Association canadienne de l'immeuble, 2012).

Quant au prix mensuel moyen du logement (tous types de logements confondus), il a augmenté d'environ 15 % durant l'intervalle 2006-2011, passant de 491 \$ à 566 \$ (tableau 24). Cette hausse a été ressentie de manière à peu près équivalente pour les différents types d'appartements, sauf pour ce qui est des studios dont le prix moyen s'est accru de plus de 21 % (Roche ltée, 2012).

À noter qu'il s'agit dans les deux cas de prix moyens et que, d'après les intervenants locaux, les prix maximums demandés sur le marché seraient de beaucoup supérieurs; à titre d'exemple, certains des logements construits en 2011, de type « condo locatif », seraient loués entre 1 300 \$ et 1 500 \$ par mois (Lévesque, 2012 dans Roche ltée, 2012). En raison de l'importante hausse du prix des logements, plusieurs ménages septiliens seraient d'ailleurs contraints de consacrer une part supérieure à 30 % de leurs revenus avant impôt pour se loger.

Tableau 24 Loyer moyen des appartements d'initiative privée à Sept-Îles, 2006 à 2011

Type d'unité	Loyer moyen (\$)						Variation 2006-2011 (%)
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Studio	352	367	378	401	415	428	21,6
Une chambre	440	450	454	459	484	505	14,8
Deux chambres	519	530	536	541	570	594	14,5
Trois chambres	575	591	605	606	608	653	13,6
Ensemble des logements	491	503	514	518	539	566	15,3

Notes : Pour l'année 2011, les dernières données disponibles couvrent la période de janvier à septembre.

Source : Roche ltée, 2012.

Consciente de la situation qui prévaut et des difficultés que cela entraîne, la Ville de Sept-Îles a mis en œuvre un plan d'action visant à y attirer entrepreneurs et promoteurs afin de combattre la pénurie de logements qui sévit. Ce plan comporte plusieurs volets et il table notamment sur le succès des initiatives suivantes (déjà existantes ou en voie de réalisation) :

- Sanction du projet de loi 230 par l'Assemblée nationale du Québec qui autorise, depuis le 1^{er} janvier 2011, la participation de la Ville de Sept-Îles à la construction de logements sur son territoire en recourant à des incitatifs financiers pouvant atteindre jusqu'à 10 000 \$ par logement (enveloppe globale : 1 M\$);
- Appel d'offres pour la vente de sept terrains destinés à la construction d'un minimum de 62 nouveaux logements (rues Comeau et Humphrey);
- Projet de Placement P. Noël visant la construction de 54 nouveaux logements d'ici 2013 (dont 12 ont déjà été construits à ce jour);
- Développement, en deux phases, du secteur au nord de la rue Rochette afin de rendre disponibles environ 50 terrains en 2011 et environ 100 terrains en 2012;
- Mise en vente, en août 2011, d'un terrain pour la construction d'un minimum de 12 unités de condominium;
- Expansion du Parc Ferland afin d'ajouter 200 terrains additionnels;
- Modification du règlement municipal concernant les ententes relatives au partage des coûts des travaux municipaux;
- Discussions avec le MRNF concernant l'acquisition de terres publiques par la municipalité afin d'y permettre le développement domiciliaire;
- Autres projets possibles par des promoteurs privés dans les secteurs de Sept-Îles, Gallix, Ville de Grasse et Place de la Boule.

Ainsi, selon les prévisions les plus récentes de la ville de Sept-Îles, de nombreux chantiers résidentiels verront le jour au cours des deux prochaines années; en 2012 et 2013, plus de 200 nouvelles unités de logement locatif s'ajouteront au parc immobilier local. Par ailleurs, diverses alternatives, dont l'implantation possible par un promoteur local d'un campement évolutif accueillant les travailleurs de différents projets, sont actuellement à l'étude afin de trouver une solution au problème du logement temporaire lié aux chantiers de construction connus et à venir dans la région. Parmi ces alternatives, il importe de mentionner celle prévoyant l'utilisation d'un navire de croisière pour assurer l'hébergement de ces travailleurs qui a également été évoquée par un promoteur privé (Roche ltée, 2012).

3.5.3 Contexte démographique

3.5.3.1 Évolution de la population

La Côte-Nord connaît un déclin démographique tandis que le Québec enregistre un accroissement de sa population. De fait, la population régionale a diminué de 3 % entre 2001 et 2006 et de 1 % entre 2006 et 2011 alors que celle du Québec s'est accrue de 3 % et 5 % durant ces deux périodes (tableau 25). La MRC de Sept-Rivières a par contre connu une croissance de 3 % de 2006 à 2011.

La moitié de la population nord-côtière réside dans les deux principales villes qui sont Sept-Îles et Baie-Comeau. En 2011, la ville de Sept-Îles comptait 26 450 personnes, ce qui représente une croissance démographique de l'ordre de 3 % depuis 2006.

Tableau 25 Évolution de la population, 2001, 2006 et 2011

Territoire	Population totale				
	2001	2006	2011	Variation 2001-2006 (%)	Variation 2006-2011 (%)
Sept-Îles	25 844	25 725	26 450	-0,46	2,82
Uashat	1 153	1 204	1 428	4,42	18,6
Mani-Utenam	1 114	1 134	1 126	1,80	-0,71
MRC de Sept-Rivières	35 378	35 018	36 012	-1,02	2,84
Région de la Côte-Nord	99 479	96 559	95 802	-2,94	-0,78
Le Québec	7 396 331	7 631 552	7 979 663	3,18	4,56

Note : Les données de l'année 2011 sont préliminaires.

Sources : ISQ, 2012a et 2012b.

La population autochtone est généralement en croissance au Québec. C'est le cas dans la communauté de Uashat mak Mani-Utenam qui compte 2 554 personnes en 2011, soit 1 428 à Uashat et 1 126 à Mani-Utenam. De 2006 à 2011, la croissance a été de près de 19 % à Uashat. Mani-Utenam connaît de son côté une certaine stabilité, sa population en 2011 étant relativement semblable à la situation en 2001, soit 12 personnes de plus.

Les plus récentes perspectives démographiques (scénario A de référence³¹) de l'ISQ pour les régions et les MRC du Québec indiquent que la MRC de Sept-Rivières devrait enregistrer une perte de population de l'ordre de 3,4 %, entre 2006 et 2031, alors qu'à l'échelle régionale, la décroissance serait de 11,6 %. À l'inverse, le Québec devrait connaître une croissance de 15,8 % pour cette même période (tableau 26).

Selon les perspectives démographiques 2009-2024³² de l'ISQ pour les municipalités, Sept-Îles compterait 25 465 personnes en 2024, Uashat 1 950 personnes et Mani-Utenam 1 160 personnes (ISQ, 2010). Pour Sept-Îles, il s'agit d'une décroissance de l'ordre de 2 % par rapport à l'année de référence de 2009 alors que Uashat et Mani-Utenam connaîtraient une croissance de 40 % et 4 %, respectivement.

Tableau 26 Perspectives démographiques, 2006-2031

Territoire	Population totale						Variation 2006-2031 (%)
	2006	2011	2016	2021	2026	2031	
MRC de Sept-Rivières	35 018	35 359	35 201	34 871	34 406	33 842	-3,36
Région de la Côte-Nord	96 561	94 517	92 133	89 888	87 651	85 330	-11,63
Le Québec	7 631 552	7 946 837	8 227 004	8 470 571	8 678 345	8 838 257	15,81

Sources : ISQ, 2009a et b.

Par ailleurs, le solde migratoire interrégional joue en défaveur de la région nord-côtière puisque davantage d'individus quittent la Côte-Nord vers d'autres régions qu'il n'y a de résidents d'ailleurs au Québec qui viennent y emménager. Ainsi, pour les périodes 2008-2009 et 2009-2010, les municipalités de Sept-Îles/Port-Cartier, de même que la région nord-côtière enregistrent des soldes négatifs, bien qu'on observe un ralentissement lors de la période la plus récente (tableau 27).

³¹ Le scénario de référence - A de l'ISQ repose sur les hypothèses les plus plausibles, compte tenu des tendances récentes. D'autres scénarios sont étudiés par l'ISQ, soit ceux de croissance faible et forte, qui tiennent compte d'autres hypothèses.

³² Les perspectives démographiques des municipalités sont fondées sur une méthodologie différente de celles réalisées pour les régions administratives et les MRC. Elles se basent sur une période de référence et une année de départ différentes. Leurs résultats ne coïncident donc pas avec ceux des niveaux géographiques supérieurs.

L'exode des jeunes est en partie attribuable à l'absence d'établissements d'enseignement universitaire, de même qu'au nombre restreint de programmes collégiaux obligeant ceux qui désirent poursuivre leurs études à quitter la région. Après sa formation, ce potentiel de main-d'œuvre spécialisée ne revient que rarement en région, ce qui occasionne une absence de relève et de sérieuses difficultés de recrutement pour les entreprises locales (MRNF, 2007).

Tableau 27 Solde migratoire interrégional, 2008-2009 et 2009-2010

Territoire	2008-2009		2009-2010	
	Nombre	%	Nombre	%
Sept-Îles/Port-Cartier	-59	-0,17	-46	-0,13
Région de la Côte-Nord	-452	-0,48	-313	-0,33

Sources : ASSSCN, 2012a

Selon le portrait de santé et bien-être de la population de la Côte-Nord, la région de la Côte-Nord connaît un vieillissement plus accéléré de sa population comparativement au Québec et à l'inverse, voit sa proportion de jeunes de 0 à 17 ans diminuer constamment depuis 1991, comme dans l'ensemble du Québec (ASSSCN, 2012a).

3.5.3.2 Naissance, décès et fécondité

Le nombre de naissances enregistrées en moyenne par année en 2003-2007 dans la région de la Côte-Nord s'élevait à 1 023, ce qui correspond à une diminution de 34 % comparativement à la moyenne observée durant la période quinquennale 1983-1987, où ce nombre s'élevait à 1 547. Au cours de la même période, le nombre annuel moyen de décès est passé de 484, en 1983-1987 à 600 en 2003-2007, une augmentation de 24 %. On observe des tendances semblables dans l'ensemble du Québec au cours des mêmes périodes.

Par ailleurs, l'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer) se révèle plus élevé en 2003-2007 (1,75) que durant la période de 1983 à 1987 (1,43). Chez les femmes de moins de 30 ans, on observe sur la Côte-Nord des taux de fécondité significativement supérieurs aux taux du reste du Québec. En revanche, à partir de 30 ans jusqu'à 39 ans, les taux de fécondité des femmes nord-côtières s'avèrent inférieurs à ceux des autres femmes québécoises du même âge (ASSSCN, 2012a).

3.5.4 Contexte environnemental

3.5.4.1 Qualité de l'air

En 2009, le MDDEP réalisait une analyse globale de la qualité de l'air à Sept-Îles à partir de données historiques et d'une campagne de caractérisation. Selon les résultats obtenus, la région de Sept-Îles se caractérise par une activité industrielle de type « mine et métallurgie » qui pourrait affecter la qualité de l'air de la région. À ce contexte s'ajoutent d'autres sources de pollution atmosphérique que l'on trouve habituellement en milieu urbain comme la circulation automobile et le chauffage au bois.

Sur une base annuelle, la qualité de l'air à Sept-Îles est comparable à celle que l'on retrouve en milieu urbain ou périurbain. Toutefois, on note que sur de courtes périodes (12 heures ou moins), les concentrations de particules totales peuvent être élevées dans les secteurs situés au sud et parfois à l'est de la ville.

Le rapport détaillant l'analyse du MDDEP indiquait que des efforts concertés de la part des divers acteurs du milieu (industries, municipalité, population, etc.) étaient nécessaires afin de trouver des solutions aux problématiques et garantir la qualité de l'air ambiant à Sept-Îles (Couture, 2010).

En juin 2012, le Ministère, en collaboration avec la Ville de Sept-Îles, a procédé à la mise en place temporaire de deux stations d'échantillonnage afin de caractériser la qualité de l'air sur une période d'un an. Le site principal est situé au parc Livingston et un site satellite a été érigé sur un terrain à l'intersection de l'avenue Gamache et de la rue Marquis. À la suite de la campagne de caractérisation, un rapport sera produit afin de compléter l'état de situation de la qualité de l'air à Sept-Îles (MDDEFP, 2012).

Parallèlement à la campagne de caractérisation du MDDEP, une table de concertation sur la qualité de l'air, à laquelle participe Mine Arnaud, a été formée en octobre 2012 à Sept-Îles. Outre la compagnie minière Arnaud, elle regroupe les intervenants du milieu suivants : la Ville de Sept-Îles, la Corporation de protection de l'environnement, l'Aluminerie Alouette, la Compagnie minière IOC, Cliffs Mines Wabush, le Comité de défense de l'air et de l'eau, le Centre de santé et des services sociaux de la Côte-Nord, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord et Développement Économique Sept-Îles.

La table est également assistée de représentants du MDDEP. Ses principaux objectifs sont de :

- faciliter l'établissement d'un portrait global de la situation de la qualité de l'air à Sept-Îles par la mise en commun d'expertises;
- identifier les problématiques en lien avec l'enjeu de la qualité de l'air;
- élaborer des pistes de solutions mutuellement satisfaisantes visant à atténuer les problématiques identifiées par la table.

Tous les intervenants ont convenu que la qualité de l'air constitue un enjeu important en regard du contexte économique actuel (Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, 2012).

Dans le cadre de la réalisation d'études complémentaires à l'étude d'impact sur l'environnement du projet minier Arnaud, deux stations de mesures ont été installées au canton Arnaud afin de mesurer l'état actuel du niveau d'air ambiant puisqu'aucune station de mesures de la qualité de l'air du MDDEP n'était présente dans ce secteur. Les échantillonnages ont eu lieu de juin à novembre 2012. La figure 2 présente les résultats en comparaison avec d'autres municipalités au Québec.

On constate que les concentrations de particules totales et de particules fines dans le secteur du canton Arnaud se retrouvent en deçà des normes afférentes du MDDEP.



Note : Les résultats de l'échantillonnage au canton Arnaud ont été ajustés par le MDDEFP avec une marge de sécurité. Les résultats réels sont de 24 µg/m³ pour les particules totales et 11 µg/m³ pour les fines.
Source : Mine Arnaud, 2012.

Figure 2 État actuel de la qualité de l'air au canton Arnaud

3.5.4.2 Climat sonore

Des mesures du niveau sonore ambiant ont été réalisées en juillet 2011 et octobre 2012 sur des périodes de 24 heures à deux endroits le long de la route 138 : à la hauteur du site projeté du projet minier Arnaud à Sept-Îles et face au rond-point de l'avenue Arnaud, près de la réserve de Uashat. Les niveaux sonores prévalant le long de la route 138 sont passablement élevés. On y observe des niveaux sonores L_{eq} sur une heure de l'ordre de 63 à 65 dBA le jour et de 52 à 54 dBA la nuit. Dans l'arrière-cour des résidents du canton Arnaud, les valeurs peuvent toutefois s'abaisser à 45 dBA le jour et 42 dBA la nuit. Sur l'avenue Arnaud (Ville de Sept-Îles), ces niveaux sont de 56 dBA le jour et de 45 dBA la nuit (GENIVAR, 2011, 2012 b et 2012c).

3.5.4.3 Érosion littorale

L'érosion littorale affecte particulièrement les régions de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent. La problématique touche particulièrement les côtes de la ville de Sept-Îles où 80 % du littoral est constitué de formations meubles très vulnérables à l'érosion par la mer. Certains quartiers bâtis sur le littoral de Sept-Îles, situés sur une basse plaine côtière, subissent l'assaut des vagues lors des tempêtes. Certains riverains de ces quartiers subissent des pertes de terrain pouvant atteindre jusqu'à 8 m annuellement. Devant la menace causée par les tempêtes, des travaux de protection ont été réalisés dans un contexte d'urgence, mais plusieurs de ces ouvrages ont contribué à aggraver la situation dans les secteurs adjacents, exigeant ainsi de nouvelles interventions de protection (Ressources naturelles Canada, 2010).

Selon un rapport publié par l'ASSSCN (2009b), le phénomène d'érosion littorale est très discuté sur la Côte-Nord et soulève des questions, des tensions et des préoccupations. Un forum citoyen sur l'érosion côtière tenu à Baie-Comeau en novembre 2007 a permis de développer les connaissances à ce sujet. Il a rassemblé des intervenants et des citoyens de la Côte-Nord, ainsi que des représentants des institutions scientifiques et gouvernementales en lien avec la problématique. Au cours de ce forum, des citoyens ont formulé des craintes pour leur santé actuelle et future en raison du phénomène et de mesures mises en place pour le contrôler. Ces craintes sont entre autres liées à l'anticipation de la perte totale de son foyer, qui représente plus qu'une propriété matérielle, mais bien un ensemble de conditions de bien-être personnel et une identité communautaire. Ils perçoivent aussi des lacunes dans la prise en considération de leur vécu et de leurs perceptions. Ce sujet paraît également créer un climat social tendu et créer des controverses communautaires et régionales, notamment des conflits et clivages entre les citoyens et les autorités.

3.6 Particularités du milieu d'insertion

Le tableau 28 dresse le bilan des principaux indicateurs quantitatifs présentés dans les sections précédentes. À la lumière de ces résultats, on constate plusieurs particularités du milieu d'insertion, en comparaison avec la situation de l'ensemble du Québec :

- L'état de santé de la population de la région de la Côte-Nord est généralement moins favorable;
- La proportion de la population masculine nord-côtière est légèrement plus importante;
- Le niveau de scolarité de la population, tant sur la Côte-Nord que dans le RLS de Sept-Îles, est plus faible;
- Les populations de la Côte-Nord et de la ville de Sept-Îles disposent de revenus plus élevés, sauf pour les familles monoparentales, qui présentent un taux de faible revenu plus élevé;
- Les habitudes de vie (surplus de poids, tabagisme, grossesse à l'adolescence, mères faiblement scolarisées, consommation d'alcool, conduite avec facultés affaiblies, pratique de la marche, port de la ceinture de sécurité la nuit) des résidents de la Côte-Nord sont plus problématiques, sauf pour le stress quotidien;
- La proportion de familles monoparentales est plus importante sur la Côte-Nord et dans la MRC de Sept-Rivières, alors qu'elle est similaire à Sept-Îles;
- Les femmes avec au moins un enfant à la maison, et particulièrement les mères monoparentales, présentent des taux d'emploi moins élevés;
- La Côte-Nord compte une plus grande proportion de femmes victimes de violence conjugale;
- La proportion de personnes vivant seules est moins importante sur la Côte-Nord;
- Les conditions de travail des Nord-Côtières sont caractérisées par des expositions à un niveau élevé de contraintes biomécaniques et au bruit, de même qu'à des blessures, alors que les exigences psychologiques élevées sont moins importantes, de même que les efforts au travail insuffisamment appréciés;
- Le sentiment d'appartenance est plus élevé chez les résidents de la Côte-Nord et une proportion moins importante de la population a un niveau faible ou modéré de soutien émotionnel ou informationnel;
- Les taux d'infractions au code criminel, de même que des victimes de crimes contre la personne sont plus élevés;
- Les femmes de la Côte-Nord sont victimes d'agression sexuelle en plus grande proportion que dans l'ensemble du Québec;

- La proportion d'accidents graves et mortels impliquant un camion lourd est plus grande sur la Côte-Nord;
- Il y a un taux de médecins de famille plus élevé dans la région, mais le taux de médecins spécialistes est moins important;
- L'aide à l'habitation sociale se fait davantage par le biais du programme d'habitations à loyers modiques (HLM), que par les autres programmes (Accès Logis Québec-Logement abordable Québec, supplément au loyer, allocation logement);
- La population de la Côte-Nord est plus favorable au développement de l'industrie minière et est proportionnellement moins nombreuse à considérer que les entreprises de ce secteur se soucient peu ou pas du tout de la protection de l'environnement;
- Pour l'année 2006, les taux d'activité, d'emploi et de chômage étaient plus bas sur la Côte-Nord que dans l'ensemble du Québec, mais ceux de la ville de Sept-Îles étaient plus élevés;
- De 2009 à 2010, la MRC de Sept-Rivières a connu une augmentation du nombre de travailleurs de 25 à 64 ans plus importante et le taux de travailleurs en 2010 était plus important;
- Le secteur primaire est de loin plus important sur la Côte-Nord et dans la MRC de Sept-Rivières et la ville de Sept-Îles a une proportion plus élevée de sa population active dans le secteur des soins de santé et enseignement;
- De 2001 à 2006, et de 2006 à 2011, les populations de la Côte-Nord, de la MRC de Sept-Rivières et de la ville de Sept-Îles ont connu des variations négatives. Pour la Côte-Nord et la MRC de Sept-Rivières, les prévisions envisagent également une variation négative de 2006 à 2031;
- La population de Uashat et de Mani-Utenam, ou encore les deux populations combinées, se distinguent par une population plus jeune, une plus forte proportion de la population sans diplôme d'études secondaires, une proportion plus importante de familles monoparentales et de familles avec trois enfants et plus et des indicateurs d'emploi largement moins favorables;
- À Sept-Îles, il existe des disparités entre les non-Autochtones et les Autochtones vivant hors réserve caractérisées chez ces derniers par un niveau de scolarité plus faible, une fréquentation scolaire moins importante, des revenus moins élevés, une plus grande proportion d'enfants vivant avec une mère seule et d'enfants vivant sous le seuil de faible revenu, ainsi que des conditions de logement moins favorables.

Tableau 28 Déterminants de la santé et indicateurs quantitatifs

Légende	Déterminants de santé et indicateurs	Unité	Ensemble du Québec	Côte-Nord	MRC des Sept-Rivières	Sept-Îles	RLS de Sept-Îles	Uashat	Mani-Utenam
	<i>État de santé de la population</i>								
Situation plus favorable que celle du Québec	Proportion de la population se percevant en très bonne ou en excellente santé (2009-2010)	%	60,2	60,1	-	-	-	-	-
Situation moins favorable que celle du Québec	Taux de prévalence du diabète (2006)	%	6,4	7,7	-	-	-	-	-
	Taux de prévalence du cancer du poumon (2006)	p. 100 000	83	108	-	-	-	-	-
Situation relativement équivalente à celle du Québec	Taux des décès causés par des tumeurs malignes (cancers) (2009-2010)	p. 100 000	183,4	213,5	-	-	-	-	-
	Taux des décès causés par des maladies de l'appareil respiratoire (2005-2007)	p. 100 000	47,2	63,2	-	-	-	-	-
	Taux de mortalité infantile (2005-2007)	p. 100 000	4,7	5,8	-	-	-	-	-
	Espérance de vie (2007-2009)	ans	81,2	79,3	-	-	-	-	-
	Espérance de vie selon la période et le sexe :								
	Hommes (1990-1992)		73,7	72,9	-	-	-	-	-
	Femmes (1990-1992)		80,8	80,5	-	-	-	-	-
	Hommes (1995-1997)		74,6	72,4	-	-	-	-	-
	Femmes (1995-1997)		81	80,4	-	-	-	-	-
	Hommes (2000-2002)	ans	76,3	75,1	-	-	-	-	-
	Femmes (2000-2002)		81,9	81,3	-	-	-	-	-
	Hommes (2005-2007)		78,1	77	-	-	-	-	-
	Femmes (2005-2007)		83	81,7	-	-	-	-	-
	Hommes (2007-2009)		78,7	77,3	-	-	-	-	-
	Femmes (2007-2009)		83,3	81,4	-	-	-	-	-
	Proportion de la population se percevant en très bonne ou en excellente santé mentale (2009-2010)	%	76,3	80,1	-	-	-	-	-
	Taux des décès causés par des suicides et des blessures auto-infligées (2005-2007)	p. 100 000	14	19	-	-	-	-	-
	<i>Caractéristiques individuelles</i>								
	Âge médian (2009)	ans	41	41	-	-	39,4	-	-
	Prévision de l'âge médian en 2031 (2012)	ans	+ de 45	+ de 45	-	-	43,8	-	-
	Grands groupe d'âge (2011)								
	0-14 ans		16	17	-	17	-	35	30
	15-54 ans	%	55	54	-	54	-	53	56
	55-64 ans		13	15	-	14	-	7	8
	65 ans et plus		16	14	-	15	-	5	6
	Proportion de la population masculine (2011)	%	±50	51	51	51	-	±50	±50

Tableau 28 Déterminants de la santé et indicateurs quantitatifs (suite)

Légende	Déterminants de santé et indicateurs	Unité	Ensemble du Québec	Côte-Nord	MRC des Sept-Rivières	Sept-Îles	RLS de Sept-Îles	Uashat	Mani-Utenam
	<i>Caractéristiques individuelles (suite)</i>								
Situation plus favorable que celle du Québec	Proportion de la population de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint (2006) :					Alloch.	Autoch.		
Situation moins favorable que celle du Québec	Sans diplôme d'études secondaire		17,1	25,8	-	19,9	51	-	-
	Diplôme d'études secondaires	%	21,1	21	-	20,9	11,2	-	-
	Certificat ou diplôme d'études postsecondaires		61,8	53,2	-	59,3	38,7	-	-
Situation relativement équivalente à celle du Québec	Certificat ou diplôme universitaire		21,4	10,9	-	-	-	-	-
	Revenu médian après impôt (2006)	\$	22 471	23 247	-	25 006		-	-
	Revenu personnel après impôt (2010)	\$	26 642	28 783	-	30 320		-	-
	Sentiment d'insécurité alimentaire financière (2004)	%	13,2	9,5	-	-	-	-	-
	Taux de prévalence du français comme langue maternelle (2006)	%	80	85	-	-	87	-	-
	Langues parlées (2006)								
	Anglais-français	%	40	19	-	27	-	-	-
	Français seulement		-	-	-	-	-	92	83
	Innu seulement		-	-	-	-	-	3	5
	Proportion de la population immigrante (2006)	%	12	±1	-	-	-	-	-
	Évolution des taux de la population présentant un surplus de poids – 18 ans et plus								
	2003	%	47,4	54,7	-	-	-	-	-
	2007-2008		48,2	56,1	-	-	-	-	-
	Taux de la population présentant un stress quotidien élevé – 15 ans et plus								
	2003	%	28,4	21,9	-	-	-	-	-
	2007-2008		26,3	21,7	-	-	-	-	-
	Taux de la population de fumeurs (12 ans et plus)								
	2003	%	25,9	29,3	-	-	-	-	-
	2007-2008		24,2	29,4	-	-	-	-	-
	Évolution des taux de grossesse à l'adolescence (14-17 ans)								
	1999-2003	p. 1 000	18,2	25,7	-	-	-	-	-
	2003-2007		14,2	22,2	-	-	-	-	-
	Évolution des taux de naissances de mères faiblement scolarisées (moins de 11 ans d'études)								
	1999-2003	%	14,4	24,9	-	-	-	-	-
	2006-2008		7,3	14,4	-	-	-	-	-
	Taux de consommation de 5 verres ou plus d'alcool en une occasion, 12 fois ou plus par année (2003)	%	14	25	-	-	-	-	-

Tableau 28 Déterminants de la santé et indicateurs quantitatifs (suite)

Légende		Déterminants de santé et indicateurs	Unité	Ensemble du Québec	Côte-Nord	MRC des Sept-Rivières	Sept-Îles	RLS de Sept-Îles	Uashat	Mani-Utenam
Situation plus favorable que celle du Québec										
<i>Caractéristiques individuelles (suite)</i>										
Situation moins favorable que celle du Québec		Taux de condamnations reliées à des infractions pour conduite avec facultés affaiblies (2006)	p. 1 000 titulaires de permis	306	442	-	-	-	-	-
		Proportion de la population qui marche pour se rendre au travail, à l'école ou pour faire des courses (2006)	%	60	50	-	-	-	-	-
Situation relativement équivalente à celle du Québec		Proportion de la population qui porte la ceinture de sécurité la nuit (2004)								
		Conducteur	%	89	86	-	-	-	-	-
		Passager		85	82	-	-	-	-	-
<i>Milieux de vie</i>										
Composition des familles (2006) :										
		Comptant un couple (marié ou en union libre)	%	83,4	82,8	82,5	83,5	-		47,2
		Monoparentales		16,6	17,2	17,5	16,5	-		52,8
		Nombre moyen de personnes dans les familles de recensement (2006)	nb	2,9	2,8	2,8	2,8	-		3,3
Familles selon le nombre d'enfants à la maison (2006) :										
		Famille sans enfants		40,2	39,9	41,3	42	-		11,8
		Famille avec enfants	%	59,8	60,2	58,9	57,8	-		88,2
		Famille avec 1 enfant		28,4	29,8	28,7	29,1	-		36,2
		Famille avec 2 enfants		22,7	21,9	22,1	21,6	-		27,6
		Famille avec 3 enfants et plus		8,7	8,5	8	7,1	-		24,4
Revenu médian après impôt par type de famille (2008) :										
		Famille comptant un couple		59 830	65 640	69 350	-	-	-	-
		Famille monoparentale	\$	35 270	30 880	31 630	-	-	-	-
		Famille à faible revenu comptant un couple		15 920	16 880	17 450	-	-	-	-
		Famille à faible revenu monoparentale		16 040	15 010	15 900	-	-	-	-
Taux de faible revenu par type de famille (2008) :										
		Famille comptant un couple	%	6,8	4,8	3,9	-	-	-	-
		Famille monoparentale		27,4	35,6	33	-	-	-	-
Taux d'emploi des personnes âgées entre 25 et 54 ans selon la situation familiale et le sexe (2006) :										
		Femme avec au moins un enfant de moins de 15 ans à la maison		74,8	72,6	-	-	-	-	-
		Homme avec au moins un enfant de moins de 15 ans à la maison	%	90	86,1	-	-	-	-	-
		Femme en couple avec au moins un enfant de moins de 6 ans à la maison		-	73,5	-	-	-	-	-
		Femme monoparentale avec au moins un enfant de moins de 6 ans à la maison		61,6	46,7	-	-	-	-	-
		Homme monoparental avec au moins un enfant de moins de 6 ans à la maison		80,3	82,1	-	-	-	-	-
		Taux de victimisation pour violence conjugale chez les femmes de 12 ans et plus (2003)		419	510	-	-	-	-	-
		Taux d'infractions dans un contexte conjugal (2010)	p. 100 000	275,6	560,6	-	-	-	-	-

Tableau 28 Déterminants de la santé et indicateurs quantitatifs (suite)

Légende	Déterminants de santé et indicateurs	Unité	Ensemble du Québec	Côte-Nord	MRC des Sept-Rivières	Sept-Îles	RLS de Sept-Îles	Uashat	Mani-Utenam
Situation plus favorable que celle du Québec	<i>Milieus de vie (suite)</i>								
	Taille moyenne des ménages (2006)	nb	2,3	2,4	-	2,3	-	-	-
Situation moins favorable que celle du Québec	Proportion de logements possédés (2006)	%	60,2	72,3	-	65,5	-	-	-
	Proportion de logements loués (2006)	%	39,8	27,7	-	34,5	-	-	-
Situation relativement équivalente à celle du Québec	Taux des personnes de 18 ans et plus vivants seules en ménage privé (2006)	%	17	14	-	-	-	-	-
	Conditions de travail (2008) :								
	Exposition à un niveau élevé de contraintes biomécaniques		23	28	-	-	-	-	-
	Exposition au bruit		7	11	-	-	-	-	-
	Exposition à des exigences psychologiques élevées	%	35	32	-	-	-	-	-
	Efforts au travail insuffisamment appréciés		8	6	-	-	-	-	-
	Blessures au travail (17 à 75 ans)		3,3	3,8	-	-	-	-	-
	Proportion des personnes de 12 ans et plus ayant un très faible sentiment d'appartenance à la communauté (2007-2008)	%	12	2,8	-	-	-	-	-
	Proportion de la population ayant un sentiment d'appartenance à la communauté locale (2009-2010)	%	56,7	80,5	-	-	-	-	-
	Proportion des personnes de 12 ans et plus ayant un niveau faible ou modéré de soutien émotionnel ou informationnel (2007-2008)	%	12	9,6	-	-	-	-	-
	Taux d'infractions au code criminel (2005)	p. 100 000	5 212	6 006	-	7 035	-	-	-
	Taux de victimes de crimes contre la personne selon le sexe et l'âge (2006) :								
	Hommes		848,5	1 220,1	-	-	-	-	-
	Femmes	p. 100 000	884,9	1 518,3	-	-	-	-	-
	Hommes de moins de 18 ans		886,6	1 146,2	-	-	-	-	-
	Femmes de moins de 18 ans		1 004,3	1 643,1	-	-	-	-	-
	Femmes de moins de 18 ans victimes d'agression sexuelle (2006)	p.100 000	336,4	534,5	-	-	-	-	-
	Proportion d'accidents impliquant un camion lourd (2000-2004) :								
	Accidents mortels	%	18	35	-	-	-	-	-
	Accidents graves		8	13	-	-	-	-	-
	<i>Systèmes</i>								
	Taux de médecins de famille (2010)	p. 100 000	111	143	-	-	-	-	-
	Taux de médecins spécialistes (2010)	p. 100 000	114	61	-	-	-	-	-
	Aide moyenne de dernier recours versée aux ménages (2012)	\$	728,38	738,60	-	-	-	-	-
	Ménages aidés par l'aide à l'habitation sociale selon le type de programme (2008-2009) :								
	HLM	p. 1000 ménages	23	39,9	-	-	-	-	-
	Accès Logis Québec – Logement abordable Québec		6,8	2,2	-	-	-	-	-
	Supplément au loyer		6,4	4,6	-	-	-	-	-
	Allocation-logement		36,7	17,6	-	-	-	-	-

Tableau 28 Déterminants de la santé et indicateurs quantitatifs (suite)

Légende		Déterminants de santé et indicateurs	Unité	Ensemble du Québec	Côte-Nord	MRC des Sept-Rivières	Sept-Îles	RLS de Sept-Îles	Uashat	Mani-Utenam
Situation plus favorable que celle du Québec		<i>Contexte global</i>								
Situation moins favorable que celle du Québec		Attitude favorable vis-à-vis le développement de l'industrie minière (2011)	%	72	87	-	-	-	-	-
Situation relativement équivalente à celle du Québec		Perception que les entreprises dans le secteur des mines se soucient peu ou pas du tout de la protection de l'environnement (2011)	%	56	46	-	-	-	-	-
		Taux d'activité (2006)	%	64,9	63,8	64,4	66	-	54,3	52,6
		Taux d'emploi (2006)	%	60,4	56,2	59	61,6	-	32,7	35,5
		Taux de chômage (2006)	%	7	12	8,3	6,7	-	38,6	31,3
		Variation du nombre de travailleurs de 25 à 64 ans entre 2009 et 2010	%	1,9	-	4,8	-	-	-	-
		Variation du taux de travailleurs de 25 à 64 ans entre 2009 et 2010	%	0,9	-	4,1	-	-	-	-
		Taux de travailleurs de 25 à 64 ans (2010)	%	73,5	-	77,5	-	-	-	-
		Population active par secteur d'activité (2006) :								
		Agriculture et autres industries axées sur les ressources		3,7	12,3	15,3	7,9	-	1,5	
		Industrie de la fabrication et de la construction		19,8	20,8	16	17,1	-	12,4	
		Commerce de gros et de détail		16,4	13,2	13,3	15,8	-	5,8	
		Finance et services immobiliers	%	5,4	2,9	3,1	4	-	1,5	
		Soins de santé et enseignement		18,1	18,2	17,3	19,4	-	17,5	
		Services commerciaux		17,1	10,9	12,1	13,6	-	16,1	
		Autres services		19,4	21,7	22,8	22,2	-	45,3	
		Variation de la population entre 2001 et 2006	%	3,18	-2,94	-1,02	-0,46	-	4,42	1,8
		Variation de la population entre 2006 et 2011	%	4,56	-0,78	2,84	2,82	-	18,6	-0,71
		Variation prévue de la population entre 2006 et 2031	%	15,81	-11,63	-3,36	-	-	-	-

4. PRÉOCCUPATIONS DU MILIEU RÉPERTORIÉES LORS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Dans le cadre du projet minier Arnaud, le promoteur a entrepris une démarche d'information, de communication et de participation visant « à créer tout au long du cycle de vie du projet, un climat d'échanges mutuellement bénéfiques, favorable à un dialogue ouvert et franc, ayant pour objectif de minimiser les impacts sur l'environnement et les nuisances par des mesures appropriées d'atténuation, de compensation et de collaboration environnementales et sociales élaborées en concertation avec les parties prenantes du milieu » (Roche Itée, 2012).

Cette démarche a débuté dans le contexte de l'étude de faisabilité en 2010, avec la tenue d'activités préliminaires d'information et de consultation et s'est poursuivie dans le cadre de l'étude d'impact, qui a débuté en 2012, avec des activités de préconsultation.

Le présent chapitre fait la synthèse des préoccupations exprimées par les personnes rencontrées lors de ces activités afin de cerner les aspects sensibles devant être traités dans l'évaluation des impacts.

4.1 Activités préliminaires d'information et de consultation

L'objectif des activités préliminaires d'information et de consultation était « d'établir progressivement un climat d'échange entre l'initiateur du projet et les parties prenantes touchées ou intéressées » (Roche Itée, 2012). Des rencontres d'échanges individuels et des assemblées ont été organisées auprès des différents intervenants concernés présentés ci-après :

- Les résidents et propriétaires de terrains du canton Arnaud (rencontres publiques et individuelles);
- Les détenteurs de baux de villégiature directement affectés et d'autres situés en bordure périphérique;
- Les détenteurs de terrains de trappage;
- Les gestionnaires de la zec Matimek (représentants de l'Association de chasse et pêche Septilienne);
- Les représentants (élus, fonctionnaires) de la Ville de Sept-Îles;
- Les représentants de la communauté ITUM;
- La MRC de Sept-Rivières;
- Les représentants de ministères provinciaux (MRNF, MDDEP);

- Les représentants de ministères fédéraux;
- Les groupes locaux de défense de l'environnement tel que le Regroupement pour la sauvegarde de la grande baie des Sept-Îles (RSGBSI), le Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles, le Conseil régional de l'environnement, la Corporation municipale de la protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI);
- Plusieurs autres intervenants considérés comme étant des parties prenantes aux discussions (députation, entreprises locales, autres compagnies minières, aluminerie, etc.).

Au total, plus de 40 rencontres ont été tenues et une centaine de personnes y ont participé.

À la suite de ces rencontres, les enjeux spécifiques au projet Mine Arnaud ont été définis en dégagant les préoccupations les plus fréquemment mentionnées. Ces enjeux, d'abord présentés dans l'étude d'impact sur l'environnement (Roche ltée, 2012), sont identifiés au tableau 29.

Tableau 29 Principaux enjeux dégagés des activités préliminaires d'information et de consultation

Composante	Principaux enjeux
Impacts sur le voisinage/nuisances	<ul style="list-style-type: none"> • Bruit • Dynamitage • Poussière • Vibrations • Trafic • Paysage
Environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Rejet des effluents • Qualité de l'air • Faune • Parc à résidus • Qualité de l'eau • Cours d'eau • Faune aquatique
Activités d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de fermeture et restauration du site • Aménagements du site • Matières extraites • Échéancier du projet • Minerai exploité • Approvisionnement en eau • Techniques d'exploitation
Acquisition des propriétés et mesures de compensation	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'achats et de compensation • Effets sur les valeurs foncières • Conditions de relocalisation
Utilisation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de jouissance de la propriété • Pistes et sentiers • Chasse • Accès au territoire

Tableau 29 Principaux enjeux dégagés des activités préliminaires d'information et de consultation (suite)

Composante	Principaux enjeux
Information et participation des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Informations présentées et communication • Parties prenantes consultées • Transparence • Communautés autochtones
Sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts psychosociaux • Pénurie de logement • Attachement à la propriété et à la région • Acceptabilité sociale • Sécurité
Travaux d'exploration	<ul style="list-style-type: none"> • Modalités des forages
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> • Fosse • Accès à la mine
Régime minier	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des normes, lois et règlements

4.2 Activités de préconsultation

Les activités de préconsultation, qui ont débuté le 7 mai 2012 et qui sont toujours en cours, portent sur l'étude d'impact préliminaire et sont conduites en parallèle de l'analyse de recevabilité faite par le MDDEP. Ces activités prennent la forme de rencontres sectorielles, d'ateliers et de kiosques thématiques.

Lors de la rédaction de ce rapport, seuls les comptes rendus des rencontres sectorielles étaient disponibles. Les rencontres sectorielles se sont tenues du 7 mai au 12 juillet 2012 et ont permis de rencontrer plus de 155 personnes représentant les propriétaires privés du canton Arnaud localisés entre le pont de la rivière des Rapides et le pont de la rivière Hall, ci-nommés après les riverains (54 participants), les autres résidents du canton Arnaud (29 participants), de même que des représentants des domaines municipal (13 participants), communautaire (7 participants), récréotouristique (15 participants), syndical (5 participants), scolaire (5 participants), de la santé (7 participants), de l'économie (11 participants) ainsi que de l'environnement (8 participants).

Le tableau 30 présente les différents sujets discutés lors des rencontres sectorielles, la proportion des préoccupations exprimées par sujet et par type de public rencontré. Les sujets sont également décrits ci-après.

Tableau 30 Sujets abordés lors des activités de préconsultation

Sujets	Publics									
	Communautaire (%)	Canton Arnaud (%)	Économie (%)	Environnement (%)	Municipal (%)	Récréotouristique (%)	Riverains (%)	Santé (%)	Scolaire (%)	Syndicat (%)
Corporatif	2	3	-	6	1	2	3	-	10	-
Ententes et acquisitions	-	8	2	6	1	4	13	2	13	-
Faune et flore	4	1	-	1	-	13	3	-	-	4
Impacts et bénéfices socioéconomiques	56	3	25	19	18	13	-	59	13	39
Information et participation	6	8	2	10	9	15	4	2	3	4
Infrastructures et activités	24	23	30	18	25	26	9	30	51	21
Qualité de l'air	2	20	19	13	15	2	7	4	-	13
Qualité de l'eau	-	20	11	17	12	20	19	2	-	-
Qualité de vie	6	10	8	8	9	4	33	2	3	-
Autres	2	2	3	1	8	-	3	-	10	17
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Notes : Afin de mettre en évidence les éléments saillants, les composantes ayant fait l'objet de plus de 10 % des interventions pour un même secteur ont été surlignées.

À cause des arrondis, le total ne donne pas toujours 100 %.

Corporatif

Les intervenants des milieux scolaire et de l'environnement sont ceux qui ont fait part en plus grande proportion de préoccupations corporatives lors des rencontres sectorielles (10 % et 6 %). À ce sujet, quelques participants (environnement, riverains, municipal, canton Arnaud et récréotouristique) ont posé des questions et transmis leurs inquiétudes quant au respect des engagements pris par Mine Arnaud en matière environnementale et se sont interrogés sur les recours des citoyens en cas de non-respect des engagements. La structure de financement et le rôle d'Investissement Québec ont également fait l'objet de questions de la part des riverains et d'intervenants des milieux communautaire et scolaire.

Ententes et acquisitions

Les préoccupations, questions ou suggestions relatives aux ententes et acquisitions ont davantage été mentionnées par les riverains du site (13 %), les intervenants du milieu scolaire (13 %), et les résidents du canton Arnaud (8 %). Les limites territoriales de la zone définie par Mine Arnaud pour les compensations ont été discutées principalement par les riverains et les résidents du canton Arnaud, mais également par les intervenants du domaine municipal. La valeur et l'objet des compensations ont également été abordés, notamment par les intervenants du domaine récréotouristique en ce qui a trait au territoire de la zec Matimek mais également par les riverains et les résidents du canton Arnaud par rapport à la perte de qualité de vie des résidents ou encore la perte de valeur des propriétés à proximité de la mine. Plusieurs commentaires des riverains ont porté sur l'absence d'indications claires sur les modalités de relocalisation et sur les options qui s'offraient à eux dans le contexte du développement du site minier.

Faune et flore

La faune et la flore ont généré une part plus ou moins importante des préoccupations. Les intervenants du domaine récréotouristique sont ceux qui en ont discuté le plus lors de leurs échanges (13 % de leurs interventions). Les préoccupations ont principalement porté sur les impacts des opérations (bruit, dynamitage, poussière) sur la faune et la flore et sur le suivi des impacts à ce sujet.

Impacts et bénéfices socioéconomiques

Les impacts et bénéfices socioéconomiques représentent le sujet principalement commenté par les intervenants des secteurs de la santé (59 %), communautaire (56 %), du syndicat (39 %) et de l'économie (25 %). Il a aussi représenté une grande part des interventions du secteur de l'environnement (19 %) et municipal (18 %). Ce thème d'échanges amène de nombreuses préoccupations, notamment à propos de la pression que peuvent induire les employés provenant de l'extérieur de la ville sur la disponibilité des logements et des services, ou de façon plus générale, l'impact du mode de travail où une partie des employés font la navette par avion entre les installations de la compagnie et leur lieu de résidence (*fly-in fly-out*). La problématique du logement, tout comme la question de l'emploi et de la formation, ont été exposées par tous les groupes de publics, sauf celui des riverains qui n'a émis aucun commentaire au sujet des impacts et bénéfices socioéconomiques. Le manque d'initiative des acteurs locaux en regard de la problématique du logement a été énoncé.

De nombreuses suggestions ou recommandations ont été faites, notamment par les intervenants du secteur communautaire et de l'économie, concernant le volet social de la minière. Selon eux, celle-ci devrait mettre en place des initiatives pour pallier à différentes problématiques socioéconomiques, telles que l'accès aux services, des programmes d'aide aux employés ou des fonds d'investissement. Les participants du secteur de l'économie souhaitent de plus que la minière favorise les entreprises et le développement d'expertises locales. Plusieurs intervenants sont inquiets que l'ouverture de postes à la mine entraîne un manque de main-d'œuvre dans les entreprises ou les services locaux (communautaire, économique et santé). Des participants (communautaire et santé) ont également énoncé leurs préoccupations concernant l'état de santé de la population de Sept-Îles, qui serait l'une des pires au Canada, d'où selon eux l'importance de définir un plan social conséquent. Les effets cumulatifs des projets régionaux sur le volet social ont également été mentionnés. D'autre part, la possibilité de valorisation des résidus stériles a été questionnée par des intervenants des milieux de l'économie, de l'environnement et du municipal.

Information et participation

L'information et la participation a été un sujet principalement commenté par les intervenants du domaine récréotouristique (15 %). Plusieurs questions ont été émises sur le processus de communication et d'information, principalement par les intervenants municipaux, et notamment sur le système consultatif. Des participants du domaine de l'environnement et des résidents du canton Arnaud ont aussi recommandé de maximiser la transparence. Certains regrettent un manque d'information ou de réponses à des questions posées (canton Arnaud, environnement, récréotouristique, riverains).

Infrastructures et activités

Les principaux commentaires émis par les intervenants des domaines scolaire et municipal concernaient les infrastructures et les activités (51 % et 25 %). Pour les intervenants du secteur de la santé, il s'agissait du deuxième thème principalement commenté (30 %). De nombreuses questions portant sur les procédés et le stockage des minerais (apatite, magnétite) ont notamment été formulées par ces deux groupes et quelques questions concernant les infrastructures portuaires ont été formulées, principalement par les représentants du domaine scolaire.

Plusieurs questions ou suggestions concernaient la valorisation du site en fin de vie de la mine et la majorité des suggestions ont été émises par les participants en environnement qui souhaitent que des scénarios de remblaiement total ou partiel de la fosse soient envisagés.

Les intervenants de différents secteurs (canton Arnaud, économie, municipal, récréotouristique, riverains et santé) ont questionné les activités de dynamitage, ils s'inquiètent surtout de la fréquence et de l'intensité du dynamitage. D'autres questions concernaient les procédés et les ressources utilisées, ainsi que les infrastructures mises en place pour le projet. L'aspect du parc à résidus et son impact sur l'environnement ont également été questionnés plusieurs fois, notamment par le public des secteurs récréotouristique et de l'économie. La présence du parc aux Écureuils sur la propriété de mine Arnaud engendre aussi des inquiétudes de la part d'intervenants du milieu municipal et de la santé.

Des intervenants du domaine syndical et scolaire ont questionné le choix de la route qui sera utilisée pour accéder au site minier. Ce sujet a également fait l'objet de questions ou de préoccupations de la part des résidents du canton Arnaud et des intervenants du domaine municipal, récréotouristique, de l'économie, de l'environnement et de la santé. Certains craignent que la décision soit davantage prise en fonction du coût plutôt qu'en fonction du choix le plus approprié. L'impact de la circulation des travailleurs et du camionnage généré par le site minier sur l'achalandage routier est un sujet qui a également fait l'objet de questions ou de préoccupations de la part des riverains, des autres résidents du canton Arnaud et des intervenants des milieux communautaire et de l'environnement. Enfin, des riverains ont partagé leur inquiétude quant à l'impact du projet sur le niveau de sécurité de la piste cyclable.

Les participants ont fait part de plusieurs suggestions quant aux points de vue à intégrer à la simulation visuelle : à partir des campings, du vieux quai, du parc Aylmer Whittom, de la route 138, de la rue Longue Épée, de la baie des Sept-Îles, etc. À deux reprises, les intervenants des secteurs scolaire et de l'économie ont suggéré que le site minier comporte un belvédère afin que la population puisse observer les activités minières en cours. Les questions et préoccupations ont majoritairement porté sur l'intégration visuelle des différentes infrastructures du site minier. Des participants du groupe du canton Arnaud ont questionné la fiabilité de la simulation visuelle à être réalisée.

Qualité de l'air

La qualité de l'air a fait l'objet d'une proportion importante de commentaires chez les résidents du canton Arnaud (20 %), des secteurs municipal (15 %) et de l'économie (19 %). Des participants de plusieurs groupes (communautaire, canton Arnaud, municipal, récréotouristique et riverains) se questionnent sur la quantité de poussière qui sera générée par les activités du site et l'étendue géographique de sa dispersion. Certains participants dans le domaine syndical et de l'environnement s'interrogent également sur le contenu des normes à ce sujet. Plusieurs

commentaires des riverains et des participants du canton Arnaud, mais également des intervenants de la santé remettent en question la modélisation de la qualité de l'air. Plusieurs participants ont des suggestions à cet égard, notamment de rendre publics les résultats. De façon générale, les inquiétudes quant aux impacts des activités de la mine sur la qualité de l'air portent sur la santé des résidents riverains et des travailleurs. Aussi, plusieurs suggestions, surtout de la part des intervenants du secteur de l'économie, ont été formulées concernant l'inclusion du parc Ferland dans l'évaluation des impacts sur la qualité de l'air. Certains participants aux rencontres sectorielles (environnement, économie, municipal) critiquent les mesures d'atténuation proposées et souhaitent connaître les modalités du programme de suivi à ce sujet. Enfin, prendre en compte les impacts cumulatifs des autres projets à venir dans l'évaluation de la qualité de l'air est également un souhait qui a été exprimé par quelques participants des groupes de l'économie et de l'environnement.

Qualité de l'eau

La proportion de commentaires émis au sujet de la qualité de l'eau est plus importante chez les résidents du canton Arnaud (20 %), les intervenants du secteur récréotouristique (20 %), les riverains (19 %) et ceux du secteur de l'environnement (17 %). De façon générale, ces commentaires ont touché la gestion de l'eau qui sera entreprise par Mine Arnaud, les impacts des activités de la minière sur les puits des résidents, la nappe phréatique, la source d'eau potable municipale, les plans et cours d'eau environnant, dont le lac des Rapides et le ruisseau Clet, de même que sur la baie des Sept-Îles. L'efficacité de l'usine de traitement de l'eau et la quantité d'eau utilisée pour le projet ont été questionnées. Des intervenants de plusieurs groupes (canton Arnaud, économie, environnement, municipal et récréotouristique) ont également remis en question certains résultats de l'étude d'impact au sujet de la qualité de l'eau ou de la caractérisation du milieu biophysique et ont fait part de thèmes que cette dernière devrait couvrir.

Qualité de vie

Les riverains sont les participants ayant mentionné la plus grande part de préoccupations concernant la modification de la qualité de vie engendrée par le projet minier (33 %). Le bruit est le principal dérangement anticipé (machinerie lourde, circulation, train, dynamitage) et plusieurs questions concernaient le processus d'évaluation à ce sujet. Seuls les informateurs des secteurs scolaire et communautaire n'ont pas fait référence à cette nuisance. La poussière et les vibrations causées par le dynamitage sont aussi une source de préoccupations pour les riverains, mais aussi pour d'autres publics (canton Arnaud, économie, municipal

et scolaire), et le fait que le sol soit argileux s'ajoute aux inquiétudes. Des participants de différents groupes consultés rappellent par ailleurs que la minière doit être consciente que ce projet implique inévitablement une perte de qualité de vie et qu'elle se doit de le prendre en considération pour les mesures de compensation. La pollution lumineuse provenant du site a aussi été mentionnée par quelques participants (riverains, économie).

Autres

Parmi les autres commentaires mentionnés, certains démontrent une inquiétude quant à la fiabilité des études d'impacts effectuées. Des données sont parfois jugées anciennes ou inexistantes et des évaluations complémentaires sont souhaitées (toxicologique, fragilité du sol, impact des activités portuaires). Des intervenants du milieu communautaire et du canton Arnaud demandent aussi que des firmes indépendantes effectuent ou vérifient les suivis. Des intervenants (secteur économie et municipal) sont également préoccupés par les impacts cumulatifs avec les autres projets économiques de la région, et des riverains s'inquiètent de la pollution engendrée par la mine en général. Enfin, quelques intervenants (syndicat, riverains, et scolaires) déplorent ou questionnent le principe de développement durable pour faire la promotion du projet et s'inquiètent des effets sur la santé et les sols de l'utilisation du fertilisant à base de phosphate produit à partir de l'apatite. La justification du projet est aussi remise en question par certaines personnes.

4.3 Suivi des activités de préconsultation

Depuis les rencontres sectorielles qui ont eu lieu de mai à juillet 2012, des documents présentant les suivis et engagements de Mine Arnaud ont été acheminés aux personnes présentes aux rencontres sectorielles. Ces documents sont aussi disponibles sur le site internet de Mine Arnaud.

Une rencontre a également été organisée le 20 juin 2012 avec les résidents du canton Arnaud afin de leur présenter le cadre d'ententes et d'acquisitions préliminaire et d'obtenir leur point de vue à ce sujet. Mine Arnaud considère présentement les commentaires reçus et travaille à les intégrer dans la version finale du cadre d'ententes et d'acquisitions.

Enfin, au cours de l'été et de l'automne 2012, des études complémentaires ont été réalisées afin de répondre aux questions et demandes des diverses parties prenantes avec qui Mine Arnaud entretient un dialogue. En plus de la présente étude, ces études portaient notamment sur la qualité de l'air, la gestion de l'eau, les poissons et l'habitat du poisson, l'avifaune, la végétation, les retombées économiques ainsi que le climat sonore.

Les engagements de Mine Arnaud en réponse aux questions et préoccupations soulevées lors des différentes activités d'information et de consultation ont participé à définir les mesures de bonification, de compensation et d'atténuation des impacts présentées au chapitre 6.

5. MÉTHODE D'ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

5.1 Limites temporelles

La période visée par l'évaluation environnementale du projet inclut les périodes de construction, d'exploitation et de fermeture de la mine, de façon à permettre l'examen de l'ensemble des impacts à court, moyen et long termes.

La période de préparation, de construction et d'installation des infrastructures de la mine s'étendra sur près de deux ans (2013 à 2015). On prévoit que l'exploitation du gisement se poursuivra sur une période d'environ 23 ans (2015 à 2038). Les activités de fermeture de la mine et de restauration finale du site devraient s'étaler sur environ 2 ans (2038 à 2040).

5.2 Limites spatiales

La zone d'étude a été circonscrite de façon à englober l'ensemble des activités projetées et leurs effets directs et indirects sur le milieu social sur lequel le projet et ses infrastructures connexes sont susceptibles d'avoir des effets. La zone d'étude correspond au territoire représenté sur la carte 1; celle-ci comprend notamment la municipalité de Sept-Îles et la réserve de Uashat.

5.3 Approche méthodologique

La présente section décrit l'approche méthodologique générale pour l'identification et l'évaluation des impacts du projet. Les impacts d'un projet sont appréciés en fonction de leur type et de leur importance. Les grandes étapes de cette approche méthodologique sont les suivantes :

- Identification des sources d'impact;
- Description de l'impact;
- Détermination de l'importance de l'impact résiduel, en tenant compte des mesures de conception, d'atténuation, de bonification et de compensation.

5.3.1 Sources d'impact

Les sources d'impact couvrent l'ensemble des phases de réalisation du projet, de la construction à la fermeture. D'autre part, toutes les activités liées à la mine et aux installations terrestres de Pointe-Noire y sont prévues, incluant les ouvrages et activités temporaires.

Les diverses sources d'impact du projet sont les suivantes. Ces sources d'impact peuvent survenir au cours des différentes phases du projet soit, en construction (C), en exploitation (E) ou lors de la fermeture (F) :

- Préparation et aménagement des sites (déboisement, essouchement, sautages, remblai, déblai, drainage - toutes les installations) (C, E);
- Utilisation et entretien de la machinerie (C, E, F);
- Gestion des eaux (alimentation en eau, recirculation, ruissellement, drainage, eaux usées, eau potable) (C, E, F);
- Gestion des matières dangereuses, des carburants et des matières résiduelles (C, E, F);
- Main-d'œuvre et approvisionnement (C, E, F);
- Extraction, manutention, stockage et traitement du minerai (E);
- Transport du concentré (E);
- Construction et présence des infrastructures et bâtiments (C, E);
- Fin de l'exploitation de la mine (F);
- Restauration du site (E, F);
- Démantèlement et valorisation des installations (F).

Une description de chacune des sources d'impact est présentée ci-après.

Préparation et aménagement des sites

S'applique à toutes les installations et comprend l'ensemble des travaux de préparation des sols incluant le déboisement, l'essouchement, le décapage, le nivellement, les déblais, les remblais, le forage et le dynamitage, ainsi que les travaux nécessaires au drainage (creusage des fossés) et aux traversées de cours d'eau (installation de ponceaux et/ou de ponts).

Les sites qui feront l'objet de ces travaux en phase de construction sont : les aires d'accumulation des résidus, les aires d'accumulation des stériles, du minerai de basse teneur et aires d'accumulation n° 1 et n° 2 du mort-terrain, le bassin de polissage et le bassin de sédimentation situé en aval de la halde de stériles (incluant les digues), le chemin d'accès et les chemins miniers, le tronçon à construire de la voie ferrée, le tronçon à construire de la piste de motoneige (qui doit être déplacée à cause du projet), le site des infrastructures minières (concasseurs, bureaux, garages, stationnement, silos, station électrique, etc.) et les installations portuaires. On considère également que les travaux de préparation de la fosse permettant l'extraction de matériaux granulaires (mort-terrain) et de roche (stériles) servant à la construction des installations font partie de cette source d'impact.

En phase d'exploitation, les sites qui feront l'objet de ces travaux sont les aires d'accumulation qui devront être construites au fur et à mesure des opérations afin de répondre aux besoins d'emménagement des résidus de traitement du minéral.

Utilisation et entretien de la machinerie

La présence et la circulation sur la propriété minière, au site des installations portuaires et sur les différents sites des travaux de la machinerie (bouteurs, pelles excavatrices, camions-bennes, etc.) et des véhicules, ainsi que leur entretien (ravitaillement, changement d'huile, nettoyage, réparation, etc.).

Gestion des eaux (alimentation en eau, recirculation, ruissellement, drainage, eaux usées, eau potable)

L'approvisionnement en eau potable, la recirculation des eaux usées industrielles vers le concentrateur, la gestion des eaux de ruissellement (déviation des eaux de ruissellement et canalisation du drainage en provenance des aires d'accumulation), la gestion des eaux d'exhaure, le traitement des eaux usées industrielles et domestiques et leur rejet dans le milieu.

Gestion des matières dangereuses, des carburants et des matières résiduelles

Comprend le stockage et la gestion des matières dangereuses (explosifs et certains réactifs) et du carburant (incluant les réservoirs, leur contenu et les ouvrages de retenue en cas de déversement accidentel) ainsi que la gestion (incluant la disposition) des matières résiduelles issues des activités de construction (matériaux secs) et des activités de chantier (matières résiduelles domestiques tels les restes de table, le papier, etc.).

Main-d'œuvre et approvisionnement

Les employés de la compagnie et de ses sous-contractants (entrepreneurs en construction, etc.) présents sur la propriété minière et les chantiers de construction ainsi que tout employé assurant l'administration, la gestion et le suivi de l'exploitation du gisement et le traitement du concentré. L'approvisionnement fait référence aux achats de matériaux, de biens (équipements, consommables, nourriture, etc.) et de services.

Cette source d'impact considère aussi la circulation routière se faisant à l'extérieur de la propriété minière; celle-ci comprend le transport des employés, l'acheminement des équipements au site minier (en période de construction et d'opération) et de la marchandise (carburant, réactifs, explosifs et autres consommables, etc.), le transport du bois coupé.

En construction, Mine Arnaud estime que le nombre de travailleurs variera entre 800 et 1 000 sur le chantier. Durant la phase d'exploitation, qui durera 23 ans, le nombre annuel moyen d'employés sera d'environ 330. L'objectif poursuivi par Mine Arnaud est de maximiser le nombre de travailleurs locaux et régionaux. Toutefois, la région connaît actuellement une rareté de main-d'œuvre qui pourrait potentiellement affecter le recrutement du personnel qualifié pour les activités de construction et d'exploitation. De plus, la forte demande de travailleurs de la construction sur la Côte-Nord, entraînée par d'autres chantiers importants durant la même période (ex. : phase 3 d'Alouette, Port de Sept-Îles, Chemin de fer minier de la Côte-Nord, etc.) pourrait influencer sur les prévisions d'emplois régionaux. Par conséquent, on estime qu'une proportion de 50 % des travailleurs temporaires (entre 400 et 500) proviendra de l'extérieur, fera des allers-retours (*fly-in fly-out*) et sera logée au campement de travailleurs pendant la période de construction. On estime qu'environ 400 travailleurs résideraient à la fois au campement de travailleurs.

Par ailleurs, une évaluation des besoins de main-d'œuvre dans le secteur minier (CSMIM, non daté) révèle qu'en 2009, sur les 79 embauches effectuées par le secteur minier sur la Côte-Nord, 33 (42 %) des travailleurs provenaient de la région, tandis que les 46 restants (58 %) provenaient de l'extérieur de la région. La disponibilité de la main-d'œuvre dans le secteur minier apparaît donc relativement faible dans la région. Pour cette raison, Mine Arnaud estime qu'entre 50 % et 65 % des travailleurs (entre 170 et 230) devront être recrutés à l'extérieur de la région (ex. : Gaspésie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, etc.) afin de combler ses besoins en main-d'œuvre en phase d'exploitation.

L'exploitation générera également l'équivalent de 50 emplois indirects, dont 10 % à 20 % proviendra de l'extérieur de Sept-Îles.

Extraction, manutention, stockage et traitement du minerai

Comprend les activités d'extraction (incluant le dynamitage), de manutention (chargement, transport et déchargement) et de stockage du minerai, du mort terrain, des stériles et du minerai de basse teneur dans les aires prévues à cette fin, ainsi que le traitement du minerai et la gestion des résidus. Comprend notamment le procédé et les équipements de concassage, les systèmes d'acheminement du minerai au concentrateur, le procédé et les équipements destinés à la production du concentré à partir du minerai. Inclut les concasseurs, broyeurs, convoyeurs, épaisseurs, séchoir, silos, etc.

Transport du concentré

Comprend le chargement du concentré dans les wagons au site minier, l'acheminement du concentré par transport ferroviaire aux installations portuaires, le transfert dans les silos et le transbordement du concentré dans les navires.

Construction et présence des infrastructures et bâtiments

Comprend les travaux nécessaires à la mise en place du concasseur, du dôme de minerai, de l'usine de traitement du minerai, des silos, des réservoirs de carburant, des convoyeurs, des installations électriques, des garages, des bureaux, etc., tant sur la propriété minière qu'au port de Sept-Îles.

Concerne également leur simple présence dans le milieu.

Fin de l'exploitation de la mine

Concerne la fin des activités d'exploitation de la mine, soit vers l'année 2038.

Restauration du site

Tous les travaux menant à la restauration du site, incluant le nivellement, la mise en place de terre végétale, la scarification, l'ensemencement, la plantation de semis, etc., et la restauration progressive (revégétalisation) d'aires d'accumulation.

En fermeture, l'ensemble des aires d'accumulation non restaurées et des aires impactées par le projet seront revégétalisées, à l'exception de la fosse à ciel ouvert qui sera ennoyée et des installations qui resteront en service (ex. : la voie ferrée et possiblement la route d'accès).

Démantèlement et valorisation des installations et infrastructures

Comprend le démantèlement des installations (bâtiments, silos, convoyeurs, etc.) sur la propriété minière et au site portuaire et la valorisation des matériaux (fer) et installations (ex. : la conservation du chemin d'accès ou du poste électrique pour d'autres usages suite à la fermeture du site minier).

5.3.2 Composantes sensibles de la santé et de ses déterminants et matrice d'interrelations

Les composantes sensibles retenues aux fins de l'étude l'ont été afin de répondre à la demande de renseignements supplémentaires du MDDEP en ce qui a trait aux aspects touchant les déterminants de la santé de la population concernée par le

projet, incluant les aspects sociaux et psychosociaux. Le choix de ces composantes tient également compte des préoccupations exprimées par les intervenants du milieu, notamment ceux du secteur de la santé et de l'expérience de l'équipe de professionnels responsable de la préparation de ce rapport sectoriel. Les composantes sensibles de la santé et de ses déterminants sur lesquelles porte l'évaluation des impacts du projet sont les suivantes :

- Caractéristiques individuelles
 - Comportements sexuels à risque
 - Consommation d'alcool
 - Emploi, revenu et employabilité
- Milieux de vie
 - Logement
 - Milieu de vie des résidents riverains
 - Cohésion sociale
 - Circulation routière
- Systèmes
 - Services de garde à l'enfance et éducatifs
 - Services sociaux et de santé
 - Services de sécurité publique
 - Infrastructures et services municipaux
- Contexte global
 - Contexte démographique

L'élaboration d'une matrice d'interrelations permet l'identification des impacts probables du projet. La constitution de cette matrice, présentée au tableau 31, identifie les sources comportant un impact probable sur les composantes sensibles des déterminants de la santé.

L'identification des interrelations (de même que l'analyse et l'évaluation des impacts qui en découlent) est réalisée par une équipe de travail rassemblant des spécialistes du milieu humain. Cette équipe a travaillé à l'identification et à l'évaluation des impacts à partir des informations suivantes :

- Caractéristiques techniques du projet;
- Particularités du milieu d'insertion;
- Expérience de projets similaires;

Tableau 31 Matrice des interrelations entre les sources d'impact du projet et les composantes sensibles de la santé et de ses déterminants

	Composantes sensibles de la santé et de ses déterminants												
	Caractéristiques individuelles			Milieux de vie				Systèmes				Contexte global	
	Comportements sexuels à risque	Consommation d'alcool	Emploi, revenu et employabilité	Logement	Milieu de vie des résidents riverains	Cohésion sociale	Circulation routière	Services de garde à l'enfance et éducatifs	Services sociaux et de santé	Services de sécurité publique	Infrastructures et services municipaux	Contexte démographique	
Sources d'impact du projet	Construction												
	Préparation et aménagement des sites				x								
	Utilisation et entretien de la machinerie				x								
	Gestion des eaux				x								
	Gestion des matières dangereuses, des carburants et des matières résiduelles				x								
	Main-d'œuvre, approvisionnement et circulation routière	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
	Construction et présence des infrastructures et bâtiments					x							
	Préparation et aménagement des sites					x							
	Utilisation et entretien de la machinerie					x							
	Extraction, manutention, stockage et traitement du minéral					x							
Exploitation													
Transport du concentré					x								
Gestion des eaux					x								
Gestion des matières dangereuses, des carburants et des matières résiduelles					x								
Présence des infrastructures et bâtiments					x								
Main-d'œuvre, approvisionnement et circulation routière	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Restauration progressive du site					x								

Tableau 31 Matrice des interrelations entre les sources d'impact du projet et les composantes sensibles de la santé et de ses déterminants (suite)

	Composantes sensibles de la santé et de ses déterminants											
	Caractéristiques individuelles				Milieux de vie				Systèmes			Contexte global
	Comportements sexuels à risque	Consommation d'alcool	Emploi, revenu et employabilité	Logement	Milieu de vie des résidents riverains	Cohésion sociale	Circulation routière	Services de garde et éducatifs	Services de santé et sociaux	Services de sécurité publique	Infrastructures municipales de services	Contexte démographique
Gestion des eaux					x							
Démantèlement et valorisation des installations					x							
Main-d'œuvre, approvisionnement et circulation routière		x	x		x							
Utilisation et entretien de la machinerie					x							
Gestion des matières dangereuses, des carburants et des matières résiduelles					x							
Restauration finale du site					x							
Fin de l'exploitation de la mine	x	x	x	x		x	x	x	x	x		x

Sources d'impact du projet (suite)

Fermeture

- Littérature disponible (scientifique, technique, etc.);
- Avis et observations recueillies lors des consultations publiques et d'une rencontre de travail avec les intervenants locaux et régionaux de la santé en septembre 2012.

5.3.3 Description et analyse des impacts, élaboration des mesures d'atténuation et autres et détermination de l'impact résiduel

À la suite de l'identification des impacts probables, la description et l'analyse des impacts sont effectuées. L'analyse tient compte des effets du projet sur une composante du milieu (ex. : impact de la fin de l'exploitation de la mine sur la cohésion sociale) et des effets indirects qui découlent de la modification d'une autre composante de l'environnement (ex. : retombées économiques du projet sur l'employabilité de la main-d'œuvre). Cette analyse considère la nature et l'intensité de l'intervention de même que sa durée et son étendue spatiale.

Suite à cette analyse, des mesures d'atténuation ou de compensation sont proposées afin de réduire ou d'annuler l'impact appréhendé ou encore, lorsque cela est impossible, de mettre en place un projet ou des mesures qui compenseront l'impact en question. Éventuellement, des mesures de bonification sont également proposées afin d'optimiser les impacts positifs du projet.

L'étape suivante de l'évaluation consiste à décrire et à évaluer les impacts résiduels du projet, soit les impacts qui persistent malgré l'application des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification proposées.

Une méthode spécifique a été élaborée pour déterminer l'importance de l'impact. Cette méthode est présentée et décrite à la section suivante. Elle a été mise à profit pour l'évaluation des impacts initiaux du projet et appliquée de façon systématique pour la description et l'évaluation des impacts résiduels.

5.3.3.1 Détermination de l'importance de l'impact

Les impacts du projet sont appréciés en fonction de leur type et de leur importance.

5.3.3.2 Type d'impact

Les impacts sont soit de type positif (amélioration ou bonification des composantes du milieu), soit de type négatif (détérioration des composantes du milieu).

Les impacts positifs et négatifs peuvent avoir un effet direct (affectant directement une composante du milieu), indirect (affectant une composante du milieu par le biais d'une autre composante), cumulatif (les changements causés à l'environnement par un projet, en combinaison avec d'autres actions passées, présentes et futures), différé (effet qui se manifeste à un moment ultérieur à l'implantation ou à la réalisation du projet) ou synergique (association de plusieurs impacts prenant une dimension significative lorsque conjuguée).

5.3.3.3 Importance de l'impact

L'importance d'un impact réfère aux changements causés à une composante du milieu par le projet. Cette prédiction repose sur des connaissances objectives et sur trois critères principaux : l'intensité, l'étendue et la durée de ces changements.

5.3.3.4 Intensité

L'intensité de la répercussion exprime l'importance relative des conséquences découlant de l'altération de l'élément (ou sa bonification) sur l'environnement. L'évaluation de l'intensité tient compte de l'environnement naturel et du contexte social dans lequel s'insère la composante et/ou de normes de qualité du milieu. L'intensité peut être faible, moyenne ou forte.

Intensité faible :

- L'impact touche peu la composante et modifie légèrement son utilisation par une communauté ou population régionale.

Intensité moyenne :

- L'impact modifie l'utilisation de la composante par une communauté ou une population régionale.

Intensité forte :

- L'impact modifie considérablement la composante ou son utilisation par une communauté ou population régionale.

5.3.3.5 Étendue

L'étendue de la répercussion dépend de l'ampleur de l'impact considéré et/ou du nombre de personnes touchées par la répercussion. Elle peut être ponctuelle, locale ou régionale.

- Une étendue ponctuelle réfère à une modification bien circonscrite, touchant une faible superficie (ex. : le site même de la mine, dans l'emprise de la route ou immédiatement aux abords) ou encore utilisée ou perceptible par quelques individus seulement ou les travailleurs affectés à la construction du complexe minier ou à son exploitation;

- Une étendue locale réfère à une modification touchant une zone plus vaste qui dépasse l'étendue de l'empreinte du projet ou touchant plusieurs individus ou groupes d'individus;
- Finalement, une étendue régionale se rapporte à une modification qui touche de vastes territoires (ex. : la zec Matimek) ou des communautés (ex. : la municipalité de Sept-Îles ou la communauté de Uashat mak Mani-Utenam).

5.3.3.6 Durée

La durée de la répercussion précise la dimension temporelle de l'impact. Elle évalue la période de temps durant laquelle les répercussions d'une intervention seront ressenties par l'élément affecté. La durée de l'impact peut être courte, moyenne ou longue.

- L'impact est considéré de courte durée lorsque les effets sont ressentis durant la période de construction ou lorsque le temps de récupération ou d'adaptation de l'élément est inférieur à 3 ans;
- L'impact est considéré de durée moyenne lorsque les effets sont ressentis sur une période pouvant aller jusqu'à environ 23 ans (exploitation);
- L'impact est considéré de longue durée lorsque les effets sont ressentis sur une période ou diverses périodes dépassant 25 ans (après-fermeture).

La combinaison de ces trois critères (intensité, étendue et durée) permet de déterminer l'importance de l'impact (tableau 32). On distingue trois classes d'importance de l'impact, soit forte, moyenne et faible.

5.3.3.7 Atténuation, compensation et bonification des impacts et impacts résiduels

Les impacts résiduels, c'est-à-dire ceux qui subsistent une fois que les mesures d'atténuation, de bonification ou de compensation proposées ont été appliquées, sont alors évalués. Ainsi, le type et l'importance des différents impacts sont établis en considérant la mise en application des mesures d'atténuation et/ou de compensation pour minimiser ou compenser les impacts négatifs et des mesures de bonification pour les impacts positifs.

Les impacts sont évalués pour l'ensemble des phases du projet de construction, d'exploitation et de fermeture.

Tableau 32 Matrice de détermination de l'importance de l'impact

Intensité	Étendue	Durée	Importance de l'impact (pondération)
Forte	Régionale	Longue	Forte
		Moyenne	Forte
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Forte
		Moyenne	Forte
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Faible
Moyenne	Régionale	Longue	Forte
		Moyenne	Forte
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Forte
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Faible
Faible	Régionale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Faible
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Faible
	Ponctuelle	Longue	Faible
		Moyenne	Faible
		Courte	Faible

6. ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ

Ce chapitre présente la description des impacts appréhendés sur la santé et ses déterminants lors des phases de construction, d'exploitation et de fermeture du projet. Les impacts appréhendés touchent les habitudes de vie et comportements, les caractéristiques socioéconomiques, le milieu familial, la communauté locale et le voisinage, les systèmes d'éducation et de services de garde à l'enfance, les systèmes de santé et de services sociaux, les services locaux et le contexte démographique. Par ailleurs, une section à la fin du chapitre traite plus spécifiquement des impacts cumulatifs du projet.

Plusieurs autres aspects des déterminants de la santé comme le contexte économique, l'environnement naturel et les écosystèmes ont été analysés dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet.

6.1 Caractéristiques individuelles

La catégorie des caractéristiques individuelles comprend quatre champs : les caractéristiques biologiques et génétiques (âge, sexe, origine ethnique, etc.), les compétences personnelles et sociales (capacités physiques, habiletés cognitives et sociales, etc.), les habitudes de vie et comportements (alimentation, exercice, consommation de drogues, d'alcool, pratiques sexuelles, etc.) et enfin, les caractéristiques socioéconomiques (scolarité, emploi, revenu, etc.).

La prochaine section traite des impacts possibles du projet minier Arnaud sur certaines habitudes de vie et comportements, de même que sur les caractéristiques socioéconomiques de la population de l'agglomération de Sept-Îles. Les autres champs des caractéristiques individuelles n'ont pas été abordés puisqu'ils sont peu susceptibles d'être modifiés par le projet.

6.1.1 Habitudes de vie et comportements

6.1.1.1 Comportements sexuels à risque

Cette section traite des impacts du projet sur une facette des habitudes de vie et des comportements, soit les comportements sexuels à risque.

Identification des sources d'impact

Avec l'arrivée d'un nombre important de travailleurs temporaires pendant la construction et de travailleurs permanents durant la phase d'exploitation, la main-d'œuvre et l'approvisionnement sont les principales sources d'impact pouvant avoir une incidence sur les comportements sexuels à risque.

Description de l'impact

L'impact appréhendé réfère aux risques associés aux comportements sexuels pouvant entraîner une hausse des problèmes sociaux et de santé dans la population, notamment les grossesses non désirées, la prostitution et les infections transmises par le sexe et le sang (ITSS).

Certains de ces problèmes ont notamment été observés par les intervenants du milieu lors de la phase 1 de la construction de l'aluminerie Alouette (grossesses non désirées et jeunes femmes se retrouvant avec un enfant à charge sans conjoint). De plus, lors des rencontres de préconsultation tenues par Mine Arnaud, la question des comportements sexuels à risque a été soulevée. Des intervenants de la santé ont relevé des cas de prostitution lors de récents projets en construction plus au nord de la région. Les données présentées à ce sujet dans le chapitre 3, notamment les taux d'incidence de certaines ITSS et de grossesse à l'adolescence, indiquent que les pratiques entourant l'exercice de la sexualité sont déjà préoccupantes dans le milieu. Certains intervenants craignent qu'elles ne s'aggravent avec l'arrivée de travailleurs de l'extérieur.

La littérature au sujet du développement *Boom and bust*, caractéristique du secteur minier, mentionne que pour pallier au stress découlant des horaires rotatifs caractérisés par des périodes de travail intense (par exemple, l'alternance de deux semaines de travail et d'une semaine de congé), certains travailleurs ont dans leurs temps libres, des comportements caractérisés par la consommation quotidienne ou excessive d'alcool et de drogues (The Pembina Institute, 2008). Or, des études ont démontré que les comportements sexuels à risque et l'intoxication³³ sont interreliés. En effet, ces comportements seraient fréquemment adoptés par les individus portés vers la prise de risque ou la recherche de sensations (MSSSQ, 1998).

Plusieurs études constatent que les relations sociales et le jugement des autres influencent les pratiques sexuelles, de même que les normes, dont celles associées à la vie familiale (Ferrand et Mounier, 1998). Ainsi, dans un contexte où les travailleurs de la mine auront à pratiquer des allers-retours (fly-in fly-out), ces derniers seront temporairement coupés de leur milieu familial et social et leurs relations sociales seront plus homogènes lorsqu'ils seront au chantier (autres travailleurs vivant dans les mêmes conditions). Cette situation pourrait donc favoriser des pratiques sexuelles plus à risque.

³³ Altération de l'état de conscience ou des facultés, suite à une grande consommation d'alcool lors d'une occasion.

Par conséquent, il est possible que l'incidence de comportements sexuels à risque et leurs conséquences connaissent une certaine hausse à l'échelle de Sept-Îles en raison de l'important afflux de travailleurs provenant de l'extérieur, contraints aux horaires rotatifs intenses et aux allers-retours entre leur lieu de résidence et les installations de la compagnie durant la période de construction.

Par ailleurs, cette problématique n'aurait pas la même incidence lors de l'exploitation puisque Mine Arnaud mettra en place des mesures pour favoriser l'embauche de travailleurs déjà établis à Sept-Îles. En ce qui concerne les travailleurs permanents embauchés de l'extérieur, dont le nombre pourrait varier entre 170 et 230, la proportion ayant à effectuer des allers-retours serait nulle ou très faible³⁴. On pense en effet que les travailleurs recrutés à l'extérieur de la région souhaiteront s'établir à Sept-Îles (avec leur famille ou dans l'intention d'en fonder une pour les plus jeunes et les célibataires) compte tenu des facteurs attractifs de Sept-Îles tels que la proximité entre le complexe minier et la ville, la disponibilité des services tant publics que privés, de même que la durée de vie relativement longue de l'exploitation.

Pendant la période de restauration et après la fermeture, les travailleurs verront leur emploi se terminer. La perte d'emploi peut potentiellement entraîner une hausse de certains problèmes sociaux chez les travailleurs licenciés. Toutefois, la problématique des comportements sexuels à risque ne semble pas en faire partie directement. Dans ce contexte, la probabilité d'un impact de la fermeture sur les comportements sexuels à risque apparaît négligeable.

Mesures d'atténuation de l'impact

Parmi les mesures devant permettre à Mine Arnaud de limiter les répercussions négatives du projet sur les comportements sexuels à risque, il faut d'abord considérer les mesures permettant à la minière de recruter la main-d'œuvre parmi les communautés locales et régionales (incluant les membres de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam). De plus, comme cette problématique est en lien avec la consommation d'alcool et de drogues, les mesures pour atténuer ces comportements sont également à considérer (section 6.1.1.2). Enfin, des mesures plus spécifiquement liées aux comportements sexuels à risque seront également instaurées.

³⁴ Il se peut que certains fournisseurs de services très spécialisés ne soient pas basés à Sept-Îles et aient une présence occasionnelle lors de l'exploitation. De plus, au début de l'exploitation, il se peut que les allers-retours des travailleurs entre les installations de la compagnie et leur lieu de résidence soient toujours nécessaires si la question du manque de logement n'est pas réglée à Sept-Îles.

Mesures de maximisation de l'emploi local et régional

Mine Arnaud mettra en place les mesures présentées au tableau 33 afin de maximiser le recrutement de main-d'œuvre parmi les communautés locales et régionales.

Tableau 33 Mesures de maximisation de l'emploi local et régional lors de l'exploitation

Mesures
Participation à Côte-Nord Économique, un organisme nouvellement créé par la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, ou mise sur pied d'un comité de maximisation des retombées économiques locales et régionales propre au projet qui pourrait, par exemple, être composé de représentants d'organismes régionaux à vocation économique ainsi que de représentants innus.
Insertion dans les contrats de clauses de sous-traitance régionale sur une base compétitive.
Entente sur les répercussions et les avantages (ERA) avec le conseil de bande ITUM.
Diffusion (journaux, site Internet) d'une liste détaillant la nature et les prérequis (scolarité, formation) des emplois créés par le projet.
Développement et mise sur pied de programmes régionaux de formation et de mise à jour visant à répondre aux besoins spécifiques de Mine Arnaud en collaboration avec les institutions d'enseignement régionales.
Offrir un soutien à la recherche d'emploi pour les conjoints des travailleurs recrutés hors région.

Mesures d'atténuation des comportements sexuels à risque

Les mesures envisagées par Mine Arnaud pour atténuer l'incidence du projet sur les comportements sexuels à risque sont :

- La sensibilisation des travailleurs à la problématique des comportements sexuels à risque via le service d'infirmierie durant la phase de construction et la présence d'une infirmière au complexe minier en phase d'opération.
- La collaboration entre Mine Arnaud et les organismes qui feront la demande concernant les programmes scolaires (« Écoles en santé ») et communautaires de sensibilisation et de protection associés à la problématique des comportements sexuels à risque.

Évaluation de l'impact résiduel

L'arrivée d'un nombre important de travailleurs temporaires pendant la construction (800 à 1 000) pourrait avoir une incidence négative sur les comportements sexuels à risque de la population lesquels pourraient engendrer des répercussions sociales. En considérant l'application des mesures de maximisation de l'emploi local et régional, de même que les mesures d'atténuation des comportements associés à la consommation de drogues et d'alcool et des comportements sexuels

à risque prévues par Mine Arnaud, l'intensité de l'impact en construction est jugée faible puisqu'on considère que les comportements sexuels à risque de la population locale seraient peu modifiés par la venue du projet. Rappelons qu'en fonction des indicateurs présentés au chapitre 3, la situation de la population de Sept-Îles apparaît déjà sensible en ce qui a trait à la pratique de la sexualité. L'incidence sur les comportements sexuels à risque serait ressentie sur une étendue locale, puisqu'elle impliquerait une minorité de travailleurs, de même qu'une petite portion de la population locale. La durée de l'impact serait courte. L'importance de l'impact résiduel durant la phase de construction serait faible.

Bien que l'on estime qu'une part importante de travailleurs de Mine Arnaud proviendrait de l'extérieur en phase d'exploitation, il est envisagé que ces derniers s'établiront à Sept-Îles avec leur famille ou potentiellement pour en fonder une. Ainsi, on ne prévoit aucun impact du projet sur les comportements sexuels à risque en phase d'exploitation.

Enfin, aucun impact n'est anticipé lors de la fermeture puisque les problématiques sociales associées à cette phase des projets ne comprennent généralement pas les comportements sexuels à risque.

6.1.1.2 Consommation d'alcool

Cette section traite des impacts du projet sur une facette des habitudes de vie et comportements de la population de la zone d'étude, soit la consommation d'alcool.

Identification des sources d'impact

Aux phases de construction et d'exploitation, les sources d'impact sur la consommation d'alcool concernent la main-d'œuvre et l'approvisionnement. La fin de l'exploitation de la mine est la source d'impact en phase de fermeture.

Description des impacts

L'impact appréhendé concerne une augmentation possible de la consommation d'alcool et du nombre d'épisodes de consommation excessive chez certains travailleurs.

La région de la Côte-Nord est aux prises avec une problématique de consommation excessive d'alcool. En effet, la région de la Côte-Nord se situe au deuxième rang des régions où l'on trouve une forte prévalence d'individus présentant une consommation élevée d'alcool 12 fois ou plus au cours d'une année après les Terres-Cries-de-la-Baie-James et juste avant le Nord-du-Québec (INSPQ, 2006).

Une part importante de la population de la région de la Côte-Nord, soit une personne sur quatre (25 %) en 2003, prend cinq verres ou plus d'alcool en une même occasion, douze fois ou plus par année. La moyenne québécoise à cet égard était d'une personne sur sept (14 %) cette même année. Une différence de près du double. Le taux de condamnations reliées à des infractions pour conduite avec facultés affaiblies est aussi supérieur à la moyenne québécoise, soit 442 condamnations pour 100 000 titulaires de permis contre 306 au Québec (INSPQ, 2006).

Les données québécoises et internationales montrent que la consommation régulière et excessive d'alcool est généralement plus répandue chez les hommes que les femmes, les plus jeunes que les plus âgés, et en fonction de certaines dispositions personnelles et selon les circonstances de consommation (Demers et Quesnel Vallée, 1998; ISQ, 2011d). Elle varie également selon le groupe ethnique. La problématique est notamment nettement plus prévalente chez certains peuples autochtones du Canada et les communautés de la Côte-Nord n'y échappent pas.

Ce sont principalement les épisodes de consommation excessive et la fréquence de ceux-ci chez un individu qui sont reliés aux problématiques sociales. La consommation excessive d'alcool est associée à de nombreux problèmes sociaux et de santé : violence, accident de la route, problèmes au travail, rapports sexuels à risques, etc. (Demers et Quesnel Vallée, 1998). En outre, la consommation excessive et l'intoxication sont reliées à une proportion significative des accidents de travail et à l'absentéisme (Demers et Quesnel Vallée, 1998; Gay Zins, 2011).

On note également une corrélation positive entre la consommation excessive d'alcool et la consommation d'autres drogues. Les consommateurs de drogues illicites sont en effet beaucoup plus susceptibles de rapporter des problèmes d'intoxication alcoolique que les non-consommateurs de drogues. Bref, les consommateurs de drogues semblent souvent prises avec un problème de polytoxicomanie (Demers et Quesnel Vallée, 1998).

Bien entendu, l'alcool n'est pas la seule cause des problèmes sociaux évoqués plus haut et sa contribution à l'apparition ou la gravité de ces problèmes varie selon le type de problème envisagé.

Il faut noter que la consommation excessive (5 consommations et plus lors de la même occasion) peut survenir chez les buveurs modérés (moins de 14 consommations par semaine pour les hommes et 9 pour les femmes) comme chez les gros buveurs (dépassement de la norme recommandée).

D'après les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2009-2010 (Statistique Canada, 2012), la consommation régulière d'alcool augmente selon le revenu du ménage. On note en effet que dans le quintile de revenu inférieur, une proportion de 48,8 % des personnes est classée comme buveur régulier alors que cette proportion grimpe à 84,5 % dans le quintile de revenu supérieur. On note également que le pourcentage de personne déclarant avoir connu au moins un épisode de consommation excessive d'alcool augmente avec le niveau de revenu. Ainsi la proportion de consommateurs ayant connu au moins un épisode de consommation excessive est de 13,3 % dans le quintile inférieur de niveau de revenu et de 25,5 % dans le quintile supérieur.

Lors de la construction comme de l'exploitation, les salaires perçus permettront à un certain nombre de travailleurs (masculin dans leur grande majorité) d'augmenter leurs revenus. Il s'agit notamment des travailleurs qui seront nouvellement recrutés dans l'industrie et de ceux qui auront connu des périodes de chômage ou de réduction des heures travaillées avant le démarrage du projet. Cette hausse de la rémunération pourrait être associée à une augmentation de la consommation d'alcool et du nombre d'épisodes de consommation excessive chez certains travailleurs. Il s'agit entre autres des plus jeunes et des travailleurs plus à risque en raison de leurs dispositions psychologiques ou sociales.

Par ailleurs, pendant la construction, le contexte social particulier du chantier (heures de travail, éloignement du milieu familial et de vie, culture de chantier, etc.) pourrait favoriser également chez certains travailleurs les épisodes de consommation excessive. De plus, si le campement de travailleurs qui est prévu est situé près ou dans la municipalité de Sept-Îles, plutôt que sur le site minier, la proximité des lieux de consommation (bars, restaurants, etc.) pourrait augmenter les chances de voir les employés connaître des épisodes de consommation excessive.

À la fermeture de la mine, une certaine proportion des travailleurs verront leurs revenus diminués. Cette baisse de revenu pourrait être plus ou moins importante selon plusieurs circonstances comme le niveau d'employabilité du travailleur, la vigueur du marché du travail, etc. La perte de revenus et le chômage est associée de manière contradictoire à la consommation, certaines études indiquant une hausse et d'autres, une baisse (Demers et Quesnel Vallée, 1998; Bauld et coll., 2010). Il est donc difficile de prévoir l'impact de la fermeture sur la consommation. On peut émettre l'hypothèse que la baisse des revenus entraînera une réduction de la consommation chez la plupart des travailleurs. Toutefois, les personnes les plus à risques et celles qui ont déjà un problème de consommation pourraient connaître des épisodes plus fréquents et plus prolongés en raison des difficultés et du stress que provoque l'absence de travail. Mine Arnaud engagera un programme de soutien aux travailleurs mis à pied à la fermeture (soutien psychologie, comité de reclassement, etc.) afin de réduire au maximum la période de difficultés économiques que pourraient vivre les travailleurs.

Mesures d'atténuation de l'impact

Des mesures spécifiques seront instaurées par Mine Arnaud afin de limiter les répercussions négatives du projet sur la consommation d'alcool.

Mesures d'atténuation de la consommation d'alcool

- Programme d'aide aux employés (PAE) offert en phase de production (service-conseil anonyme offert aux travailleurs aux prises avec la problématique de consommation d'alcool, toxicomanie, etc.).
- Appui de Mine Arnaud aux activités promotionnelles de campagne d'information préparées par des organismes de Sept-Îles qui luttent contre la consommation excessive d'alcool et de drogues, en concertation avec les intervenants du milieu.
- Sensibilisation des travailleurs à la problématique de la consommation excessive d'alcool et de drogues via le service d'infirmerie durant la phase de construction et la présence d'une infirmière au complexe minier en phase d'opération.
- Tests de pré-embauche auprès des candidats sélectionnés lors de la phase de production pour vérification de la consommation d'alcool et de drogue.
- Politique ferme de contrôle de la consommation excessive d'alcool et de drogues au travail explicitée dans le manuel de l'employé.
- À la fermeture, mesures d'accompagnement des travailleurs (reclassement, soutien psychologique via le PAE, etc.).

De plus, Mine Arnaud souhaite mettre en place différentes mesures pour favoriser le maintien des emplois à Sept-Îles après la terminaison de l'exploitation de son site minier. Celles-ci sont décrites au tableau 34.

Tableau 34 Mesures favorisant la création ou le maintien d'emplois locaux après la fermeture du site minier Arnaud

Mesures
Comité de reclassement et soutien psychologique via le PAE.
Orientation vers des programmes de formation pour la réorientation de carrière pour les employés désirant se réorienter selon les programmes gouvernementaux en vigueur..
La communauté d'accueil sera avisée tôt de la cessation des activités de la mine.
La communauté socioéconomique régionale et les citoyens seront associés à la planification de la cessation des activités minières par l'entremise du comité de consultation et de suivi pour mieux prévenir les effets de la période postexploitation de la mine et pour développer un processus pour en assurer une gestion efficace.
En phase d'exploitation, mise en place d'un fonds de diversification économique.
Élaboration d'un plan de fermeture dans une perspective de développement sociocommunautaire durable des communautés d'accueil.

Évaluation de l'impact résiduel

La hausse anticipée de la consommation d'alcool et plus particulièrement d'épisodes de consommation excessive pourrait accroître la fréquence des problèmes sociaux et de santé dans le milieu d'insertion du projet. L'impact est donc négatif. Il n'est pas possible de chiffrer précisément cet accroissement. Toutefois, on peut penser qu'il serait relativement modéré compte tenu : de la proportion relativement faible de travailleurs au chantier ou encore pendant l'exploitation par rapport à la taille de la population de Sept-Îles; du nombre peu élevé de travailleurs qui changeront de niveau de revenu puisque le marché du travail (construction et autre métier minier spécialisé) est déjà très actif depuis plusieurs années dans la région; et enfin, des mesures d'atténuation proposées. L'intensité de l'impact serait faible dans le cas d'un campement construit sur le site minier, mais plutôt moyenne si le campement est construit à proximité du noyau urbain, étant donné que la proximité des lieux de consommation pourrait augmenter les chances de voir les travailleurs connaître des épisodes de consommation excessive. La durée est courte et l'étendue locale puisqu'elle concernerait la population de travailleurs et une petite portion de la population locale qui pourraient subir les conséquences des problèmes sociaux et de santé découlant de l'accroissement de la consommation d'alcool. On accorde une importance faible à moyenne à l'impact.

Pour ce qui est de l'exploitation, l'impact serait d'une intensité faible étant donné qu'avec toutes les mesures prévues d'atténuation de l'impact, on pourrait observer une légère modification des comportements associés à la consommation d'alcool et à ses répercussions sociales et de santé dans la population. L'étendue est ponctuelle compte tenu du nombre peu élevé d'employés qui pourraient être concernés ou d'individus qui pourraient être touchés par rapport à la taille de la population de l'agglomération de Sept-Îles. La durée serait moyenne (23 ans d'exploitation). L'importance est donc jugée faible.

La fermeture sera associée chez certains travailleurs à une perte de revenus et à une période de chômage. Puisque la perte de revenus et le chômage sont liés, pour certains auteurs, à une hausse de la consommation d'alcool, et pour d'autres à une baisse, il est donc difficile de prévoir l'impact de la fermeture sur la consommation. Toutefois, il est probable que les personnes les plus à risques comme celles qui ont déjà un problème de consommation avant leur mise à pied puissent connaître des épisodes plus fréquents et plus prolongés. Les difficultés et le stress que provoque l'absence de travail augmenteraient donc les épisodes de consommation. L'impact serait donc mixte, positif ou neutre, chez la plupart des travailleurs, mais plutôt négatif chez certains. On peut penser qu'il serait

globalement positif mais d'une intensité faible. L'étendue serait ponctuelle puisqu'elle se limite aux travailleurs de la mine et qu'un nombre limité de personnes serait affecté par des problèmes sociaux et de santé découlant de ces comportements. La durée sera courte, soit environ les premiers mois ou la première année après la fermeture, après quoi les employés seront reclassés. L'impact sera donc d'une importance faible. Toutefois, cette prévision est très incertaine compte tenu de l'impossibilité de prévoir la conjoncture économique à la fermeture du site.

6.1.2 Caractéristiques socioéconomiques – Emploi, revenu et employabilité de la population

Identification des sources d'impact

La main-d'œuvre et l'approvisionnement sont les sources d'impact qui concernent l'emploi, le revenu et l'employabilité de la population aux phases de construction et d'exploitation du projet. La fin des opérations minières est la source de l'impact durant la phase de fermeture.

Description de l'impact

L'impact anticipé du projet sur l'emploi, le revenu et l'employabilité concerne :

- l'amélioration de l'employabilité, via l'acquisition de compétences, et du niveau d'expérience des travailleurs employés à la construction et l'exploitation de la mine ainsi que chez les sous-traitants et fournisseurs;
- l'amélioration ou le maintien d'un niveau de revenu élevé chez les personnes employées ou encore chez les fournisseurs et sous-traitants lors des phases de construction et d'exploitation. Ces avantages et possibilités seront inexistantes après la fermeture définitive du site.

En construction, Mine Arnaud estime qu'en période de pointe, entre 800 et 1 000 travailleurs seront employés au chantier. Lors de l'exploitation, environ 330 employés travailleront à la mine. Par ailleurs, ces emplois directs lors de l'exploitation permettront également de générer des activités indirectes (achats, sous-traitants, etc.) et de soutenir l'équivalent d'environ 50 emplois.

Les acteurs économiques locaux consultés par Mine Arnaud favorisent l'embauche locale tout en soulignant que le projet ne doit pas mettre en difficulté les entreprises du milieu en leur soutirant leurs employés. On privilégie le partenariat avec les entreprises existantes, la formation de la main-d'œuvre locale et, si nécessaire, l'importation d'expertise. Les emplois en construction étant de courte durée et exigeant des qualifications et une formation reconnues, il est peu probable que des Septiliens qui ne possèdent pas ces qualifications puissent se former et être employés au chantier.

Néanmoins, pour les Septiliens qui participeront au chantier, la période de construction leur permettra d'améliorer leur revenu grâce à la qualité des salaires dans le milieu de la construction ou, pour ceux qui sont déjà dans le secteur, de maintenir le leur. L'expérience acquise au chantier améliorera également l'employabilité des travailleurs.

En phase d'exploitation, les mesures qui seront prises pour maximiser l'embauche locale permettront à un certain nombre de résidents de Sept-Îles et de Uashat mak Mani-Utenam de participer à une formation, d'augmenter ainsi leurs compétences et ainsi pouvoir travailler à la mine. Comme il a déjà été souligné, c'est l'option privilégiée par les acteurs économiques locaux. Les intervenants de la santé préfèrent également cette option afin d'aider les chefs de famille qui ne bénéficient que de faibles revenus d'améliorer leur situation. Plusieurs familles sont en effet en difficulté en raison de la hausse importante des loyers.

Toutefois, il est probable que de 50 % à 65 % de la main-d'œuvre employée provienne de l'extérieur de Sept-Îles sinon de la région de la Côte-Nord. Ces travailleurs et leurs familles s'établiront à Sept-Îles ou dans les environs. On peut donc prévoir entre 390 et 520 nouveaux arrivants qui viendront s'installer de manière permanente dans la région de Sept-Îles à partir de 2015 pour toute la durée de l'exploitation (2015-2038).

Pendant cette période, les employés pourront notamment accumuler une expérience à long terme, profiter d'une formation à l'embauche et lors des mises à jour périodiques des compétences ou des changements technologiques. Les salaires payés se situeront dans la moyenne supérieure des revenus de la région.

Par ailleurs, lors de la phase de restauration du site, le nombre d'employés sera moins important qu'en période d'exploitation. La fermeture définitive du site entraînera quant à elle la disparition des emplois ainsi que des contrats et des achats effectués par l'entreprise. Il faut noter toutefois que la formation et l'expérience acquises au site minier sont des atouts précieux. Ceux-ci améliorent l'employabilité des travailleurs, ce qui augmente leur chance de se trouver un emploi dans d'autres entreprises du secteur, au Québec, au Canada ou même à l'étranger. La formule de plusieurs compagnies minières œuvrant déjà dans la région impliquant des allers-retours en avion des travailleurs entre leur lieu de résidence et les installations minières favorisent en effet la mobilité de la main-d'œuvre et l'agrandissement de la zone de recrutement des entreprises.

Il en va de même des entreprises locales qui peuvent, dans certains cas, exporter leur expertise ou leurs produits spécialisés. Les mesures de soutien à l'innovation, des sous-traitants et fournisseurs vont également permettre de réduire les impacts de l'arrêt des activités.

Les mesures proposées comme l'encadrement psychologique, le reclassement et le soutien à la formation permettront de réduire les risques de périodes de chômage prolongé. De plus, la prévisibilité de la fermeture de la mine favoriserait la préparation des travailleurs et le succès de leurs démarches et donc la réduction des conséquences négatives.

Néanmoins, pour une proportion plus ou moins importante des employés et sous-traitants, selon la conjoncture économique prévalant à la période de la fermeture, la transition pourrait s'avérer difficile avec une période de chômage qui pourrait se prolonger.

Mesures d'atténuation de l'impact

Mesures de maximisation des impacts positifs

Les mesures devant permettre à Mine Arnaud de bonifier les répercussions positives du projet sur l'emploi, le revenu et l'employabilité de la population sont décrites au tableau 33.

Mesures d'atténuation de l'impact lors de la fermeture

Les mesures envisagées par Mine Arnaud pour minimiser l'incidence de la cessation de l'exploitation de la mine sur l'emploi, les revenus et l'employabilité sont présentées au tableau 34.

Évaluation de l'impact résiduel

L'impact sur l'emploi, les revenus et l'employabilité à la phase de construction serait positif. Il serait d'une intensité relativement faible pour le milieu septilien en raison de la disponibilité limitée des ressources locales et de la durée limitée du chantier. L'étendue serait régionale et la durée courte. Conséquemment, l'importance de l'impact serait faible.

En exploitation, l'impact serait également positif, d'une intensité relativement forte et d'étendue régionale pour le milieu septilien qui s'enrichirait de nouvelles ressources. Celles-ci pourraient acquérir de l'expérience et profiteraient de bons revenus tout comme les employés des fournisseurs et sous-contractants. La durée de l'impact serait moyenne. En somme, on juge l'impact de forte importance.

L'impact de la fermeture serait quant à lui négatif, et d'intensité moyenne en raison du grand nombre d'employés au site, chez les fournisseurs et sous-traitants qui seraient affectés. L'étendue sera régionale, affectant principalement les employés de la mine, mais également les emplois indirects et induits. La durée de l'impact est

considérée courte puisque la plupart des employés pourront sans doute se replacer compte tenu des mesures prises par Mine Arnaud et de leur bon niveau d'employabilité. L'importance de l'impact serait donc moyenne. Cette prévision est très incertaine compte tenu de l'impossibilité de prévoir la conjoncture économique lors de la cessation des activités d'exploitation de la mine.

6.2 Milieux de vie

La qualité et la composition des milieux de vie ont une influence sur la santé. Parmi les milieux de vie on distingue le milieu familial, les milieux scolaire et de garde, le milieu de travail, les milieux d'hébergement et enfin, le voisinage, le quartier et l'agglomération où les individus résident, travaillent et se divertissent habituellement.

Un examen du projet et de ses sources d'impacts laisse prévoir qu'il pourrait affecter le milieu familial et le voisinage de certains Septiliens. De plus, la cohésion sociale du milieu récepteur pourrait être éventuellement touchée.

6.2.1 Logement et milieu familial

Cette section traite des effets du projet sur la question du logement et de l'impact de cette problématique sur les familles.

Identification des sources d'impact

La main-d'œuvre et l'approvisionnement sont les sources d'impact qui affecteront le logement et le milieu familial. Ceux-ci seront aussi touchés par la fin de l'exploitation de la mine à la fermeture.

Description de l'impact

L'impact appréhendé sur le logement et le milieu familial concerne un manque de logement dans la zone d'étude et la hausse du prix des résidences et des loyers en raison d'une demande très importante. Le manque de logements et le prix de ceux-ci entraînent plusieurs répercussions sociales : surpeuplement, part importante des revenus accaparés par le logement au détriment d'autres postes budgétaires essentiels (nourriture, médicaments), difficultés de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre, etc. Ces problèmes sont ressentis de façon plus accentuée par les populations plus vulnérables telles que les personnes âgées, les jeunes, les familles à faible revenu, les femmes seules avec enfants, les autochtones vivant hors réserve ou encore les personnes éprouvant des troubles psychologiques.

L'afflux de travailleurs à la phase de construction du projet pourrait avoir comme conséquence d'accroître la pression sur un marché immobilier et locatif septilien qui est présentement en crise. En effet, malgré les mesures que mine Arnaud mettra en place pour maximiser le recrutement local, une bonne part des travailleurs associés à cette phase du projet proviendrait de l'extérieur de Sept-Îles.

La revue de presse ainsi que les entrevues menées auprès des individus et groupes d'intérêt de Sept-Îles aux fins de l'étude d'impact ont mis en lumière l'importance de la problématique actuelle du logement dans la région (disponibilité, prix, etc.). Les raisons d'une telle crise seraient nombreuses, mais, selon certains observateurs de la scène locale, elles seraient entre autres liées au nombre de projets déjà en cours ou projetés dans la région (Roche ltée, 2012). De plus, plusieurs des acteurs économiques locaux expliquent d'abord et avant tout la pénurie de logements à Sept-Îles par le faible nombre de mise en chantier depuis le milieu de la décennie précédente, mais également par le type d'unités qui ont été construites. En effet, les trois quarts des unités résidentielles mises en chantier au cours de la période 2006-2011 ont été des résidences individuelles (unifamiliales); pour leur part, les appartements et autres logements locatifs comptaient pour à peine un peu plus de 15 % du total, soit 53 unités seulement pendant toute cette période (Roche ltée, 2012).

Depuis 2006 le taux d'inoccupation des logements locatifs à Sept-Îles est de moins de 3 %, soit le taux considéré par la SCHL comme indiquant un bon équilibre entre l'offre et la demande. Il y a donc pénurie et celle-ci s'est aggravée entre 2006 et 2011 puisque le nombre de logements vacants est passé de 2,7 % à moins de 1 %. Quant au prix mensuel moyen du logement (tous types de logements confondus), il a augmenté d'environ 15 % durant l'intervalle 2006-2011, passant de 491 \$ à 566 \$. Par ailleurs, le prix moyen d'une résidence unifamiliale à Sept-Îles serait passé d'environ 106 000 \$ en 2005 à 175 000 \$ en 2010, soit un accroissement de l'ordre de 65 % sur une période de six ans (FCIQ, 2012 dans Roche ltée, 2012).

La question du logement est une préoccupation importante qui a été mentionnée comme un des impacts socioéconomiques à prendre en compte par mine Arnaud lors des activités préliminaires d'information-consultation et de préconsultation.

Par ailleurs, il faut rappeler que plusieurs mesures ont été mises de l'avant, notamment par la Ville de Sept-Îles pour réduire la pénurie actuelle de logements (voir la section 3.5.2.3). Toutefois, on peut penser que ces efforts ne pourraient réduire la pression immobilière que dans un horizon de temps plus ou moins long (2 à 5 ans) comme l'a montré l'exemple de la phase 1 de l'Aluminerie Alouette. Dans ce cas en effet, les entrepreneurs ont mis deux ans après le début du chantier de l'aluminerie avant de mettre sur le marché de nouvelles unités. Ce mouvement de construction a perduré pendant quatre ans par la suite (Doucet, 2000).

En période de construction, la présence du campement de travailleurs de Mine Arnaud permettrait d'éliminer en grande partie l'impact potentiel de l'arrivée de travailleurs sur le marché locatif de Sept-Îles. Toutefois, la croissance de la demande auprès des fournisseurs et des sous-traitants de Sept-Îles et l'attrait général du milieu pour une main-d'œuvre à la recherche d'emploi engendreront probablement de nouvelles pressions sur le marché immobilier privé ou locatif. Cette pression serait ressentie sur une courte période, soit deux ans (2013-2015).

Par ailleurs, le besoin de logement des quelques 170 à 230 familles susceptibles de s'installer à Sept-Îles conséquemment au recrutement de travailleurs de l'extérieur embauchés à la phase d'exploitation de la mine aura comme conséquence d'accroître la pression sur le marché immobilier et locatif septilien.

Une arrivée importante de travailleurs aggravera donc la situation déjà tendue du marché locatif. Le taux de vacances est inférieur à 1 % et selon les intervenants du milieu, les maisons dont le prix de vente est abordable sont relativement rares. Toutefois, comme il a déjà été signalé, plusieurs initiatives ont été prises par la Ville de Sept-Îles pour améliorer la situation du secteur immobilier tant privé que locatif.

Il est difficile de déterminer le succès de ces différentes mesures publiques ou les actions prises par le milieu privé (entrepreneurs) sur la pénurie de maisons et logements dans la municipalité. L'évolution de la conjoncture économique plus générale et donc les besoins de logement sont également difficiles à déterminer.

Néanmoins, le milieu peut compter sur quelques années (début de l'exploitation en 2015) pour procéder aux ajustements, ce qui diminue les probabilités de difficultés importantes. On constate également que les efforts des acteurs du milieu pour favoriser la construction ont déjà débuté. Il est donc probable qu'ils auront commencé à porter fruit lors du démarrage de l'exploitation.

De plus, il faut noter que dans l'éventualité où les efforts des divers intervenants, publics et privés, n'auraient pas permis de normaliser la situation de l'hébergement au début de l'exploitation, le campement de travailleurs de Mine Arnaud, implanté à la phase de construction, permettra d'offrir une solution temporaire. Cette mesure pourra se poursuivre tant que la situation immobilière ne sera pas normalisée pour les travailleurs de la mine.

La fermeture du site minier (après sa restauration) pourrait entraîner un exode de travailleurs et ainsi la mise en disponibilité de logements (privés ou locatifs) sur le marché de Sept-Îles. En plus des travailleurs au complexe minier, il faut considérer également l'impact sur les fournisseurs et sous-traitants. Une baisse des activités pour ces entreprises peut affecter certains de leurs employés qui seront mis en disponibilité ou dont les heures de travail seront réduites.

Cette émigration dépend de plusieurs facteurs dont notamment, la vigueur du marché local de l'emploi, l'attractivité des autres régions et l'attachement des familles au milieu septilien.

Les tendances historiques montrent qu'en dehors des périodes de boom économique, la région connaît un solde migratoire négatif. Les données démographiques entre 1981 et 1996 le montrent bien. C'est ainsi que de 1981 à 1991, la population a connu une baisse de 15 % (29 262 à 24 838). L'impact économique de l'aluminerie Alouette a permis par la suite à la population de Sept-Îles de croître à 25 224 en 1996 (Doucet, 2000). C'est donc dire que l'exode de travailleurs de Mine Arnaud lors de la fermeture pourrait être d'autant plus significatif s'il s'effectue pendant une conjoncture défavorable plus générale de l'économie locale de Sept-Îles. Malheureusement, il est impossible de prévoir le contexte économique à si long terme.

Par ailleurs, si les efforts de diversification économique du milieu permettent effectivement de réduire la dépendance de la région aux industries d'extraction des matières premières, l'impact serait probablement moins considérable. De plus, les mesures d'accompagnement des travailleurs permettraient à certains de se trouver un nouvel emploi dans le milieu.

Dans un scénario défavorable où la situation économique de la région serait difficile, la fermeture pourrait entraîner un certain exode. Dans ce contexte, le marché locatif et de la résidence privée serait affecté. Le prix moyen des loyers augmenterait moins vite, les mises en chantier seraient ralenties. Le marché s'ajusterait donc plus ou moins rapidement à la demande. Le taux moyen de disponibilité locative, la hausse moyenne des loyers et le prix des résidences refléteraient alors la conjoncture de la demande associée à la vigueur économique.

Un tel impact sur le milieu locatif favoriserait les familles à plus faible revenu et les locataires en augmentant leur chance de se loger et en diminuant le coût de ce poste dans leur budget. Pour les propriétaires, les retraités cherchant à vendre pour se reloger, les familles cherchant à quitter la région et un marché plus difficile diminueraient leurs options.

Mesures d'atténuation de l'impact

Les mesures permettant à Mine Arnaud de recruter la main-d'œuvre parmi les communautés locales et régionales, décrites au tableau 33, comptent parmi les moyens pour limiter les répercussions négatives du projet sur le logement. De plus, les mesures concernant l'atténuation des impacts lors de la fermeture (tableau 34) auront également pour conséquence d'atténuer l'impact sur le logement. Enfin, des mesures spécifiques ont également été considérées.

Mesures d'atténuation de la demande de logement

- Durant la période de construction, utilisation du campement de travailleurs construit par un promoteur local à Sept-Îles ou par Mine Arnaud sur le site si la première option ne va pas de l'avant.
- Collaboration avec les autorités pour suivre la situation du logement.
- Utilisation du campement de travailleurs pour une phase de transition, si aucune autre alternative de logement n'est disponible au démarrage de l'exploitation.
- Soutien logistique de Mine Arnaud aux activités des organismes communautaires de Sept-Îles qui travaillent à répondre à la problématique du logement, en concertation avec les intervenants du milieu.

Évaluation de l'impact résiduel

Lors de la construction, afin de tenir compte du fait qu'il est possible que tous les travailleurs ne puissent être logés au campement, on évalue que le milieu pourrait ressentir une certaine pression supplémentaire sur le marché locatif et privé malgré les mesures d'atténuation annoncées. L'impact serait donc de nature négative. L'intensité de cet impact est jugée faible pour la période de construction en raison de la présence du campement de travailleurs et parce qu'on évalue que le projet ne viendrait pas modifier du tout au tout la situation du logement à Sept-Îles. La durée de l'impact serait courte et d'étendue régionale. L'importance de l'impact résiduel durant la phase de construction serait donc faible.

Par ailleurs, la pression sur le secteur immobilier pourrait se poursuivre pendant les premières années d'exploitation dans un scénario pessimiste. Cet impact pourrait s'atténuer progressivement à la suite des efforts de mise en chantier de nouveaux logements, privés comme locatifs. Pendant toute la durée de l'exploitation, l'impact est considéré de faible intensité puisque le marché immobilier aurait complété ou presque l'ajustement nécessaire et en raison de la possibilité de prolonger l'utilisation du campement de travailleurs durant les premières années de l'exploitation. La durée sera courte puisqu'elle s'étendrait aux premières années de l'exploitation. L'étendue de l'impact est régionale et son importance est jugée faible.

À la fermeture, un surplus de logements pourrait résulter des pertes d'emploi à la mine et des départs des familles susceptibles de quitter pour d'autres régions. L'intensité de l'impact resterait faible compte tenu de la part relativement faible des employés dans l'ensemble de la population de la zone d'étude et des mesures d'atténuation prévues. La durée sera courte compte tenu des mesures prises et de la bonne employabilité des employés qui leur permettrait de se replacer facilement. L'étendue est considérée d'envergure régionale. Ces caractéristiques confèrent à l'impact une importance faible. Toutefois, cette prévision est très incertaine compte tenu de l'impossibilité de prévoir la conjoncture économique lors de la fermeture du site.

6.2.2 Communauté locale et voisinage

Cette section traite des impacts liés au voisinage, soit plus spécifiquement des impacts de la mine sur les résidents vivant à proximité. Deux types d'impacts sont associés à ce voisinage, les nuisances en lien avec le site lui-même, d'une part, et l'accroissement de la circulation, d'autre part.

6.2.2.1 Modification du milieu de vie des résidents riverains

Identification des sources d'impact

L'ensemble des activités prévues en phase de construction, d'exploitation et lors des premières années de la restauration et de fermeture du complexe minier sont susceptibles de représenter une source d'impact pouvant avoir une incidence sur le milieu de vie des résidents riverains du site minier, soit : la préparation et l'aménagement des sites, l'utilisation et l'entretien de la machinerie, la gestion des eaux, la gestion des matières dangereuses, des carburants et des matières résiduelles, la main-d'œuvre, l'approvisionnement et la circulation routière, la construction et la présence des infrastructures et bâtiments, l'extraction, la manutention, le stockage et le traitement du minerai, le transport du concentré, de même que la restauration du site.

Description de l'impact

L'impact appréhendé est lié aux modifications du milieu de vie des résidents riverains causées par la construction et les opérations de la mine, de même qu'aux perceptions associées à ces modifications qu'elles soient anticipées, ou ressenties.

Lors des activités préliminaires d'information-consultation et de préconsultation, plusieurs résidents riverains ont fait part de leurs préoccupations quant au projet. Ces derniers anticipent une altération de leurs conditions de vie qui pourraient découler des effets du projet tels que la pollution de l'air, le bruit, les vibrations, la circulation routière, les modifications du paysage, l'empiètement sur un territoire utilisé à des fins récréatives, la perte du caractère paisible du lieu, ainsi que les risques de contamination de l'eau. La perte de valeur des propriétés est également une inquiétude récurrente. Ces inquiétudes et le stress qu'elles peuvent engendrer sont susceptibles de susciter plusieurs réactions psychosociales (sommeil perturbé, irritation et colère, etc.) et des comportements d'évitement ou de protection (fermeture des fenêtres, réduction de l'usage de la cour, évitement de certains lieux, etc.) qui affectent la qualité de vie des résidents (GENIVAR, 2008).

Le niveau d'anticipations et de perceptions négatives des résidents riverains diminuera probablement après la mise en place de mesures d'atténuation lors des phases de construction et d'exploitation. En effet, les résultats des différentes modélisations réalisées dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de Mine Arnaud indiquent qu'après application des différentes mesures d'atténuation prévues, les normes en vigueur seront respectées en ce qui a trait aux niveaux sonores, au niveau des vibrations et du dynamitage, ainsi qu'à la qualité de l'eau. Concernant la qualité de l'air, précisons que la modélisation de la dispersion atmosphérique n'indique aucun dépassement des particules fines et un léger dépassement par année des particules totales, bien que la probabilité que ce dépassement survienne soit très faible. En effet, la modélisation ne tient pas compte des journées de pluie, de la présence de la butte-écran et du fait que les opérations pourront être adaptées en fonction des conditions météorologiques (direction et force des vents).

Les impacts d'un projet peuvent être anticipés de façon plus ou moins importante par rapport à la façon dont ils seront ressentis lors de la construction ou de l'exploitation. Les raisons expliquant les écarts entre les anticipations et les réactions après la mise en œuvre du projet sont multiples : prudence des anticipations ou au contraire optimisme inapproprié; non-application des mesures d'atténuation; succès ou échec plus ou moins prononcés de celles-ci; habitude ou au contraire accroissement du dérangement provoqué par les nuisances avec le temps. Un conflit non résolu entre la population et le promoteur ou, inversement, une amélioration de la confiance entre les parties augmente ou, au contraire, atténue les inconvénients ressentis. Des changements de population ou de promoteur peuvent également modifier le vécu des populations ou leurs attentes (GENIVAR, 2008).

Ainsi, il importe de répondre aux préoccupations des résidents avant que le projet ne soit mis en œuvre afin de limiter les conséquences psychosociales qui peuvent découler des anticipations négatives. À cet effet, le cadre d'ententes et d'acquisitions, qui offre plusieurs alternatives aux résidents souhaitant être relocalisés ou compensés, de même que l'instauration de différentes activités continues de communication et de dialogue permettront de renforcer le sentiment de contrôle exercé par les résidents sur leur situation et d'ajuster leurs comportements et perceptions, ce qui tend à réduire les appréhensions et les impacts psychosociaux.

En ce qui concerne la période de fermeture, les activités de démantèlement des installations minières et de restauration généreront probablement des nuisances lors des premières années, quoique plus faiblement que lors de la construction et de l'exploitation. Après l'arrêt des opérations de fermeture et une fois la restauration complétée, les nuisances seront inexistantes et les riverains pourront retrouver dans une certaine mesure l'usage du territoire affecté au projet de Mine Arnaud.

Mesures d'atténuation de l'impact

Les mesures permettant à Mine Arnaud de limiter les modifications au milieu de vie des résidents riverains et les conséquences psychosociales qui pourraient découler des anticipations négatives à ce sujet peuvent être réparties en trois grandes catégories : le cadre d'ententes et d'acquisitions; les moyens et outils d'information et de consultation ainsi que les mesures d'atténuation et de suivi des nuisances engendrées par le projet.

Cadre d'ententes et d'acquisitions

Les modalités du cadre d'ententes et d'acquisitions préliminaire ont été présentées aux résidents du canton Arnaud qui ont eu l'opportunité de les commenter. Le cadre final d'ententes et d'acquisitions tiendra compte des commentaires reçus. Seules les grandes lignes du cadre préliminaire sont présentées dans cette section. Il importe de mentionner qu'aucune résidence ni aucun bâtiment ne nécessite de faire une acquisition de la part de Mine Arnaud. Le projet empiétera toutefois sur les portions nord de certains des terrains du canton Arnaud. Les principaux principes sous-jacents au cadre d'ententes et d'acquisitions sont d'offrir des choix aux propriétaires riverains et du temps pour prendre leur décision.

Trois zones ont été définies en fonction de la distance entre les propriétés et le site minier. Différentes options sont offertes selon la zone. Mine Arnaud offre un soutien financier aux propriétaires de la zone la plus près du site minier (zone 1) pour les services juridiques si nécessaires. Des primes pour l'achat du terrain et/ou du(des) bâtiment(s) sont offertes aux zones 1 et 2, de même que des compensations pour les frais de déménagement, le cas échéant. On offre l'avis de deux évaluateurs pour fixer la valeur marchande des biens fonciers et immobiliers (l'un choisi par Mine Arnaud et l'autre par le propriétaire, mais payé par Mine Arnaud). Pour les trois zones, des primes forfaitaires sont offertes. L'offre d'ententes et d'acquisitions sera maintenue pour une période de cinq ans à partir de la date de diffusion du cadre final.

Moyens et outils d'information et de consultation

Les moyens et outils d'information et de consultation envisagés ont principalement pour objectifs d'enrichir le climat de confiance établi entre Mine Arnaud et les parties prenantes touchées ou intéressées, de valider l'intégration des attentes et des préoccupations exprimées et de développer des canaux d'échanges privilégiés afin de traiter en profondeur les enjeux soulevés.

Les principaux moyens et outils d'information et de consultation permettant aux résidents riverains de pouvoir exprimer leurs préoccupations et obtenir des réponses à leurs questions ou commentaires sont :

- Des activités de préconsultation (rencontres sectorielles, ateliers thématiques, ligne info-citoyenne, etc.) en amont du processus de participation publique sous l'autorité du BAPE.
- Une collaboration avec les autorités responsables du CSSS de Sept-Îles pour la diffusion d'information sur les impacts psychosociaux liés au projet.
- La création d'un comité de consultation et de suivi représentatif des parties prenantes du milieu (les détails sont présentés au chapitre 3 de l'étude d'impact).
- La mise à jour continue du site Internet de Mine Arnaud où les étapes d'avancement du projet seraient documentées.
- Des conférences sur le projet.
- Une gestion des plaintes par Mine Arnaud de concert avec le comité de consultation et de suivi basée sur l'engagement de répondre aux citoyens dans une période courte donnée.

Mesures d'atténuation et de suivi des nuisances potentiellement engendrées par le projet

Mine Arnaud fera en sorte de mettre en œuvre les meilleures pratiques concernant l'atténuation des nuisances potentiellement engendrées par le projet (bruit, qualité de l'air, vibrations). Les détails à ce sujet sont présentés dans l'étude d'impact sur l'environnement, et dans certains cas, dans des études sectorielles plus récentes. Elles sont décrites sommairement ci-après :

Bruit

- Localisation des principales infrastructures du projet le plus loin possible des résidences, au nord des lignes d'Hydro-Québec
- Butte-écran
- Équipements avec de bonnes performances sonores
- Alarmes de recul non perceptibles à distance
- Revêtement des boîtes de camion en caoutchouc
- Programme de suivi des niveaux sonores aux plus proches résidences pour confirmer le respect des normes
- Ajustement des opérations en cas de dépassement des normes

Vibrations

- Paramètres de sautage rigoureux
- Programme d'inspection des fondations (avant le début des travaux)
- Suivi des niveaux de vibration
- Ajustement des opérations en cas de dépassement des normes

Qualité de l'air

- Arrosage régulier des routes du site minier
- Entreposage sous un dôme fermé du minerai concassé et son transport dans des convoyeurs fermés
- Installation de dépoussiéreurs aux endroits stratégiques
- Maintien du parc à résidus dans des conditions humides afin de limiter l'érosion par le vent
- Transport du concentré vers le port de Sept-Îles dans des wagons fermés
- Programme de suivi (stations d'échantillonnage et publication des résultats des suivis) pour contrôler les mesures
- Ajustement des opérations en cas de dépassement des normes

Paysage

- Simulations visuelles
- Restauration progressive
- Butte-écran

Par ailleurs, lors de la mise en œuvre de son projet, Mine Arnaud s'engage à ajuster ses modes d'opération advenant le cas où les normes applicables ne seraient pas respectées.

Évaluation de l'impact résiduel

À la suite de l'application par Mine Arnaud des différentes mesures décrites précédemment, les répercussions anticipées sur le milieu de vie des résidents riverains du site minier et les conséquences psychosociales découlant d'anticipations ou de perceptions négatives seraient considérablement atténuées.

En construction, l'intensité de l'impact du projet est jugée faible parce que le milieu de vie sera peu touché par les travaux. L'étendue est locale parce qu'elle concerne les résidents riverains du site minier et la durée est courte. L'impact résiduel est négatif et d'importance faible.

Durant la phase d'exploitation, on estime que malgré les mesures mises en place et le respect de toutes les normes applicables (à l'exception des particules totales une fois par année), le milieu de vie des résidents riverains serait modifié et ces derniers auraient probablement à s'adapter aux changements qui pourraient survenir. L'intensité de l'impact serait donc moyenne. Toutefois, l'offre d'ententes et d'acquisitions par Mine Arnaud sera maintenue durant les premières années de l'exploitation et les résidents qui le souhaitent pourront s'en prévaloir. Pour ces résidents, l'intensité de l'impact serait plutôt faible. L'étendue est locale et la durée est courte parce qu'elle ne concerne que les premières années de l'exploitation, où les comportements d'adaptation seraient apportés de la part des résidents, de même que les ajustements de la part de la compagnie minière. L'importance de l'impact résiduel négatif affectant les résidents riverains serait donc d'importance moyenne à faible.

L'intensité de l'impact est considérée faible lors de la fermeture, et ce, pour une courte durée (les premières années où s'effectuera le démantèlement des installations minières et la restauration du site). Comme pour les phases précédentes, l'étendue est locale. L'importance de l'impact s'avèrerait faible lors de cette dernière phase du projet.

6.2.2.2 Cohésion sociale

Cette section traite des impacts sur la cohésion sociale du milieu septilien. La cohésion sociale peut être définie comme le résultat de processus (socialisation, participation, interaction, etc.) par lesquels les individus partagent des valeurs et des normes de conduites, ce qui produit un sentiment d'appartenance au groupe. Cette cohésion fait en sorte que les individus font confiance aux autres et partagent des ressources (GENIVAR, 2008).

Identification des sources d'impact

Les sources d'impact du projet susceptibles d'affecter la cohésion sociale du milieu sont la main-d'œuvre et l'approvisionnement principalement lors des phases de construction et d'exploitation, de même que l'arrêt des activités d'exploitation de la mine en phase de fermeture.

Description de l'impact

L'arrivée de travailleurs provenant de l'extérieur du milieu d'insertion du projet et pouvant être perçus comme des « étrangers » peuvent perturber la cohésion sociale du milieu. Il en est de même de la division potentielle entre les tenants et opposants au projet. En effet, le projet suscite un débat dans la communauté et un groupe d'opposants a été formé. Celui-ci demande plus de transparence et d'information et une enquête indépendante quant aux impacts du projet.

Dans certains milieux, notamment de petites communautés éloignées, l'arrivée massive d'une nouvelle population, les pratiques d'embauche et l'origine de travailleurs, ont engendré des conflits sociaux entre les « nouveaux » et les « anciens » résidents et entre les employés eux-mêmes (Brereton et Forbes, 2004; CAMA, 2005; Brown et coll., 1989; Dupuis, 1993). D'autre part, l'opposition entre les individus « pour » et « contre » certains projets a divisé des communautés.

Dans le cadre du projet minier Arnaud, l'entreprise tentera de maximiser l'embauche locale en phase de construction et d'exploitation. Toutefois, compte tenu de la vigueur du marché du travail dans la région de Sept-Îles, une bonne partie des employés affectés à la construction proviendra de l'extérieur. Par ailleurs, de 50 % à 65 % des ouvriers affectés à l'exploitation pourraient s'établir à Sept-Îles en provenance de l'extérieur.

Malgré cette arrivée importante de travailleurs, la cohésion sociale du milieu risque peu d'être affectée dans le cas actuel. En effet, les emplois dans le milieu de la construction ne sont pas étrangers au milieu de la Côte-Nord et de Sept-Îles puisque 2 534 personnes y étaient associées en 2010 (Roche Itée, 2012). De plus, la région a connu plusieurs grands chantiers au fil des ans, SM 3 et Alouette, par exemple. Ceux-ci n'ont pas suscité de conflits entre les travailleurs locaux et ceux provenant de l'extérieur ou entre ces derniers et la population locale. Par ailleurs, Mine Arnaud s'est engagée à développer des mesures transparentes d'embauche et d'attribution des contrats. Cette transparence et la maximisation des retombées locales permettront d'éviter le développement de sentiments d'injustice et de ressentiment à l'égard des travailleurs ou entreprises « externes » au milieu.

De plus, les travailleurs de l'extérieur de la région pourront trouver à se loger en bonne partie dans le campement de travailleurs prévu à cet effet, réduisant ainsi les possibilités de conflit quant au logement à Sept-Îles. Les emplois associés à la construction sont temporaires et, de ce fait, n'impliquent pas une permanence de nouveaux résidents, ce qui diminue encore les possibilités de voir se développer un sentiment d'envahissement.

À la phase d'exploitation, l'afflux de travailleurs de l'extérieur de la région et de leur famille risque peu de toucher la cohésion sociale du milieu. D'une part, le nombre de nouveaux ménages (de l'ordre de 170 à 230) reste relativement limité pour une agglomération de la taille de Sept-Îles. D'autre part, les emplois miniers ne sont pas étrangers au milieu. La présence de grandes entreprises minières et d'un tissu de firmes de sous-traitance liées à ce secteur favorisera cette intégration (Roche ltée, 2012). Il est même possible que l'arrivée de nouveaux arrivants soit perçue positivement. Sept-Îles a en effet connu un exode de sa population au cours des années économiquement difficiles. Rappelons que sa population approchait les 30 000 personnes en 1981.

Comme lors de la phase de construction, Mine Arnaud s'est engagée à procéder de manière transparente à la publication et l'attribution des postes. De plus, l'entreprise compte donner la priorité, à compétence égale, aux résidents actuels de Sept-Îles ou encore aux ouvriers des autres régions qui auraient déjà de la famille à Sept-Îles. Ces mesures réduiront les risques de se voir développer des sentiments d'injustice et de ressentiment à l'égard des travailleurs « étrangers » au milieu.

En ce qui concerne les risques d'affrontement entre les résidents en faveur ou opposés au projet, ces derniers sont minimisés par les différentes mesures de consultation menées par Mine Arnaud depuis le début de l'étude d'impact. L'écoute et l'ajustement des mesures d'atténuation, comme la discussion et les échanges sur les différentes mesures de compensation avec le milieu, sont propices à susciter une bonne acceptabilité sociale du projet.

Certains riverains, situés dans le canton Arnaud, se montrent plus inquiets en raison de la proximité du site de leur résidence. Outre les mesures de consultation et de rétroaction évoquées plus tôt, un programme de rachat volontaire des propriétés affectées est en cours d'élaboration avec les riverains. Ce programme permettra aux propriétaires qui le désirent de déménager ou d'être compensés pour les ennuis reliés au projet.

De plus, un vigoureux programme de réduction des nuisances sera mis en place pour diminuer au maximum les inconvénients vécus par les riverains. On prévoit notamment la mise en place au début du projet d'une butte-écran entre le chantier et la route 138.

Selon la littérature, la destruction possible de la cohésion sociale pendant la période de boom économique peut persister dans les communautés après la fermeture des installations. Les divisions sociales minent les efforts de diversification, de prise en

main et de soutien, ce qui augmente les impacts sociaux et psychosociaux de la fermeture (Brereton et Forbes, 2004; CAMA, 2005; Brown et coll., 1989; Dupuis, 1993). Comme il a été mentionné précédemment, les risques de voir la cohésion sociale du milieu remise en question par le développement du projet sont très faibles. Dans ce contexte, il est peu probable que la fermeture de la mine engendre des divisions sociales importantes. Par ailleurs, les efforts de diversification économique et la préparation de la communauté à la cessation des activités d'exploitation du site permettront d'en atténuer les impacts sociaux.

Mesures d'atténuation de l'impact

Parmi les mesures susceptibles de limiter l'impact du projet sur la cohésion sociale se trouvent celles associées au recrutement de la main-d'œuvre parmi les communautés locales et régionales (incluant les membres de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam) (tableau 33), de même que les moyens et outils d'information et de consultation, en plus du cadre d'ententes et d'acquisitions et des programmes de suivi (qualité de l'air, bruit, vibrations, paysage, etc.) et la publication des résultats. Certaines mesures plus spécifiques pourront également être prises.

Mesures d'atténuation des risques d'affecter la cohésion sociale

Des mesures visent plus spécifiquement les risques d'atteinte à la cohésion sociale ou concourent à la fois à amenuiser ce risque, tout en atténuant d'autres types d'impacts. Ces mesures sont :

- Transparence quant aux critères d'embauche, de sélection et de sous-traitance.
- À compétence égale, priorité donnée, dans le cas des travailleurs provenant de l'extérieur pour participer à l'exploitation, à ceux qui auraient déjà de la famille à Sept-Îles.
- Durant la période de construction, utilisation du campement de travailleurs construit par un promoteur local à Sept-Îles ou par Mine Arnaud sur le site si la première option ne va pas de l'avant.
- Utilisation du campement de travailleurs pour une phase de transition, si aucune autre alternative de logement n'est disponible au démarrage de l'exploitation.

Évaluation de l'impact résiduel

Lors de la construction, le peu de risques de voir la cohésion sociale du milieu remise en question confère à cet impact potentiel une faible intensité en raison principalement de la mise sur pied d'un campement de travailleurs. La durée est courte étant liée à la période de chantier. La portée de cet impact est régionale puisqu'il pourrait affecter la zone d'étude. L'importance de l'impact est donc faible.

Lors du démarrage de l'exploitation, la cohésion sociale risque également d'être peu perturbée. Les mesures d'atténuation qui seront mises en place et l'importance relativement faible de la population de travailleurs dans le milieu septilien en réduiront en effet l'intensité qui sera donc faible. La durée de l'impact sera courte puisque l'intégration des nouveaux arrivants devrait se faire rapidement, soit au cours de sa première année. Son étendue est régionale. En conséquence, l'importance de l'impact résiduel durant la phase d'exploitation sera faible.

La fermeture du complexe minier n'aura pas d'impact sur la cohésion sociale compte tenu des faibles risques que celle-ci ait été perturbée lors des phases précédentes du projet.

6.2.2.3 Circulation routière

La présente section concerne les impacts du projet sur la sécurité et l'augmentation de la circulation routière sur la route 138, dans le secteur du canton Arnaud (entre Pointe-Noire et le noyau urbain de Sept-Îles).

Identification des sources d'impact

Avec les déplacements des travailleurs temporaires entre le site de la mine et l'endroit où ils seront hébergés durant la phase de construction, les déplacements des travailleurs permanents lors de la phase d'exploitation, de même que le transport de bois récupéré lors des activités de déboisement lors de la construction et de l'exploitation, la main-d'œuvre et l'approvisionnement sont les principales sources d'impact pouvant avoir une incidence sur la circulation routière sur la route 138, dans le secteur du canton Arnaud.

Description de l'impact

L'impact appréhendé concerne l'augmentation de la circulation sur la route 138 dans le secteur du canton Arnaud et la sécurité des usagers lors de la construction et de l'exploitation du complexe minier.

En construction, Mine Arnaud estime qu'elle emploiera entre 800 et 1 000 travailleurs. Il est difficile d'évaluer le nombre de déplacements générés par le projet lors de cette phase du projet puisqu'elle implique le travail de plusieurs sous-contractants et de leurs employés travaillant sur des horaires de travail variés. Lors de la phase d'exploitation, les effectifs sont évalués à environ 330 travailleurs scindés en deux quarts de travail par jour. On évalue qu'environ 170 travailleurs seraient en déplacement au changement de quart de jour et qu'environ 160 travailleurs se déplaceraient au changement de quart du soir. Les pointes de circulation devraient se faire sentir sur une période d'environ 40 minutes lors des changements de quart (Roche ltée, 2012).

Sur la base des données actuellement disponibles, on évalue par ailleurs que le transport du bois nécessiterait environ 650 voyages durant la construction et 1 070 voyages durant la phase d'exploitation. Ces déplacements se feront entre le site de la mine et le destinataire qui aura été désigné par le MRNF. Puisque cette activité se déroulera sur plusieurs périodes discontinues, réparties au cours des deux années de la phase de construction et des 23 années de l'exploitation, elle devrait être faiblement ressentie tant sur le débit journalier moyen que sur le pourcentage de véhicules lourds circulant sur la route 138 (Roche Itée, 2012).

En construction, on doit aussi considérer le transport de biens divers (matériaux de construction, essence, etc.) ainsi que de pièces d'équipement vers le site de la mine. En exploitation, l'approvisionnement de la mine devrait correspondre à environ 10 et 15 livraisons quotidiennes par les fournisseurs (Roche Itée, 2012).

Notons que le transport de l'apatite s'effectuera par voie ferroviaire.

Tel qu'indiqué à la section 3.3.4.4, le sentiment d'insécurité en lien avec la conduite d'un véhicule sur la route 138 est très répandu sur la Côte-Nord. De plus, les résidents du canton Arnaud ont fait part de leurs préoccupations au sujet de la circulation sur la route 138 avec la venue du projet minier Arnaud. Ces derniers observent une augmentation importante du trafic sur la route 138 lors des changements de quart de travail à l'aluminerie Alouette et l'usine de bouletage de Cliffs Natural Resources. De plus, ils ont remarqué que la circulation a augmenté sur la route 138 depuis le projet du complexe de la Romaine d'Hydro-Québec. Avec l'annonce de plusieurs projets de développement à Sept-Îles, dont celui de Mine Arnaud, les résidents du secteur craignent que l'augmentation du trafic sur la route 138 soit accentuée et leur niveau de sécurité diminué en tant qu'utilisateur de la route. La circulation routière faisait également partie des préoccupations mentionnées par près de 20 % des répondants lors d'un sondage réalisé en 2010 auprès des résidents de la MRC de Minganie au sujet du projet du complexe de la Romaine (Hydro-Québec, 2012).

La nature et l'ampleur des répercussions découlant de la circulation additionnelle sont directement tributaires de l'endroit où les travailleurs de l'extérieur de Sept-Îles seront hébergés en période de construction et de leur provenance à la phase d'exploitation.

Pour l'instant, l'option privilégiée par Mine Arnaud en termes d'hébergement des travailleurs de l'extérieur de Sept-Îles en période de construction est celle avancée par Développement Économique Sept-Îles, qui vise un campement de travailleurs desservant plusieurs projets à la fois, localisé dans le noyau urbain de Sept-Îles. L'autre option est un campement réservé aux travailleurs de Mine Arnaud localisé sur le site de la mine et accessible par le chemin Allard au début de la période de construction, puis par la route d'accès permanente, lorsque sa construction sera complétée.

L'option du campement de travailleurs localisé à Sept-Îles plutôt que sur le site de la mine, est susceptible de générer davantage de circulation sur la route 138 pendant la période de construction. Cependant, Mine Arnaud s'engage à mettre en œuvre des mesures favorisant le covoiturage des employés et la réduction du nombre de déplacements par les travailleurs dans le cas où cette option serait choisie, notamment en offrant un service de navettes. Notons que ces mesures seraient également offertes aux travailleurs provenant de Sept-Îles lors de la construction.

Durant la phase d'exploitation, Mine Arnaud estime qu'une part importante de ses travailleurs proviendra de l'est, où est concentrée la plus grande partie de la population de Sept-Îles. Notons cependant qu'une partie des travailleurs pourrait également provenir de l'ouest, où se trouvent d'autres foyers de population tels que Gallix ou Port-Cartier.

Mesures d'atténuation de l'impact

Mine Arnaud compte mettre en place des mesures afin de limiter l'incidence du projet sur l'augmentation de la circulation sur la route 138 dans le secteur du canton Arnaud.

Mesures d'atténuation des impacts sur la circulation routière

- Possibilité de mise en place de navettes en période de construction si le campement de travailleurs est situé dans le noyau urbain de Sept-Îles, ainsi que la mise sur pied d'un programme de mobilité durable, qui pourrait être poursuivi durant la phase d'exploitation.
- En collaboration avec la Sûreté du Québec et le ministère des Transports du Québec, développement d'un programme de prévention et de sécurité routière qui serait mis en œuvre durant les phases de construction et d'exploitation. L'objectif du programme serait d'amener les travailleurs à adopter un comportement responsable sur le réseau routier et, par conséquent, de créer un milieu de vie sécuritaire pour tous.
- Dans la mesure du possible, moduler l'horaire des travailleurs affectés à la construction et à l'exploitation de la mine afin que les changements de quart de travail ne coïncident pas, ou le moins possible, avec ceux des travailleurs de Pointe-Noire (aluminerie Alouette, usine de bouletage de Cliffs Natural Resources, Port de Sept-Îles, etc.).

Évaluation de l'impact résiduel

Les déplacements des travailleurs en période de construction et lors de la phase d'exploitation, de même que le transport du bois et l'approvisionnement en biens divers, pourraient entraîner un impact négatif sur l'augmentation de la circulation sur la route 138 et sur la sécurité des usagers qui empruntent cette route, dans le secteur du canton Arnaud.

L'étendue de l'impact associé à la circulation routière en construction comme en exploitation est locale puisque les effets d'un tel impact seraient ressentis principalement à l'échelle du canton Arnaud. La durée est courte en construction et moyenne lors de l'exploitation.

En construction comme en exploitation, la circulation additionnelle générée par le transport du bois et l'approvisionnement entravera la route 138 de façon occasionnelle et sur de courtes périodes.

Avec la mise en place des mesures envisagées par Mine Arnaud pour limiter l'augmentation de la circulation sur la route 138 et sensibiliser les travailleurs à adopter une conduite sécuritaire, l'intensité de l'impact en construction est jugée moyenne, advenant le cas où les travailleurs seraient hébergés au campement évolutif situé à Sept-Îles, et faible si les travailleurs sont logés dans un campement sur le site de la mine.

En exploitation, l'intensité est évaluée faible, étant donné que le nombre de travailleurs sera réduit par rapport au nombre de travailleurs en phase de construction.

L'importance de l'impact est jugée moyenne (avec l'option du campement évolutif à Sept-Îles) ou faible (avec l'option du campement sur le site de la mine) en construction. À la phase d'exploitation, on accorde une importance moyenne à l'impact du projet.

On considère qu'il n'y aurait aucun impact lors de la fermeture.

6.3 Systèmes

Cette section traite des impacts du projet sur les principaux systèmes administrés par l'État et ses partenaires. Parmi les différents systèmes, on compte le système d'éducation et de services de garde à l'enfance, le système de santé et de services sociaux, l'aménagement du territoire, les programmes de soutien à l'emploi et de solidarité sociale et autres systèmes et programmes.

Le projet minier Arnaud pourrait avoir un impact sur les services de garde à l'enfance et d'éducation, sur les services sociaux et de santé ainsi que sur les services locaux de sécurité publique et les infrastructures et services municipaux.

6.3.1 Services de garde à l'enfance et éducatifs

Identification des sources d'impact

L'arrivée d'un nombre important de travailleurs temporaires pendant la construction, l'établissement de travailleurs permanents avec leur famille lors de l'exploitation et le départ des travailleurs et de leur famille lors de la fermeture représentent les principales sources d'impact pouvant modifier la demande pour les services de garde à l'enfance et d'éducation.

Description de l'impact

L'impact anticipé est lié au possible déséquilibre entre l'offre et la demande, soit une augmentation ou une diminution, dans les services de garde et les écoles de Sept-Îles.

Ces services connaissent actuellement une situation difficile en raison de la hausse de leur clientèle. Celle-ci s'explique notamment par la transition démographique que connaît le milieu avec le départ à la retraite d'un nombre important d'employés et de la croissance démographique que connaît Sept-Îles depuis 2008. Les listes d'attente pour les centres de la petite enfance (CPE) sont importantes et les écoles primaires sont utilisées à pleine capacité.

Pendant la phase de construction, l'arrivée d'un nombre important de travailleurs de l'extérieur de la région risque peu de modifier la demande pour les services de garde et d'éducation. En effet, en raison de la nature temporaire des emplois, du mode de travail impliquant des allers-retours des travailleurs entre leur lieu de résidence et les installations de la compagnie et du mode d'hébergement en campement, très peu de travailleurs s'établiront avec leur famille pendant la construction. On ne prévoit donc pas d'impact sur les services pendant cette phase de réalisation du projet.

Durant la phase d'exploitation, qui durera 23 ans, l'objectif poursuivi est de maximiser le nombre d'emplois locaux. Cependant, malgré les mesures qu'elle appliquera dans ce but, et compte tenu du marché de l'emploi à Sept-Îles et sur la Côte-Nord, l'entreprise estime qu'une part de ses employés pourrait provenir de l'extérieur de la région. Dans ce contexte, l'arrivée de plusieurs familles dans le milieu viendrait accroître la pression sur les services de garde et d'éducation. Toutefois, comme le début de l'exploitation est prévu en 2015, ce délai pourrait permettre aux autorités responsables de s'ajuster à la situation (ouverture de places en garderie et en milieu scolaire). De plus, comme le projet de Mine Arnaud s'inscrit

dans le Plan Nord du gouvernement québécois et que des investissements ont été annoncés afin d'aider les milieux locaux à mettre en place les équipements et services nécessaires au développement en découlant, on peut penser que les services de garde à l'enfance et les écoles de Sept-Îles pourront bénéficier de ce soutien financier.

La participation de Mine Arnaud à des tables de concertation locale où siègent également les autorités responsables des services de garde à l'enfance et d'éducation permettra de suivre l'évolution de la situation.

Par ailleurs, pendant la période de restauration du site minier, le nombre d'employés sera diminué et la fermeture définitive du site minier entraînera la disparition des emplois ainsi que des contrats et des achats effectués par l'entreprise. Pendant ces périodes, des familles de Sept-Îles pourraient être amenées à quitter leur milieu. Selon la conjoncture économique prévalant alors à Sept-Îles, cette émigration sera plus ou moins importante. Les mesures d'atténuation proposées pourraient permettre de réduire cette émigration. En effet, la diversification économique du milieu pourrait permettre de maintenir le nombre d'emplois dans le milieu. De plus, les efforts de reclassement et de requalification permettraient d'atténuer cet impact. Il faut noter enfin que l'expérience et la formation acquises chez Mine Arnaud augmenteront l'employabilité des travailleurs. Celle-ci améliorerait leur chance de se trouver un emploi dans d'autres entreprises du secteur à Sept-Îles. D'autre part, la formule des allers-retours, caractéristiques des emplois miniers, permet le maintien des familles dans leur milieu d'origine. Ainsi, certains employés de Sept-Îles pourraient décider de rester dans leur milieu en effectuant la navette vers leur nouveau lieu de travail à l'extérieur de la région. Néanmoins, une certaine proportion des employés, difficile à estimer, pourrait décider d'émigrer. Celle-ci s'effectuerait dans le contexte où l'ISQ prévoit une tendance à la baisse dans la population de Sept-Îles. En effet, on estime que celle-ci serait de 25 465 personnes en 2024, une baisse de près de 2 % par rapport à la population de 2009. Selon l'importance de cette décroissance, qui serait plus intense si la conjoncture économique de Sept-Îles est défavorable à cette époque, les services de garde et d'éducation devraient connaître une baisse de leur clientèle, entraînant ainsi la réduction ou la fermeture de certains services. L'ajustement des services à ces impacts serait facilité, dans les cas des phases de restauration et de fermeture, par leur prévisibilité puisqu'elles seront annoncées plusieurs années à l'avance.

Mesures d'atténuation de l'impact

Tel que mentionné plus haut, certaines mesures sont prévues par Mine Arnaud pour atténuer l'impact sur l'augmentation ou la baisse de la clientèle des services de garde à l'enfance et des écoles de Sept-Îles pendant l'exploitation et la fermeture.

Tout d'abord, il faut mentionner toutes les mesures de maximisation de l'embauche locale (tableau 33). De plus, Mine Arnaud effectuera un suivi serré de la situation des services de garde à l'enfance et éducatifs grâce à sa participation à des tables de concertation locale avec les autorités responsables dès la phase de construction. Enfin, Mine Arnaud souhaite mettre en place différentes mesures pour favoriser le maintien des emplois à Sept-Îles après la terminaison de l'exploitation de son site minier. Celles-ci sont décrites au tableau 34.

Évaluation de l'impact résiduel

La venue de travailleurs provenant de l'extérieur de la région n'aurait pas d'impact sur les services de garde à l'enfance et éducatifs durant la construction puisque plusieurs facteurs n'encouragent pas l'établissement de ces derniers à Sept-Îles (courte période de la phase de construction, hébergement offert par l'employeur dans un campement de travailleurs, formule allers-retours).

La période de temps entre l'annonce de la construction et le début de l'exploitation de la mine devrait permettre au milieu d'ajuster l'offre de services de garde à l'enfance et d'éducation en fonction de l'arrivée de nouvelles familles. Mine Arnaud compte en faire le suivi grâce à sa participation à des tables de concertation locale avec les autorités responsables. De plus, des mesures seront appliquées pour encourager l'emploi des résidents de l'agglomération de Sept-Îles afin de minimiser l'arrivée de nouvelles familles.

Les mesures de diversification économique, de reclassement et de requalification que Mine Arnaud mettra en place devraient limiter l'exode de la population locale lors de la période de fermeture.

En exploitation comme en fermeture, l'intensité de l'impact est jugée faible, d'une durée moyenne et ressentie à une échelle régionale, soit celle de la communauté de Sept-Îles. L'importance de l'impact serait donc moyenne lors des deux périodes.

6.3.2 Services sociaux et de santé

Identification des sources d'impact

La main-d'œuvre représente la principale source d'impact du projet sur les services sociaux et de santé, compte tenu de l'arrivée d'un nombre important de travailleurs temporaires pendant la construction et de travailleurs permanents durant la phase d'exploitation.

Description de l'impact

L'impact appréhendé concerne la sollicitation des services sociaux et de santé pour répondre aux besoins des nouvelles populations de travailleurs de Mine Arnaud et de leur famille.

Les services santé de la Côte-Nord comme ceux de Sept-Îles connaissent des difficultés de recrutement de personnel. Dans plusieurs spécialités médicales, les services sont assurés par des professionnels qui viennent à Sept-Îles à certaines périodes, mais n'y sont pas basés. Ces services sont donc offerts sur une base plus limitée. Les milieux communautaires et associatifs sont également fortement sollicités. Tel que mentionné à la section 3.3.4.1, des intervenants ont rapporté que ces milieux avaient récemment perdu des membres de leur personnel attirés par les salaires et les bonnes conditions offertes présentement sur le marché du travail à Sept-Îles et ses environs.

Une forte pression sur les services sociaux et de santé, de même que sur les organismes communautaires, pourrait être ressentie plus vivement par les populations plus vulnérables (personnes âgées, personnes aux prises avec des problèmes de dépendance à l'alcool et aux drogues, femmes victimes de violence conjugale, etc.) et fragiliser ainsi le filet de protection sociale de Sept-Îles.

Pendant la construction du complexe minier, l'arrivée d'un nombre important de travailleurs risque d'augmenter la demande de services de santé. En effet, d'une part, la construction est un secteur d'activité où le nombre d'accidents de travail est important. D'autre part, la pression sur les services connexes augmentera la demande de personnel et la pression du travail.

Par ailleurs, les allers-retours sont difficiles pour le milieu familial (surcharge parentale, difficulté d'adaptation des enfants, etc.) et les travailleurs (solitude, conflit dans le couple). Un certain nombre de travailleurs pourraient donc éprouver des difficultés et avoir besoin d'un support psychologique. Ces derniers pourraient donc solliciter les services sociaux de Sept-Îles. De plus, les horaires de chantier sont étendus (12 heures/7 jours), ce qui signifie que les travailleurs seront fortement sollicités. Les difficultés de conciliation travail-famille et la fatigue peuvent créer des situations familiales tendues ou augmenter celles qui sont déjà présentes.

Les membres du réseau de la santé consultés ont d'ailleurs fait part de leurs préoccupations quant aux risques de sollicitation des services d'urgence et les services sociaux dans le contexte particulier que connaît Sept-Îles avec les projets reliés au Plan Nord. Les responsables et agents du milieu ont également fortement souligné l'importance de collaborer avec les services en place pour améliorer la synergie des initiatives de Mine Arnaud avec les programmes déjà en place.

Les besoins seraient comblés en partie par les employés du service d'infirmier lors de la période de construction et par le service des ressources humaines de Mine Arnaud. Seuls les accidents plus importants ou une crise particulière pourraient demander l'intervention des services locaux.

L'exploitation du site de Mine Arnaud entraînerait un certain afflux de travailleurs provenant de l'extérieur et qui s'établiront à Sept-Îles. Ces nouveaux travailleurs et leur famille auront des besoins et feront donc des demandes auprès des services de santé et sociaux, notamment lors de leur arrivée dans le milieu. Le déménagement des travailleurs et de leur famille est en effet une période de stress en raison des nombreuses tâches (recherche de logement, inscriptions dans les institutions scolaires, de santé, etc.) et de l'adaptation inévitable au nouveau milieu (reconnaissance des lieux, voisinage, etc.). Dans ce contexte, certains travailleurs et familles pourraient avoir besoin d'aide (soutien pratique et psychologique) qu'ils pourraient solliciter auprès des services sociaux et de santé locaux, publics, communautaires ou privés. Sans soutien, certains travailleurs et leur famille pourraient développer des problèmes (ex. : épuisement, conflit dans le couple, difficultés scolaires chez les enfants, etc.) réduisant d'autant leur capacité d'adaptation, ce qui augmenterait leur besoin d'aide.

Par l'intermédiaire de son service de ressources humaines, Mine Arnaud procurera des services d'information permettant aux familles de réduire le fardeau imposé par le déménagement et l'adaptation au nouveau milieu. Ces services permettront de réduire les demandes sur les chefs de famille et ainsi leurs stress. Les risques de sollicitation de services de santé seront ainsi minimisés.

Mine Arnaud compte cependant collaborer avec les services locaux de réseau de la santé pour y référer les cas nécessitant des ressources plus spécialisées.

À plus long terme, l'afflux de nouveaux ménages ne constitue qu'un apport relativement limité à la population locale (170 à 230 familles). C'est là une hausse relativement faible pour une agglomération comme Sept-Îles. Dans ce contexte, la hausse potentielle de demande de services par ces nouveaux arrivants sur les services locaux sera limitée. Ces familles bénéficieront de revenus intéressants compte tenu des salaires payés à la mine. De bonnes conditions économiques réduisent l'incidence des problèmes psychosociaux des individus et des familles (ASPC, 2001).

Par ailleurs, lors de la phase de restauration, le nombre d'employés sera moins important que lors de l'exploitation et la fermeture définitive du site entraînera la disparition des emplois, des contrats de sous-traitance et des achats effectués par

l'entreprise. Pour une proportion plus ou moins importante des employés et sous-traitants, selon la conjoncture économique prévalant à la période de la fermeture, la transition pourrait s'avérer difficile. Elle pourrait en effet entraîner une période de chômage plus ou moins longue. Il faut noter toutefois que la formation et l'expérience acquises au site minier sont des atouts précieux. Ceux-ci améliorent l'employabilité des travailleurs ce qui augmente leur chance de se trouver un emploi dans d'autres entreprises du secteur, au Québec, au Canada ou même à l'étranger. La formule des allers-retours favorise en effet la mobilité de la main-d'œuvre et l'agrandissement de la zone de recrutement des entreprises.

Les mesures proposées comme l'encadrement psychologique, le reclassement et le soutien à la formation permettraient de réduire les risques de périodes de chômage prolongé. De plus, la prévisibilité de la fermeture de la mine favoriserait la préparation des travailleurs et le succès de leurs démarches, et donc la réduction des conséquences négatives.

Néanmoins, pour une proportion plus ou moins importante des employés et sous-traitants, selon la conjoncture économique à la période de la fermeture, la transition pourrait s'avérer difficile avec une période de chômage pouvant se prolonger. Celle-ci pourrait entraîner son lot de difficultés personnelles et de conséquences psychosociales notamment chez les personnes plus vulnérables (faible estime de soi, comportements à risque – alcoolisme – histoire sociale et familiale difficile) (Moisan, 1997; Tousignant, 1994). Dans ce contexte, les services sociaux et de santé de Sept-Îles pourraient être sollicités par ces personnes en difficulté et les membres de leur famille.

Mesures d'atténuation de l'impact

Parmi les mesures devant permettre à Mine Arnaud de limiter la hausse de la demande sur les services de santé et sociaux, il faut d'abord considérer les mesures permettant à la minière de recruter la main-d'œuvre parmi les communautés locales et régionales (incluant les membres de la communauté de Uashat mak Mani-Utenam). Celles-ci sont décrites au tableau 33. De plus, Mine Arnaud mettra en place des mesures spécifiques permettant d'atténuer la demande des services sociaux et de santé en période de construction et d'exploitation.

Mesures d'atténuation de la demande des services sociaux et de santé en période de construction et d'exploitation

- Programme d'aide aux employés (PAE) offert aux employés lors de la phase de production (différents services offerts aux travailleurs, dont un service-conseil anonyme pour les travailleurs aux prises avec des problèmes personnels, de l'aide au budget, etc.).
- Présence d'un service d'infirmerie durant la phase de construction et d'une infirmière au complexe minier en phase d'opération. Sensibilisation et information par rapport à différentes problématiques (comportements sexuels à risque, consommation excessive d'alcool et de drogues, etc.), programme de prévention en collaboration avec l'ASSS (vaccins, dépistage, etc.).
- Mesures de santé et de sécurité rigoureuses dans le chantier de construction comme lors de l'exploitation.
- Pour les nouveaux employés venant de l'extérieur, mesures d'intégration des familles permettant de réduire les impacts du déplacement (aide à la recherche de logement et au déménagement, aide à l'inscription à l'école et autres services locaux, organisation de visites des lieux, soutien à la recherche d'emploi pour les conjoints, organisation d'activités d'introduction au voisinage, etc.) assurée par le service des ressources humaines.
- Appui de Mine Arnaud aux activités promotionnelles de campagne d'information préparées par des organismes communautaires de Sept-Îles qui offrent service et support aux groupes de la population plus vulnérables en concertation avec les intervenants du milieu.

Les mesures visant à atténuer l'impact de la fermeture, présentées au tableau 34, permettront également de minimiser l'impact du projet sur la demande des services sociaux et de santé lors de la fermeture.

Évaluation de l'impact résiduel

L'impact sur les services sociaux et de santé en phase de construction est de nature négative. On le juge d'intensité faible étant donné que les besoins des travailleurs seraient partiellement comblés par les employés du service d'infirmerie lors de la période de construction et par le service des ressources humaines de Mine Arnaud, et que seuls les accidents plus importants ou une crise particulière pourraient demander l'intervention des services locaux. Ainsi, la modification de la demande en services sociaux et de santé serait légère. La durée sera courte (2 ans) et l'étendue régionale puisque le chantier pourrait solliciter des services offerts à l'ensemble de la communauté de Sept-Îles. L'importance de l'impact est donc considérée faible.

L'impact négatif associé à l'exploitation serait d'une intensité plutôt faible pour le milieu septilien en raison des mesures d'atténuation qui seront appliquées, du nombre relativement peu élevé de nouvelles familles pour un milieu de l'importance de Sept-Îles et des moyens dont elles disposeraient, en raison de leurs bons revenus. L'étendue de l'impact serait régionale. Quant à la durée de l'impact, elle serait courte puisque ce dernier serait ressenti lors des premières années de l'exploitation jusqu'à ce que les services s'ajustent. Ces différents critères confèrent à l'impact résiduel une importance faible.

L'impact de la fermeture serait également négatif, mais d'intensité faible en raison du faible nombre de familles impliquées, des mesures de reclassement et de soutien offertes par Mine Arnaud, du bon niveau d'employabilité des employés et chez les fournisseurs et sous-traitants qui risquent d'être affectés et enfin de la prévisibilité de la période de fermeture. L'étendue serait régionale et la durée de l'impact serait courte puisque la plupart des employés pourraient se reclasser rapidement. L'importance de l'impact résiduel sur les services sociaux et de santé serait donc faible. Toutefois, cette prévision est très incertaine compte tenu de l'impossibilité de prévoir la conjoncture économique lors de la période de fermeture du site.

6.3.3 Services locaux

Dans le contexte du projet minier Arnaud, l'impact sur les services locaux pourrait être ressenti au niveau des services de sécurité publique et des infrastructures et services municipaux.

6.3.3.1 Services de sécurité publique

La section qui suit a trait aux impacts du projet sur les services de sécurité publique, soit ceux de la Sûreté du Québec et la sécurité publique de Uashat mak Mani-Utenam, service de police autochtone.

Identification des sources d'impact

Comme pour l'impact sur les autres services mentionnés précédemment, avec l'arrivée de travailleurs de l'extérieur de la région durant la phase de construction et d'exploitation, de même que la perte de nombreux emplois lors de la fermeture, la main-d'œuvre et l'approvisionnement représentent les principales sources d'impact pouvant avoir une incidence sur les services de sécurité publique.

Description des impacts

La documentation et l'expérience démontrent que l'arrivée d'un grand nombre de travailleurs provenant de l'extérieur dans le contexte de chantiers de construction peut entraîner des demandes importantes à l'égard des services de sécurité publique. En effet, les travailleurs pourraient chercher à se divertir à Sept-Îles dans leur temps libre. Ces activités pourraient entraîner une hausse de certains problèmes de sécurité et d'ordre public (bagarres, perturbations de la quiétude, prostitution, vente de drogue, etc.) et risqueraient d'apparaître notamment parce que les travailleurs qui effectuent des allers-retours seront éloignés de leur famille et de leur milieu social, et donc de l'effet « contrôlant » que ceux-ci peuvent exercer sur leurs comportements. Plusieurs études démontrent que dans ce contexte, la consommation d'alcool (et de substances illicites) est généralement plus importante et avec elle la prévalence des problèmes sociaux associés (Demers et Quesnel Vallée, 1998).

Les mesures d'atténuation proposées permettraient de contenir ces risques durant la construction grâce à la sensibilisation des travailleurs et en augmentant les conséquences des comportements prohibés (retrait de contrat ou perte d'emploi). Malgré tout, il est probable que les services de sécurité soient plus sollicités en raison de l'arrivée de cette nouvelle population.

En exploitation, il est envisagé que les travailleurs embauchés à l'extérieur de la région s'établiront à Sept-Îles ou ses environs avec leur famille. L'arrivée de 390 à 520 nouveaux résidents représente une croissance démographique minime pour une agglomération comme Sept-Îles (1,5 % à 2 % d'augmentation). Par conséquent, l'arrivée de cette population n'augmenterait pas de façon notable la demande pour les services de sécurité publique.

Lors de la phase de restauration du site, le nombre d'employés sera moins important que lors de l'exploitation et la fermeture définitive du site entraînera la disparition des emplois ainsi que des contrats et des achats effectués par l'entreprise. Selon la conjoncture économique prévalant lors des périodes de ralentissement ou de fermeture, la transition vers un autre emploi pourrait s'avérer difficile pour une proportion plus ou moins importante des employés, sous-traitants ou fournisseurs.

La majorité des études font état d'une corrélation positive entre crise économique ou chômage et une plus grande fréquence des arrestations (Bourgoin, 2009). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène, notamment l'accentuation des difficultés personnelles chez les personnes plus vulnérables en cas de perte d'emploi ou de

situation d'inactivité professionnelle prolongée (Moisan, 1997; Tousignant, 1994). Ces difficultés personnelles, telles qu'une faible estime de soi, des comportements à risque (ex. : alcoolisme), ou une histoire personnelle et familiale difficile, sont susceptibles d'entraîner des conséquences psychosociales pouvant provoquer une hausse des différents types d'infractions (violence conjugale, vols, etc.).

Il est donc probable que dans ces périodes plus critiques, on enregistre une hausse de la demande des services de sécurité publique. Toutefois, cet impact resterait minime puisque les employés de Mine Arnaud bénéficieront de caractéristiques intéressantes (expérience, formation, secteur spécialisé) qui faciliteraient l'obtention d'un nouvel emploi. De plus, leurs efforts seraient facilités par les mesures de reclassement et d'accompagnement mises en place par Mine Arnaud. Enfin, si les efforts de diversification économique du milieu appuyés par Mine Arnaud portent fruit, le remplacement des employés serait également facilité.

Mesures d'atténuation de l'impact

Mine Arnaud prévoit mettre en place plusieurs mesures qui auront pour conséquence de limiter la pression sur les services de sécurité publique. Premièrement, les mesures destinées à maximiser l'emploi local et régional présentées au tableau 33 permettront de limiter la venue de travailleurs provenant de l'extérieur. Dans un deuxième temps, Mine Arnaud s'assurera que des activités de sensibilisation et d'information par rapport à différentes problématiques (comportements sexuels à risque, consommation excessive d'alcool et de drogues, etc.) soient mises en place au service d'infirmerie lors de la construction et via l'infirmerie du complexe minier en phase d'exploitation. Troisièmement, le programme d'aide aux employés (PAE) en phase d'exploitation offrira un service-conseil anonyme aux travailleurs aux prises avec différentes problématiques (comportements sexuels à risque, consommation d'alcool et de drogues, etc.). Quatrièmement, une politique ferme de contrôle de la consommation excessive d'alcool et de drogue sera appliquée par Mine Arnaud dès la phase de construction. Aussi, les mesures spécifiques d'atténuation de l'impact sur la circulation en période de construction et d'exploitation limiteraient l'impact sur les services de sécurité publique. Enfin, lors de la fermeture, les mesures mises en place par Mine Arnaud pour maximiser le maintien des emplois locaux, présentées au tableau 34, permettraient de limiter le chômage et les problématiques sociales, de même que les incidences sur la sécurité publique.

Évaluation de l'impact résiduel

Une pression sur les services de sécurité publique est à envisager avec l'arrivée de travailleurs temporaires provenant de l'extérieur et travaillant sur des horaires rotatifs, avec l'établissement de travailleurs de l'extérieur à Sept-Îles, de même qu'avec la perte d'emplois lors de la fermeture.

Si l'on considère les mesures d'atténuation qui seront appliquées tout au long des différentes phases de réalisation du projet, l'intensité de l'impact est jugée moyenne à faible durant la construction, tout dépendant de la localisation du campement de travailleurs. On considère en effet une intensité moyenne si un campement est construit à proximité du noyau urbain, la proximité des lieux de consommation pouvant accroître les probabilités de voir les travailleurs connaître des épisodes de consommation excessive d'alcool et de drogues et participer à une augmentation des infractions au code criminel. L'étendue serait régionale parce qu'elle concerne un service offert à l'ensemble de la population de Sept-Îles. La durée serait courte. L'importance de l'impact serait donc faible à moyenne.

En période d'exploitation, l'arrivée de nouveaux résidents n'augmenterait pas de façon notable la demande pour les services de sécurité publique puisque l'augmentation de la population serait minime. De plus, les effectifs policiers auront le temps de s'adapter à cette légère augmentation de la population. On juge donc que l'impact serait d'intensité faible, ressenti sur une courte période et à l'échelle régionale. Par conséquent, l'importance de l'impact du projet minier sur les services de sécurité publique en exploitation serait faible.

En période de fermeture l'intensité de l'impact serait faible et l'étendue régionale. La durée serait courte également lors de la fermeture. L'impact du projet sur les services de sécurité publique, de nature négative, serait d'importance faible lors de la fermeture.

6.3.3.2 Infrastructures et services municipaux

Cette section s'attarde aux impacts du projet sur les infrastructures municipales de services, tels qu'équipements d'approvisionnement en eau potable et en assainissement des eaux, voirie, gestion des matières résiduelles, de même qu'aux services qui emploient du personnel municipal.

Identification des sources d'impact

Étant donné que le projet résulterait en l'arrivée d'un nombre important de travailleurs temporaires provenant de l'extérieur pendant la phase de construction et de travailleurs permanents durant la phase d'exploitation, les principales sources

d'impact pouvant avoir une incidence sur les infrastructures et services municipaux sont la main-d'œuvre et l'approvisionnement. La terminaison des opérations de la mine est une source potentielle d'impact à la phase de fermeture.

Description de l'impact

L'impact appréhendé réfère à la pression que pourraient subir les infrastructures municipales de services, tel que les équipements d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement des eaux et la voirie durant les phases de construction et d'exploitation du complexe minier, de gestion des matières résiduelles, de même que les services qui emploient du personnel municipal. Il concerne aussi une possible réduction des effectifs municipaux rattachés à ces services à la phase de fermeture.

Le développement résidentiel de la Ville de Sept-Îles connaît présentement une croissance. De 2007 à 2009, la municipalité émettait de 40 à 60 permis de construction par année. En 2010, ce nombre est passé à 80, puis à 90 en 2011. Pour l'année 2012, la Ville estime que plus de 200 permis seraient émis (Denis Cléments, Ville de Sept-Îles, comm. pers., novembre 2012).

La construction domiciliaire implique des travaux d'infrastructures nécessaires au raccordement des nouvelles habitations aux systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement des eaux, de même qu'au système de voirie municipale. À moyen terme, ou sur un horizon de cinq à dix ans, une croissance significative et soutenue de la population pourrait nécessiter de la part de la ville des investissements majeurs dans ses équipements collectifs tels qu'usine de traitement d'eau potable ou lieu d'enfouissement technique.

En phase de construction du projet, l'apport des travailleurs provenant de l'extérieur est potentiellement important (400 à 500), mais ces derniers seront logés dans un campement mis en place par un promoteur local dans le noyau urbain de la ville ou par Mine Arnaud, à proximité du chantier de construction du projet. La première option de campement nécessiterait probablement la réalisation de quelques travaux d'infrastructures de la part de la municipalité, mais on peut penser que comme il serait situé au cœur de la ville et non en périphérie, ces dépenses seraient moindres étant donné que les infrastructures nécessaires sont déjà présentes. On estime que la seconde option qui implique la construction d'un campement par Mine Arnaud sur le site du chantier ne nécessiterait pas de travaux d'infrastructures de la municipalité puisque le campement aurait un système de traitement des eaux indépendant et s'assurerait que la ville a la capacité nécessaire pour approvisionner le campement en eau potable, sinon d'autres options d'approvisionnement seraient envisagées.

En exploitation, on estime que de 170 à 230 travailleurs viendront de l'extérieur de la région de Sept-Îles pour s'y établir, ce qui porterait le nombre de nouveaux arrivants entre 390 et 520. Tel que décrit précédemment, le marché immobilier connaît déjà à l'heure actuelle une croissance. On peut donc penser que l'arrivée de nouveaux arrivants dans le cadre du projet minier Arnaud aurait comme conséquence d'accroître la pression sur le développement domiciliaire et sur les travaux d'infrastructures à réaliser. Soulignons par ailleurs que par rapport à la taille de la population de Sept-Îles, cette augmentation (1,5 % à 2 %) ne semble pas critique.

Dès la fin de 2011, la Ville de Sept-Îles se préparait à faire face à un accroissement de sa population. En effet, dans son rapport sur la situation financière de la Ville de Sept-Îles de novembre 2011, le maire annonçait que la réalisation de travaux d'infrastructures municipales pour le développement et la disponibilité de nouveaux terrains destinés à la construction domiciliaire allait être priorisée, de même que la poursuite des efforts pour la construction de nouveaux édifices à logements. Ce poste de dépenses était d'ailleurs le plus important du budget municipal en 2012.

Ceci laisse penser que la ville aura progressivement mis en place ses infrastructures pour accueillir de nouvelles constructions avant le début de l'exploitation du projet Mine Arnaud. Dans le cas où d'importants travaux resteraient à être réalisés et que les nouvelles constructions ne pourraient être mises à la disposition des nouveaux arrivants, Mine Arnaud pourrait offrir des solutions temporaires, comme de permettre à ses travailleurs de l'extérieur de pratiquer la formule *fly-in fly-out* et de loger au campement utilisé durant la construction.

Il est donc possible qu'au début de la phase d'exploitation les services municipaux soient encore sollicités pour répondre à l'implantation des infrastructures nécessaires à la construction des nouveaux logements privés ou locatifs. Toutefois, compte tenu de la période avant le démarrage du projet en 2015, des efforts déjà consentis, et du nombre relativement limité de familles provenant de l'extérieur pour le projet minier Arnaud, la pression sur les services municipaux serait probablement faible et de courte durée (première année d'exploitation).

La fermeture définitive du site entraînerait la disparition des emplois ainsi que des contrats et des achats effectués par l'entreprise. Tel que déjà mentionné concernant l'impact sur les services de garde à l'enfance et éducatifs, la fermeture pourrait entraîner une certaine émigration des familles de Sept-Îles, qui serait plus ou moins importante en fonction de la conjoncture économique qui prévaudra à cette époque à Sept-Îles. L'impact de cette émigration resterait toutefois limité pour une

municipalité de la taille de Sept-Îles. On peut donc penser que l'assiette fiscale de la municipalité ne serait pas réduite considérablement. Les pressions financières sur les autorités municipales pour réduire le personnel des services municipaux seraient donc faibles. L'ajustement des services municipaux à ces impacts serait facilité, dans les cas des phases de restauration et de fermeture, par leur prévisibilité puisqu'elles seront annoncées plusieurs années à l'avance. Aucun impact significatif sur l'emploi en lien avec les services municipaux n'est considéré.

Mesures d'atténuation de l'impact

Parmi les mesures implantées par Mine Arnaud pour atténuer les impacts sur les infrastructures municipales de services, il y a d'abord toutes les mesures permettant de maximiser le recrutement de la main-d'œuvre locale et d'ainsi réduire la pression sur le logement (tableau 33). Aussi, les mesures mentionnées à la section 6.2.1 sont également pertinentes dans ce cas (collaboration avec les autorités pour suivre la situation du logement, utilisation du campement de travailleurs de Mine Arnaud pour une phase de transition, si aucune autre alternative n'est possible). Enfin, toutes les mesures visant à maintenir les emplois locaux lors de la fermeture sont également utiles (aviser le plus tôt possible de la cessation des activités de la mine, comité de reclassement, mandat confié au comité de consultation et de suivi afin de mieux prévenir les effets de la période postexploitation de la mine et pour développer un processus pour en assurer une gestion efficace, programme de formation pour la réorientation de carrière pour les employés qui le désirent via des programmes en cours, élaboration d'un plan de fermeture dans une perspective de développement sociocommunautaire durable des communautés d'accueil).

Évaluation de l'impact résiduel

La venue d'un nombre important de travailleurs temporaires pendant la construction et l'établissement de nouvelles familles provenant de l'extérieur durant la phase d'exploitation pourrait accentuer la pression sur les infrastructures municipales. Après considération des différentes mesures d'atténuation pouvant contribuer à limiter l'impact sur les infrastructures, l'intensité de l'impact est jugée faible lors de la construction et de l'exploitation. L'étendue serait régionale, parce que les effets anticipés toucheraient l'ensemble de l'agglomération de Sept-Îles. La durée est considérée courte en phase de construction ainsi qu'à la phase d'exploitation puisque les chantiers liés à l'expansion des infrastructures municipales pourraient se limiter aux premières années de l'exploitation du projet minier. L'importance de l'impact résiduel en construction et en exploitation serait donc faible. On n'envisage aucun impact lors de la fermeture.

6.4 Contexte démographique

Le champ du contexte global de la carte des déterminants de la santé comporte un ensemble d'éléments macroscopiques qui influencent positivement ou négativement la vie en société. Ces éléments sont les contextes législatif et politique, économique, démographique, social et culturel, technologique et scientifique et environnemental.

Un examen du projet et des sources d'impacts laisse prévoir que celui-ci peut notamment affecter l'évolution démographique du milieu.

Il est important de noter que les changements démographiques liés au projet minier Arnaud peuvent avoir des répercussions sur plusieurs composantes du milieu social dont l'emploi, le logement, la cohésion sociale, la circulation routière, les services de garde et éducatifs, les services de santé et sociaux, les services de sécurité publique et les infrastructures et services municipaux. Puisque ces composantes font l'objet d'analyses spécifiques dans les sections précédentes, la présente section porte exclusivement sur les variations démographiques liées au projet.

Identification des sources d'impact

Les sources d'impact sujettes à influencer le contexte démographique du milieu d'accueil du projet sont liées à la main-d'œuvre et à l'approvisionnement lors des phases de construction et d'exploitation et à l'arrêt des activités de production minière en phase de fermeture.

Description de l'impact

En phases de construction et d'exploitation, l'arrivée à Sept-Îles d'un nombre important de travailleurs temporaires et de travailleurs permanents accompagnés de leur famille exercera des changements sur la démographie régionale. Au cours de cette même période, le maintien et le retour anticipés des retraités à Sept-Îles auront également des implications démographiques. En phase de fermeture, le départ de travailleurs pourrait entraîner une baisse de la taille de la population régionale.

Historiquement, les tendances montrent que la ville de Sept-Îles a connu un solde migratoire négatif en dehors des périodes de croissance économique. Ainsi, entre 1981 (période de récession) et 1991 (implantation du projet d'aluminerie Alouette), la population était en baisse de 15 %, passant de 29 262 à 24 838 habitants (Doucet, 2000). En 1996, elle a atteint 25 224 habitants, puis 25 844 personnes en 2001 pour s'établir à 26 450 personnes en 2011. Au cours des vingt dernières années, la population de Sept-Îles s'est donc stabilisée dans une première phase, notamment grâce à l'implantation de l'usine Alouette, pour ensuite se remettre à augmenter à la faveur du boom minier observé depuis 2006.

Dans ce contexte, les emplois directs et indirects créés durant la construction et l'exploitation de la mine entraîneraient une hausse démographique caractérisée par le retour d'anciens résidents de Sept-Îles et des enfants de Septiliens qui ont quitté la région pour les études ou le travail. Cette situation favorisera la rétention des personnes âgées et à la retraite vivant à Sept-Îles qui verraient leurs enfants revenir dans leur milieu d'origine. En effet, l'émigration des retraités, phénomène qui aurait eu cours en période de difficultés économiques, pourrait ralentir en période d'activité ou de reprise économique.

L'afflux de travailleurs et d'anciens résidents contribuerait au maintien et au renouvellement de la population et permettrait de dynamiser le milieu social.

En période de construction, la hausse démographique demeurerait toutefois relativement modeste puisque les contrats de construction sont de courte durée. De plus, on estime qu'une part importante des travailleurs temporaires engagés lors de la construction proviendraient de l'extérieur et effectueraient des allers-retours entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail, ce qui aurait pour effet de minimiser l'impact de la venue de travailleurs sur la démographie régionale. Néanmoins, pour peu que le contexte économique leur semble intéressant et qu'ils désirent se rapprocher de leur famille, certains anciens Septiliens chercheraient probablement à demeurer dans la zone d'étude une fois la phase de construction achevée.

L'impact de la hausse démographique et du retour d'anciens Septiliens pourrait d'autre part être relativement considérable en phase d'exploitation puisque l'emploi y serait de longue durée. Cet impact serait maximisé par la préférence donnée aux anciens résidents dans le processus d'embauche de Mine Arnaud. Durant la phase d'exploitation, qui durera 23 ans, le nombre annuel moyen d'employés sera d'environ 330. Pendant cette période, Mine Arnaud estime qu'entre 50 % et 65 % des travailleurs devront être recrutés à l'extérieur de la région afin de combler les besoins en main-d'œuvre. Il est donc prévu qu'entre 170 et 230 familles viendraient s'installer à Sept-Îles ou dans la région. En période d'exploitation, les impacts d'un accroissement de la population seraient similaires à ceux observés en phase de construction, mais accentués; une hausse démographique permettrait de dynamiser le milieu social.

En période de fermeture, une baisse démographique liée au départ de travailleurs et de leurs familles est anticipée en raison de la disparition de plusieurs emplois directement liés aux activités de la mine, de même qu'à l'approvisionnement en biens et services auprès des fournisseurs régionaux. La fermeture de la mine pourrait entraîner une certaine émigration des familles de Sept-Îles laquelle sera plus ou moins importante selon la conjoncture économique à cette époque à Sept-Îles. Cette situation a été discutée dans les sections précédentes en lien avec les effets du projet sur les services de garde à l'enfance et éducatifs (section 6.3.1) et sur les infrastructures et services municipaux (section 6.3.3.2).

La baisse démographique anticipée au moment de la fermeture pourrait poser des difficultés pour les services communautaires et sociaux en raison de la perte de membres qui pourraient quitter Sept-Îles. L'ajustement des services sociaux et communautaires à cette réalité sera toutefois facilité par sa prévisibilité puisque les communautés d'accueil du projet seront avisées plusieurs années à l'avance de la cessation des activités de la mine.

Il apparaît important par ailleurs de souligner que le phénomène d'émigration peut s'accompagner d'une réduction de l'attachement des familles au milieu en raison du départ de certains de leurs membres (ex. : enfants qui partent faute d'emplois disponibles).

Mesures de bonification et d'atténuation de l'impact

En phase de construction et d'exploitation, les mesures envisagées par Mine Arnaud pour favoriser le contexte démographique régional sont les suivantes :

- Dans la mesure du possible, la main-d'œuvre sera recrutée parmi les communautés locales et régionales.
- À compétence égale, priorité donnée, dans le cas des travailleurs provenant de l'extérieur, à ceux qui auraient de la famille à Sept-Îles.

En phase de fermeture, plusieurs initiatives viseront l'atténuation des impacts négatifs de l'émigration des travailleurs et de leur famille pouvant résulter des pertes d'emploi liées à la terminaison des activités d'exploitation de la mine. Celles-ci sont présentées au tableau 34.

Évaluation de l'impact résiduel

En phase de construction et d'exploitation, la nature de l'impact du projet sur le contexte démographique sera positive. L'intensité de l'impact est jugée faible, considérant la taille passablement importante de la population, mais temporaire lors de la construction, de même que le poids démographique relativement faible des nouvelles familles susceptibles de s'installer à Sept-Îles lors de l'exploitation, soit entre 170 et 230 ménages sur une population de 26 450 habitants. L'étendue de l'impact est considérée régionale. Sa durée sera courte en phase de construction et moyenne lors de l'exploitation qui s'étendra sur une période de 23 ans. En conséquence, l'impact sera d'importance faible à la phase de construction et moyenne à la phase d'exploitation.

En période de fermeture, l'impact résiduel sera de nature négative de faible intensité, si l'on tient compte des mesures d'atténuation proposées. En effet, celles-ci favoriseront le reclassement ou la réorientation des travailleurs et l'augmentation de leur employabilité, ce qui devrait leur permettre de trouver un emploi et de demeurer dans la région de Sept-Îles. L'étendue de l'impact est régionale et sa durée jugée courte puisque l'on considère que le retour en emploi des travailleurs de Mine Arnaud qui auront été mis à pied à la terminaison des activités d'exploitation de la mine se ferait dans un horizon inférieur à trois ans. L'importance de l'impact est considérée faible. Toutefois, cette validation d'impact pourrait varier en fonction de la conjoncture économique qui aura cours au moment de la fermeture.

6.5 Synthèse des impacts résiduels

Le tableau 35 fait la synthèse de l'évaluation des impacts résiduels. Pour chacune des composantes analysées, on y trouve les différents indicateurs qui ont mené à l'évaluation de l'impact selon chacune des phases. Les mesures d'atténuation inscrites sont reprises au tableau 36.

En résumé, les impacts du projet seront ressentis positivement sur le plan de l'emploi, du revenu et de l'employabilité de la population, de même qu'au niveau du contexte démographique. Pour les autres composantes, les impacts négatifs sont globalement d'importance faible à moyenne.

6.6 Impacts cumulatifs

Cette section évalue les impacts cumulatifs potentiels du projet minier Arnaud sur la santé et ses déterminants, en combinaison avec les actions d'autres acteurs du milieu. L'impact cumulatif sur les composantes du logement, de la circulation routière et des services de santé et sociaux seront examinés.

L'impact cumulatif de ces composantes a été étudié à l'intérieur des limites de la zone d'étude et pour un horizon de dix ans après le début de l'exploitation, soit en 2015. Pour ce faire, les projets, actions et événements passés, en cours ou futurs ont été répertoriés.

Le tableau 37 présente les projets, actions et événements passés (réalisés il y a plus de 10 ans), en cours (réalisés au cours des 10 dernières années) ou futurs (annoncés ou en construction) susceptibles d'influer sur le logement, la circulation routière ou les services de santé et sociaux.

Soulignons que bon nombre de ces projets sont tributaires des fluctuations du marché du fer. Ainsi, les promoteurs de certains projets en cours pourraient avoir recours à des mesures afin de répondre à ces fluctuations telles que des réductions de personnel. Une telle situation s'est produite en 2008 et en 2009 à l'usine de bouletage de Cliffs Natural Resources (anciennement Mine Wabush). De plus, certains projets annoncés pourraient être retardés en fonction de la conjoncture économique mondiale. C'est le cas de l'aluminerie Alouette qui annonçait en octobre 2012 que ses actionnaires attendaient un meilleur contexte économique avant d'aller de l'avant avec la troisième phase du projet d'expansion (Cantin, 2012). En raison de telles décisions, les projets décrits au tableau 37 pourraient avoir moins d'incidence, voire aucune, sur les composantes discutées dans cette section.

6.6.1 Logement

6.6.1.1 Situation, actions, événements ou projets d'importance

Tel que décrit dans l'étude d'impact (Roche ltée, 2012) et rappelé dans la section 6.2.1, une pénurie importante de l'offre de logement est actuellement ressentie dans l'agglomération septilienne. Les actions, projets ou événements ayant influencé cet état de fait, ainsi que ceux qui auraient des effets sur cette composante à court et moyen termes, sont majoritairement liés au nombre grandissant de projets dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles dans la région.

La position avantageuse de la ville par rapport aux projets miniers en cours ou à venir (IOC, Lac Bloom, etc.) en fait un lieu de transit important, autant pour les matières premières que pour les travailleurs. De plus, plusieurs projets d'infrastructures et d'implantation d'industries dans la ville pourraient également avoir comme effet d'augmenter le nombre de travailleurs et incidemment, la demande en hébergement. Il s'agit notamment des projets en cours ou à l'étude pour le Port de Sept-Îles, dans le secteur de Pointe-Noire : agrandissement du terminal, construction d'un quai multi-usager et réaménagement du terminal Pointe-aux-Basques. Dans ce contexte, le Port de Sept-Îles prévoit la création de 2 500 à 3 000 nouveaux emplois dans la région, liés directement à l'essor du marché du fer que connaissent le Nord-du-Québec et le Labrador (Keays, 2012 dans Roche ltée, 2012). Enfin, l'Aluminerie Alouette, bien implantée dans la ville depuis 1992, prévoit ajouter une troisième phase d'exploitation d'ici quelques années, ce qui pourrait créer 300 nouveaux emplois directs.

Plusieurs projets miniers en cours d'étude prévoient utiliser les infrastructures du Port de Sept-Îles ainsi que les voies de chemin de fer qui relient la ville à la région de l'arrière-pays nord-côtier. Le manque d'information sur ces projets et sur la nature des activités qu'ils implanteraient dans la ville ne permet toutefois pas d'évaluer de façon quantitative leur impact sur la problématique du logement. Cependant, il est logique de penser que la réalisation de la plupart de ces projets provoquerait l'ajout d'installations de transbordement dans le port et, conséquemment, une hausse de la demande de la main-d'œuvre qui se traduirait par une pression supplémentaire sur la disponibilité résidentielle.

La pénurie de logements a cours depuis 2006 environ dans la région septilienne alors que le taux d'inoccupation des logements, à 2,7 %, tombait sous la barre du 3 %, seuil considéré par la SCHL comme le point d'équilibre entre l'offre et la demande. Cette situation s'est aggravée depuis puisque ce taux est sous le seuil du 1 % depuis 2008. Outre les projets décrits ci-dessus qui ont déjà eu leur impact, cette situation de pénurie est également attribuable au faible nombre de mises en chantier, notamment de logements locatifs, dans la zone d'étude depuis 2006. La Ville de Sept-Îles prévoit qu'il faut construire 800 logements additionnels sur son territoire pour combler les besoins non comblés en 2011 et tenir compte de ceux qui seront suscités par les nouveaux projets.

La Ville de Sept-Îles vise à lutter contre le problème du logement par la mise en œuvre d'un plan d'action à plusieurs volets qui inclut la construction de nombreux nouveaux logements, la mise en disponibilité de terrains pour le développement résidentiel ainsi que des pourparlers avec le MRNF concernant l'acquisition de terres publiques par la Ville afin d'y permettre le développement résidentiel. L'organisme Développement Économique Sept-Îles (DÉSI) étudie quant à lui diverses solutions alternatives afin de minimiser les effets de la pénurie sur le logement temporaire liés aux chantiers actuels et futurs dans la région. Plusieurs projets immobiliers privés sont actuellement en cours ou planifiés. Ainsi, selon les prévisions les plus récentes de la Ville de Sept-Îles, en 2012 et 2013, plus de 200 appartements locatifs s'ajouteront au parc immobilier local (Roche ltée, 2012).

Tableau 35 Synthèse des impacts résiduels

Composante concernée	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Mesure d'atténuation et de bonification*	Nature de l'impact	Intensité de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Importance de l'impact
Comportements sexuels à risque	Construction	La main-d'œuvre et l'approvisionnement La fin des opérations minières	Risques associés aux comportements sexuels pouvant entraîner une hausse des problèmes sociaux et de santé dans la population.	Blocs A, B et C	Négative	Faible	Locale	Courte	Faible
	Exploitation				Aucun	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Fermeture				Aucun	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Consommation d'alcool	Construction	La main-d'œuvre et l'approvisionnement La fin des opérations minières	Augmentation possible de la consommation d'alcool chez certains travailleurs et susceptible d'augmenter la fréquence des problèmes sociaux et de santé dans le milieu d'insertion du projet.	Blocs C et D	Négative	Faible à moyenne	Locale	Courte	Faible
	Exploitation				Négative	Faible	Ponctuelle	Moyenne	Faible
	Fermeture				Négative ou positive, selon circonstances	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible
Emploi, revenu et employabilité de la population	Construction	La main-d'œuvre et l'approvisionnement La fin des opérations minières	Amélioration de l'emploi, du revenu et de l'employabilité des travailleurs.	Blocs A et D	Positive	Faible	Régionale	Courte	Faible
	Exploitation				Positive	Forte	Régionale	Moyenne	Forte
	Fermeture				Négative	Moyenne	Régionale	Courte	Moyenne
Logement et milieu familial	Construction	La main-d'œuvre et l'approvisionnement La fin des opérations minières	Augmentation de la pression sur le marché du logement et hausse du coût des résidences et des loyers.	Blocs A, D et E	Négative	Faible	Régionale	Courte	Faible
	Exploitation				Négative	Faible	Régionale	Courte	Faible
	Fermeture				Négative	Faible	Régionale	Courte	Faible
Modification du milieu de vie des résidents riverains	Construction	La préparation et l'aménagement des sites	Modifications du milieu de vie des résidents riverains causées par la construction et les opérations de la mine et perceptions associées à ces modifications (anticipées ou ressenties).	Blocs F, G et H	Négative	Faible	Locale	Courte	Faible
	Exploitation	L'utilisation et l'entretien de la machinerie La gestion des eaux La gestion des matières dangereuses, des carburants et des matières résiduelles			Négative	Faible à moyenne	Locale	Courte	Faible à moyenne
	Fermeture	La main-d'œuvre, l'approvisionnement et la circulation routière La construction et la présence des infrastructures et bâtiments L'extraction, la manutention, le stockage et le traitement du minerai Le transport du concentré La restauration du site			Négative	Faible	Locale	Courte	Faible
Cohésion sociale	Construction	La main-d'œuvre et l'approvisionnement La fin des opérations minières	Faible risque de perturbation de la cohésion sociale en raison de travailleurs provenant de l'extérieur	Blocs A, F, G H et I	Négative	Faible	Régionale	Courte	Faible
	Exploitation				Négative	Faible	Régionale	Courte	Faible
	Fermeture				Aucun	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Tableau 35 Synthèse des impacts résiduels (suite)

Composante concernée	Phase de réalisation	Source d'impact	Description de l'impact	Mesure d'atténuation et de bonification*	Nature de l'impact	Intensité de l'impact	Étendue de l'impact	Durée de l'impact	Importance de l'impact
Circulation routière	Construction	La main-d'œuvre et l'approvisionnement	Augmentation de la circulation sur la route 138 dans le secteur du canton Arnaud et sécurité des usagers.	Bloc J	Négative	Faible à moyenne	Locale	Courte	Faible à moyenne
	Exploitation				Négative	Faible	Locale	Moyenne	Moyenne
	Fermeture				Aucun	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Services de garde à l'enfance et éducatifs	Construction	La main-d'œuvre et l'approvisionnement La fin des opérations minières	Possible déséquilibre entre l'offre et la demande, soit une augmentation ou une diminution, dans les services de garde et les écoles de Sept-Îles.	Blocs A, D et K	Aucun	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Exploitation				Négative	Faible	Régionale	Moyenne	Moyenne
	Fermeture				Négative	Faible	Régionale	Moyenne	Moyenne
Services sociaux et de santé	Construction	La main-d'œuvre et l'approvisionnement	Sollicitation des services sociaux et de santé pour répondre aux besoins des populations de travailleurs de la Mine Arnaud et de leur famille, selon le contexte.	Blocs A, B, C, D et L	Négative	Faible	Régionale	Courte	Faible
	Exploitation				Négative	Faible	Régionale	Courte	Faible
	Fermeture				Négative	Faible	Régionale	Courte	Faible
Services de sécurité publique	Construction	La main-d'œuvre et l'approvisionnement	Augmentation de la pression sur les services de sécurité publique en raison d'une hausse de certains problèmes de sécurité et d'ordre public.	Blocs A, B, C, D et J	Négative	Faible à moyenne	Régionale	Courte	Faible à moyenne
	Exploitation				Négative	Faible	Régionale	Courte	Faible
	Fermeture				Négative	Faible	Régionale	Courte	Faible
Infrastructures et services municipaux	Construction	La main-d'œuvre et l'approvisionnement	Pression potentielle sur les infrastructures municipales de services.	Blocs A, D et E	Négative	Faible	Régionale	Courte	Faible
	Exploitation				Négative	Faible	Régionale	Courte	Faible
	Fermeture				Aucun	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Contexte démographique	Construction	La main-d'œuvre et l'approvisionnement La fin des opérations minières	Changements dans la démographie régionale.	Blocs A et D +	Positif	Faible	Régionale	Courte	Faible
	Exploitation				Positif	Faible	Régionale	Moyenne	Moyenne
	Fermeture				Négative	Faible	Régionale	Courte	Faible

*: voir le tableau 36 pour une description détaillée des mesures.

Tableau 36 Mesures d'atténuation, de compensation et de bonification

Bloc	Mesures
	Emploi local et régional
A	Participation à Côte-Nord Économique, un organisme nouvellement créé par la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, ou mise sur pied d'un comité de maximisation des retombées économiques locales et régionales propre au projet qui pourrait, par exemple, être composé de représentants d'organismes régionaux à vocation économique ainsi que de représentants innus.
	Insertion dans les contrats de clauses de sous-traitance régionale sur une base compétitive.
	Entente sur les répercussions et les avantages (ERA) avec le conseil de bande de Uashat et Mani-Utenam.
	Diffusion (journaux, site Internet) d'une liste détaillant la nature et les prérequis (scolarité, formation) des emplois créés par le projet.
	Développement et mise sur pied de programmes régionaux de formation et de mise à jour visant à répondre aux besoins spécifiques de Mine Arnaud en collaboration avec les institutions d'enseignement régionales.
	Comportements sexuels à risque
B	Offrir un soutien à la recherche d'emploi pour les conjoints des travailleurs recrutés hors région.
	Sensibilisation des travailleurs à la problématique des comportements sexuels à risque via le service d'infirmierie durant la phase de construction et la présence d'une infirmière au complexe minier en phase d'opération.
	Collaboration entre Mine Arnaud et les organismes qui feront la demande concernant les programmes scolaires (« Écoles en santé ») et communautaires de sensibilisation et de protection associés à la problématique des comportements sexuels à risque.
	Consommation d'alcool
C	Programme d'aide aux employés (PAE) offert en phase de production (service-conseil anonyme offert aux travailleurs aux prises avec la problématique de consommation d'alcool, toxicomanie, etc.).
	Appui de Mine Arnaud aux activités promotionnelles de campagne d'information préparées par des organismes de Sept-Îles qui luttent contre la consommation excessive d'alcool et de drogues en concertation avec les intervenants du milieu.
	Sensibilisation des travailleurs à la problématique de la consommation excessive d'alcool et de drogues via le service d'infirmierie durant la phase de construction et la présence d'une infirmière au complexe minier en phase d'opération.
	Tests de pré-embauche auprès des candidats sélectionnés lors de phase de production pour vérification de la consommation d'alcool et de drogue.
	Politique ferme de contrôle de la consommation excessive d'alcool et de drogues au travail explicitée dans le manuel de l'employé.
	Fermeture
D	Comité de reclassement et soutien psychologique via le PAE.
	Orientation vers des programmes de formation pour la réorientation de carrière pour les employés désirant se réorienter selon les programmes gouvernementaux en vigueur.
	La communauté d'accueil sera avisée tôt de la cessation des activités de la mine.
	La communauté socioéconomique régionale et les citoyens seront associés à la planification de la cessation des activités minières par l'entremise du comité de consultation et de suivi pour mieux prévenir les effets de la période postexploitation de la mine et pour développer un processus pour en assurer une gestion efficace.
	En phase d'exploitation, mise en place d'un fonds de diversification économique.
	Élaboration d'un plan de fermeture dans une perspective de développement sociocommunautaire durable des communautés d'accueil.

Tableau 36 Mesures d'atténuation, de compensation et de bonification (suite)

Bloc	Mesures
Logement	
E	Collaboration avec les autorités pour suivre la situation du logement.
	Durant la période de construction, utilisation du campement de travailleurs construit par un promoteur local à Sept-Îles ou par Mine Arnaud sur le site si la première option ne va pas de l'avant.
	Utilisation du campement de travailleurs pour une phase de transition, si aucune autre alternative de logement n'est disponible au démarrage de l'exploitation.
	Soutien logistique de Mine Arnaud aux activités des organismes communautaires de Sept-Îles qui travaillent à répondre à la problématique du logement en concertation avec les intervenants du milieu.
Cadre d'ententes et d'acquisitions	
F	Mise en place du cadre d'ententes et d'acquisitions dont les principaux principes sous-jacents sont d'offrir des choix aux propriétaires riverains et du temps pour prendre leur décision.
	Maintien de l'offre d'ententes et d'acquisitions pour une période de cinq ans à partir de la date de diffusion du cadre final.
Moyens et outils d'information et de consultation	
G	Activités de préconsultation (rencontres sectorielles, ateliers thématiques, ligne info-citoyenne, etc.) en amont du processus de participation publique sous l'autorité du BAPE.
	Collaboration avec les autorités responsables du CSSS de Sept-Îles pour la diffusion d'information sur les impacts psychosociaux liés au projet.
	Création d'un comité de consultation et de suivi représentatif des parties prenantes du milieu.
	Mise à jour continue du site Internet de Mine Arnaud où les étapes d'avancement du projet seraient documentées.
	Conférences sur le projet.
	Gestion des plaintes par Mine Arnaud de concert avec le comité de consultation et de suivi basée sur l'engagement de répondre aux citoyens dans une période courte donnée.
Impacts	
<i>Bruit</i>	
Localisation des principales infrastructures du projet le plus loin possible des résidences, au nord des lignes d'Hydro-Québec	
Butte-écran	
Équipements avec de bonnes performances sonores	
Alarmes de recul non perceptibles à distance	
Boîtes de camion en caoutchouc	
H	Programme de suivi des niveaux sonores aux plus proches résidences pour confirmer le respect des normes
	Ajustement des opérations en cas de dépassement des normes (voir étude sectorielle sur les niveaux sonores pour les détails.)
<i>Vibrations</i>	
Programme d'inspection des fondations (avant le début des travaux)	
Suivi des niveaux de vibration	
Ajustement des opérations en cas de dépassement des normes (voir étude sectorielle sur les vibrations et le dynamitage pour les détails.)	

Tableau 36 Mesures d'atténuation, de compensation et de bonification (suite)

Bloc	Mesures
	<i>Qualité de l'air</i>
	Arrosage régulier des routes du site minier
	Entreposage sous un dôme fermé du minerai concassé et son transport dans des convoyeurs fermés
	Installation de dépoussiéreurs aux endroits stratégiques
	Maintien du parc à résidus dans des conditions humides afin de limiter l'érosion par le vent
	Transport du concentré vers le port de Sept-Îles dans des wagons fermés
H	Programme de suivi (stations d'échantillonnage et publication des résultats des suivis)
	Ajustement des opérations en cas de dépassement des normes (voir étude sectorielle sur la qualité de l'air pour les détails.)
	<i>Paysage</i>
	Simulations visuelles
	Restauration progressive
	Butte-écran (voir étude sectorielle sur le paysage pour les détails.)
	Cohésion sociale
	Transparence quant aux critères d'embauche, de sélection et de sous-traitance.
	À compétence égale, priorité donnée, dans le cas des travailleurs provenant de l'extérieur pour participer à l'exploitation, à ceux qui auraient déjà de la famille à Sept-Îles.
I	Durant la période de construction, utilisation du campement de travailleurs construit par un promoteur local à Sept-Îles ou par Mine Arnaud sur le site si la première option ne va pas de l'avant.
	Utilisation du campement de travailleurs pour une phase de transition, si aucune autre alternative de logement n'est disponible au démarrage de l'exploitation.
	Circulation routière
	Possibilité de mise en place de navettes en période de construction si le campement de travailleurs est situé sur le site de la mine, ainsi que la mise sur pied d'un programme de mobilité durable, qui pourrait être poursuivi durant la phase d'exploitation.
J	En collaboration avec Sûreté du Québec et le ministère des Transports du Québec, développement d'un programme de prévention et de sécurité routière qui serait mis en œuvre durant les phases de construction et d'exploitation. L'objectif du programme serait d'amener les travailleurs à adopter un comportement responsable sur le réseau routier et, par conséquent, de créer un milieu de vie sécuritaire pour tous.
	Dans la mesure du possible, moduler l'horaire des travailleurs affectés à la construction et à l'exploitation de la mine afin que les changements de quart de travail ne coïncident pas, ou le moins possible, avec ceux des travailleurs de Pointe-Noire (aluminerie Alouette, usine de bouletage de Cliffs Natural Resources, Port de Sept-Îles, etc.).
	Services de garde à l'enfance et éducatifs
	Suivi serré de la situation des services de garde à l'enfance et éducatifs grâce à la participation de Mine Arnaud à des tables de concertation locale avec les autorités responsables dès la phase de construction.
K	Dans le cas où la situation de l'offre de logements lors de la période d'exploitation soit insuffisante, et qu'aucune autre alternative n'était offerte par le milieu, Mine Arnaud pourrait poursuivre l'utilisation du campement de travailleurs conçu pour la construction afin d'héberger ses travailleurs permanents pendant une période de transition, jusqu'à ce que les conditions soient plus favorables à l'établissement de ces derniers avec leur famille dans le milieu.

Tableau 36 Mesures d'atténuation, de compensation et de bonification (suite)

Bloc	Mesures
	Services sociaux et de santé
	<p>Programme d'aide aux employés (PAE) offert en phase d'opération (différents services offerts aux travailleurs, dont un service-conseil anonyme pour les travailleurs aux prises avec des problèmes personnels, de l'aide au budget, etc.).</p> <hr/> <p>Présence d'un service de santé sur le chantier durant la phase de construction et d'un service d'infirmier au complexe minier en phase d'opération. Sensibilisation et information par rapport à différentes problématiques (comportements sexuels à risque, consommation excessive d'alcool et de drogues, etc.), programme de prévention en collaboration avec l'ASSS (vaccins, dépistage, etc.).</p> <hr/> <p>Mesures de santé et de sécurité rigoureuses dans le chantier de construction comme lors de l'exploitation.</p>
L	<p>Pour les nouveaux employés venant de l'extérieur, les mesures d'intégration des familles permettant de réduire les impacts du déplacement (aide à la recherche de logement et au déménagement, aide à l'inscription à l'école et autres services locaux, organisation de visites des lieux, soutien à la recherche d'emploi pour les conjoints, organisation d'activités d'introduction au voisinage, etc.) sont assurées par le service des ressources humaines.</p> <hr/> <p>Appui de Mine Arnaud aux activités promotionnelles de campagne d'information préparées par des organismes communautaires de Sept-Îles qui offrent service et support aux groupes de la population plus vulnérables en concertation avec les intervenants du milieu.</p>

Tableau 37 Projets, actions et événements passés, en cours ou futurs dans l'agglomération de Sept-Îles

	Passé	En cours	Futur	Incidence sur les composantes
Raccordement des centrales de la Romaine-1 et de la Romaine-2 au poste Arnaud (2012-2013)			X	<ul style="list-style-type: none"> Présence de travailleurs temporaires susceptibles d'utiliser les services sociaux et de santé durant la construction. Hausse de la circulation sur la route 138 durant les travaux. Création d'emplois locaux : augmentation de la population, de la pression immobilière et de la pression sur les services de santé et sociaux.
Infrastructures et activités du Port de Sept-Îles	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Hausse de la circulation en direction du Port et sur la route 138. Création de 300 nouveaux emplois directs. Augmentation de la pression immobilière et de la pression sur les services de santé et sociaux. Hausse de la circulation routière en direction de Pointe-Noire; problème de congestion sur la route 138 aux heures de changements de quart de travail.
Implantation d'Aluminerie Alouette à Pointe-Noire (1992), expansion de l'usine (2005) et prévision de la phase 3 (échancier à déterminer)	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois locaux : augmentation de la population, de la pression immobilière et de la pression sur les services de santé et sociaux. Hausse de la circulation en direction du centre-ville et sur la route 138.
Installations de bouletage de la minière Iron Ore Company (IOC) et démantèlement des installations en 2012	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois locaux : augmentation de la population, de la pression immobilière et de la pression sur les services de santé et sociaux. Hausse de la circulation en direction du centre-ville et sur la route 138.
Activités d'entreposage et de transbordement de minerai dans le Port				<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois locaux : augmentation de la population, de la pression immobilière et de la pression sur les services de santé et sociaux. Hausse de la circulation en direction du Port et sur la route 138.
Usine de bouletage de Cliffs Natural Resources (anciennement Mine Wabush)		X		<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois locaux : augmentation de la population, de la pression immobilière et de la pression sur les services de santé et sociaux. Hausse de la circulation en direction du Port et sur la route 138.
Transformation du minerai de fer par le consortium IIBG et Severstal			X	<ul style="list-style-type: none"> Création de 500 nouveaux emplois. Augmentation de la pression immobilière et de la pression sur les services de santé et sociaux.
Aménagement d'infrastructures de manutention du concentré de fer au Port de Sept-Îles, projet minier du Lac Bloom			X	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois locaux : augmentation de la population, de la pression immobilière et de la pression sur les services de santé et sociaux.
Stockage du concentré de fer et installation de chargement à Pointe-Noire, Projet minier Kami, Alderon Iron Ore Corporation			X	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois locaux : augmentation de la population, de la pression immobilière et de la pression sur les services de santé et sociaux.
Construction et exploitation d'un réseau de chemins de fer dans les régions de la Côte-Nord et du Labrador ainsi qu'un terminal de manutention et d'entreposage du minerai à Pointe-Noire, projet de la Compagnie du chemin de fer minier de la Côte-Nord Inc.			X	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois locaux : augmentation de la population, de la pression immobilière et de la pression sur les services de santé et sociaux. Hausse de la circulation routière en direction de la Pointe-Noire.

Source : Roche Itée, 2012 et GENIVAR, 2012a.

Mine Arnaud suivra de près la situation du logement à Sept-Îles, la pression pouvant être exercée par les travailleurs embauchés dans le cadre de la construction comme de l'exploitation du complexe minier. Dans l'éventualité, fort probable, où il est prévu que la problématique du logement persiste encore lors du démarrage de la construction, Mine Arnaud en collaboration avec les autorités conviendra d'utiliser les installations qu'un promoteur local mettrait à la disposition des travailleurs temporaires ou ses propres installations. Si malgré les efforts des intervenants du milieu la problématique d'accessibilité du logement reste difficile lors du démarrage de la production en 2015, le campement de travailleurs pourrait alors être utilisé comme solution temporaire par les travailleurs de Mine Arnaud.

6.6.1.2 Effets cumulatifs

La concrétisation du nombre passablement élevé de projets annoncés dans la région de Sept-Îles pourrait créer une pression supplémentaire non négligeable sur la pénurie de logements qui sévit déjà.

La mise en chantier combinée de tous ces projets pourrait amener de nombreux travailleurs temporaires dans la ville durant les dix prochaines années. De nombreux emplois permanents seraient également créés, ce qui pourrait résulter en l'arrivée de nouveaux habitants permanents, d'où l'impact éventuel sur le marché immobilier résidentiel. Soulignons que bon nombre de ces projets sont tributaires des fluctuations du marché du fer. Ainsi, les promoteurs de certains projets pourraient reporter leur mise en œuvre. Certains autres projets, comme celui de l'aluminerie Alouette, pourraient être retardés en fonction de la conjoncture économique mondiale.

Étant donné la nature incertaine et embryonnaire de plusieurs projets, il est hasardeux, voire impossible pour le moment, d'avancer un chiffre quant aux impacts cumulatifs en terme de nombre de travailleurs temporaires et d'emplois permanents qui seront créés d'ici 2025 à Sept-Îles. Cependant, le nombre élevé de projets pouvant avoir un impact sur la composante du logement et l'essor actuel de la ville laissent penser que les effets cumulatifs sur le logement pourraient être considérables.

Toutefois, les mesures actuellement mises en œuvre par la Ville dans son plan d'action visant à contrer la pénurie de logements, ainsi que les actions parallèles de DÉSI, devraient permettre d'atténuer ces impacts cumulatifs. Les mesures annoncées permettraient d'augmenter l'offre de logement à court et moyen termes.

6.6.1.3 Mesures d'atténuation et suivi

Plusieurs options sont envisagées par Mine Arnaud pour l'hébergement des travailleurs durant la phase de construction. Il s'agit tout d'abord de l'utilisation du campement de travailleurs mis sur pied par un promoteur local dans le noyau urbain de Sept-Îles. Si celui-ci n'est pas disponible, Mine Arnaud aménagera son propre campement de travailleurs, d'une capacité de 400 ouvriers.

De plus, Mine Arnaud fera tous les efforts possibles pour que le personnel en phase de construction comme en exploitation provienne de la région, ce qui limiterait le nombre de nouveaux arrivants.

La problématique du logement est connue à Sept-Îles et la Ville s'affaire déjà à trouver des solutions au problème en favorisant l'implantation de projets immobiliers. La période d'attente avant la mise en œuvre de la production permet de penser que les projets immobiliers seraient au rendez-vous au démarrage de la production.

Toutefois, dans l'éventualité où la problématique du logement persisterait encore lors du début de l'exploitation de la mine, prévue en 2015, Mine Arnaud travaillera de concert avec les autorités locales afin d'identifier des solutions pour loger ses travailleurs. Par ailleurs, la présence du campement de travailleurs, implanté pour la phase de construction, permettrait de fournir une solution temporaire aux employés de production qui proviendraient de l'extérieur de Sept-Îles. Ils pourraient y loger jusqu'à ce qu'un logement devienne disponible.

Compte tenu de l'importance de la demande éventuelle de main-d'œuvre, des délais possibles dans l'implantation des projets immobiliers et des difficultés déjà ressenties, on considère qu'il pourrait y avoir un effet cumulatif sur le logement, mais d'intensité faible en raison des mesures d'atténuation. L'étendue serait régionale, car l'impact concernerait la ville de Sept-Îles. La durée serait quant à elle courte puisque les projets de construction domiciliaire pourraient être implantés dans un horizon de trois ans. L'importance de l'impact cumulatif résiduel serait faible.

Soulignons que cette évaluation pourrait varier en fonction de la conjoncture économique liée notamment à la fluctuation du marché des métaux.

6.6.2 Circulation routière

6.6.2.1 Actions, évènements ou projets d'importance

Les actions, évènements et projets passés, en cours ou à venir dans la ville de Sept-Îles, ayant des effets sur la circulation routière ou qui en auront dans les années à venir, sont principalement de nature industrielle.

Tel que décrit à la section 6.2.2.3, le problème le plus important de congestion identifié par la population lors des activités préliminaires d'information-consultation et de préconsultation survient aux heures de changements de quart de travail de l'Aluminerie Alouette, dans le secteur de Pointe-Noire. Cette entreprise, qui a débuté ses activités en 1992, a depuis augmenté sa production par l'ajout d'une seconde phase en 2005 et en planifie une autre. L'agrandissement de 2005 fait en sorte que les déplacements des employés sont importants et la troisième phase annoncée accentuerait la difficulté.

Le secteur de Pointe-Noire et les installations portuaires sont également utilisés par la compagnie Cliffs Natural Resources (anciennement Mine Wabush), qui y possède une usine de bouletage. La compagnie emploie 350 employés, et ce, depuis au moins 1998 (Ville de Sept-Îles, 2011 dans Roche ltée, 2012). La présence de cette usine vient certainement augmenter la circulation locale en période de pointe. Il en irait de même du projet de stockage du concentré de fer et d'installations de chargement à Pointe-Noire de la minière Alderon, tout près des installations actuelles de Cliffs Natural Resources, qui, s'il se réalise, devrait employer une quantité importante de main-d'œuvre.

À court terme, les nombreux projets au port de Sept-Îles, dans le secteur de Pointe-Noire (agrandissement du terminal, construction d'un quai multi-usager et réaménagement du terminal Pointe-aux-Basques) ont pu avoir ou auront une incidence sur le passage de véhicules (voitures ou camions) dans le secteur problématique de la route 138 situé entre le chemin d'accès à Pointe-Noire et le parc Ferland. Toutefois, ces effets sont temporaires et limités aux périodes de construction.

Concernant l'accroissement du nombre de passages de véhicules lourds, les activités de construction du chantier de la Romaine, situé à plus de 200 km à l'est de la ville de Sept-Îles, sont identifiées comme une source probable de cet accroissement depuis la mise en chantier en 2009. De plus, les travaux de raccordement des centrales de la Romaine-1 et de la Romaine-2 au poste Arnaud

auraient également comme effet d'augmenter le passage de véhicules lourds durant les phases de déboisement et de construction. La période de pointe envisagée de circulation des camions aurait lieu au cours des années 2012 et 2013 (MDDEP, 2011 b dans Roche ltée, 2012).

Le débit journalier moyen annuel (DJMA) ainsi que le pourcentage de camions enregistrés à 1,7 km à l'est de la sortie du chemin de la Pointe-Noire, entre 2004 et 2011, indiquent des fluctuations irrégulières dans le temps. De 2008 à 2011, le DJMA présente une augmentation de 8,5 %, alors que le pourcentage de camions est demeuré le même. Il faut noter toutefois que ces données de circulation ne permettent pas de juger de l'effet ponctuel du va-et-vient des travailleurs de Pointe-Noire sur le trafic routier de la route 138 (Roche ltée, 2012).

6.6.2.2 Effets cumulatifs

Aucune prévision quantitative de la hausse du trafic routier n'est actuellement disponible concernant les activités liées aux autres projets devant s'implanter à court terme dans le secteur de Pointe-Noire. Toutefois, le nombre important de nouveaux travailleurs et les mises en chantier impliqueraient nécessairement une certaine hausse du débit moyen journalier (à court, moyen et long termes) et du nombre de passages de camions (à court terme).

Pour le projet de Mine Arnaud seulement, les 800 à 1 000 travailleurs requis en phase de construction et les quelque 330 travailleurs en phase d'exploitation représenteront des déplacements supplémentaires sur la route 138. En exploitation, on estime que le déplacement des travailleurs représenterait une augmentation quotidienne d'environ 165 déplacements (aller-retour) répartis sur trois moments différents au cours de la journée. Le transport du bois récupéré représentera pour sa part quelque 650 voyages de camions-remorques (de 30 m³) en phase de construction (donc en moyenne environ un par jour) et 1 070 voyages de camions-remorques en phase d'exploitation (le déboisement, qui sera réalisé sur plusieurs années, sera requis lors de l'aménagement des cellules du parc à résidus).

Les effets du projet combinés à ceux de la hausse des activités dans le secteur de Pointe-Noire et des projets liés au complexe de la Romaine auront probablement un impact sur la circulation routière de la route 138 à Sept-Îles, mais il est difficile de quantifier cet impact en l'absence de données précises pour la majorité de ces projets. Étant donné l'importance des projets annoncés en termes de nombre de travailleurs, il n'en demeure pas moins que l'impact cumulatif appréhendé devrait faire l'objet de mesures d'atténuation et de suivi de la part de tous les acteurs concernés.

6.6.2.3 Mesures d'atténuation et suivi

Mine Arnaud étudie des options de réduction du trafic lié au déplacement des travailleurs, par exemple, la mise en service d'une navette transportant les travailleurs au chantier et le décalage de l'horaire des travailleurs pour éviter l'heure de pointe.

Par ailleurs, Mine Alouette a mis sur pied un service de navette, Hydro-Québec a prévu des mesures pour atténuer l'impact de ses projets (Romaine et raccordement poste Arnaud) et il est probable que les autres acteurs économiques qui s'implanteront dans le secteur de Pointe-Noire feront de même.

Si les acteurs entreprennent les mesures d'atténuation décrites ci-haut et en font le suivi de façon adéquate, l'intensité de l'impact cumulatif sur la circulation routière serait faible et d'étendue locale puisqu'il serait ressenti principalement à la hauteur du canton Arnaud. La durée de l'effet cumulatif est considérée courte puisque l'on considère que les mesures d'atténuation pourraient être mises en œuvre à court terme. Conséquemment, l'effet cumulatif résiduel devrait être d'importance faible.

6.6.3 Services de santé et sociaux

6.6.3.1 Situation, actions, évènements ou projets d'importance

Le CSSS de Sept-Îles est le point de service d'un territoire qui dépasse largement la ville de Sept-Îles et sur lequel de nombreux projets miniers sont en cours ou à l'étude. La hausse de la demande des services est donc liée non seulement à la croissance de la population et de certaines problématiques sociales sur le territoire septilien même, mais également à l'évolution de la situation des milieux desservis par le CSSS.

C'est ainsi que les chantiers en cours, à Sept-Îles comme sur le territoire desservi, augmentent la population de travailleurs à desservir. Cette population est plus à risque puisqu'elle est employée dans des chantiers de construction complexes.

Les services de santé et sociaux ressentent déjà les effets des projets en cours, notamment les projets miniers du nord. Par exemple, l'hôpital de Sept-Îles dessert les urgences graves provenant des centres de Havre-Saint-Pierre, Schefferville et Fermont. Selon des intervenants de la santé consultés en septembre 2012 par Mine Arnaud, on y note une hausse importante du nombre de transferts au cours des dernières années. De plus, les difficultés de recrutement du personnel médical et

d'intervention sociale augmentent la pression sur le personnel en place. Cette situation pourra perdurer encore pendant quelques années si tous les projets annoncés se réalisent. En effet, tel que déjà mentionné, la ville de Sept-Îles constitue un lieu de transit important pour les matières premières et les travailleurs dans le contexte des projets miniers actuels et projetés. Ces projets ainsi que les développements du Port de Sept-Îles et l'implantation d'industries pourraient faire augmenter le nombre de travailleurs à Sept-Îles et donc la demande de services.

Il est par ailleurs fort probable que le milieu enregistre une hausse de sa population dans les prochaines années, dont l'ampleur est difficile à évaluer. Si l'ensemble des projets annoncés se concrétise, il est probable que la hausse démographique sera plus importante que celle que la ville a déjà connue entre 2006 et 2011, soit 3 % en cinq ans (725 habitants). On prévoit qu'environ 170 à 230 familles, selon les possibilités de recrutement de personnel à Sept-Îles même, proviendront de l'extérieur et s'établiront dans le milieu lors de la phase d'exploitation du projet minier Arnaud, soit une hausse potentielle de 380 à 520 personnes. De fait, la Ville de Sept-Îles prévoit un besoin de 800 logements additionnels pour combler les besoins non comblés en 2011 et pour tenir compte de ceux qui seront suscités par les nouveaux projets. C'est plus du double du nombre de logements construits entre 2006 et 2011 dans l'agglomération (Roche Itée, 2012).

Cette hausse se produit dans un contexte où la situation du logement est difficile en raison notamment du faible investissement dans la construction de nouvelles unités depuis le milieu des années 1990. La situation tendue sur le marché immobilier, locatif et privé, exacerbe d'ailleurs certaines problématiques sociales (violence conjugale, conflits dans le couple, etc.). Ces difficultés affectent probablement les personnes plus fragiles psychologiquement ou économiquement, notamment les personnes seules, âgées, les familles monoparentales et les autochtones.

6.6.3.2 Effets cumulatifs

Aucune prévision quantitative de la hausse de la demande de services sociaux ou de santé concernant les activités liées aux autres projets devant s'implanter à court terme dans la région de Sept-Îles n'est actuellement disponible. Toutefois, une hausse importante de nouveaux travailleurs et de mises en chantier impliquerait nécessairement une certaine hausse de la demande de services.

Pour le projet minier Arnaud seulement, les 800 à 1 000 travailleurs requis en phase de construction et les quelque 330 emplois pendant l'exploitation généreraient une pression supplémentaire. Il est en effet probable que lors de ces deux phases, au moins la moitié des travailleurs proviendront de l'extérieur de la zone d'étude.

Les effets du projet minier Arnaud combinés à ceux de la hausse des activités dans le secteur de Pointe-Noire, du complexe de la Romaine, des projets d'infrastructures et des autres projets miniers auraient un impact sur la demande régionale de services de santé et sociaux, mais il est difficile de quantifier cet impact en l'absence de prévisions pour la majorité de ces projets. Il n'en demeure pas moins que l'impact cumulatif appréhendé serait probablement significatif. Il devrait faire l'objet de mesures d'atténuation et de suivi de la part de tous les acteurs concernés.

6.6.3.3 Mesures d'atténuation et suivi

Mine Arnaud a prévu offrir à ses employés des services de santé et sociaux de soutien via un PAE et un service d'infirmier sur le site. Certaines entreprises du milieu telles que IOC, Alouette et Cliffs Natural Resources ont pour leur part leur propre médecin (temps partiel). Ces mesures permettent de réduire les demandes sur le personnel des services publics en implantant notamment des mesures de prévention : vaccins, dépistage, suivis médicaux, par exemple.

Si les acteurs entreprennent ou continuent d'appliquer ces mesures d'atténuation et en font le suivi adéquat, l'intensité de l'impact cumulatif serait faible. Son étendue est régionale, car il touche les services offerts à l'ensemble de la population de Sept-Îles. La durée serait courte puisque les mesures en place pourraient être efficaces à court terme. Conséquemment, l'effet cumulatif résiduel sur les services de santé et sociaux serait d'importance faible.

7. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement déposée en mars 2012, Mine Arnaud s'est engagée à développer un plan de gestion environnementale (PGE). Ce chapitre rappelle sommairement les objectifs et les composantes de ce PGE. Par la suite, les intentions de Mine Arnaud quant à la composante du PGE en lien avec l'impact du projet sur la santé et ses déterminants, soit le plan d'intégration et d'insertion sociale, sont énoncées. Enfin, on discute des indicateurs qui pourraient être utilisés dans le cadre du programme de surveillance et de suivi environnemental du projet. Le choix final des indicateurs se fera en partenariat avec les intervenants du milieu, notamment ceux de la santé, qui travaillent actuellement à établir une série d'indicateurs qui seront utilisés dans les années à venir par le CSSS de la Côte-Nord ainsi que par le Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord (CPRCN) pour surveiller les impacts du Plan Nord sur la consommation des services au sein de leur établissement. Mine Arnaud entend donc travailler en partenariat avec ces intervenants afin que son programme de suivi environnemental s'inscrive dans cette démarche.

7.1 But et composantes du plan de gestion environnementale

Le PGE de Mine Arnaud aura pour but :

- de respecter le cadre réglementaire applicable au projet;
- d'atténuer les impacts négatifs du projet sur les milieux biophysique et humain;
- d'assurer la surveillance des activités et le suivi des impacts du projet;
- d'apporter des correctifs ou améliorations nécessaires selon le cas;
- de maximiser les retombées positives du projet.

Le PGE permettra ainsi de s'assurer de la mise en œuvre des bonnes pratiques utilisées dans l'industrie pour atténuer les impacts du projet ou les bonifier. De cette façon, il devient un outil intégrateur des aspects environnementaux et socioéconomiques liés au projet pendant sa réalisation tout en minimisant les impacts.

Le PGE du projet minier Arnaud sera principalement basé sur la norme ISO 14 001 qui est reconnue internationalement. Il regroupera dans un même document les détails relatifs aux :

- Mesures d'atténuation, exigences, plans spécifiques de gestion environnementale et procédures à mettre en œuvre afin d'éviter ou d'atténuer les impacts négatifs sur l'environnement social et le milieu naturel;
- Indicateurs et mesures de contrôle;
- Rôles et responsabilités des différents intervenants en matière de gestion environnementale et sociale.

Ce PGE et le système de gestion environnementale (SGE) qui lui permettra de s'actualiser dans les pratiques de l'entreprise seront élaborés après l'octroi des permis d'autorisation. Leur élaboration s'appuiera sur l'étude d'impact sur l'environnement, les résultats des consultations menées par Mine Arnaud, les recommandations du BAPE et enfin les exigences qui seront éventuellement incluses dans les autorisations émises pour le projet.

Il faut noter que les mesures visent à prévenir, éviter ou atténuer les impacts pouvant survenir durant les phases de construction, d'exploitation, de fermeture et de postfermeture du projet.

Des PGE spécifiques seront élaborés pour chacune des problématiques environnementales importantes du projet, afin de contrôler la performance environnementale du site. Chaque plan sera développé selon les exigences réglementaires, les autorisations, les critères environnementaux de conception et les directives du projet.

Les PGE spécifiques qui seront élaborés touchent les activités de gestion suivantes :

- Gestion des émissions atmosphériques;
- Gestion du bruit;
- Gestion des vibrations;
- Prévention de la pollution;
- Gestion des matières résiduelles et dangereuses;
- Plan d'intégration et d'insertion sociale.

Ces PGE spécifiques seront réévalués et révisés au besoin pour les phases de fermeture et de postfermeture.

7.2 Plan d'intégration et d'insertion sociale

Tel que précisé au chapitre 3 de l'étude d'impact (Roche Itée, 2012), Mine Arnaud entend déployer une démarche globale d'information, de consultation et de participation des parties prenantes, tout au long du cycle de vie de son projet. C'est la principale mesure de gestion des composantes sociales du PGE.

Afin de répondre aux préoccupations, attentes et autres demandes du milieu et afin de les engager dans la surveillance et le suivi du projet, un plan d'intégration et d'insertion sociale du projet dans la communauté sera élaboré et complété lorsque le

projet aura reçu les autorisations gouvernementales. Ce plan évolutif sera alimenté, entre autres, par le comité de consultation et de suivi regroupant les parties prenantes du milieu. Cette approche permettra à l'initiateur de traiter de façon proactive et systématique les enjeux soulevés par son projet. Les mesures d'insertion, de maximisation et d'atténuation proposées dans le cadre de l'étude d'impact et de la présente étude sectorielle sur les impacts du projet sur la santé et ses déterminants seront intégrées à ce plan. De plus, les engagements de Mine Arnaud en réponse aux préoccupations et attentes du public feront partie du Plan d'intégration et d'insertion sociale.

7.3 Surveillance et suivi environnemental

Un programme de surveillance et de suivi environnemental a été soumis dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement.

7.3.1 Surveillance environnementale

Le programme de surveillance environnementale décrit les moyens et les mécanismes mis en place pour s'assurer du respect des exigences légales et environnementales en lien avec le projet. Le programme vise notamment le respect des lois, des règlements et des autres considérations environnementales élaborées dans les plans et devis qui sont nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Le programme de surveillance environnementale permet de vérifier le bon déroulement des travaux, le fonctionnement des équipements et des installations et de surveiller toute perturbation de l'environnement causée par la réalisation, l'exploitation, la fermeture et le démantèlement du projet. La surveillance environnementale a donc pour but de s'assurer du respect :

- des mesures d'atténuation ou de compensation proposées dans l'étude d'impact;
- des conditions fixées dans le décret gouvernemental;
- des engagements de l'initiateur du projet prévus aux autorisations ministérielles;
- des exigences relatives aux lois et règlements pertinents.

En lien avec plusieurs préoccupations exprimées, et en conformité avec la loi sur la qualité de l'environnement, un protocole préliminaire de surveillance, pour les phases de construction, d'exploitation et de fermeture, de plusieurs composantes environnementales, a été présenté.

Celui-ci sera complété ultérieurement, à la suite de l'autorisation de la mise en œuvre du projet. Le programme définitif comprendra :

- la liste des éléments nécessitant une surveillance environnementale;
- l'ensemble des mesures et des moyens envisagés pour protéger l'environnement;
- les caractéristiques détaillées du programme de surveillance, lorsque celles-ci sont prévisibles (ex. : localisation des interventions, protocoles prévus, liste des paramètres mesurés, méthodes d'analyse utilisées, échancier de réalisation, ressources humaines et financières affectées au programme);
- un mécanisme d'intervention en cas de non-respect des exigences légales et environnementales ou des engagements de Mine Arnaud;
- les engagements de Mine Arnaud quant au dépôt des rapports de surveillance (nombre, fréquence et contenu);
- les engagements de Mine Arnaud quant à la diffusion des résultats de la surveillance environnementale auprès de la population concernée.

7.3.2 Suivi environnemental

Le programme de suivi environnemental décrit dans l'étude d'impact vise à déceler et à documenter tout changement dans l'environnement par rapport à l'état de référence (qu'il soit lié ou non au projet), de vérifier l'évaluation des impacts et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation ou de compensation prévues à l'étude d'impact.

Le suivi environnemental porte sur les composantes du milieu biophysique et du milieu humain nécessitant un suivi, et, notamment, sur certains indicateurs de développement durable permettant de suivre, pendant l'opération du projet, l'évolution d'enjeux identifiés dans l'étude d'impact.

Mine Arnaud prévoit la mise en place d'un comité de consultation et de suivi composé de représentants du milieu afin de s'assurer de la mise en œuvre du suivi et du respect des objectifs.

Le programme de suivi environnemental préliminaire présenté dans l'étude d'impact sera complété lors de l'élaboration du programme définitif à la suite de l'émission des autorisations gouvernementales pour la réalisation du projet.

Le programme de suivi proposé par Mine Arnaud comprend déjà plusieurs mesures propres au milieu social. Il s'agit notamment de celles ayant trait à l'utilisation du territoire et des retombées économiques. Les dimensions qui seront suivies diffèrent selon qu'elles ont trait à l'usage du territoire ou aux retombées économiques.

Usage du territoire

- Compensation des propriétaires de terrains et de résidences du canton Arnaud.
- Poursuite des activités des clubs de motoneige et de quad, du fait du déplacement du sentier Trans-Québec n° 3.
- Mesures de compensations de la perte d'habitat du poisson dans le secteur de la zec Matimek et utilisation de certaines mesures de compensation financières versées en raison de l'empiétement des installations minières dans le secteur Allard de la zec.
- Compensation des trappeurs en raison de l'empiétement des installations minières sur leur territoire de trappe et de piégeage.
- Compensation des villégiateurs en raison de l'empiétement des installations minières sur leur site de villégiature actuel.
- Suivi de la situation du logement à Sept-Îles généralement et de la situation des travailleurs de Mine Arnaud à ce sujet.

Retombées économiques

- Analyse de la nature et de l'ampleur des effets positifs enregistrés tant sur l'emploi que l'économie.
- Évaluation des mesures de bonification qui auront été mises en œuvre par l'entreprise (ex. : participation aux programmes régionaux de formation et taux de succès).
- Bilan des retombées économiques (emploi et économie) pour la communauté de Uashat mak Mani-Utenam.

À partir des constats découlant de la présente étude sur l'impact du projet sur la santé et ses déterminants, il conviendra également de réaliser des suivis spécifiques sur les composantes pouvant être affectées par le projet comme par d'autres projets et événements du milieu, soit : les comportements à risque, la situation des services de santé et sociaux, la circulation routière, la communauté locale et le voisinage, de même que la cohésion sociale. Tel que mentionné au début de ce chapitre, le choix des indicateurs du suivi pour chacune de ces composantes se fera en partenariat avec les intervenants du milieu. Par ailleurs, les sources d'information suivantes pourraient servir à documenter les indicateurs qui seront à déterminer :

Comportements à risque

- Suivi des efforts de sensibilisation interne et de l'appui aux organismes communautaires.
- Statistiques de consultation du programme de PAE de Mine Arnaud.
- Suivi des statistiques de santé publique : criminalité, maladies à déclaration obligatoire (MADO), consommation d'alcool.

Situation des services de santé et sociaux

- Revue des rapports sur les services de l'ASSSCN et du CSSS de Sept-Îles.
- Statistiques de consultation des services de santé par les employés de Mine Arnaud.

Circulation routière

- Registre de plaintes touchant la circulation de Mine Arnaud.
- Relevés de circulation (MTQ) de la route 138 dans la portion du canton Arnaud.
- Statistiques des accidents dans le secteur (Sûreté du Québec).

Communauté locale et voisinage

- Suivi de la perception des nuisances et des réactions psychosociales des riverains (canton Arnaud).
- Registre de plaintes de Mine Arnaud touchant les opérations et les nuisances.

Cohésion sociale

- Statistiques sur le nombre de travailleurs embauchés provenant de l'extérieur de Sept-Îles.
- Suivi de la revue de presse et des médias sociaux sur Mine Arnaud.
- Suivi de l'expérience d'intégration dans le milieu des employés de Mine Arnaud provenant de l'extérieur.
- Suivi des réactions de la population par le biais du comité de consultation et de suivi.

8. RÉFÉRENCES

- ACTION-EMPLOI SEPT-ÎLES. Non daté. *Site Internet*. En ligne : <http://action-emploi-sept-iles.com>. Consulté le 26 août 2012.
- AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA (AADNC). 2010. *Première Nation de Uashat mak Mani-Utenam*. En ligne : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100020216>. Consulté le 31 juillet 2012.
- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD (ASSSCN). 2012a. *Portrait de santé; et de bien-être de la population de la Côte-Nord. Contexte démographique*. 44 p.
- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD (ASSSCN). 2012b. *Portrait de santé; et de bien-être de la population de la Côte-Nord. Contexte socioculturel et contexte socioéconomique*. 44 p.
- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD (ASSSCN). 2012c. *Surveillance de l'état de santé de la population nord-côtière. Enquêtes santé Côte-Nord*. Présentation PowerPoint du 20 septembre 2012. 60 diapositives.
- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD (ASSSCN). 2011a. *Planification stratégique 2010-2015*. En ligne : <http://www.agencesante09.gouv.qc.ca/Default.aspx?section=document&id=405>. Consulté le 1^{er} août 2012.
- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD (ASSSCN). 2011b. *Rapport de gestion 2010-2011*. En ligne : <http://www.agencesante09.gouv.qc.ca/File.aspx?id=1278&lang=FR>. Consulté le 21 septembre 2012.
- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD (ASSSCN). 2010. *Rapport de gestion 2009-2010*. En ligne : <http://www.agencesante09.gouv.qc.ca/File.aspx?id=1088&lang=FR>. Consulté le 21 septembre 2012.
- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD (ASSSCN). 2009a. *Rapport de gestion 2008-2009*. En ligne : <http://www.agencesante09.gouv.qc.ca/File.aspx?id=845&lang=FR>. Consulté le 21 septembre 2012.
- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD (ASSSCN). 2009b. *Perception de l'érosion des berges de la Côte-Nord et perspectives de santé publique*. 42 p.

- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD (ASSSCN). 2007a. *Site Internet – Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord*. En ligne : <http://www.agencesante09.gouv.qc.ca/Default.aspx?section=document&id=375>. Consulté le 1^{er} août 2012.
- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD (ASSSCN). 2007b. *Profil des accidents de camions lourds en Côte-Nord et sur la route 138*. 111 p.
- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. 2001. *Le lien entre le statut socio économique et la santé de la population : explication des inégalités en matière de santé*. En ligne : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/resources-ressources/gradient-fra.php>. Consulté le 12 octobre 2012.
- ASSOCIATION CANADIENNE DE L'IMMEUBLE. 2012. *Realtor.ca*. En ligne : <http://www.realtor.ca/>. Consulté le 8 novembre 2012.
- BAULD L., CARROLL C., HAY G., McKELL C., NOVAK C., SILVER K. et L. TEMPLETON. 2010. *Alcohol Misusers' Experiences of Employment and the Benefit System*, Department for Work and Pensions, Research report # 718.
- BOURGOIN, N. 2009. *Mouvement économique et criminalité : quelques pistes de réflexion*. Nouvelle revue internationale de criminologie volume 6, 2009. 19 p.
- BRERETON, D. et P. FORBES. 2004. *Monitoring the Impact of Mining on Local Communities: A Hunter Valley Case Study*. Center for Social Responsibility in Mining, University of Queensland. 16 p.
- BROWN, R.B. et COLL. 1989. *Community Satisfaction and Social Integration in a Boomtown: A Longitudinal Analysis*. Rural Sociology, 54 (4), pp. 568-586.
- CANADIAN ABORIGINAL MINERALS ASSOCIATION (CAMA). 2005. *Aboriginal Community and the Mining Industry*. Brief to the 62nd Annual Mine Minister Conference, St-Andrew, New Brunswick. September 19.
- CANTIN A. 2012. *Agrandissement de l'aluminerie. La phase 3 d'Alouette toujours d'actualité?* Dans TVA Nouvelles, le 5 octobre 2012. En ligne : <http://tvanouvelles.ca/lcn/economie/archives/2012/10/20121005-171013.html>. Consulté le 12 novembre 2012.
- CÉGEP DE SEPT-ÎLES. 2011. *Rapport annuel 2010-2011*. En ligne : http://www.cegep-sept-iles.qc.ca/CLIENTS/1-cegepsi/docs/upload/sys_docs/RapportAnnuelCegep1011.pdf. Consulté le 31 juillet 2012.

- CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) DE SEPT-ÎLES. 2012a. *Rapport annuel de gestion 2011-2012*. En ligne : http://www.cssssi.qc.ca/medecins_accueil.html. Consulté le 1^{er} août 2012.
- CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) DE SEPT-ÎLES. 2012 b. *Plan stratégique 2012-2015*. 28 p.
- CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) DE SEPT-ÎLES. 2011. *Rapport annuel de gestion 2010-2011*. En ligne : <http://www.agencesante09.gouv.qc.ca/Document.aspx?id=671&lang=FR>. Consulté le 30 juillet 2012.
- CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) DE SEPT-ÎLES. Non daté. *Site Internet – Centre de santé et de services sociaux de Sept-Îles*. En ligne : <http://www.cssssi.qc.ca>. Consulté le 1^{er} août 2012.
- COALITION POUR QUE LE QUÉBEC AIT MEILLEURE MINE. Non daté. *Prévenir « fort tonnage, faible teneur »*. En ligne : <http://www.quebecmeilleuremine.org/content/pr%C3%A9venir-%C2%AB-fort-tonnage-faible-teneur-%C2%BB>. Consulté le 24 août 2012.
- COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'INDUSTRIE DES MINES (CSMIM). Non daté. *Estimation des besoins de main-d'œuvre du secteur minier au Québec 2010-2020*. En ligne : <http://www.cegep-sept-iles.qc.ca/CLIENTS/1-cegepsi/docs/upload/EstimationbesoinsmaindoeuvresecteurminierQuebec.pdf>
- COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CSST). 2012. *Programme d'intervention : la gestion de la santé et de la sécurité au quotidien dans les mines*. En ligne : http://www.csst.qc.ca/prevention/secteur/minier/Pages/programme_intervention.aspx. Consulté le 22 août 2012.
- COMMISSION SCOLAIRE DU FER. 2011. *Direction des services éducatifs – Élaboration des critères d'inscription-année scolaire 2012-2013*. En ligne : http://www.csdufer.qc.ca/client_file/upload/document/service%20educatif/CRI TERES%20D-INSCRIPTION%202012-2013-PROJET.pdf. Consulté le 31 juillet 2012.
- COMMISSION SCOLAIRE DU FER. Non daté. *Rapport annuel 2010-2011*. Présentation. 53 p.
- CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CÔTE-NORD (CRÉCN). 2008. *Rapport régional soumis dans le cadre du Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs – Avril 2008*. 20 p. et ann. En ligne : http://www.crecotenord.qc.ca/index2.php?option=com_docman&task=doc_view&gid=581&Itemid=77. Consulté le 30 juillet 2012.

- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. 2010. *Portrait statistique égalité femmes/hommes. Où en sommes-nous dans la Côte-Nord?* 99 p. En ligne : <http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-37-1124.pdf>. Consulté le 16 août 2012.
- CORPORATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE SEPT-ÎLES. 2012. *Les acteurs du milieu amorce une concertation en matière de qualité de l'air*. Communiqué de presse. 22 octobre 2012. Sept-Îles.
- COUTURE, Y. 2010. *Évaluation de la qualité de l'air à Sept-Îles – Analyse globale de la situation à partir de données historiques et d'une campagne de mesures effectuée en 2009*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement. 32 p.
- DEMERS A. et A. QUESNEL VALLÉE. 1998. *L'intoxication à l'alcool : conséquences et déterminants*, Ministère de la Santé et des Services sociaux. Conseil permanent de lutte à la toxicomanie. Québec. 60 p.
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SEPT-ÎLES (DESI). 2011. *Bottin des entreprises*. En ligne : http://www.deseptiles.com/fr/bottindesentreprises_43/. Consulté le 2 août 2012.
- DISPENSARE DIÉTÉTIQUE DE MONTRÉAL (DDM). 2011. *Étude sur la détermination du coût du panier à provisions nutritif dans trois régions du Québec. Rapport du projet – Région de la Côte-Nord*. 57 p.
- DOUCET, C. 2000. *Les impacts de l'implantation d'un mégaprojet industriel sur le parc intermunicipal de logements : le cas du complexe industriel Alcan à Alma*. 309 p.
- DUPUIS, J.P. 1993. *L'impact socioculturel des pratiques de gestion : le cas de deux entreprises minières en Abitibi*. *Gestion*, mai 1993, 13 p.
- EMPLOI-QUÉBEC. 2009. *Centres locaux d'emploi*. En ligne : <http://emploiQuebec.net/cle/index.asp>. Consulté le 26 août 2012.
- FEDERATION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS (FEEP). 2012. *Institut d'enseignement de Sept-Îles*. En ligne : http://www.annuairefeep.com/fiche.cfm?eta_id=240. Consulté le 31 juillet 2012.
- FERRAND A. et L. MOUNIER. 1998. *Influence des réseaux de confiance sur les relations sexuelles*. Dans Bajos N., Bozon M., Ferrand A., Giami A. et A. Spira (eds). *La sexualité aux temps du Sida*, Paris, PUF, 1998, p. 255-304.

- GAY ZINS M. 2011. *Déterminants sociaux des consommations d'alcool dans la cohorte GAZEL*. Thèse de doctorat. École doctorale de Santé publique. Paris-Sud. 146 p. et annexe.
- GENIVAR. 2012a. *Chemin de fer minier de la Côte-Nord – Résumé*. Document produit pour la Compagnie du chemin de fer minier de la Côte-Nord Inc. 16 p. En ligne : <http://www.ceaa-acee.gc.ca/050/documents/p80006/81150F.pdf>. Consulté le 12 novembre 2012.
- GENIVAR. 2012 b. *Projet minier Arnaud. Rapport sectoriel. Étude sonore liée à la construction et à l'exploitation*. Rapport de GENIVAR à Mine Arnaud inc. 51 p. et annexes.
- GENIVAR. 2012c. *Projet minier Arnaud. Rapport sectoriel. Programme de suivi acoustique*. Rapport de GENIVAR à Mine Arnaud inc. 16 p. et annexes.
- GENIVAR. 2008. *Projet minier aurifère Canadian Malartic – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*. Rapport de GENIVAR Société en commandite à La Corporation minière Osisko. 734 p. et ann.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2011. *Le Plan Nord*. En ligne : <http://www.plannord.gouv.qc.ca>. Consulté le 24 août 2012.
- HYDRO-QUÉBEC. 2012. *Projet du complexe de la Romaine. Incidences sociales pour les Minganois. Principales préoccupations des Minganois à l'égard du projet*. En ligne : http://www.hydroquebec.com/romaine/environnement/pdf/sondage_preoccupation_minganois.pdf. Consulté le 1^{er} octobre 2012.
- INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM (ITUM). Non daté. *La mission de Uauitshitun*. En ligne : http://www.itum.qc.ca/page.php?rubrique=sc_santeservicessociaux. Consulté le 2 août 2012.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2012a. *Bulletin statistique régional – Édition 2012*. En ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/09_Cote_Nord.pdf. Consulté le 24 juillet 2011.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2012b. *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1^{er} juillet des années 1996 à 2011, selon le découpage géographique au 1^{er} juillet 2011*. En ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm. Consulté le 24 juillet 2011. Fichier Excel.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2012c. *Estimation de la population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 2001 à 2011 (découpage géographique au 1^{er} juillet 2011)*. En ligne :

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm. Consulté le 24 juillet 2012. Fichier Excel.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2012d. *Estimation de la population des MRC et des territoires équivalents selon le groupe d'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 1996 à 2011 (découpage géographique au 1^{er} juillet 2011)*. En ligne :

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm Consulté le 24 juillet 2012. Fichier Excel.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2012e. *Population selon le groupe d'âge et le sexe, Côte-Nord et ensemble du Québec, 1996, 2001 et 2006-2011*. En ligne :

http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/societe/demographie/demo_gen/pop_age09.htm. Consulté le 24 juillet 2012. Fichier Excel.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2012f. *Caractéristiques du marché du travail, population de 15 ans et plus, Côte-Nord, Nord-du-Québec et ensemble du Québec, 2007-2011*. En ligne :

http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/societe/marche_trav/indicat/tra_hist09.htm. Consulté le 30 juillet 2012.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2012 g. *Espérance de vie à la naissance selon le sexe, Côte-Nord et ensemble du Québec*. En ligne :

http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/societe/demographie/nais_deces/esper09.htm. Consulté le 16 août 2012.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2011a. *Conditions de vie — Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009. Portrait québécois et régional*. En ligne :

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2011/Enquete_services_garde2009.pdf. 314 p. et ann. Consulté le 30 juillet 2012.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2011b. *Revenu personnel et ses composantes par habitant, MRC et territoire équivalent de la Côte-Nord, 2006-2010*. En ligne :

http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/econo_fin/conj_econo/cptes_econo/rev09_mrc.htm. Consulté le 22 août 2012.

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2011c. *Revenu personnel et ses composantes par habitant, Côte-Nord et ensemble du Québec, 2006-2010*. En ligne :
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/econo_fin/conj_econo/cptes_econo/rev09.htm. Consulté le 22 août 2012.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2011d. *La consommation d'alcool au QUÉBEC : évolution et portrait régional*. En ligne :
http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2011/zoom_sante_no32.pdf. Consulté le 15 octobre 2012.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2010. *PERSPECTIVES DE POPULATION DES MUNICIPALITES DU QUÉBEC, 2009-2024*. EN LIGNE :
http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/index.htm. Consulté le 24 juillet 2012. Fichier Excel.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2009a. *Perspectives de la population selon le groupe d'âge et le sexe, Côte-Nord et ensemble du Québec, scénario A, 2006, 2011, 2016, 2021, 2026 et 2031*. En ligne :
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/societe/demographie/pers_demo/pers_demo09.htm. Consulté le 24 juillet 2012.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2009b. *Perspectives démographiques, selon le groupe d'âge et le sexe, MRC et territoire équivalent de la Côte-Nord, Scénario A, 2006, 2011, 2016, 2021, 2026 et 2031, édition 2009*. En ligne :
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil09/societe/demographie/pers_demo/pers_demo09_mrc.htm. Consulté le 24 juillet 2012.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2009C. *Recensement de la population 2006 Côte-Nord (09)*. En ligne :
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2006_09/09_index.htm. Consulté le 30 juillet 2012.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ). 2009d. *Famille de recensement selon le nombre d'enfants à la maison, région administrative de la Côte-Nord, 2006*. En ligne :
http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2006_09/familles09/totfamil09.htm. Consulté le 1^{er} août 2012.
- INSTITUT DU NOUVEAU MONDE (INM). 2012a. *Conversation publique sur l'avenir minier du Québec. Cahier du participant*. En ligne :
http://inm.qc.ca/images/stories/avenir_minier/Cahier_Avemir_Minier_V11.pdf. Consulté le 22 août 2012.

- INSTITUT DU NOUVEAU MONDE (INM). 2012b. *L'état du Québec*. En ligne : http://inm.qc.ca/images/stories/publications/etat_du_quebec/Thibault_Martin.pdf. Consulté le 22 août 2012.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). 2011. *Violence conjugale dans la région de la Côte-Nord*. En ligne : http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1245_ViolenceConjugaleCoteNord.pdf Consulté le 21 septembre 2012.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ). 2006. *Portrait de santé du Québec et de ses régions 2006. Deuxième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec. Les statistiques*. 659 p.
- NADEAU J.-B. « Au nord du 49^e, tout est gros, gros, gros... » dans *L'Actualité*. 15 septembre 2012, p. 29-36.
- SAINT-PIERRE J. 2012. « La Commission scolaire du Fer perd plus d'un million \$ » dans *Le Nord-Est*. Mercredi 16 mai 2012, p. 6. En ligne : http://virtuel.nordest.canoe.ca/doc/hebdo_nord-est/20120516_nordest_opt/2012051701/6.html#6. Consulté le 31 juillet 2012.
- MINALLIANCE. 2011. *Perceptions à l'égard de l'industrie minière au Québec. Rapport synthèse*. 38 p. En ligne : http://www.minalliance.ca/pdfs/Rapport_synthese_final_8fevrier2011.pdf. Consulté le 22 août 2012.
- MINE ARNAUD. 2012. *À propos... De la qualité de l'air*. En ligne : http://www.minearnaud.com/documents/Letter_AIR1.pdf. Consulté le 12 novembre 2012.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DES LOISIRS ET DU SPORT (MELS). 2011. *Indices de défavorisation par école — 2010-2011*. Deux tableaux.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS). 2012. *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale – Juin 2012*. En ligne : <http://www.mess.gouv.qc.ca/statistiques/prestataires-assistance-emploi/index.asp>. Consulté le 22 août 2012.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS). 2011. *Le Québec mobilisé contre la pauvreté. Profil statistique régional. La région de la Côte-Nord*. 22 p. En ligne : http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Profil_Cote-Nord.pdf. Consulté le 16 août 2012.

- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AINÉS (MFA). 2012. *Centres de la petite enfance, garderies et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial. Répertoire – 27 juillet 2012*. En ligne : http://www.mfa.gouv.qc.ca/_Layouts/mfa/isf/pdf/COTE-NORD.PDF. Consulté le 30 juillet 2012.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (MSPQ). 2011. *Criminalité dans un contexte conjugal au Québec. Fais saillants 2011*. En ligne : http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/statistiques/violence_conjugale/2011/violence_conjugale_2011.pdf. Consulté le 2 octobre 2012.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2012. *Rapport sur les activités minières au Québec 2011*. Sept chapitres et ann. En ligne : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/publications/publications-rapports-2011.jsp>. Consulté le 22 août 2012.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2007. *Portrait territorial de la Côte-Nord*. En ligne : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/portrait-Cote-Nord.pdf>. Consulté le 20 septembre 2012.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (MSSSQ). 2012a. *Le travail : un déterminant important de la santé. Collection Des données à l'action*. 25 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (MSSSQ). 2012b. *Recherche de résidences – Côte-Nord*. En ligne : <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/public/K10FormRecherche.asp>. Consulté le 2 août 2012.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (MSSSQ). 2012c. *La santé et ses déterminants. Mieux comprendre pour mieux agir*. 24 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (MSSSQ). 2011a. *Pour guider l'action – Portrait de santé du Québec et de ses régions. Les statistiques*. 351 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (MSSSQ). 2011b. *Pour guider l'action – Portrait de santé du Québec et de ses régions*. 153 p.

- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (MSSSQ). 1998. *L'intoxication à l'alcool : Conséquences et déterminants*. Comité permanent de lutte à la toxicomanie. 69 p.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ). 2012. *Statistiques de débits journaliers moyens – Route 138 – 1,7 km à l'est de la sortie du chemin Pointe Noire*. Direction de la Côte-Nord, Services des inventaires et du Plan. Tableau en format Excel reçu le 25 octobre 2012.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP). 2012. *Évaluation de la qualité de l'air à Sept-Îles*. En ligne : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/air/sept-iles/index.htm#2012>. Consulté le 13 novembre 2012.
- MOISAN, GILBERT. 1997. *Les conséquences psychologiques du chômage*. Conseil supérieur de l'éducation. Coll. Études et Recherches. 7 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ (MRC) DE SEPT RIVIÈRES. Non daté. *Portrait territorial*. En ligne : <http://www.septrivieres.qc.ca/main.php?sid=m&mid=27&lng=2>. Consulté le 26 août 2012.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMPTÉ (MRC) DE SEPT-RIVIÈRES. 2004. *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières*. Rapport préparé par Axor Experts-Conseils inc. et Le Groupe S.M. pour la MRC de Sept-Rivières 35 p. et ann.
- PLACE AUX JEUNES. Non daté. *Site Internet*. En ligne : <http://www.placeauxjeunes.qc.ca>. Consulté le 26 août 2012.
- PLEIN JOUR DE BAIE-COMEAU. 2012. *Le décrochage scolaire au Québec – La Côte-Nord semble s'améliorer*. Article de Raphaël Hovington. Mercredi 29 février 2012. p. 4. En ligne : http://virtuel.pleinjourdebaiecomeau.canoe.ca/doc/hebdo_le-journal-de-baie-comeau/20120229_pleinjour_opt/2012022801/4.html#4. Consulté le 31 juillet 2012.
- RESSOURCES NATURELLES CANADA. 2010. *La problématique de l'érosion littorale pour la Ville de Sept-Îles*. En ligne : <http://www.rncan.gc.ca/sciences-terre/changements-climatiques/adaptation-collectivites/etude-de-cas/758>. Consulté le 3 août 2012.
- ROCHE LTÉE. 2012. *Mine Arnaud inc. Projet minier Arnaud – Étude d'impact sur l'environnement. Volume 1 – Rapport principal*. Pagination par sections.

- SANTÉ CANADA. 2009. *Profil statistique de la santé des Premières nations au Canada. Déterminants de la santé, de 1999 à 2003*. En ligne : <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/aborig-autoch/2009-stats-profil/index-fra.php>. Consulté le 21 septembre 2012.
- SERVICES EXTERNES DE MAIN-D'ŒUVRE CÔTE-NORD (SEMO). 2008. Site Internet. En ligne : <http://www.semocn.qc.ca>. Consulté le 26 août 2012.
- STATISTIQUE CANADA. 2012. *Profil de la santé, juin 2012 – Région de la Côte-Nord (2409-H) et le Québec*. En ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/health-sante/82-228/details/page.cfm?Lang=F&Tab=1&Geo1=HR&Code1=2409&Geo2=PR&Code2=24&Data=Rate&SearchText=Fermont&SearchType=Contains&SearchPR=01&B1=All&Custom>. Consulté le 12 juillet 2012.
- STATISTIQUE CANADA. 2009. *Profil de la population autochtone de 2006 pour Sept-Îles*. 20 p.
- STATISTIQUE CANADA. 2007. *Profil des communautés — Recensement de la population de 2006*. En ligne : <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>.
- THE PEMBINA INSTITUTE. 2008. *After the Gold Rush.ca. Energy, Mining and Sustainability in NW British Columbia*. February 2008. 4 p.
- TOUSIGNANT, M. 1994. *Le suicide et les comportements suicidaires*. Chicoutimi. 19 p.
- SÛRETÉ DU QUÉBEC. 2008. *District de la Côte-Nord – Effectifs et ressources*. En ligne : <http://www.sq.gouv.qc.ca/cote-nord/effectifs-ressources.jsp>. Consulté le 22 août 2012.
- VILLE DE SEPT-ÎLES. 2012a. *Recyclage*. En ligne : http://ville.sept-iles.qc.ca/fr/recyclage_51/.
- VILLE DE SEPT-ÎLES. 2012 b. *Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité*. 14 novembre 2011. En ligne : http://ville.sept-iles.qc.ca/CLIENTS/1-ville/1-ville/docs/upload/sys_docs/20111114_Situation_Financiere_Rapport_Maire_2011.pdf. Consulté le 13 novembre 2012.

8.1 Personnes consultées

COLETTE GIRARD RIFFOU, directrice, Centre de recherche et d'information en consommation (CRIC) de Port-Cartier, tél. : 1 418 766-3203.

DENIS CLÉMENTS, adjoint à la direction générale, Ville de Sept-Îles, tél. : 418 962-2525 poste 2004.

DORIS NADEAU, directeur, Transit Sept-Îles, tél. : 1 418 968-9190.

MAURICE GAGNÉ, directeur, Centre d'action bénévole de Sept-Îles, tél. : 1 877 962-5751.